

J
163
H7
34-2
I487
A1
no. 1-4

LIBRARY OF PARLIAMENT
FEB 20 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, November 23, 1989

Tuesday, November 28, 1989

Chairman: Louis Plamondon

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le jeudi 23 novembre 1989

Le mardi 28 novembre 1989

Président : Louis Plamondon

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-28

**An Act to amend the Income Tax Act, the
Federal-Provincial Fiscal Arrangements
and Federal Post-Secondary Education
and Health Contributions Act, the
Old Age Security Act, the Public
Utilities Income Tax Transfer Act, the
War Veterans Allowance Act and a
related Act**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-28

**Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu,
la Loi sur les arrangements fiscaux entre le
gouvernement fédéral et les provinces et sur
les contributions fédérales en matière
d'enseignement postsecondaire et de santé,
la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la
Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu
des entreprises d'utilité publique, la Loi sur
les allocations aux anciens combattants et
une loi connexe**

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT :

Ordre de renvoi

APPEARING:

The Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P.,
Minister of State (Finance)

COMPARAÎT :

L'honorable Gilles Loiselle, C.P., député,
Ministre d'État (Finances)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-28

Chairman: Louis Plamondon

Members

Gabrielle Bertrand
Steve Butland
John Cole
David Dingwall
Murray Dorin
François Gérin
John Manley
René Soetens—(8)

(Quorum 5)

G. A. Sandy Birch
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Thursday, October 19, 1989:

Louise Feltham replaced Peter McCreath.

On Wednesday, November 22, 1989:

André Harvey replaced Steve Butland.

On Thursday, November 23, 1989:

Clément Couture replaced Gabrielle Bertrand;

René Soetens replaced Louise Feltham;

Murray Dorin replaced Larry Schneider.

On Friday, November 24, 1989:

Steve Butland replaced André Harvey.

On Tuesday, November 28, 1989:

Charles Langlois replaced Gabrielle Bertrand.

Gabrielle Bertrand replaced Charles Langlois.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-28

Président: Louis Plamondon

Membres

Gabrielle Bertrand
Steve Butland
John Cole
David Dingwall
Murray Dorin
François Gérin
John Manley
René Soetens—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
G. A. Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement :

Le jeudi 19 octobre 1989 :

Louise Feltham remplace Peter McCreath.

Le mercredi 22 novembre 1989 :

André Harvey remplace Steve Butland.

Le jeudi 23 novembre 1989 :

Clément Couture remplace Gabrielle Bertrand;

René Soetens remplace Louise Feltham;

Murray Dorin remplace Larry Schneider.

Le vendredi 24 novembre 1989 :

Steve Butland remplace André Harvey.

Le mardi 28 novembre 1989 :

Charles Langlois remplace Gabrielle Bertrand.

Gabrielle Bertrand remplace Charles Langlois.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 23, 1989

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Act and a related Act, met at 11:12 o'clock a.m. this day, in room 112-N Centre Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: John Cole, Clément Couture, David Dingwall, Murray Dorin, François Gérin, André Harvey, John Manley and René Soetens.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Tony Jackson, Research Officer and Margaret Young, Research Officer.

Pursuant to Standing Order 113, Louis Plamondon announced his appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act.

The Order of Reference dated Monday, November 20, 1989 being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

On motion of René Soetens, it was agreed,—That the Committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

On motion of Clément Couture, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three (3) members are present, including the Chairman or in the absence the person designated to be Chairman of the Committee and including at least one (1) member of the opposition present.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 23 NOVEMBRE 1989

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, tient sa séance d'organisation aujourd'hui, à 11 h 12, dans la pièce 112-N de l'édifice du Centre.

Membres du Comité présents: John Cole, Clément Couture, David Dingwall, Murray Dorin, François Gérin, André Harvey, John Manley et René Soetens.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson et Margaret Young, attachés de recherche.

Louis Plamondon annonce que selon l'article 113 du Règlement, il a été désigné président du Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi en date du lundi 20 novembre 1989, ainsi libellé:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Sur motion de René Soetens, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

Sur motion de Clément Couture, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont au moins un membre de l'opposition et le président ou, en son absence, la personne désignée pour le remplacer.

On motion of Clément Couture, it was agreed,—That the Clerk of the Committee be authorized to distribute documents, such as briefs, letters and other papers to the members of the Committee in the language received, with translations of the same to follow.

On motion of Clément Couture, it was agreed,—That during the questioning of the witnesses, the first spokesperson of each party be allotted ten (10) minutes and thereafter five (5) minutes for other members of the Committee.

The Committee considered its future business.

André Harvey moved,—That the Minister of Finance be invited to submit to the Chairman a list of those times and dates during the month of December when he would be available to meet with this Committee; and, That the Minister of Finance be requested to forward that list prior to the Committee's meeting of Tuesday, November 28, 1989, at 10:00 o'clock a.m.

After debate thereon, Mr. Gérin moved,—That the decision to invite the Minister of Finance to appear before the Committee be made only after the Minister of State (Finance) has appeared before the Committee.

The question being put on the motion of Mr. Gérin, it was agreed to (Yeas: 5; Nays: 3).

It was agreed,—That the Committee call as witnesses on Tuesday, November 28, 1989:

- (1) the Minister of State (Finance) at 10:00 o'clock a.m.; and
- (2) the Federal Superannuates National Association at 3:30 o'clock p.m.

At 11:56 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, NOVEMBER 28, 1989

(2)

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Act and a related Act, met at 10:04 o'clock a.m. this day, in room 253-D Centre Block, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Committee present: Steve Butland, John Cole, Murray Dorin, François Gérin, Charles Langlois and John Manley.

Other Member present: Larry Schneider.

In attendance: From the Office of the Law Clerk: R.A. Archambault, General Counsel. From the Research Branch, Library of Parliament: Tony Jackson, Research Officer and Margaret Young, Research Officer.

Sur motion de Clément Couture, il est convenu,—Que le greffier soit autorisé à distribuer aux membres du Comité, dans la langue originale, les mémoires, lettres et autres documents reçus du public, et à faire suivre la traduction dans les meilleurs délais.

Sur motion de Clément Couture, il est convenu,—Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

André Harvey propose,—Que le ministre des Finances soit invité à soumettre au président une liste indiquant à quels moments il pourra témoigner durant le mois de décembre; que le ministre soit prié d'envoyer la liste avant la séance du mardi 28 novembre prévue pour 10 h.

Après débat, M. Gérin propose,—Que la décision d'inviter le ministre des Finances à témoigner soit reportée après que le ministre d'État aux Finances aura lui-même témoigné.

La motion de M. Gérin, mise aux voix, est adoptée par 5 voix contre 3.

Il est convenu,—Que soient invités à témoigner le mardi 28 novembre:

- (1) le ministre d'État aux Finances, à 10 h;
- (2) l'Association nationale des retraités fédéraux, à 15 h 30.

À 11 h 56, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 28 NOVEMBRE 1989

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, se réunit aujourd'hui, à 10 h 04, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de René Soetens.

Membres du Comité présents: Steve Butland, John Cole, Murray Dorin, François Gérin, Charles Langlois et John Manley.

Autre député présent: Larry Schneider.

Aussi présents: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: R.A. Archambault, conseiller général. Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson et Margaret Young, attachés de recherche.

Appearing: The Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P., Minister of State (Finance).

Witness: From the Department of Finance: Len Farber, Director, Tax Policy/Legislation Division.

Due to his unavoidable absence, Louis Plamondon designated René Soetens Chairman of the Legislative Committee in accordance with Standing Order 113.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Monday, November 20, 1989, relating to Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Act and a related Act.

The Minister made a statement and, assisted by the witness, answered questions.

John Manley moved,—

That the Minister of Finance be invited to appear as a witness before the Committee.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was negatived on the following recorded division:

	YEAS
Butland	Manley—(2)
	NAYS
Cole	Gérin
Dorin	Langois—(4)

At 11:15 o'clock a.m., the Committee adjourned until later this day.

AFTERNOON SITTING (3)

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Act and a related Act, met at 4:20 o'clock p.m. this day, in room 253-D Centre Block, the Chairman, René Soetens, presiding.

Members of the Committee present: Gabrielle Bertrand, Steve Butland, John Cole, François Gérin and John Manley.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Tony Jackson, Research Officer and Margaret Young, Research Officer.

Comparaît: L'hon. Gilles Loiselle, P.C., député, ministre d'État (Finances).

Témoin: Du ministère des Finances: Len Farber, directeur, Politique de l'impôt/législation.

Retenu par d'autres engagements, Louis Plamondon a désigné René Soetens pour présider la séance, en application de l'article 113 du Règlement.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du lundi 20 novembre 1989, soit l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

Le ministre fait une déclaration et, aidé du témoin, répond aux questions.

John Manley propose,—

Que le ministre des Finances soit invité à témoigner.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée de la manière suivante:

	POUR
Butland	Manley—(2)
	CONTRE
Cole	Gérin
Dorin	Langois—(4)

A 11 h 15, le Comité s'ajourne pour quelques heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI (3)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, se réunit aujourd'hui, à 16 h 20, dans la pièce 253-D de l'édifice du Centre, sous la présidence de René Soetens.

Membres du Comité présents: Gabrielle Bertrand, Steve Butland, John Cole, François Gérin et John Manley.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson et Margaret Young, attachés de recherche.

Witnesses: From the Federal Superannuates National Association: Claude Edwards, National President; Leslie Barnes, First National Vice-President; William Mullen, National Secretary-Treasurer and Anthony Agius, Research Officer.

Due to his unavoidable absence, Louis Plamondon designated René Soetens Chairman of the Legislative Committee in accordance with Standing Order 113.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Monday, November 20, 1989, relating to Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Act and a related Act.

The witness made a statement and answered questions.

The Committee considered its future business.

François Gérin moved,—

That the Committee meet on Thursday, December 5, 1989:

(a) at 9:30 a.m. to hear evidence from

- (i) Association of Canadian Pension Management;
- (ii) Canadian Council on Social Development; and
- (iii) National Pensioners and Senior Citizens Federation.

(b) at 3:30 p.m. begin clause-by-clause consideration of the Bill.

After debate thereon, John Manley moved,—

That the motion be amended by adding to part (a) the following names:

- National Council on Welfare
- One Parent Families Association of Canada
- National Anti-Poverty Organization
- Canadian Council on Children and Youth
- Family Services Canada
- Public Service Alliance of Canada
- One Voice (Canadian Seniors Network)
- Professional Institute of the Public Service of Canada
- Royal Canadian Legion
- Canadian Labour Congress
- Canadian Life and Health Insurance Association

Témoins: De l'Association nationale des retraités fédéraux: Claude Edwards, président; Leslie Barnes, premier vice-président; William Mullen, secrétaire-trésorier; Anthony Agius, chercheur.

Retenu par d'autres engagements, Louis Plamondon a désigné René Soetens pour présider la séance, en application de l'article 113 du Règlement.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du lundi 20 novembre 1989, soit l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

Le Comité délibère de ses travaux à venir.

François Gérin propose,—

Que le Comité se réunisse le mardi 5 décembre 1989:

a) à 9 h 30, pour entendre les témoins suivants:

- (i) Association of Canadian Pension Management;
- (ii) le Conseil canadien du développement social;
- (iii) la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés.

b) à 15 h 30, pour commencer l'étude détaillée du projet de loi.

Après débat, John Manley propose,—

Que la motion soit modifiée en ajoutant à la partie a) les noms suivants:

- le Conseil national du bien-être social
- l'Association des familles uniparentales du Canada
- l'Organisation nationale anti-pauvreté
- le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse
- Services à la famille-Canada
- l'Alliance de la Fonction publique du Canada
- La Voix - Le Réseau des aînés (Canada)
- l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada
- la Légion royale canadienne
- le Congrès du travail du Canada
- l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was negatived on the following recorded division:

	YEAS
Butland	Manley—(2)
	NAYS
Bertrand Cole	Gérin—(3)

The question being put on the motion, it was agreed to on the following recorded division:

	YEAS
Bertrand Cole	Gérin—(3)
	NAYS
Butland	Manley—(2)

At 5:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G. A. (Sandy) Birch
Clerk of the Committee

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté selon le résultat suivant:

	POUR
Butland	Manley—(2)
	CONTRE
Bertrand Cole	Gérin—(3)

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée selon le résultat suivant:

	POUR
Bertrand Cole	Gérin—(3)
	CONTRE
Butland	Manley—(2)

À h 17 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
G.A. (Sandy) Birch

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Thursday, November 23, 1989

• 1110

Le président: À l'ordre!

Bienvenue à tous au Comité. Je m'exprimerai davantage en français parce que j'ai beaucoup plus de facilité dans cette langue. Ce sera un bon exercice pour ceux qui ont un peu de difficulté en français, et vous pourrez aussi apprécier la qualité des gens qui travaillent à la traduction, à la Chambre des communes. J'ai souvent l'occasion d'apprécier leurs connaissances et leur professionnalisme puisque je les écoute régulièrement en français, car les travaux se déroulent généralement en anglais.

Je dois d'abord vous lire la lettre que le Vice-président Marcel Danis m'a expédiée:

Conformément à l'article 113 du Règlement, il me fait plaisir de confirmer votre nomination à la présidence du Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

C'est signé Marcel Danis.

M. le greffier va maintenant lire l'ordre de renvoi.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-28, an act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, be now read a second time and referred to a legislative committee.

Le président: L'ordre du jour prévoit une déclaration du président. Je n'ai rien de spécial à dire. Je veux simplement vous assurer de ma collaboration et vous dire qu'en toute objectivité, le président n'intervient pas nécessairement dans les débats. Je suis assuré de la collaboration des trois partis. Si, à n'importe quel moment, vous voulez me téléphoner, me consulter ou faire des changements, je serai très ouvert à tous vos désirs, cela afin que les travaux se déroulent le mieux possible.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le jeudi 23 novembre 1989

The Chairman: Order!

I would like to welcome everyone to the Committee. I shall speak mostly in French, because I am much more fluent in that language. This will be a good exercise for those who have a little bit of a problem with French, and this will also allow you to appreciate the quality of the people working in translation in the House of Commons. I often have the opportunity to appreciate their knowledge and their professionalism, since I listen to them regularly in French, as most of the work is carried out in English.

First of all I shall read the letter that was sent to me by the Deputy Speaker, Marcel Danis:

In accordance with Standing Order 113, I am pleased to confirm your appointment to the chairmanship of the Legislative Committee on Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contribution Act, the Old-Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related act.

Yours truly.

It is signed by Marcel Danis.

The clerk will now read the order of reference.

Le greffier du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

The Chairman: The next item on the agenda is the the Chairman's remarks. I have nothing special to say. I simply wish to assure you of my cooperation and to tell you that to be fully objective, a Chairman should not necessarily intervene in the discussions. I am sure I can count on the cooperation of all three parties. If at any time, you wish to call me, consult me or make some changes, I shall be quite open to all your wishes, so that our work may be carried out as efficiently as possible.

[Texte]

Je vais vous présenter le personnel affecté au Comité par le Président. Il y a M. Archambault du Bureau du légiste et conseiller parlementaire. Il n'est pas arrivé, je crois.

Le greffier: Pas encore.

Le président: Il y a également Tony Jackson et Margaret Young du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Ils sont à votre disposition si vous désirez des renseignements.

Nous passons maintenant aux motions d'usage. Il y a d'abord une motion pour l'impression des procès-verbaux et témoignages: Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages dans les deux langues officielles.

M. René Soetens (député d'Ontario): Je propose cette motion.

Mr. Harvey (Edmonton East): Granting at the outset that I am still fairly green at all this, I am wondering if in this instance 750 copies is going to prove sufficient. I know, for example, that I sat on the committee for Bill C-4, which was a fairly obscure little energy-related bill, and we printed 750 copies there. I am absolutely certain that there is going to be a great deal more interest in the committee's proceedings on this bill than there was in the proceedings of the committee on Bill C-4. So I am wondering if perhaps it might not be prudent of the committee to resolve at the outset to print an even substantially greater number of copies, assuming of course that this would not bust the bank.

• 1115

Le président: Je me pose aussi cette question, et je vais demander à M. le greffier de vous dire d'où vient ce nombre de 750 exemplaires.

The Clerk: The number established by the Board of Internal Economy was 750, which was determined as an adequate number after much review of statistics over many years. If it is necessary to increase the number, we should probably do it on an individual basis. Unfortunately, in the past when we had the free trade bill they did increase the number of issues to several thousand. From what I understand there are several thousand still in storage.

Mr. Harvey: Awaiting recycling, no doubt.

The Clerk: Right, so it is probably better to wait until we see if there is a demand, because we can order an increase in the number at that time.

Mr. Harvey: It sounds reasonable. To whom should the requests for copies be directed?

The Clerk: Normally they would write to the members or they can get them through the government distribution offices.

[Traduction]

I shall now introduce to you the staff assigned to the Committee by the Chairman. There is Mr. Archambault, from the office of the Law Clerk. He has not yet arrived, I believe.

The Clerk: Not yet.

The Chairman: There is also Tony Jackson and Margaret Young, from the Research Branch of the Library of Parliament. They are available to you if you need any information.

We shall now deal with the routine business motions. The first is a motion for printing of the Committee's Minutes of Proceedings and Evidence: that the Committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence in both official languages.

Mr. René Soetens (Ontario): I so move.

M. Harvey (député d'Edmonton est): Admettant au départ mon inexpérience relative dans ce domaine, je me demande si dans ce cas-ci 750 exemplaires seront suffisants. Ainsi, lorsque j'ai siégé au comité qui étudiait le projet de loi C-4, mesure assez obscure qui avait trait à l'énergie, je me souviens qu'on avait fait imprimer 750 exemplaires. Je n'ai aucun doute que l'on manifesterait beaucoup plus d'intérêt envers nos travaux et envers ce projet de loi qu'aux travaux du comité qui a étudié le projet de loi C-4. Voilà pourquoi je me demande si, par mesure de prudence, le Comité ne pourra pas décider dès le départ de faire imprimer un plus grand nombre d'exemplaires, en supposant, bien entendu, que cela ne fera pas sauter la banque.

The Chairman: I am also wondering about that, and I shall ask the Clerk to tell us where this figure of 750 comes from.

Le greffier: Le nombre est fixé par le Bureau de régie interne et 750 est le chiffre jugé être suffisant après un examen statistique des données s'étalant sur plusieurs années. S'il faut accroître ce chiffre, il faut probablement procéder par voie de demande individuelle. Malheureusement, dans le cas du projet de loi sur le libre-échange, on avait porté le nombre d'exemplaires à plusieurs milliers. J'ai cru comprendre qu'il en reste encore des milliers en entrepôt.

M. Harvey: Qui attendent le recyclage, sans doute.

Le greffier: Exact, donc il faut probablement mieux attendre que la demande se manifeste, et à ce moment-là on pourrait demander qu'on fasse imprimer plus d'exemplaires.

M. Harvey: Cela me semble raisonnable. À qui doit-on adresser une telle demande?

Le greffier: Normalement il faut s'adresser soit à un député soit aux bureaux de distribution gouvernementaux.

[Text]

Mr. Harvey: Is somebody going to be maintaining a mailing list for these things?

The Clerk: No, we discourage mailing lists as such.

La motion est adoptée

Le président: La deuxième motion est celle-ci: Que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et à autoriser leur impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres, dont le président ou, en son absence, son suppléant, soient présents y compris un député de l'opposition. C'est une motion habituelle.

M. Clément Couture (député de Saint-Jean): Je propose cette motion.

Mr. Dingwall (Cape Breton—East Richmond): Does that say the Official Opposition?

The Chairman: No, only one member is from the opposition.

La motion est adoptée

Le président: Distribution de documents et de mémoires: Que le greffier du Comité soit autorisé à remettre aux membres du Comité des documents tels les mémoires, les lettres et autres dans leur langue d'origine avant d'en recevoir la traduction.

M. Couture: Je propose cette motion.

Le président: Est-ce une motion habituelle?

M. Couture: C'est très normal.

Le président: Pour ma part, je me pose certaines questions, mais je m'en remets aux membres du Comité étant donné que je suis le président.

M. Couture: Monsieur le président, si j'écris un mémoire au Comité législatif en français, il faut absolument qu'il soit déposé en français avant d'être traduit. Donc, cette motion a beaucoup de sens.

Le président: On parle de distribution. Est-ce que cela veut dire que ces documents peuvent être utilisés le jour même?

Mr. Couture: Maybe, maybe not.

Le président: Ce ne sont pas des documents venant des députés; ce sont des documents venant des témoins surtout.

M. Couture: Oui, oui.

Le président: Alors, c'est conforme.

La motion est adoptée

Le président: Interrogation des témoins: Que lors de l'interrogation des témoins, 10 minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite à chaque autre intervenant. C'est aussi une motion habituelle.

M. Couture: Je propose cette motion.

[Translation]

M. Harvey: Va-t-on établir une sorte de liste d'envoi?

Le greffier: Non, nous préférons ne pas tenir de telles listes.

Motion carried

The Chairman: The second motion is as follows: that the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that three members are present, including the Chairman or in his absence the person designated to be the Chairman of the Committee, and including at least one member of the opposition present. This is a routine motion.

Mr. Clément Couture (St. Jean): I so move.

M. Dingwall (député de Cap Breton—Richmond est): Fait-on mention de l'opposition officielle?

Le président: Non, seulement un député provient de l'opposition.

Motion carried

The Chairman: Circulation of documents and briefs. That the Clerk of the Committee be authorized to distribute documents, such as briefs, letters and other papers to the members of the Committee in the language received, with translation of the same to follow.

Mr. Couture: I so move.

The Chairman: Is this a routine motion?

Mr. Couture: It is quite usual.

The Chairman: Well, this raises some questions in my mind. But I leave this matter to the Committee, since I am the Chairman.

Mr. Couture: Mr. Chairman, if I write a brief to the Legislative Committee in French, it is absolutely necessary that this brief be tabled in French before being translated. So this motion makes a lot of sense.

The Chairman: There is a reference to circulation. Does that mean that those documents could be used on the same day?

M. Couture: Peut-être.

The Chairman: Those are not documents coming from the members; those are documents coming mainly from witnesses.

Mr. Couture: Yes, yes.

The Chairman: So, this is an order.

Motion carried

The Chairman: Questioning of witnesses: That during the questioning of the witnesses, the first spokesperson of each party be allotted to 10 minutes and thereafter five minutes for other members of the Committee. This is also a routine motion.

Mr. Couture: I so move.

[Texte]

Mr. Harvey: Is there also a motion to govern rotation thereafter?

Mr. Cole (York—Simcoe): No, I think it is implicit.

Mr. Harvey: So the same rotation is followed as originally in the first 10 minutes?

Le président: Normalement, on va accorder 10 minutes à l'Opposition officielle, 10 minutes au NPD et 10 minutes au parti au pouvoir; au second tour, on accordera cinq minutes à chacun des partis.

M. François Gérin (député de Mégantic—Compton—Stanstead): Si vous préférez qu'on commence ici, on n'y voit pas d'objection.

Mr. Dingwall: I am sure there would be an understanding, though, that if one party wanted 10 minutes, for instance, and wanted to split that round into 5-minute segments, the committee would concur.

Since all members wish to be co-operative, there might be a disposition in view of the witnesses who might come before the hearing that say if I had somebody coming from such a far-away place as Nova Scotia you might permit me to have a few additional minutes; or vice versa, someone who might come from Saskatchewan particularly—

• 1120

Le président: Disons que la manière normale est 10 minutes, 10 minutes et 10 minutes, et cinq, cinq et cinq. Bien sûr, je serai ouvert à toute proposition de modification des règles adoptée à l'unanimité. Je ne vois aucune objection à ce qu'on puisse s'entendre de cette façon.

Mr. Harvey: I do hate to belabour this point, but just so I have it absolutely clear, the rotation is conducted by party and not by individual member.

Mr. Gérin: Yes.

Le président: Par parti: 10, 10 et 10, et ensuite cinq, cinq et cinq. Si vous voulez passer votre tour, on passe à l'autre. Tous les députés peuvent parler. C'est au parti de désigner la première personne à utiliser les 10 minutes.

La motion est adoptée

Le président: Nous sommes maintenant au numéro 7 de l'ordre du jour portant sur les questions futures. Je laisse la parole aux membres du Comité qui veulent en parler.

M. Gérin: Pour ce projet de loi, il serait intéressant de recevoir comme premier témoin le ministre d'État aux Finances, M. Gilles Loiselle. Sa disponibilité est assez limitée. Il me dit qu'il pourrait être disponible pour le Comité mardi prochain à 10 heures, pour toute la matinée.

Le président: Le 28 novembre?

[Traduction]

M. Harvey: Y a-t-il aussi une motion concernant le roulement par la suite?

M. Cole (député de York—Simcoe): Non, je crois que c'est implicite.

M. Harvey: Donc on suit la même formule de roulement que pour les dix premières minutes?

The Chairman: Normally, 10 minutes are allotted to the official opposition, 10 minutes to the NDP and 10 minutes to the government party; on the second round, five minutes are granted to each party.

Mr. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): If you would rather start on this side, we have no objection.

M. Dingwall: Je crois bien que l'on pourra s'entendre, si le parti à qui dix minutes ont été accordées voulait en faire deux périodes de cinq minutes, le Comité en conviendrait.

Étant donné que tous les députés veulent faire preuve de collaboration, s'il s'agit de témoins qui viennent d'un endroit aussi éloigné que la Nouvelle-Écosse, mettons, je crois bien que l'on me permettrait d'avoir quelques minutes de plus, ou vice-versa, quelqu'un qui viendrait de la Saskatchewan, en particulier. . .

The Chairman: Let us say that normally it would be 10 minutes, 10 minutes and 10 minutes, then five, five and five. Of course, I am open to any unanimous agreement to amend the rules. I have no objection to such an arrangement.

M. Harvey: Je ne veux pas insister sur ce point, mais je tiens à tirer la chose au clair: le roulement se fait par parti et non pas par député.

M. Gérin: Exact.

The Chairman: By party: 10, 10 and 10, and then five, five and five. If you wish to skip your turn, we go to somebody else. All members may have the floor. It is up to the party to designate the first person to use that 10 minutes.

Motion carried

The Chairman: We are now on item number 7 of the agenda: Future Business. I give the floor to members of the Committee who wish to discuss this point.

Mr. Gérin: In the case of this bill, it would be helpful to hear as our first witness the Minister of State for Finance, Mr. Gilles Loiselle. His availability is rather limited. I am told that he could be available for the Committee next Tuesday at 10:00, for the whole morning.

The Chairman: On November 28th?

[Text]

M. Gérin: Oui. Je suggère donc que la première rencontre ait lieu mardi à 10 heures et que le témoin soit M. Loisel, accompagné des hauts fonctionnaires du ministère, pour nous donner les premières explications sur le projet de loi.

M. John Manley (député d'Ottawa-Sud): Ce serait bon d'avoir M. Loisel,

but surely Mr. Wilson would want to appear before the committee on a bill of this importance, considering the role it plays in implementing many of his budgetary measures. Speaking for myself, I am most content to ask Mr. Loisel some questions, but I would have thought Mr. Wilson would want to come to explain the policy behind what he is proposing.

M. Gérin: Pour l'instant, le gouvernement prévoit la comparution de M. Loisel, et il sera disponible mardi. Si vous êtes d'accord, on peut tout de suite fixer la première rencontre à mardi, 10 heures, et en aviser M. Loisel. Rien ne nous empêche de faire une demande à quelqu'un d'autre.

Mr. Manley: As I say, I am most content that we have Mr. Loisel. I have found his answers in the past to be quite forthright. But I suggest, Mr. Chairman, that we should be requesting that the Minister of Finance appear before the committee at the earliest possible date to answer questions related to the bill.

M. Gérin: Je suggère que cette discussion ait lieu à la suite du témoignage du ministre d'État aux Finances, M. Loisel. À ce moment-là, vous ne jugerez peut-être pas aussi nécessaire de...

Mr. Manley: I can assure you that I would consider it absolutely necessary that Mr. Wilson come, regardless of what evidence we receive from Mr. Loisel. This is a bill proposed by the Minister of Finance; it implements the major tax changes contained in that last federal budget, and it is clear that the minister responsible for this legislation should be here to account for the policy that underlies it. I suggest we have Mr. Wilson and then wait, and if there is anything else to clear up, then perhaps Mr. Loisel could come in afterwards and see if there are any other issues that could be dealt with by him then, rather than the reverse.

Mr. Couture: For myself, since Mr. Loisel can be here next Tuesday, why do we not start with Mr. Loisel and get through as much of the bill as we can? From there we are going to find out exactly what is needed in terms of answers and what has not been answered. We will see if Mr. Loisel should come back, or Michael Wilson. We should jump on it and see what we can do with it.

• 1125

Mr. Harvey: I think it would be useful to have Mr. Loisel here next Tuesday. I see no objection to it. I do

[Translation]

Mr. Gérin: So I suggest that the first meeting be held next Tuesday at 10:00 and that the witness be Mr. Loisel, accompanied by senior officials of the Department, who would give us an initial explanation of the bill.

Mr. John Manley (Ottawa South): It would be helpful to have Mr. Loisel,

mais je suis certain que M. Wilson tiendrait à comparaître devant le Comité pour un projet de loi de cette importance, étant donné que ce projet de loi joue un rôle dans la réalisation de beaucoup de ses mesures budgétaires. Quant à moi, je serais bien heureux de poser certaines questions à M. Loisel, mais j'aurais pensé que M. Wilson aurait souhaité venir afin de nous expliquer la politique qui sous-tend ses propositions.

Mr. Gérin: At this time, the government has provided for Mr. Loisel to appear, and he will be available next Tuesday. If you agree, we could immediately schedule the first meeting for next Tuesday, at 10:00, and notify Mr. Loisel accordingly. There is nothing to stop us from asking somebody else to appear.

M. Manley: Je le répète, je suis bien content que l'on ait M. Loisel. J'ai toujours constaté dans le passé qu'il fournissait des réponses claires. Mais il me semble, monsieur le président, que l'on devrait demander au Ministre des Finances de se présenter devant le Comité le plus tôt possible afin de répondre aux questions ayant trait au projet de loi.

Mr. Gérin: I suggest that this discussion might be held after we have heard the Minister of State for Finance, Mr. Loisel. Then, we might feel that it is not as necessary to—

M. Manley: Je vous assure que je vais toujours juger absolument nécessaire que M. Wilson compare, quel que soit le témoignage de M. Loisel. Il s'agit d'un projet de loi émanant du ministre des Finances; il met en application les principales modifications fiscales qui se trouvaient dans le dernier exposé budgétaire, et il est évident que le ministre responsable de cette mesure législative devra comparaître afin d'expliquer la politique qui la sous-tend. Je propose que l'on fasse venir M. Wilson puis que l'on attende, et si d'autres éclaircissements s'imposent, alors M. Loisel pourrait comparaître plus tard pour reprendre avec nous d'autres éléments du dossier, plutôt que dans l'ordre inverse.

M. Couture: Pour ma part, étant donné que M. Loisel est en mesure d'être ici mardi prochain, pourquoi ne pas commencer par M. Loisel et examiner autant d'éléments du projet de loi que possible? Nous saurons à ce moment là à quelles questions on a répondu et à quelles questions on n'a pas répondu. Nous déciderons si M. Loisel doit comparaître à nouveau ou si nous devons inviter Michael Wilson. La décision sera prise à ce moment là.

M. Harvey: Je pense qu'il serait utile que M. Loisel soit là mardi prochain. Je n'ai donc aucune objection. Je

[Texte]

think it would be irregular, if nothing else, were the sponsor of the bill never to appear before the committee to discuss it. I cannot imagine that Mr. Wilson would be reluctant to do so. At the same time as agreeing that it would be good to hear from Mr. Loisel next week, why do we not as well simultaneously issue an invitation to Mr. Wilson to appear more or less at his convenience? He is a busy man and I think we can all acknowledge this. Certainly I think it would be at the very least prudent of this committee to issue such an invitation to the sponsor of the bill.

Mr. Gérin: The minister responsible for the bill, the sponsor of the bill, is for the moment Mr. Loisel.

Mr. Harvey: That is not what it says on the bill.

Mr. Dingwall: I concur with what my colleague has said. I think it would be fine to have Mr. Loisel come on Tuesday, as my colleagues have said, to make a presentation. We could have an opportunity to question him and seek his answers. I think we are serving notice on the committee as opposition spokespersons that the Minister of Finance's appearance at the committee is essential. He is not only the individual who has introduced the particular bill in Parliament, but also he is the lead minister for the Government of Canada with regard to the fiscal policy, which is enunciated through a number of measures, many of which are contained in Bill C-28.

We are not tinkering with certain minor aspects of the financial tools of the Government of Canada. We are dealing with some very substantive acts of the Parliament of Canada, which he and he alone as the Minister of Finance and as the minister responsible in Cabinet for all economic matters, both domestically and internationally. Therefore I think it is pretty evident for us that his appearance here before this committee, whether you make it early or whether you make it late, is of paramount importance to our discussions and to our deliberations.

Le président: Il semble que tous les membres du Comité soient d'accord pour qu'on examine l'opportunité d'inviter M. Wilson après la visite de M. Loisel. Ou bien voulez-vous que l'on fasse tout de suite les démarches?

M. Gérin: On verra à ce moment-là.

M. Couture: C'est cela.

Mr. Manley: If you want a motion, I would like the government members to go on the record, if they are saying that they do not really want to ask Wilson unless we can prove, after Loisel is here, we need to have him. I find that astonishing. It seems clear to me that the Minister of Finance should come before this committee and deal with this bill. We should issue that invitation today. It is as simple as that.

M. Gérin: Ce n'est pas ce qu'on dit. M. Loisel est prêt à venir mardi matin à 10 heures. Entendons M. Loisel

[Traduction]

pense qu'il serait pour le moins bizarre que le parrain d'un projet de loi ne compare pas devant le Comité qui en discute. J'imagine mal que M. Wilson refuse de comparaître. Puisque nous sommes tous d'accord pour entendre M. Loisel la semaine prochaine, pourquoi ne pas inviter en même temps M. Wilson à comparaître quand cela lui conviendra? C'est un homme occupé, nous le reconnaissons tous. Je pense que ce serait très prudent, c'est le moins qu'on puisse dire, de la part du Comité que d'inviter le parrain du projet de loi.

M. Gérin: Mais le ministre responsable du projet de loi, le parrain est en fait M. Loisel.

M. Harvey: Ce n'est pas ce qu'on lit dans le projet de loi.

M. Dingwall: Je suis d'accord avec mon collègue. Je pense que ce serait une bonne idée de faire comparaître M. Loisel mardi, comme l'ont dit mes collègues, pour nous faire un exposé. Nous aurions donc la possibilité de lui poser des questions et d'obtenir des réponses. Les députés de l'opposition signalent simplement aux membres du Comité que la comparution du ministre des Finances est indispensable. Non seulement c'est lui qui a déposé ce projet de loi au Parlement, mais c'est également lui le principal ministre du gouvernement du Canada responsable de la politique fiscale qui s'est traduite par un certain nombre de mesures dont plusieurs se retrouvent dans le projet de loi C-28.

Il ne s'agit pas d'apporter certaines modifications mineures aux outils financiers que possède le gouvernement du Canada. Il s'agit d'un certain nombre de lois très importantes qui relèvent uniquement de lui en tant que ministre des Finances et en tant que ministre responsable auprès du Cabinet de toutes les questions qui touchent l'économie intérieure et extérieure de notre pays. Que le ministre compare bientôt ou plus tard, peu importe. Évidemment, ce qui est crucial pour nos discussions et nos délibérations, c'est qu'il compare devant nous.

The Chairman: It seems that all the Committee members are in agreement to consider the appropriateness of inviting Mr. Wilson after Mr. Loisel's appearance. Or do you want us to start making some arrangements right now?

Mr. Gérin: We'll wait till then.

Mr. Couture: Alright.

M. Manley: Si les députés gouvernementaux nous disent vraiment qu'ils veulent attendre la comparution de M. Loisel pour décider si la comparution de M. Wilson est nécessaire, qu'ils présentent une motion officielle. Franchement, ça me dépasse. Pour moi, il est évident que le ministre des Finances doit comparaître devant ce Comité et nous parler de son projet de loi. C'est bien simple, nous devrions l'inviter aujourd'hui même.

Mr. Gérin: That's not what we said. Mr. Loisel is ready to appear Tuesday morning at 10 a.m.. Let us hear

[Text]

et, à la fin de son témoignage, reprenons la discussion que nous avons commencée ce matin. C'est tout. On ne dit ni oui, ni non. Faisons cela de cette manière, par déférence pour M. Loisel qui est ministre et qui représente le ministère. Il va venir mardi matin, et on le considère comme un témoin de première importance. On verra plus tard.

Mr. Harvey: Mr. Chairperson, I must confess I can imagine no circumstances under which this committee would not wish to hear from the Minister of Finance, the sponsor of the bill. As has been correctly noted by my colleagues, the bill constitutes some truly profound changes in the fiscal regime of the federal government. As such it is reasonable that the committee put questions of policy in that regard to the minister responsible, who is the Minister of Finance.

• 1130

Now again, there is no objection to a motion to invite Mr. Loisel to appear next Tuesday, November 28, at 10 a.m. But I would like to suggest, and would in fact formally move an amendment to that motion, that we as well issue an invitation to the Minister of Finance to inform the committee as to those times and dates on which he would be available in the next month to appear before the committee, and ask him to respond with those times and dates by Tuesday, November 28, so we may then further consider the matter.

Le président: Donc, on en discutera mardi, après la rencontre. Si le Comité désire convoquer M. Wilson, je n'y vois pas d'objection, et je ne vois pas pourquoi M. Wilson refuserait si c'est le désir du Comité.

Alors, si vous êtes d'accord, on va commencer par fixer la rencontre de mardi le 28 avec le ministre Loisel. Il sera suivi d'autres témoins qu'on prendra le temps de désigner, car je suppose que certaines associations voudront se faire entendre. À l'heure actuelle, une seule association a manifesté le désir de venir témoigner. Il s'agit de l'Association nationale des retraités fédéraux.

Mr. Harvey: A point of order, Mr. Chairman. Am I to understand you have ruled that the committee has agreed to my proposed amendment?

The Chairman: Would you repeat your amendment?

Mr. Harvey: Assuming that there was a motion on the floor to the effect that we invite Mr. Loisel—

Le président: À l'heure actuelle, il n'y a pas de motion. C'était une discussion à bâtons rompus. Il n'y avait pas de proposition. M. Manley disait. . .

Mr. Harvey: In that case I apologize. As I said, I am still fairly new at this.

Then let me move a motion, if I may, that the committee request from the Minister of Finance a list of times and dates in the next month when he would be available to meet with this committee to discuss the bill, and that the committee request that the list be received by

[Translation]

Mr. Loisel and afterwards we can resume the discussion that was started this morning. That's all. We're not saying yes or no. Let us proceed in this fashion out of respect for Mr. Loisel who is the Minister representing the department. He will appear Tuesday morning and we consider him a very important witness. We'll decide what to do later on.

M. Harvey: Monsieur le président, j'avoue que j'imagine mal un cas où le Comité ne souhaiterait pas entendre le parrain du projet de loi, le ministre des Finances. Comme mes collègues l'ont fait remarquer à bon escient, ce projet de loi représente un changement en profondeur du régime fiscal du gouvernement fédéral. Il est donc raisonnable que les membres du Comité puissent poser des questions sur la politique gouvernementale au ministre responsable, donc au ministre des Finances.

Je le répète, nous ne nous opposons pas à la motion visant à inviter M. Loisel à comparaître mardi prochain, le 28 novembre à 10h00. Et ce que je propose, et de fait je propose officiellement un amendement à la motion pour que nous invitons le ministre des Finances à nous dire à quel jour et à quelle heure il sera prêt le mois prochain à comparaître devant le Comité et de nous donner sa réponse le mardi 28 novembre pour que nous puissions prendre notre décision.

The Chairman: We will therefore resume the discussion on Tuesday, after the Minister's appearance. If the Committee decides to invite Mr. Wilson to appear, I have no objection and I don't see why Mr. Wilson would turn down such an invitation from the Committee.

Therefore, if you are in agreement, we will set the meeting with Mr. Loisel for Tuesday the 28th. We will then hear other witnesses whose names will be specified, because I suppose that some groups wish to be heard. Right now, only one group has expressed a wish to appear, namely, the Federal Superannuation National Association.

M. Harvey: Rappel au Règlement, monsieur le président. Si j'ai bien compris, le Comité accepte mon amendement?

Le président: Pourriez-vous relire votre amendement?

M. Harvey: Si la motion à l'étude portait que nous invitons M. Loisel. . .

The Chairman: Right now, there is no motion on the table. It was free-wheeling discussion. There was no proposal. Mr. Manley was saying—

M. Harvey: Dans ce cas, je vous fais mes excuses. Comme je l'ai dit, je ne suis pas très ferré en la matière.

Permettez-moi donc de proposer une motion portant que le Comité demande au ministre des Finances de nous donner la liste des dates et des heures au cours desquelles il serait prêt à rencontrer le mois prochain les membres du Comité pour discuter du projet de loi, et que le

[Texte]

the committee next Tuesday, November 28, so it may then consider it.

M. Gérin: Je voudrais proposer un amendement.

Le président: Un instant. On va attendre la proposition qui nous sera présentée par écrit dans un moment. Comme vous en connaissez le sens, voulez-vous en discuter? Monsieur Gérin.

M. Gérin: Je propose que la décision sur cette motion soit prise après le témoignage de M. Loiselle.

Le président: Monsieur Harvey, voulez-vous lire votre proposition?

Mr. Harvey: I move that the Minister of Finance be invited to submit to the chairman a list of those times and dates during the month of December when he would be available to meet with this committee, and that the Minister of Finance be requested to forward that list prior to the committee's meeting of November 28 at 10 a.m.

• 1135

Le président: Cette motion est appuyée par M. Manley. Vous aviez un amendement, monsieur Gérin?

M. Gérin: Je propose que l'invitation du ministre des Finances à comparaître devant le Comité ne soit décidée qu'après la comparution du ministre d'État aux Finances.

Le président: Ce n'est pas un amendement, mais plutôt une contre-proposition.

Mr. Manley: Really, is he not saying we should go ahead and request the date but not send the invitation until after—

Mr. Gérin: That we will discuss the appearance of the Minister of Finance after the appearance of the Minister of State for Finance.

Mr. Manley: But all Mr. Harvey's motion does is ask the minister on what dates he is available. Surely you do not object to asking him on what dates he is available.

Mr. Gérin: I will check that and I will inform the members on Tuesday morning if the minister is available and when. At that time we will decide if we want the minister to appear and when.

Mr. Manley: It is very nice of you to offer your hospitality in doing that, but I think the chairman of the committee should ask the minister for some dates on behalf of the committee.

Mr. Gérin: Yes, but that is what I do not want. I do not want the committee to officially make an invitation, because in my mind I am not sure it is necessary for the Minister of Finance to appear here. I will know that by Tuesday morning. By that time—because I do not know what will be the decision of the committee—I will have asked the Minister of Finance on which dates he is

[Traduction]

Comité demande que cette liste nous parvienne mardi prochain le 28 novembre pour que l'on puisse l'étudier.

Mr. Gérin: I would like to move an amendment.

The Chairman: Just a minute. We are going to consider the motion that will be given to us in writing in a moment. Since you know the sense of the motion, do you want to start the discussion? Mr. Gérin.

Mr. Gérin: I move that we vote on this motion after hearing Mr. Loiselle.

The Chairman: Mr. Harvey, could you please read your motion?

M. Harvey: Je propose que le ministre des Finances soit invité à remettre au président la liste des heures et des dates auxquelles il serait prêt à rencontrer les membres du Comité au cours du mois de décembre et que le ministre des Finances soit prié de remettre cette liste avant la réunion du Comité prévue pour le 28 novembre à 10h00 du matin.

The Chairman: The motion is seconded by Mr. Manley. Do you have an amendment, Mr. Gérin?

Mr. Gérin: I move that we wait until after the appearance of the Minister of State for Finance before issuing an invitation to the Minister of Finance to appear before the Committee.

The Chairman: That is not an amendment but a counterproposal.

M. Manley: Le député ne dit-il pas qu'il faudrait fixer la date mais attendre pour adresser l'invitation que...

M. Gérin: Qu'on attende pour voir si l'on doit inviter le ministre des Finances que le ministre d'État aux finances ait comparu.

M. Manley: Mais la motion de M. Harvey demande simplement à quelle date le ministre est disponible. Vous n'êtes sûrement pas contre l'idée de lui demander quand il est disponible.

M. Gérin: Je vais me renseigner et je vous le dirai mardi matin si le ministre est disponible ou pas. À ce moment-là, nous déciderons si nous souhaitons qu'il compareisse et à quel moment.

M. Manley: C'est très gentil à vous de vous proposer pour cette tâche, mais je pense que c'est au président du Comité de demander au ministre en notre nom quand il est disponible.

M. Gérin: Effectivement, mais c'est ce que je ne souhaite pas. Je ne veux pas que le Comité invite le ministre des Finances à comparaître officiellement, parce que je ne suis pas convaincu que sa présence soit nécessaire. Je le saurai mardi matin. À ce moment-là—car j'ignore quelle sera la décision du Comité—j'aurai demandé au ministre des Finances à quelle date il est

[Text]

available if the committee decides to invite him. So at that time we will have all the information.

Le président: On peut débattre de cette question pendant des heures, mais on arrive à dire la même chose. Tout le monde s'entend pour inviter le ministre Loiselle pour mardi. Ce qui nous chatouille, c'est ceci: est-ce qu'on dit tout de suite au ministre Wilson de venir ou si on le lui demande mardi matin? C'est là qu'est la différence.

M. Manley: Non, ce n'est pas cela. La différence, c'est de savoir si vous, le président du Comité, ferez la demande seulement pour les dates où il sera disponible. Si j'ai bien compris la motion de M. Harvey, on demandera simplement à quelles dates le ministre sera disponible pour venir ici si on le lui demande. Je préfère que cette proposition concernant le ministre vienne du Comité, par l'intermédiaire du président, plutôt que de lui, en tant que simple membre du Comité.

M. Couture: Nous avons présentement sur la table une proposition et une contre-proposition.

Le président: Exactement.

M. Couture: On connaît très bien la proposition. La contre-proposition dit tout simplement qu'on reçoit M. Loiselle mardi matin et qu'à la suite de cette rencontre, on aura une discussion et on réglera le problème.

Si on doit régler la contre-proposition, faisons-le immédiatement. Est-ce qu'on vote?

Le président: On va finir la discussion et on va voter par la suite. La procédure sera la suivante. Les deux points de vue ont été entendus et nous continuerons d'en discuter. Nous disposerons d'abord de la contre-proposition, qu'on appelle une proposition dilatoire, et on ira ensuite à la proposition principale si la contre-proposition est rejetée.

Mr. Harvey: Might I suggest that it would simply be prudent, assuming that the committee will discuss the matter of whether or not actually to issue an invitation to Mr. Wilson to appear following Mr. Loiselle's appearance next Tuesday, that the committee do that in light of some knowledge as to when the minister might appear? For example, let us say he is booked to spend the month of December in conferences in Leningrad or someplace. It would be useful to know that. It is just an aid to prudent planning of the committee's work. I really do not see where the problem with the motion lies.

Mr. Soetens: I understand the point you are making. I do not particularly have a problem with the concept of saying on Tuesday we have decided we are going to have the Minister of Finance appear at the convenience of the committee in his schedule. That is the way these things are always done. Now you are asking for a complete list of the month of December of his timeframe when he is available. First, that is none of our business. But what we can do is invite the minister to appear at a time convenient to the committee and the minister. Is that an unreasonable request?

[Translation]

disponible au cas où nous décidions de l'inviter. À ce moment-là nous aurons en main les informations voulues.

The Chairman: We can debate this question for hours but it will come to the same thing. Everybody agrees to invite Mr. Loiselle to appear Tuesday. What bothers us is the following: do we tell Mr. Wilson right away to appear or do we ask him on Tuesday morning? That's the point.

Mr. Manley: No, that's not the point. The question is whether you, as the Chairman of the Committee, will ask him to appear only on those dates when he is available. If I understood the motion by Mr. Harvey, we are only asking at what dates the minister will be available to appear, should we ask him to. I prefer that this proposal concerning the Minister be made by the Committee, through the Chairman, rather than by a member of the Committee.

Mr. Couture: We have on the table a motion and an counter-motion.

The Chairman: Precisely.

Mr. Couture: We are well aware of the motion. The counter-motion states only that Mr. Loiselle will appear Tuesday morning and following his appearance we will have a discussion and we will deal with the problem.

If we have to deal with the counter-motion, let us do it immediately. Are you going to put the question?

The Chairman: We will finish the discussion and then we will vote. The procedure will be as follows. We have heard the two points of views and we will pursue the discussion. We will deal first with the counter-motion, which is called a dilatory motion, and then we will deal with the main motion if the counter-motion is defeated.

M. Harvey: Je pense que par souci de prudence, si le Comité discute de la possibilité d'inviter M. Wilson à comparaître à la suite du témoignage de M. Loiselle mardi prochain, il faudrait que nous sachions d'abord quand le ministre sera disponible? Imaginez simplement qu'il ait prévu d'assister à des conférences au mois de décembre à Léningrad ou ailleurs. C'est le genre de chose qu'il serait utile de savoir. Ce serait prudent de planifier ainsi les travaux du Comité. Je vois mal pourquoi la motion présente des difficultés.

M. Soetens: Je vois où vous voulez en venir. Je n'ai en fait rien contre l'idée de dire mardi que nous aimerions entendre le ministre quand il est libre ou au moment où le Comité le souhaite. On procède toujours de cette façon. Et vous me demandez quel est son calendrier d'activités pour le mois de décembre pour voir quand il est libre. En premier lieu, cela ne nous regarde pas. Mais ce n'est pas déraisonnable que de demander au ministre de comparaître à un moment qui lui convient et qui convient au Comité?

[Texte]

[Traduction]

• 1140

Mr. Manley: That is where we started from.

Mr. Soetens: Well, then, you know—

Mr. Manley: Why do we not wait until Tuesday.

Mr. Soetens: On Tuesday, after we have heard from Mr. Loiselle, I will be quite happy to discuss the appearance of Mr. Wilson.

M. Gérin: Je demande le vote.

Le président: Donc, la contre-proposition est celle-ci: Que l'invitation du ministre des Finances à comparaître devant le Comité ne soit décidée qu'après la comparution du ministre d'État aux Finances, M. Loiselle.

Mr. Harvey: On a point of order, Mr. Chairman, I moved a motion formally in this committee. That became the matter on the floor. I would appreciate that being put to a vote.

Le président: Au commentaire 417 1)ii) de *Beauchesne*, il est question des motions dilatoires. Une motion dilatoire écarte «la question primitive de façon provisoire ou permanente». Ici, on écarte votre proposition de façon provisoire, jusqu'à mardi. Dans ce sens-là, elle a priorité, au niveau du vote, sur votre proposition.

Mr. Harvey: It is your ruling then that this constitutes a dilatory motion in the form of an amendment.

Le président: La proposition de M. Gérin n'est pas un amendement. C'est une motion dilatoire. Donc, elle a priorité au niveau du vote. On passera à votre proposition par la suite. C'est dit clairement dans *Beauchesne*.

Mr. Dingwall: Just to be clearer, Mr. Chairman, you have determined with the advice of the clerk that this is a counter-motion.

Le président: Non, ce n'est pas une contre-proposition; c'est une motion dilatoire. Je peux vous lire le texte:

ii) Les motions dilatoires visent à écarter la question primitive de façon provisoire ou permanente.

C'est le cas de cette motion-là. Elle vise simplement à écarter la décision de façon provisoire, jusqu'à mardi. Donc, elle a priorité sur la motion principale au niveau du vote.

Mr. Dingwall: So that is the decision of the Chair and obviously the advice of the clerk on the motion by my colleague. That is exactly what it is.

Le président: Oui.

Mr. Dingwall: Okay.

Le président: Qui est en faveur de la motion dilatoire?

La motion est adoptée

M. Manley: C'est ce qu'on a commencé par faire.

M. Soetens: Et bien, dans ce cas, vous savez donc que...

M. Manley: Pourquoi ne pas attendre mardi?

M. Soetens: Mardi, après avoir entendu M. Loiselle, je serai prêt à discuter de la comparution de M. Wilson.

Mr. Gérin: I ask that the question be put.

The Chairman: We are voting on the counter-motion: That we wait until after the appearance of the Minister of State for Finance, Mr. Loiselle, before issuing an invitation to the Minister of Finance to appear before the committee.

M. Harvey: Rappel au règlement, monsieur le président. J'ai proposé officiellement une motion et c'est cette motion qui est à l'étude. J'aimerais qu'on la mette au vote.

The Chairman: Section 417 1)ii) of *Beauchesne* applies to dilatory motions. A dilatory motion disposes «of the original question either for the time being or permanently». So your motion is disposed of for the time being, till next Tuesday. Therefore, we must vote on it before we vote on the motion.

M. Harvey: Vous dites donc qu'il s'agit d'une motion dilatoire présentée sous forme d'amendement.

The Chairman: The proposal by Mr. Gérin is not an amendment but a dilatory motion. Therefore, we must vote on it first and then vote on your own motion. This is clearly stated in *Beauchesne*.

M. Dingwall: Pour précisez, monsieur le président, avec les conseils du greffier, vous avez décidé qu'il s'agissait d'une contre-proposition.

The Chairman: No, it is not a counter-motion but a dilatory motion. I can read you the section.

ii) Dilatory motions are designed to dispose of the original question either for the time being or permanently.

That applies to this particular motion. The motion is designed to dispose of the question for the time being, till next Tuesday. Therefore, we must vote on it before we proceed to the main motion.

M. Dingwall: C'est donc là la décision rendue sur la motion de mon collègue par le président, de toute évidence sur les conseils du greffier.

The Chairman: Indeed.

M. Dingwall: Bien.

The Chairman: Who is in favour of the dilatory motion?

The motion is adopted

[Text]

Le président: Donc, nous discuterons de votre proposition mardi. Est-ce qu'il y a d'autres discussions concernant les travaux futurs?

M. Gérin: Est-ce qu'il est possible de fixer immédiatement d'autres séances pour la semaine prochaine? Nous nous rencontrons mardi matin. Je vous suggère qu'une deuxième séance ait lieu la semaine prochaine, mardi après-midi ou mercredi après-midi. On sait que la Chambre ne siègera pas jeudi et vendredi pour vous permettre d'élire un chef. Pour la semaine prochaine, il ne nous serait possible de siéger que mardi après-midi et mercredi après-midi.

Mr. Harvey: Do you know anybody who would appear on Wednesday?

Mr. Gérin: There is only one association that asked to appear, for the moment, so—

• 1145

Mr. Harvey: Are we still going to consider the matter of further witnesses today?

Mr. Gérin: Yes, sure.

Mr. Harvey: If you have someone who is going to come on Wednesday, fine.

Mr. Gérin: I think Canadians are pretty satisfied with this bill.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Gérin: I do not think many associations or Canadians will want to come here, except to congratulate the government—

Mr. Manley: I have a few.

Mr. Harvey: Well, then, I should think you would be most anxious to hear them. It is a message you do not get to hear very often these days.

Mr. Dingwall: Mr. Chairman, in accordance with the obvious co-operation of spirit being exhibited by the members opposite, perhaps we can proceed with our meeting on Tuesday, hold discussions with the Minister of State, and perhaps subsequently we can decide on the future activities of the committee, since the members opposite do not seem to be in too much of a hurry to invite the Minister of Finance to appear. I think that will determine the number of witnesses and where they come from and the activities of the committee. We can do it at such time.

Mr. Gérin: Do we have a list of the witnesses you wish to invite here?

Mr. Dingwall: We have a number of witnesses who have expressed interest in appearing.

Mr. Gérin: Do you have the names?

Mr. Dingwall: Yes.

M. Couture: Étant donné que la Chambre ne siègera pas jeudi et vendredi de la semaine prochaine et qu'une rencontre est déjà prévue pour mardi avec le ministre

[Translation]

The Chairman: We will therefore discuss your motion on Tuesday. Is there any further discussion concerning future activities?

Mr. Gérin: Is it possible to set right now the meetings for next week? We are meeting on Tuesday morning. I suggest that we sit a second time next week, either Tuesday or Wednesday afternoon. We know that the House will not sit Thursday and Friday so that you can elect a leader. Next week, we can only sit on Tuesday and Wednesday afternoon.

M. Harvey: Est-ce qu'il y a un témoin qui serait prêt à comparaître mercredi?

M. Gérin: Il n'y a qu'une association qui a demandé à comparaître, pour l'instant donc. . .

M. Harvey: Va-t-on tout de même étudier la possibilité d'indiquer d'autres témoins aujourd'hui?

M. Gérin: Mais certainement.

M. Harvey: Si vous avez un témoin pour mercredi, c'est parfait.

M. Gérin: Je pense que les Canadiens sont assez contents de ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Gérin: Je ne pense qu'il y ait beaucoup d'associations canadiennes qui veulent comparaître devant nous, sinon pour féliciter le gouvernement. . .

M. Manley: J'en connais quelques-unes.

M. Harvey: Et bien, dans ce cas, nous nous ferons un plaisir de les entendre. Vous n'êtes pas habitués aux louanges de nos jours.

M. Dingwall: Monsieur le président, vue la bonne volonté manifestée par mes vis-à-vis, nous pourrions peut-être nous contenter de discuter avec le ministre d'État mardi prochain et de décider par la suite des travaux futurs du comité, étant donné que les députés d'en face ne semblent guère pressés d'inviter le ministre des Finances à comparaître. Nous aurons ainsi une idée du nombre de témoins, des organismes qu'ils représentent et des activités du Comité. Nous pourrions le faire à ce moment-là.

M. Gérin: Avez-vous la liste des témoins que vous souhaitez inviter?

M. Dingwall: Il y a un certain nombre de témoins qui ont manifesté le désir de comparaître.

M. Gérin: Avez-vous la liste des noms?

M. Dingwall: Oui.

Mr. Couture: Since the House will not be sitting on Thursday and Friday next week and we are already scheduled to meet with the minister of State for Finance

[Texte]

d'État aux Finances, je serais bien d'accord qu'on essaie de fixer une autre rencontre pour mercredi si on veut avancer dans l'étude du projet de loi.

Le président: Mardi après-midi ou mercredi.

M. Couture: Écoutez bien: pour les membres du Comité, il est toujours difficile d'assister à deux réunions au cours de la même journée. Il serait bon qu'on puisse arrêter une date dès aujourd'hui pour qu'on puisse planifier nos programmes. Si le président peut obtenir la confirmation des témoins qui seront invités par le Comité, cela nous permettra d'avancer tout en planifiant bien notre temps.

Le président: Comme je vous le disais tout à l'heure, officiellement, il n'y a qu'une association, l'Association nationale des retraités fédéraux, qui a demandé d'être entendue. M. Dingwall disait que l'opposition avait une liste de témoins possibles.

Mr. Dingwall: Yes, we have a list, but it is not completed at this point in time. The Federal Superannuates National Association is certainly willing.

Mr. Gérin: Is it okay to meet on Tuesday at 3.30 p.m.?

Le président: Non, pas mardi. Ce serait plutôt mercredi. M. Couture disait... Je vous laisserai choisir selon vos emplois du temps. On a le choix entre mardi après-midi et mercredi après-midi. Faisons un sondage.

M. Couture: Je suis d'accord pour mardi après-midi. Je trouvais que deux réunions le même jour, c'était peut-être un peu chargé, mais...

Le président: Faisons un tour de table. Mardi ou mercredi? Que préférez-vous?

Mr. Harvey: I have no idea what Mr. Butland's schedule is.

Le président: Vu que les députés du NPD doivent partir le mercredi, vous préféreriez sans doute que ce soit le mardi. Est-ce que cela fait mieux votre affaire?

Mr. Harvey: It is true that we are going to have several members here, which might in fact work better.

Le président: Si on n'y voit pas d'objections, ce sera donc pour mardi après-midi, à 15h 30.

Mr. Soetens: I have one question. I do not know how long a time we are proposing to give to individual witnesses. Obviously we want to give them enough time to make their particular presentation to us, but if the opposition have other witnesses they would also like here Tuesday afternoon, if I am setting aside an afternoon, I would hate to think that we hear one witness for half an hour and we adjourn when in fact we could hear two or three other witnesses as well. So if the opposition have particular witnesses that—

Mr. Dingwall: We will come back to it.

[Traduction]

on Tuesday, I would agree that we should try and set another meeting for Wednesday if we want to progress in our consideration of the Bill.

The Chairman: Tuesday or Wednesday afternoon.

Mr. Couture: It must be remembered that it is always difficult for the members of the Committee to attend two meetings in the same day. It would be a good idea to set a date today so that we can plan our activities. If the Chairman can confirm which witnesses will be invited by the Committee, this would enable us to plan our time effectively.

The Chairman: As I mentioned earlier, officially there is only one group who asked to be heard, namely the Federal Superannuates National Association. Mr. Dingwall told us that the Opposition had a list of possible witnesses.

M. Dingwall: Effectivement, nous avons une liste, mais elle n'est pas complète pour l'instant. L'Association nationale des retraités fédéraux est certainement prête à comparaître.

Mr. Gérin: Alors mardi à 15h30, cela vous va?

The Chairman: No, not Tuesday but rather Wednesday. Mr. Couture was saying... I will let you choose according to your commitments. We have a choice between Tuesday afternoon and Wednesday afternoon. Let's go around the table.

Mr. Couture: I would rather opt for Tuesday afternoon. I stated that two meetings on the same day was a bit much. However...

The Chairman: Let's go around the table. What do you prefer? Tuesday or Wednesday?

M. Harvey: Je n'ai pas la moindre idée des engagements de M. Butland.

The Chairman: Since the NDP members have to leave on Wednesday, you probably would prefer to sit on Tuesday. Would that be preferable?

M. Harvey: Le fait est que nous aurons plusieurs représentants ici, ce qui serait peut-être préférable.

The Chairman: If you have no objection, we will therefore meet at 3:30 p.m. on Tuesday afternoon.

M. Soetens: J'ai une question. J'ignore combien de temps nous entendons accorder aux témoins. De toute évidence, nous voulons leur donner suffisamment de temps pour présenter leur exposé, mais si les députés de l'opposition ont des témoins qui aimeraient également comparaître mardi après-midi, dans la mesure où je réserve cet après-midi là, je n'aimerais pas beaucoup qu'on ait seulement un témoin pendant une demie-heure et qu'on lève ensuite la séance alors qu'on aurait pu en entendre deux ou trois autres. Si les députés de l'opposition ont donc des témoins qui...

M. Dingwall: Nous vous donnerons notre réponse plus tard.

[Text]

Mr. Soetens: And please encourage whoever it is to be ready Tuesday afternoon to speak.

• 1150

Mr. Dingwall: No, I did not say that. I indicated in my remarks that in view of some of the statements that have been expressed, we have a number of witnesses. We would like to give a complete list of those who wish to appear to the chairman and the clerk of the committee. We will be able to do that subsequent to Tuesday morning's hearing with the minister.

Mr. Soetens: I respect that feeling. If the aim is that we are going to hear one witness a day for the next six months, then I guess the co-operation of the committee may fall apart very quickly.

Mr. Dingwall: You are the one who said one witness a day. We are not suggesting that at all. In fact, I think we can be very accommodating in terms of the number of witnesses who can appear.

Mr. Soetens: That is all I was suggesting. If one or two of your witnesses, not all, could be available on Tuesday, why not let them know that we are going to be here and we would love to hear from them? That is all I am suggesting.

Mr. Dingwall: Sure.

Mr. Manley: I think the federal superannuates will be able to keep us busy for a full hearing.

Mr. Harvey: Besides, as we have already heard, it is possible that Mr. Loisel will answer all our questions.

Mr. Soetens: It is not your questions, though. There are witnesses that you think want to make some input, and I am sure you would not want to dispense with their evidence.

Mr. Harvey: But just as we will have to decide after hearing Mr. Loisel whether or not we want to call Mr. Wilson, we will have to decide after hearing Mr. Loisel whether or not we want to call anybody else.

M. Gérin: Il faut aussi agir de façon responsable vis-à-vis des Canadiens. C'est notre rôle en tant que membres du gouvernement. Le discours du Budget a eu lieu le 28 avril. Ce projet de loi découle du Budget. La première lecture du projet de loi a eu lieu au mois de juin. Le débat en Chambre a été assez long. Les gens qui veulent témoigner connaissent ce projet de loi depuis longtemps. Normalement, si l'opposition juge nécessaire et utile de faire entendre des témoins, ces témoins le savent déjà depuis longtemps. Si nous n'adoptons pas rapidement ce projet de loi en comité, cela causera beaucoup de problèmes au niveau des déclarations d'impôt, par exemple, parce que ce sont des mesures budgétaires qui s'appliquent déjà.

Il y a donc lieu de travailler avec diligence. Si vous avez des témoins à nous proposer, je suis sûr que vous les connaissez. Vous n'avez qu'à nous dire leurs noms, et on

[Translation]

M. Soetens: Et invitez tous ceux qui sont prêts à comparaître mardi après-midi.

M. Dingwall: Non, je ne me suis pas engagé à cela. J'ai indiqué dans mes propos que conformément à ce que nous ayons signalé, plusieurs témoins souhaitent comparaître. Nous voulons remettre la liste complète des témoins possibles au président et au greffier. Nous serons en mesure de le faire après avoir entendu le ministre mardi matin.

M. Soetens: C'est entendu. Si ce que vous souhaitez est d'entendre un témoin par jour pour les six prochains mois, je crains fort que la bonne volonté des membres du Comité ne s'effrite rapidement.

M. Dingwall: C'est vous qui avez parlé d'un témoin par jour, pas nous. De fait, je pense que nous sommes prêts à être très souples quant au nombre de témoins.

M. Soetens: C'est ce que je voulais dire. Si vous avez un ou deux témoins, pas tous vos témoins, qui soient prêts à comparaître mardi, pourquoi ne pas leur faire savoir que nous siégeons et que nous aimerions les entendre? Je n'ai suggéré rien d'autre.

M. Dingwall: D'accord.

M. Manley: Je pense que l'Association des retraités fédéraux nous tiendra occupés toute une séance.

M. Harvey: Comme on nous l'a déjà dit, on sait d'ailleurs que M. Loisel répondra peut-être à toutes nos questions.

M. Soetens: Mais pas aux vôtres. Si vous avez des témoins qui veulent apporter une contribution, vous ne voulez sûrement pas vous priver de leur témoignage.

M. Harvey: Mais tout comme nous attendons que M. Loisel ait comparu pour décider si nous voulons ou pas inviter M. Wilson, il faudra attendre que M. Loisel ait comparu pour voir si nous avons besoin d'autres témoins.

Mr. Gérin: We have to act as responsibly as possible with respect to the Canadian public. That is our role as members of the government. The Budget speech was delivered on April 28th and this bill stems from the budget. First reading of this bill was in June. The debate in the House was quite long. People who want to appear have been familiar with this bill for quite a long time. Normally, if the opposition deems it necessary to hear witnesses, those witnesses will have been aware of that fact for quite a while already. If this bill is not quickly adopted in committee, there will be a lot of problems regarding tax returns, for example, since those budgetary measures are already being implemented.

We therefore need to work quickly. If you have any witnesses to suggest, I am sure you already know who they are. Just give us their names and we will invite them to

[Texte]

va les inviter pour mardi prochain ou la semaine suivante. Si vous n'êtes pas encore prêts à nous proposer des témoins, je vais vous donner un conseil: ne fouillez pas trop. Je suis sûr que vous savez, à l'heure actuelle, quels groupes sont vraiment intéressés à venir ici et peuvent être utiles au Comité. Vous le savez sûrement. Dans le cas de l'Association nationale des retraités fédéraux, on le savait. Pour ma part, je ne connais pas d'autres groupes.

Mr. Dingwall: Very good comments from my colleague. We will wait with great anticipation for his undertaking to come back on Tuesday with regard to the availability of the Minister of Finance. We can proceed from there.

M. Gérin: Comme cette discussion est reportée à mardi et que vous n'êtes pas prêts à soumettre votre liste de témoins, il est possible que le seul témoin que nous entendrons après le ministre et l'Association nationale des retraités fédéraux soit M. Wilson. Nous pourrions ensuite commencer l'étude article par article du projet de loi.

Mr. Dingwall: If the Conservative members are suggesting that the third witness to appear before the legislative committee examining Bill C-28 is the Minister of Finance, I also concur.

Le président: Donc, nous recevrons le ministre Loisel le mardi matin et l'Association nationale des retraités fédéraux mardi à 15h30. Comme il n'y a pas encore d'autres associations qui ont manifesté de l'intérêt, on s'en tiendra à ce seul témoin, et la séance sera un peu plus courte. Vous êtes d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Y a-t-il d'autres discussions sur les travaux futurs du Comité?

• 1155

S'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance jusqu'à mardi, 10 heures.

Tuesday, November 28, 1989

• 1007

The Chairman: Order, please. I should advise that pursuant to Standing Order 113 I have been designated by Mr. Plamondon to act as chairman for this particular sitting.

Mr. Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): We prefer to see you there.

The Chairman: Thank you very much. Please bear with me if it does not quite go the way you expect, but it is my tremendous experience that will show in the near future, I am sure.

We are resuming study of Bill C-28. Our schedule today is to hear from the Hon. Gilles Loisel, Minister of State for Finance. Mr. Minister, we welcome you to the committee this morning. I believe you have a presentation

[Traduction]

appear next Tuesday or the following week. If you are not ready to suggest any witnesses, I will give you one piece of advice: do not look too hard. I am sure that you already know which groups are really interested in appearing and can be of some help to the committee. Of course you must know that. We knew that was the case for the Federal Superannuates National Association. Personally, I have not heard of any other groups.

M. Dingwall: Je félicite mon collègue de ses propos. Nous attendons avec impatience qu'il nous dise mardi quand le ministre des Finances sera disponible. Nous prendrons ensuite une décision.

Mr. Gérin: Since the discussion has been postponed till Tuesday and since you are not ready to submit your list of witnesses, it may be that the only witness we shall hear after the Federal Superannuates National Association will be Mr. Wilson. We can then proceed with the clause-by-clause consideration of the bill.

M. Dingwall: Si les députés conservateurs proposent que le troisième témoin à comparaître devant le Comité législatif qui étudie le projet de loi C-28 soit le ministre des Finances, je suis bien d'accord.

The Chairman: We will therefore hear Mr. Loisel on Tuesday morning and the Federal Superannuates National Association on the same day at 3.30 p.m. Since no other groups have yet expressed an interest, we will have only that witness and the meeting will be a bit shorter. Agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Is there any other discussion on the future business of the committee?

Since there is no further business, the meeting is adjourned until Tuesday 10 a.m.

Le mardi 28 novembre 1989

Le président: Je déclare la séance ouverte. Je tiens à vous informer que conformément à l'article 113 du Règlement, M. Plamondon m'a chargé de présider la séance d'aujourd'hui.

M. Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Nous préférons que ce soit vous.

Le président: Merci beaucoup. Je vous prie d'être indulgents si les choses ne se déroulent pas tout à fait comme vous le voudriez, mais je suis certain que ma longue expérience se manifestera sous peu.

Nous reprenons l'examen du projet de loi C-28. En conformité avec notre programme, nous entendrons aujourd'hui l'honorable Gilles Loisel, ministre d'État aux Finances. Monsieur le ministre, nous sommes

[Text]

you would like to make for us on Bill C-28, so we would defer to your comments.

Hon. Gilles Loisel (Minister of State (Finance)): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee. I would like first to introduce some of my colleagues. I am very pleased to have with me this morning to assist me in this presentation and answering your questions Len Farmer, the director of tax policy in the legislation division in our department; Harold White, legislative counsel; and Evens Girard, also legislative counsel.

If we look over Bill C-28, this bill implements various measures first announced in the April 1989 budget. In my comments I would like to go over the outline of these measures, as well as certain amendments that will be presented in this committee and that are related to the administration of the Income Tax Act.

Permettez-moi de vous rappeler que si le gouvernement a présenté ces mesures budgétaires, c'est qu'il est résolu à réduire le déficit et à alléger le fardeau que fait peser la dette nationale sur l'économie.

The last budget contains a balanced package of measures. Expenditures have been cut, effective this year. This will have a substantial impact on spending for several years into the future. Together with various revenue measures, the cuts will reduce the deficit by over \$5 billion this year and \$9 billion next year. This year they will offset increased interest costs and leave a deficit of \$30.5 billion. Next year the deficit is projected to drop to \$28 billion. In five years it will be cut in half.

• 1010

J'aimerais maintenant vous parler des mesures inscrites au projet de loi C-28. Mon intention est d'en préciser le but essentiel plutôt que de débattre les détails de chacune des mesures, bien que j'aurai plaisir à le faire plus tard si vous le souhaitez.

Some changes in the personal income tax will increase revenues. They include an increase in the personal surtax from 3% to 5% and an additional high-income surtax of 3% applied to federal income tax in excess of \$15,000.

Ces mesures seront mises en oeuvre graduellement sur deux ans et prendront pleinement effet au cours de l'année d'imposition 1990. En 1989, la surtaxe de base des particuliers passera à 4 p. 100 et la surtaxe sur les revenus élevés s'appliquera au taux de 1.5 p. 100.

Other measures affecting personal tax will improve the fairness of the tax base. These include a taxation of accrued investment income on an annual basis, and

[Translation]

heureux de vous accueillir au Comité ce matin. Je crois savoir que vous avez un exposé à nous faire sur le projet de loi, si bien que je vous cède la parole.

L'honorable Gilles Loisel (ministre d'État aux Finances): Merci beaucoup, monsieur le président et messieurs les membres du Comité. Permettez-moi d'abord de vous présenter mes collègues. Pour m'aider à faire mon exposé et à répondre à vos questions, j'ai le plaisir d'avoir à mes côtés M. Len Farber, directeur de la politique fiscale à la Division de la législation du ministère, M. Harold White, conseiller législatif, ainsi que M. Evens Girard, lui aussi conseiller législatif.

L'examen du projet de loi C-28 révèle que celui-ci a pour effet de mettre en oeuvre diverses mesures annoncées dans le budget d'avril 1989. Je désire vous faire part de l'essentiel de ces mesures, ainsi que de certaines modifications qui seront présentées au Comité et qui ont trait à l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Let me remind you of the context in which the budget measures are presented. That is the commitment of the government to reducing the deficit and the burden placed on the economy by our national debt.

Le dernier budget contient un ensemble équilibré de mesures. Il prévoit des compressions, à compter de cette année, qui auront des répercussions importantes sur les dépenses pendant plusieurs années. Unies aux diverses mesures d'augmentation des recettes, les coupures permettront de réduire le déficit de plus de 5 milliards de dollars cette année, et de 9 milliards de dollars l'an prochain. Cette année même, elles compenseront presque la hausse des frais d'intérêt et nous permettront d'en arriver à un déficit de 30,5 milliards de dollars. L'an prochain, le déficit devrait tomber à 28 milliards de dollars et, dans cinq ans, il sera réduit de moitié.

Let me now turn to the measures in Bill C-28. I want to go over the outlines of the policies they implement, rather than the details of each one, although I will of course be happy to discuss the details later.

Des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers permettront d'accroître les recettes. Au nombre de ces modifications figurent une augmentation de la surtaxe des particuliers, qui passera de 3 p. 100 à 5 p. 100, et l'application d'une surtaxe additionnelle de 3 p. 100 à l'impôt fédéral sur le revenu dépassant 15,000\$.

These measures will be phased in over two years, and will be fully applied in taxation year 1990. In 1989 the effect will be that the basic personal surtax will be increased to 4% and the high-income surtax will be effective at a rate of 1.5%.

D'autres mesures touchant l'impôt des particuliers ont pour but d'améliorer l'équité de l'assiette fiscale. Elles comprennent l'imposition annuelle du revenu de

[Texte]

measures to ensure that lessors of property recognize leasing profits on a current basis.

A number of measures in Bill C-28 will expand the role of the tax system in managing the government's spending. It does this by providing the basis for taxation at progressive rates of most types of government assistance received by individuals. Measures in this bill provide for the recovery of OAS and family allowance payments from taxpayers with incomes of over \$50,000. This will ensure the continued existence of these programs for taxpayers who need help. By assuring the continued viability of these social programs this bill is making an extremely important contribution to the maintenance of our social safety net.

Le souci d'équité et la nécessité de réduire le déficit entraînent également des modifications du régime de l'impôt des sociétés.

Effective July 1, 1989, a tax on large corporations was introduced. This tax at a rate of 0.175% on capital employed in Canada in excess of \$10 million will ensure that all large companies pay federal taxes and thus contribute to debt reduction. It will cover about 3,600 corporations, accounting for approximately three-quarters of total corporate capital employed in Canada. Measures dealing with securities lending and dividend rental arrangements will facilitate the efficient operation of Canada's capital markets, while eliminating the revenue loss arising from certain tax-motivated dividend rental arrangements. These measures recognize the importance of securities lending in the operation of Canada's capital markets, and provide greater certainty of tax treatment for investment and securities dealers alike. They will facilitate legitimate securities lending but will curtail share lending only for tax purposes.

The deduction for dividend compensation payments was disallowed for all taxpayers effective July 1, 1989. In the case of payments made by registered securities dealers, the disallowance will be phased in. This is a result of ongoing consultation with the securities industry. This means that the 50% phase-in for the disallowance of dividend compensation payments, announced in the May 26 press release from the Department of Finance, will not be implemented.

We will monitor the impact of these new rules to ensure that the Canadian securities industry maintains its international competitiveness.

[Traduction]

placements couru et des mesures afin d'assurer que les locataires de biens déclarent leurs bénéfices d'une location à mesure qu'ils en gagnent.

D'autres mesures présentées dans le projet de loi C-28 accroîtront le rôle du système fiscal dans la gestion des dépenses de l'État, en concrétisant le principe de l'aide accordée en fonction du revenu et en assurant l'imposition, à des taux progressifs, de la plupart des types d'aide que reçoivent de l'État les particuliers. Ces mesures prévoient le recouvrement des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales des contribuables dont le revenu est supérieur à 50,000\$. On garantit de cette façon le maintien de ces programmes pour les contribuables qui en ont besoin. En assurant la viabilité continue de ces programmes sociaux, ce projet de loi contribue très sensiblement au maintien de notre filet de sécurité sociale.

Fairness and the need to reduce the deficit require changes to the corporate tax system as well.

Depuis le 1^{er} juillet 1989, un impôt s'applique aux grandes sociétés. Cet impôt, dont le taux est de 0,175 p. 100 du capital utilisé au Canada supérieur à 10 millions de dollars, assurera que toutes les grandes sociétés paient des impôts fédéraux et contribuent ainsi à la réduction de la dette. Il s'appliquera à quelque 3,600 sociétés et à près des trois quarts de l'ensemble du capital utilisé par les sociétés au Canada. Les mesures touchant les mécanismes de prêt de valeurs mobilières et le transfert de dividendes faciliteront le fonctionnement efficient des marchés financiers canadiens, tout en éliminant la perte de recettes découlant de la conclusion de certains accords de transfert de dividendes pour des motifs fiscaux. Ces mesures reconnaissent l'importance des prêts de valeurs mobilières dans le fonctionnement des marchés financiers canadiens et rendent moins aléatoire le régime fiscal des investisseurs aussi bien que des courtiers en valeurs mobilières. Elles faciliteront les prêts légitimes de valeurs mobilières, mais réduiront les prêts d'actions effectués uniquement à des fins fiscales.

La déduction des paiements compensatoires de dividendes est supprimée pour tous les contribuables depuis le 1^{er} juillet 1989. Dans le cas des paiements versés par des courtiers en valeurs mobilières enregistrés, cette mesure s'appliquera progressivement. La suppression de cette déduction a été adoptée en consultation avec l'industrie des valeurs mobilières. En conséquence, la disposition d'application progressive permettant de déduire la moitié de l'interdiction des paiements compensatoires de dividendes, annoncée dans le communiqué du 26 mai émis par le ministère des Finances, ne sera pas mise en oeuvre.

Nous surveillerons l'incidence de ces nouvelles règles afin d'assurer que l'industrie canadienne des valeurs mobilières demeure concurrentielle sur les marchés internationaux.

[Text]

D'autres mesures touchent par ailleurs le problème de l'évitement fiscal et l'efficacité du régime fiscal. Ainsi,

this bill will increase the rate of interests payable on overdue tax payments by two percentage points. There will be an equivalent increase in the rate of interest paid by the government on overdue refunds.

• 1015

Bill C-28 contains a number of measures intended to assist certain taxpayers who deserve further help. Among these measures, there are new deductions in respect of part-time attendant care expenses for the working disabled; the deduction of certain legal expenses incurred to obtain a pension benefit or retiring allowance; an expanded list of medical expenses qualifying for tax assistance; and a new drought relief tax deferral in respect of cattle farmers who have had to reduce the size of their breeding herds as a result of drought.

J'aimerais maintenant vous exposer certaines modifications projetées au projet de loi. Elles ont pour but de corriger deux problèmes ayant trait au recouvrement des retenues à la source non versées.

Source deductions are the amounts required by law to be withheld from payments to recipients on account of income tax, employment insurance premiums and Canada Pension Plan contributions, together with any interest or penalties payable on these amounts. By far the largest category of source deduction is the payments withheld by employers from their employees.

When source deductions are made as required by law, the recipient is credited with the amount deducted, whether or not the payer remits the payment as the law requires. Unfortunately, in some cases the remittance is not made. Some businesses, particularly those in financial difficulties, use source deductions as a convenient source of funds to meet operating expenses.

Cela se pratique au mépris du fait que l'argent ainsi retenu appartient au gouvernement du Canada et qu'il s'agit, d'après la loi, d'argent placé en fiducie. Bien entendu, des pénalités et des intérêts s'appliquent aux retenues qui ne sont pas versées au moment requis.

As a partial remedy, changes to the regulations have increased by two percentage points the rate of interest applicable on overdue payments effective October 1. This is intended to encourage prompt remittance of source deductions. While this measure will help in dealing with the problem, more effective enforcement mechanisms will also be required.

The first problem has arisen as the result of a recent court decision on the effectiveness of enhanced

[Translation]

A number of measures in this legislation address the problem of tax avoidance and the effectiveness of the taxation system. For example,

Ce projet de loi prévoit une majoration de deux points du taux d'intérêt sur les paiements d'impôt en souffrance. Une augmentation semblable s'appliquera au taux d'intérêt versé par le gouvernement sur les remises en souffrance.

Un certain nombre de mesures du projet de loi C-28 visent à aider certains contribuables qui en ont besoin. Au nombre de ces mesures figurent de nouvelles déductions pour les frais d'un aide à temps partiel pour les travailleurs handicapés; la déduction de certains frais judiciaires engagés pour obtenir des prestations de pension ou une allocation de retraite; l'élargissement de la liste des frais médicaux admissibles à une aide fiscale; et un nouveau report d'impôt pour les éleveurs de bétail qui ont dû réduire la taille de leurs troupeaux de reproduction en raison de la sécheresse.

Now let me turn to certain amendments which will be proposed during your study of this bill. They address two problems relating to the collection of unremitted source deductions.

Les retenues à la source sont les sommes qu'on doit, en vertu de la loi, retenir d'un paiement à un bénéficiaire au titre de l'impôt sur le revenu, des primes de l'assurance-chômage et des cotisations du Régime de pensions du Canada, ainsi que de tout intérêt ou pénalité payable sur ces sommes. De loin, la plus grande catégorie de retenues à la source est celle des sommes retenues par les employeurs sur les paiements versés à leurs employés.

Lorsqu'une retenue à la source est effectuée comme le prescrit la Loi, le bénéficiaire est crédité de la somme retenue, que le payeur verse ou non la retenue comme la loi l'exige. Malheureusement, le versement des retenues n'est pas toujours effectué. Certaines entreprises, particulièrement celles qui éprouvent des difficultés financières, se servent des retenues à la source comme un moyen commode de financement afin de couvrir leurs dépenses d'exploitation.

This ignores the fact that the money which has been deducted belongs to the Government of Canada, and is treated in law as being held in trust. It also ignores the fact that penalties and interest apply when payments are not permitted as and when required.

À titre de correction partielle, des modifications apportées à la réglementation ont eu pour effet d'augmenter de deux points le taux d'intérêt applicable aux versements en souffrance à compter du 1^{er} octobre. L'intention est d'encourager le versement hâtif des retenues à la source. Bien que la mesure contribuera à résoudre le problème, il faut également des mesures de recouvrement plus efficaces.

Le premier problème découle d'une récente décision des tribunaux qui entrave l'efficacité des dispositions de

[Texte]

garnishment provisions. These rules were introduced in 1987 and are applicable only to the collection of source deductions. Since their introduction, they have been the chief means of Revenue Canada's disposal for the collection of unremitted source deductions. Enhanced garnishment allows Revenue Canada to intercept payments that are owed to a tax debtor but are being made to a creditor of the tax debtor under a security agreement, such as an assignment of trade receivables. After the issue of the enhanced garnishment letter to the person who has not properly remitted the source deduction, the garnished amount must be paid to Revenue Canada rather than to the secured creditor.

The effectiveness of the present enhanced garnishment rules has been called into question by a ruling of the Alberta Court of Appeal in a case involving Lloyds Bank Canada. The court said the wording of the enhanced garnishment rules was not adequate to give Revenue Canada priority over secured creditors. Revenue Canada has sought leave to appeal this decision to the Supreme Court of Canada. It will, of course, not be appropriate for me to comment on that decision or on the merits of the application for leave to appeal. But in view of the importance of the revenues involved, it is important that the government ensure the effectiveness of the procedures in question now rather than waiting for a final resolution of the issue in the courts. The financial implications are not insignificant. Between \$100 million to \$200 million are collected each year under the enhanced garnishment rules.

Nous proposons de modifier les dispositions de saisie-arrêt améliorée de la Loi de l'impôt sur le revenu dans le but de garantir que la réception d'une lettre de saisie-arrêt améliorée aura pour effet de transférer le droit sur la somme saisie au gouvernement du Canada et que cette somme sera versée à Revenu Canada en priorité sur tout autre créancier garanti.

• 1020

These amendments will not affect the rights of any person involved in litigation before the courts on the day that the notice of Ways and Means motion was tabled in the House or under court decisions given on or before that date. They will apply automatically to the collection of source deductions for amounts payable under the Canada Pension Plan and the Unemployment Insurance Act because their statutes adopt the Income Tax Act's garnishment rules.

The second problem arises from an oversight in the changes made to the Income Tax Act by Bill C-139 of the last session. Among those changes was a reorganization of the subsections of section 227 of the act. A consequential change was omitted by error. As a result, the rules prohibiting actions by Revenue Canada to collect unpaid taxes until 90 days after the date of mailing of the notice of assessment for those taxes or until such time as there

[Traduction]

saisie-arrêt améliorée. Ces dispositions ont été mises en oeuvre en 1987 et ne s'appliquent qu'au recouvrement des retenues à la source. Depuis leur mise en oeuvre, elles sont le principal moyen dont dispose Revenu Canada pour recouvrer les retenues à la source non versées. La saisie-arrêt améliorée permet à Revenu Canada d'intercepter les paiements dus à un débiteur fiscal, mais versés à un créancier de ce débiteur dans le cadre d'un contrat de garantie, telle une cession de comptes recevables. Après délivrance de la lettre de saisie-arrêt améliorée à la personne qui n'a pas versé comme prévu les retenues à la source, le montant saisi doit être versé à Revenu Canada plutôt qu'au créancier garanti.

Une décision rendue par la Cour d'appel de l'Alberta dans une cause impliquant la Banque Lloyds du Canada remet en cause l'efficacité des règles de saisie-arrêt améliorée. La cour a statué que le libellé de ces règles ne donnait pas à Revenu Canada la priorité sur les créanciers garantis. Revenu Canada a demandé d'interjeter appel de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada. Il serait inapproprié pour moi de commenter cette décision, ou encore les mérites de la demande d'interjeter appel. Mais vu l'importance des recettes en cause, il importe que le gouvernement garantisse l'efficacité de ces dispositions maintenant plutôt que d'attendre le règlement final de la question devant les tribunaux. Les sommes en jeu ne sont en effet pas négligeables: de 100 millions à 200 millions de dollars sont recouverts chaque année grâce aux dispositions de saisie-arrêt améliorée.

We are therefore proposing to amend the enhanced garnishment rules in the Income Tax Act to ensure that the receipt of an enhanced garnishment letter transfers property in the garnished amount to the Government of Canada, and that the amount must be paid to Revenue Canada in priority over secured creditors.

Ces modifications ne touchent pas les droits de quiconque était partie à un différend devant les tribunaux le jour où l'avis de motion des voies et moyens a été présenté à la Chambre, ni les droits qui découlent de jugements rendus ce jour ou antérieurement. Les modifications s'appliqueront automatiquement au recouvrement des retenues à la source pour des sommes payables dans le cadre du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-chômage, puisque les deux incorporent les dispositions de saisie-arrêt de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le deuxième problème découle d'une omission qui s'est glissée dans les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu au moyen du projet de loi C-139 au cours de la dernière session. Au nombre de ces modifications figurait la réorganisation des paragraphes de l'article 227 de la loi. Une modification corrélative a été omise par erreur. En conséquence, les dispositions interdisant à Revenu Canada de prendre toute mesure de

[Text]

has been a court determination of any issue concerning the liability for those taxes became applicable to unremitted source deduction.

Ce n'était pas là l'intention du législateur, et les règles précisent bien qu'elles ne s'appliquent pas de telle sorte. Cet amendement corrige la situation.

Pour terminer, je veux rappeler que la gravité du problème de la dette du Canada exige de la détermination et des mesures de la part du gouvernement. Les mesures présentées dans ce projet de loi, unies à d'autres mesures du budget, nous aideront à résoudre le problème de la dette au mieux des intérêts de tous les Canadiens.

Je vous remercie.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Mr. Manley (Ottawa South): Thank you, Mr. Minister, for coming. As you may know, we are also hoping to have the Minister of Finance come before us but I think we are all pleased that you managed to fly in here today in spite of the weather to provide us with your comments.

You stated again in the opening to your commentary this morning that the context of the budget is the reduction of the deficit. If that, indeed, is the priority of the government, can you explain to me why the government continues to permit items such as the capital gains exemption on foreign-owned property?

Mr. Loiselle: I think I have a list here that I could go over with you. Over the last five years we continually have been very consistent in our approach to closing any of the loopholes that exist in our various pieces of legislation to avoid tax evasion. For example, and the list is extremely long, we have limited partnerships, the car—

Mr. Manley: I know all that. In fact, I may be one of the few MPs who do know all that.

In terms of the capital gains exemption I am sure you would not describe that as a loophole. Your government brought it in 1985, originally planning to permit it to go to \$500,000 and then later limiting it for all but certain types of property to \$100,000. It continues to apply to items such as Florida condominiums or companies that are outside Canada. Why would your government not eliminate the capital gains exemption at least with respect to foreign property?

Mr. Loiselle: This measure is devised as a broad-based measure that deals with all property. I quite understand what you are concerned with is the foreign part of it that applies when you talk of Florida condos and things like that. But in a way we have devised means that at the same time are rather tough on people who have various gains and without penalizing them on the other hand. It is not

[Translation]

recouvrement d'impôts non payés dans les 90 jours qui suivent la date d'envoi de l'avis de cotisation, ou avant que n'ait été rendu un jugement sur tout différend relatif à ces impôts, sont applicables aux retenues à la source non versées.

This is not intended, and the rules themselves state specifically that they do not apply to such amounts. This amendment corrects that situation.

In closing, I want to repeat that the seriousness of Canada's debt problem requires determination and action on the part of the government to bring it under control. The measures in this bill, together with the other measures in the budget, will help us deal with the debt problem in the interests of all Canadians.

Thank you.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

M. Manley (Ottawa-Sud): Merci, monsieur le ministre, d'être venu. Comme vous le savez, nous espérons aussi recevoir le ministre des Finances. Nous sommes cependant très heureux que vous ayez pu prendre l'avion aujourd'hui, malgré le mauvais temps, pour nous exposer vos vues.

Vous avez à nouveau déclaré que l'idée maîtresse du budget est la réduction du déficit. Si telle est effectivement la priorité du gouvernement, pouvez-vous m'expliquer pourquoi il autorise toujours l'exemption pour gains en capital sur les biens étrangers?

M. Loiselle: J'ai ici une liste dont je pourrais vous donner lecture. Au cours des cinq dernières années, nous avons systématiquement pris soin de supprimer les échappatoires légales à l'obligation de payer des impôts. La liste est très longue, mais je ne citerai que le cas des sociétés en commandite. . .

M. Manley: Je sais tout cela. De fait, je suis peut-être l'un des rares députés à être au courant.

Pourtant, vous ne voyez certainement pas une échappatoire légale dans l'exemption pour gains en capital. C'est une disposition mise en place par votre gouvernement en 1985, à l'origine plafonnée à 500,000\$, puis ramenée à 100,000\$, sauf pour un petit nombre de catégories de biens. Elle est toujours admissible pour des condominiums en Floride ou pour des entreprises situées à l'extérieur du pays, par exemple. Pourquoi le gouvernement n'élimine-t-il pas l'exemption pour gains en capital, au moins pour ce qui est des biens à l'étranger?

M. Loiselle: Il s'agit d'une exemption générale, qui englobe tous les biens. Je vois très bien que ce qui vous préoccupe, ce sont les biens étrangers, comme les condominiums en Floride et autres biens de ce genre. Nous avons réussi à imposer des règles strictes à ceux qui réalisent des gains, sans pour autant les pénaliser. Nous n'avons pas l'intention de pénaliser ceux qui réalisent des

[Texte]

our intention to penalize people who are successful and make money, yet they must pay their fair share. I think the measures we have taken have that as a target.

Mr. Manley: Of course, in the Income Tax Act there is a very workable definition of Canadian security that could have been used as a limiting measure for the capital gains exemption.

Why are there no measures in Bill C-28 or any of the budget provisions relating to deductibility of expenses for business purposes? There was, as I am sure your officials are aware, a court decision recently that permitted a lawyer to deduct child care expenses as a business expense. These are not, of course, available to employees, but the courts found that this was an expense of doing business. We are aware of the wide range of deductions for entertainment and other expenses in the business sector. Why are you not looking at the base for business income as a means of reducing the deficit?

• 1025

Mr. Len Farber (Director, Legislation Division, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Over the last number of years a host of different measures have been introduced to ensure business income is taxed appropriately. There have been measures in tax reform that restricted the deductibility of entertainment expenses, restricted the deductibility of car expenses—a whole host of measures of that nature.

The court case the hon. member refers to is one that was before the courts very recently. The set of circumstances were quite peculiar. I am not sure of the disposition of that case and whether it is under appeal or not. One could view the decision in the context of tax policy as being quite perverse in the context of what expenses for child care are deductible. What the final outcome of that decision is, I do not really know. Whether or not it is under appeal, I cannot state at the moment.

Certainly on the broad general question of deductibility of expenses in business there have been some very major inroads in tax reform, and the tax base has certainly been broadened to a very significant extent, so that business income is being taxed at the appropriate levels.

Mr. Manley: Without debating that I would like to take you to the issue of the claw-back, particularly on the old age security benefits. Can you explain to me why the government simply is not announcing that it is ending universality of social programs in Canada?

Mr. Loiselle: I can explain to you why we are not doing it is because we are not doing it. The principle of universality is to make sure that no individual Canadian

[Traduction]

bénéfices. Ils doivent cependant verser leur juste part d'impôts. Voilà notre objectif.

M. Manley: Il y a pourtant dans la Loi de l'impôt sur le revenu une définition très pratique de «titres canadiens» qui aurait pu servir à circonscrire l'exemption pour gains en capital.

Pourquoi, ni dans le projet de loi C-28 ni dans d'autres mesures fiscales, n'y a-t-il pas de dispositions au sujet de la déductibilité des frais professionnels? Comme vos adjoints le savent sûrement, un tribunal vient de statuer qu'un avocat a le droit de déduire comme frais professionnels ses frais de garderie. Ce n'est évidemment pas le cas des salariés, mais le tribunal a jugé qu'il s'agissait d'une dépense engagée dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise. Nous savons qu'il existe toute une gamme de déductions pour frais de représentation et autres frais dont bénéficient le secteur des affaires. Pourquoi n'envisagez-vous pas d'exploiter l'assiette des revenus d'affaires pour réduire le déficit?

M. Len Farber (directeur, Division de la législation, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Au cours des dernières années, on a introduit toute une série de mesures pour faire en sorte que les revenus d'affaires soient imposés comme il se doit. Certaines mesures de la réforme fiscale ont limité la déductibilité des frais de représentation, limité la déductibilité des frais d'automobile—en fait, toute une gamme de mesures du genre.

L'affaire dont a parlé le député était devant les tribunaux tout récemment. Il s'agissait d'un cas assez particulier. Je ne sais pas exactement quelle suite a été donnée à l'affaire et si elle a été portée en appel. En termes de politique fiscale, on pourrait considérer plutôt perverse la décision rendue, compte tenu des frais de garde d'enfants qui sont déductibles à l'heure actuelle. Je ne sais pas vraiment quelle décision devrait être rendue dans ce cas, et je ne pourrais dire si l'affaire a fait l'objet d'un appel.

Pour ce qui est de la déductibilité des frais professionnels, il est certainement vrai de dire que la réforme fiscale a fait faire de grands pas en avant et que l'assiette fiscale a été élargie très considérablement, de sorte que l'on peut affirmer que le taux d'imposition des revenus d'affaires est convenable.

M. Manley: Je n'ai pas l'intention de plonger dans un débat à ce sujet, mais je voudrais aborder avec vous la question des dispositions de récupération, notamment celles qui touchent les prestations de sécurité de la vieillesse. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi le gouvernement n'annonce pas tout simplement qu'il met fin à l'universalité des programmes sociaux au Canada?

M. Loiselle: Tout ce que je puis vous dire à ce sujet, c'est que nous ne le faisons pas parce qu'il n'y a pas lieu de le faire. Le principe de l'universalité vise à faire en

[Text]

is identified or penalized for the fact that he receives some form of assistance. The principle of universality is to make sure that in one particular residence, for example, one person does not receive a cheque while the other does, and therefore is seen as being the poor one and the rich one or whatever.

Everybody is entitled to have access to this benefit. They are still being sent to everybody. I must tell you also that in the past there was what you call claw-back. These benefits were taxable. This is not in itself something that is very new. There was a certain level of income where this would disappear. I mean what we have done is this. We have said that if we want to protect our program and make sure that our income and our budget is better balanced and we want to keep these programs on an ongoing basis, we have to make certain decisions and improve our overall financial situation or fiscal situation. We feel the first objective of these programs is to help people who need to be assisted more than others. I would disagree very strongly with the fact that universality has been ended.

Mr. Manley: Mr. Minister, is that not really a bit of flim-flam? I mean, to say that universality is continuing when you tax back in certain categories the entire benefit is a kind of shell game. You put it in one pocket and take it out of the other. That to me is not universality. It is not done, as you say, on an even basis.

The reality is if you had two taxpayers, for example, using the example that is in the budget papers, each earning \$60,000 a year, one of them receiving OAS benefits, the marginal rate of tax on that latter taxpayer is going to be significantly higher, because of the targeted tax to recoup the OAS benefits. You do not have equity between taxpayers each receiving OAS benefits. Clearly the intent is to withdraw the OAS benefit from that one individual.

That is not universality. You may or may not believe that we should have universal social programs in Canada, and that is a point we can debate. Indeed, maybe we should all have open minds on that, but I cannot see how your government can say that it is maintaining universality when in fact it is not.

• 1030

Mr. Loiselle: As I have explained, universality is the fact that every Canadian entitled to a certain benefit will get it. They were taxed in the past through their income, a certain level of income. They are taxed now. So nothing has changed except the fact that you have addressed a measure to face a particular situation where you have a deficit and a very heavy debt, such that next year we will be paying more or less \$41 billion in interest on our debt.

[Translation]

sorte qu'aucun Canadien ne soit identifié ou pénalisé du fait qu'il reçoit une forme d'aide quelconque. Ce principe vise à faire en sorte, par exemple, que, dans une résidence donnée, il n'y ait pas une personne qui reçoit un chèque tandis qu'une autre n'en reçoit pas, ce qui permettrait de constater des différences de revenus entre ces deux personnes.

Tout le monde a droit à la pension de sécurité de la vieillesse et continue à la recevoir. Il faut aussi que je vous dise qu'il existe déjà depuis un certain temps des dispositions de récupération. Les prestations dont nous parlons étaient imposables. En deçà d'un certain seuil de revenu, évidemment, elles ne l'étaient pas. Nous nous sommes dit qu'il fallait protéger les programmes, tout en veillant à mieux équilibrer nos revenus et notre budget. Or, pour assurer la permanence de ces programmes, il nous faut prendre certaines décisions et améliorer dans l'ensemble la situation financière ou budgétaire. Il nous semble que l'objectif primordial de ces programmes consiste à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Je suis loin d'être d'accord pour dire qu'on a mis fin à l'universalité.

M. Manley: Monsieur le ministre, ne s'agit-il pas dans une certaine mesure d'un jeu de passe-passe? En effet, comment parler du maintien de l'universalité lorsque, dans certaines catégories de revenu, la prestation est récupérée au complet? Vous donnez d'une main et vous prenez de l'autre. À mon sens, on ne peut pas parler dans ce cas d'universalité. Certains sont plus égaux que d'autres, comme on dit.

En réalité, et je m'inspire ici d'un exemple tiré des documents budgétaires, si deux contribuables gagnent chacun 60,000\$ par an et si l'un d'entre eux reçoit des prestations de sécurité de la vieillesse, alors le taux d'imposition marginal de ce dernier sera nettement plus élevé, à cause de la disposition fiscale visant à récupérer les prestations de sécurité de la vieillesse. L'équité entre contribuables n'existe pas. De toute évidence, le régime est conçu de manière à enlever la prestation de sécurité de la vieillesse à certaines personnes.

On ne peut donc pas parler d'universalité. On peut être pour ou contre l'universalité des programmes sociaux au Canada. Cette question pourrait faire l'objet d'un débat que tous devraient sans doute aborder avec ouverture d'esprit. Cependant, je ne vois pas comment votre gouvernement peut affirmer qu'il maintient l'universalité alors qu'il ne le fait pas en réalité.

M. Loiselle: Comme je l'ai expliqué, en vertu de l'universalité, tout Canadien qui a droit à un avantage donné obtient cet avantage. Par le passé, les Canadiens étaient imposés en fonction de leur revenu. C'est encore le cas aujourd'hui. Donc, rien n'a changé, sinon que des mesures ont été prises en fonction d'une situation donnée, à savoir qu'il existe un déficit et une très lourde dette. L'an prochain, en effet, nous allons payer environ 41

[Texte]

We cannot leave aside from the deficit reduction measures any part of our overall expenditures.

Mr. Manley: Then why not go to Canadians and say look, we cannot afford this any more; we are not going to give it to you if you earn more than \$50,000? Be honest about it.

I would like to ask you this, then. Instead of zeroing in on these OAS recipients, how many points would need to be added to the top tax bracket rate to recoup the cost of the OAS benefits you are going to be recouping through the clawback? In other words, how much would everybody have to pay in that category to ensure that everyone in that category is taxed at the same rate?

Mr. Loiselle: The one thing I could tell you is that those who will receive what you call the claw-back would probably pay more if their rate of income went up. So basically you are not solving your problem.

Mr. Manley: Do you have those numbers? Do you know the numbers? Do the officials know the numbers?

Mr. Loiselle: Yes, I suppose we could get them.

Mr. Manley: Mr. Chairman, I think as a policy option here this is very important, because the people who are receiving this—and I will go into this later—feel they are being targeted for an unfair tax. One alternative would be to say everybody in that tax bracket ought to be paying more, so everybody gets fair treatment on the benefits. I think the officials should be able to tell us whether that means 5% on the top bracket, or 2%, or 10%, or whatever it is.

Mr. Loiselle: I do not think I would agree we are zeroing in. We need to take various measures to improve the very difficult budget situation that we inherited, I will remind the hon. gentleman, from a past situation, and that we have tried to reduce ever since—reducing the deficit every year, but having to live with a very difficult situation. So we have to tax and to cut expenditures, both. And we figure our income tax is already very high in many brackets, and we are in a competitive world.

So we need to act in both fields. We cannot simply... and then we could say, well, let us forget the GST or the federal sales tax and increase the income tax by 30%. We need to act in our tax measures and we need to act at the same time through expenditure reduction. We cannot escape that if we want to put our house in order and

[Traduction]

milliards de dollars d'intérêts sur la dette. Lorsque nous prenons des mesures pour réduire le déficit, nous devons tenir compte de l'ensemble des dépenses sous tous leurs aspects.

M. Manley: Alors, pourquoi ne pas dire tout simplement aux Canadiens que le programme est trop coûteux et qu'il ne visera plus les gens qui gagnent plus de 50,000\$ par an? Pourquoi ne pas le leur dire franchement?

Je voudrais donc vous poser la question suivante. Si on voulait éviter de cibler les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, combien de points faudrait-il ajouter à la tranche d'imposition supérieure pour récupérer le coût des prestations de sécurité de la vieillesse que vous allez arracher aux contribuables par des dispositions de récupération? Autrement dit, quel serait le coût à payer par l'ensemble des contribuables de cette catégorie d'imposition pour faire en sorte que leur taux d'imposition soit le même?

M. Loiselle: Une chose est certaine. Ceux qui seront visés par la disposition de récupération verseraient probablement davantage d'argent si leur taux de revenu augmentait. Ce n'est donc pas la façon de résoudre le problème.

M. Manley: Avez-vous des chiffres? Les connaissez-vous? Vos fonctionnaires les connaissent-ils?

M. Loiselle: Oui, je suppose que je pourrais les obtenir.

M. Manley: Monsieur le président, j'estime que cette solution de rechange est très importante, puisque les gens qui sont visés par cette disposition ont l'impression d'être assujettis à une taxe discriminatoire et injuste. Comme solution de rechange, on pourrait proposer que tous les contribuables dans cette tranche d'imposition paient davantage, de sorte que tous seraient traités de façon équitable pour ce qui est des prestations. Il me semble que les fonctionnaires devraient être en mesure de nous dire si cela impliquerait une augmentation de 5 p. 100, de 2 p. 100, ou de 10 p. 100 de la tranche supérieure.

M. Loiselle: Il n'y a pas selon moi de ciblage discriminatoire. Nous devons prendre diverses mesures pour redresser une situation budgétaire extrêmement pénible que nous avons héritée, il faut bien nous le rappeler, d'une période antérieure et que nous nous sommes appliqués dès le début à surmonter. Le déficit a été réduit chaque année, mais la situation continue d'être très difficile. Il nous faut donc aussi bien prélever des impôts et réduire les dépenses. Or, nous estimons que l'impôt est déjà très lourd dans de nombreuses tranches d'imposition. Nous vivons après tout dans un monde concurrentiel.

Il nous faut donc intervenir sur les deux plans. Il n'y a pas de solution simple. Nous ne pouvons pas tout simplement laisser tomber la TPS ou la taxe de vente fédérale et faire augmenter de 30 p. 100 l'impôt sur le revenu. Il faut agir aussi bien sur le plan fiscal que sur le plan des dépenses. C'est un impératif incontournable si

[Text]

provide Canadians, over a period of years, with a balanced budget.

Mr. Butland (Sault Ste. Marie): I welcome the opportunity, Mr. Minister. . . I am glad, because you did give me a scare when you introduced this bill in the House, because there was no mention at all of claw-back. To tell you the truth, it was my first bill, and I was very fearful I was in the wrong place at the wrong time. Since then I have realized I was in the appropriate place.

If this has been initiated with some intent to contribute to deficit reduction, what in fact is it contributing to deficit reduction? Is it not true it is a relatively small amount, just a drop in the bucket?

Mr. Loiselle: I would say that faced with the problems we are faced with. . . there are no small drops in the bucket. We have to look at everything and over a period of time, as I have said, put our house in order. We have to look at all the expenditures. You are aware, I am sure, that what the government spends its money on, apart from interest rates, is transfers to provinces. Transfers to provinces are an extremely important share of that budget. You cannot leave them altogether aside from the exercise of deficit reduction. As for the OAS refundable payment, it would be in the order of \$300 million. That is a fairly large drop in the bucket.

• 1035

Mr. Butland: It depends on the scheme of things. We would suggest that it is probably still a very small amount. Given the fact—and we are going to disagree on whether it is significant or not—will there not be pressure down the road very soon to continue to decrease to make a more significant attempt at reducing the deficit? Is this not the beginning of this kind of measure?

Mr. Loiselle: No, I do not think we are. It is far from our intention to attack our social programs. Our intention is to protect them. In order to protect them, we have to be able to afford them. It is not by increasing our interest payments over the next few years more than they are now—they are extremely costly—that we will do so. The greatest threat to these programs is not taking now the necessary measures. Over the years, we will continue to look at all government expenditure and programs to see how we can put it in order so we can continue these programs that are appreciated and needed and central to the government.

We cannot escape this reality. We feel we cannot set aside whole chunks of our budget and say this cannot be

[Translation]

on veut redresser la situation et finir par assurer aux Canadiens, d'ici un certain nombre d'années, un budget équilibré.

M. Butland (Sault Ste. Marie): Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'entretenir avec vous, monsieur le ministre. . . En effet, lorsque vous avez présenté ce projet de loi à la Chambre, vous m'avez fait peur, puisqu'il n'était pas du tout question à ce moment-là de disposition de récupération. Il faut vous dire que c'était la première fois que j'assistais au dépôt d'un projet de loi, et j'avais bien peur d'être au mauvais endroit au mauvais moment. J'ai fini par comprendre qu'il n'en était rien.

Dans la mesure où cette initiative vise à réduire le déficit, j'aimerais bien savoir en quoi elle y contribue. Ne s'agit-il pas en effet d'un montant relativement minime, d'une goutte d'eau dans l'océan?

M. Loiselle: Compte tenu de l'ampleur des problèmes qui nous confrontent, je dois dire qu'aucune goutte n'est trop petite. Nous devons tout considérer pour finir par arriver à redresser la situation. Toutes les dépenses doivent y passer. Vous savez sans doute que le gouvernement dépense non seulement pour rembourser de l'intérêt, mais aussi notamment pour transférer des sommes aux provinces. Les transferts aux provinces représentent une proportion très considérable du budget. On ne peut en faire totalement abstraction lorsqu'il est question de réduire le déficit. Pour ce qui est des paiements remboursables au titre de la sécurité de la vieillesse, le montant serait de l'ordre de 300 millions de dollars. Pour une goutte, c'est une assez grosse goutte.

M. Butland: Tout dépend de la perspective d'ensemble. Il nous semble que le montant demeure relativement minime. Compte tenu de cela—et nous allons continuer de ne pas partager votre avis à ce sujet—ne va-t-on pas bientôt vouloir en venir à réduire encore davantage les prestations pour pouvoir continuer à comprimer le déficit? La mesure n'est-elle donc pas l'amorce d'un mouvement de plus grande ampleur?

M. Loiselle: Non, je ne le crois pas. Nous n'avons pas du tout l'intention de nous attaquer aux programmes sociaux. Nous avons l'intention de les protéger. Pour le faire, il faut tout d'abord être en mesure de les financer. Ce n'est certainement pas en augmentant nos versements d'intérêt, déjà extrêmement coûteux, au cours des prochaines années que nous allons y arriver. Ce qui menace le plus les programmes sociaux, c'est le fait de ne pas prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent. Au fil des ans, nous allons continuer à nous pencher sur l'ensemble des dépenses et des programmes du gouvernement pour tenter d'assurer le redressement qui nous permettra de maintenir ces programmes, qui sont aussi nécessaires que bien accueillis, et qui sont d'une importance capitale pour le gouvernement.

La réalité que je viens d'évoquer est incontournable. Nous n'estimons pas pouvoir mettre à l'abri des pans

[Texte]

touched. We have to ask everybody to contribute a share. We feel higher-income people should contribute more. This is what we are doing.

Mr. Butland: I am reminded of the reasoning with VIA Rail: we have to cut VIA Rail to make it better. We have to reduce the social programs to make them more viable. This indicates to us then that for those most in need, you will be monitoring this and those at the lower end of the scale will have increased or enhanced social programs.

Mr. Loiselle: We will certainly try to improve them and at least maintain them. There is a threat to the maintenance of all programs if we do not put our house in order. I think it is there to be seen when you look at the deficit we have and the costs in interest. It is not because the government has been throwing money away. We have cut our expenditures over a period of years. The increase has been in the order of 3.6% over the last few years, which is below the rate of inflation and much below what the provinces have been doing. Yet we still have a major problem with our budget and with the deficit and increasing debt.

We have to tackle it because it will not go away. You refer to VIA Rail. I quite agree with you: we would all like to have modern, fast-running trains all over the country. However, this is where we are. Every time somebody gets aboard the train, it costs in certain areas of western Canada \$400. Will you stand there and give every Canadian who comes on board \$400, and when you are fed up ask somebody else to do it for you?

This is where we are and we see that we are not getting out of it. The minute they increase the number of passengers, they increase the debt. We have to tackle this. This is very, very central to what I think we all stand for—the maintenance of good programs. There is no way we can escape this reality of a balance between increasing the tax as much as people can contribute to the budget and cutting our expenditures where we spend the money.

Mr. Butland: The \$50,000 figure, which is a kick-in figure, I understand—and I do not have the numbers in front of me—is going to affect x thousands of people this year. Will the minister accept that in years to come—and I am glad he has the figures—this will affect increasingly larger numbers of people? Will the minister acknowledge this fact? This claw-back figure will affect more and more and more Canadians as time proceeds.

Mr. Loiselle: I suppose it will be revised every year. We are talking about the budget this year and the measures we have to take. I would say that in the major systems, some 54,000 high-income OAS recipients will receive all

[Traduction]

entiers de notre budget en les déclarant intouchables. Nous devons demander à chacun de faire sa part. Ceux dont les revenus sont plus élevés doivent contribuer davantage. C'est dans ce sens que nous orientons nos efforts.

M. Butland: Cela me fait penser aux arguments avancés au sujet de VIA Rail. Les compressions doivent servir à améliorer la société. Parallèlement, il faut réduire les programmes sociaux pour les rendre plus viables. Il en ressort donc que vous allez surveiller l'évolution de la situation en fonction des besoins de ceux qui sont au bas de l'échelle et que les programmes sociaux vont être élargis ou enrichis à leur avantage.

M. Loiselle: Nous allons certainement nous efforcer d'améliorer les programmes et tout au moins de les maintenir. Un redressement s'impose, sans quoi tous les programmes sont menacés. Il suffit de constater l'ampleur du déficit et des frais d'intérêt pour s'en rendre compte. Pourtant, on ne peut pas dire que le gouvernement jette l'argent par les fenêtres. Nous avons comprimé les dépenses au cours des dernières années. Elles ont augmenté de 3,6 p. 100 environ dernièrement, soit à un taux inférieur à celui de l'inflation et très inférieur à celui de l'augmentation des dépenses provinciales. Malgré tout, le problème du budget, du déficit et de l'endettement accru continue d'avoir une ampleur considérable.

Ce n'est pas un problème qui va disparaître de lui-même. Il faut le résoudre. Vous avez parlé de VIA Rail. Je suis bien d'accord avec vous. Qui ne souhaiterait pas voir un réseau moderne de trains à grande vitesse sillonner tout le pays? Pourtant, voici où nous en sommes. Chaque fois qu'un passager monte à bord d'un train, il en coûte 400\$ dans certaines régions de l'Ouest du pays. Or, combien de temps pouvons-nous donner 400\$ à chaque Canadien qui prend le train ou laisser à d'autres le soin de le faire lorsque nous en aurons assez?

Voilà donc où nous en sommes. Et la situation paraît inextricable. Toute augmentation du nombre de voyageurs augmente immédiatement l'endettement. Il faut voir les choses en face à un moment donné. C'est tout à fait fondamental, selon moi, d'avoir cette attitude si nous tenons à protéger des programmes valables. La réalité est incontournable: il faut trouver un juste équilibre entre l'augmentation des impôts jusqu'au seuil de tolérance des contribuables et la compression des dépenses.

M. Butland: Le seuil de 50,000\$, un seuil déclencheur, si j'ai bien compris—je n'ai pas les chiffres devant moi—va englober des milliers de personnes cette année. Le ministre est-il prêt à reconnaître que, pour les années à venir—et je suis heureux de voir qu'il a les chiffres, lui—, ce seuil va englober un nombre de plus en plus grand de personnes? N'est-il pas vrai que le seuil de récupération va englober progressivement un nombre de plus en plus considérable de contribuables canadiens?

M. Loiselle: Je suppose qu'il sera révisé annuellement. Nous parlons du budget de cette année et des mesures qui s'imposent. Je dirais que quelque 54,000 bénéficiaires des prestations de sécurité de la vieillesse à revenu élevé vont

[Text]

of their benefits and 74,000 will pay part of them. In total, about 130,000 seniors out of about 3 million OAS recipients would be affected; that is, 4.3% of all seniors. Fully 1.8% will be paid all of their benefits.

• 1040

Mr. Butland: You said the minimum tax on corporations would affect 3,600 of them. I must admit I was skeptical of our figure of 89,000. We New Democrats are always saying there are 89,000 profitable corporations out there that do not pay taxes. I was always going back to our caucus and saying this could not be. I asked for a listing of these corporations. Much to my surprise, Statistics Canada recently suggested that there are some 90,000 profitable corporations. Why not impose a tax on all of these corporations?

Mr. Loiselle: The figures given by Statistics Canada and used by the NDP are for 1987. Since then we have taken measures. They began to take effect in 1988. So the situation has changed considerably. Before reform we had profitable corporations not paying tax at all. We addressed that in tax reform. We must not forget that some of these companies pay dividends to their shareholders, and these dividends are taxed. So this profit is taxed. It is not taxed per se, but it is taxed. Should we tax it twice? This is the question I am asking you.

This year we put in a new \$10-million floor on all large corporations. They will pay \$2 billion worth of taxes. When you eliminate that, and the corporations that have paid out taxed dividends, which is also a way of taxing profits, you have a number of small companies that are marginally profitable.

Farms, for example, that have lost money over a period of years are beginning to get themselves together and hopefully become profitable. Some are profitable this year, and we are not taxing them. I do not find that horrible at all. I think it is just good management in allowing them to get on. They tell us they have 10 people working there. They have had tough years. They have lost money. Now they are making profit. They are trying to get their house in order. We could kill them. But if they have received exemptions, it is because in their situation they deserve them. So on the whole, I am very comfortable with these numbers. We have taken the measures to correct the situation that existed prior to 1987. The banks that were not taxed, for example, are now.

Mr. Butland: The government does not hesitate to double-tax and triple-tax the average Canadian. So one should not be so cautious with the profitable corporations.

[Translation]

rembourser toutes leurs prestations et que 74,000 vont en rembourser une partie. Dans l'ensemble, environ 130,000 personnes âgées, sur un total de 3 millions de bénéficiaires de ces prestations, vont être touchées, soit 4,3 p. 100 de toutes les personnes âgées. Et 1,8 p. 100 recevront toutes leurs prestations.

M. Butland: Vous avez dit que l'impôt minimum des sociétés toucherait 3,600 d'entre elles. Je dois dire que j'avais certains doutes à propos de notre chiffre de 89,000. Nous, les Néo-démocrates, disons tout le temps qu'il y a 89,000 sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt. Au caucus, je disais toujours que cela était impossible. J'ai demandé une liste de ces sociétés. A ma grande surprise, Statistique Canada a affirmé récemment qu'il y aurait quelque 90,000 sociétés rentables. Pourquoi ne pas imposer toutes ces sociétés?

M. Loiselle: Ces chiffres de Statistique Canada cités par le NPD datent de 1987. Depuis lors, nous avons pris des mesures. Elles sont entrées en vigueur en 1988. Donc, la situation a beaucoup changé. Avant la réforme, certaines sociétés rentables ne payaient aucun impôt. Nous nous sommes attaqués à ce problème dans la réforme fiscale. N'oublions pas que certaines compagnies paient des dividendes à leurs actionnaires et que ces dividendes sont imposés. Or, ce profit est imposé, non pas directement, mais il est imposé quand même. Devrions-nous l'imposer à deux reprises? Voilà la question que je vous pose.

Cette année, nous avons fixé un seuil minimum de 10 millions de dollars pour toutes les grandes sociétés. Elles verseront 2 milliards de dollars en impôts. Lorsque vous éliminez ces sociétés-là, ainsi que celles qui versent des dividendes imposables à leurs actionnaires, ce qui est également une façon d'imposer les profits, il vous reste un certain nombre de petites compagnies qui sont à peine rentables.

Par exemple, vous avez des fermes qui ont perdu de l'argent au cours d'un certain nombre d'années, qui commencent à se remettre sur pied et qui redeviendront peut-être rentables. Certaines d'entre elles sont rentables dès cette année, et nous ne les imposons pas. Je n'y vois rien d'aberrant d'ailleurs. Je crois que c'est de la saine gestion que de leur permettre de se rétablir. Ils nous disent qu'ils ont 10 employés; ils ont traversé une période difficile, et ils ont perdu de l'argent. Maintenant, ils réalisent un profit. Ils essaient de se remettre sur pied. Nous pourrions les éliminer d'un coup de balai. Mais s'ils ont eu droit à certaines exemptions, c'est parce que, dans leur situation, ils les méritaient. Donc, en somme, ces chiffres ne me semblent pas du tout aberrants. Nous avons pris des mesures pour corriger la situation qui prévalait avant 1987. Par exemple, les banques qui ne payaient aucun impôt alors en paient maintenant.

M. Butland: Le gouvernement n'hésite pourtant pas à imposer une double taxe, et même une triple taxe, aux Canadiens moyens. Il n'a pas à être aussi prudent vis-à-vis des sociétés rentables.

[Texte]

M. Charles A. Langlois (député de Manicouagan): Monsieur le président, j'aimerais mentionner au ministre qu'il y a une catégorie de Canadiens et de Canadiennes qui, au début des années 80, vers 1980 et 1982, ont dû prendre des retraites anticipées, notamment parce que leurs employeurs connaissaient des temps difficiles et devaient procéder à des mises à pied.

Il y a eu à ce moment-là une entente entre ces employeurs et le gouvernement du Canada—le ministère du Travail plus particulièrement—qui a prévu des arrangements spéciaux pour les employés qui ont été obligés de partir à la retraite plus tôt. Et le gouvernement du Canada a mis sur pied ce qui était connu à ce moment-là sous le nom du programme PAT: le Programme d'aide aux travailleurs.

Ce programme, combiné avec des avantages que les employeurs versaient à leurs employés qu'ils étaient obligés de mettre à pied, comprenait une mesure qui permettait à ces personnes touchées de bénéficier d'une partie des sommes versées par leurs employeurs en guise de préretraite, et de transférer ces montants dans un RÉER. Ceci mettait l'argent ainsi perçu à l'abri de l'impôt tout de suite. De plus, les sommes placées dans un RÉER bonifiaient évidemment la pension à venir à l'âge de 65 ans.

• 1045

Je comprends que des mesures introduites au budget de cette année rendent impossible, maintenant, le transfert de ces sommes dans un RÉER sans être imposés. Évidemment, cela cause des problèmes à ces gens parce qu'ils avaient tout planifié, et avaient espéré, en décidant ces arrangements, en prévoyant ce qu'ils toucheraient à l'âge de 65 ans, prendre leur préretraite immédiatement.

Ce que je voudrais connaître de la part du ministère des Finances, ce sont les répercussions exactes de ces mesures pour ces gens, parce que cette catégorie de Canadiens et de Canadiennes s'inquiète. Si vous n'avez pas la réponse aujourd'hui, j'aimerais qu'on puisse transmettre au Comité des informations sur ce sujet.

M. Loiselle: Je comprends très bien le problème que vous m'exposez mais effectivement, si des gens ont fait leur planification à terme, s'ils décident, à un moment donné, de changer de cheval au milieu du ruisseau, c'est un peu dangereux. Mais il n'y a aucune mesure dans le budget actuel qui concerne ce point.

Il y a un projet qui consiste à envisager la réforme des fonds de pensions, du système de pensions qui pourrait éventuellement toucher ce problème. On verra à ce moment là; c'est très bien que vous nous ayez sensibilisés à ce dossier, mais dans le budget actuel, je peux vous dire qu'il n'y a rien qui met fin à cet arrangement. Ce sera au moment où nous étudierons un projet de réforme des fonds de pensions ou de l'utilisation des abris fiscaux pour fins de pensions qu'on pourra se pencher sur le problème que vous soulevez.

[Traduction]

Mr. Charles A. Langlois (Manicouagan): Mr. Chairman, I would like to point out to the minister that there is a category of Canadians who had to take early retirement in the early 80s—between 1980 and 1982—often because their employers were going through difficult times and had to lay off staff.

In those years, there was an agreement signed between these employers and the Government of Canada—more specifically, the Department of Labour—which provided special arrangements for employees who were forced to retire early. The federal government established a program that was known at the time as the WAP, the Worker Assistance Program.

This program, combined with the benefits paid by employers to their laid-off staff, included a measure that allowed affected employees to benefit from part of the money paid by their employers as a pre-retirement allowance and to transfer it to an RRSP. The effect of this was to shelter that money from tax immediately. Moreover, money invested in an RRSP increased the pension these people would receive at age 65.

I understand that measures introduced in this year's budget now make it impossible to transfer these funds to an RRSP without being taxed. This obviously causes problems for these people because they have made all their plans for immediate pre-retirement based on what they expected to receive at age 65.

I would like the Department of Finance to tell me what the exact repercussions of these measures will be for these people, because this category of Canadians is worried. If you cannot provide me with the answer today, I would like you to send information on this subject to the committee.

Mr. Loiselle: I fully understand the problem that you have raised, but it is true that if people have made long-term plans and suddenly decide to change horses midstream, that would be a bit dangerous. But there are no measures in the current budget regarding that point.

There are plans afoot to take a look at pension reform, the whole pension system, and that may eventually deal with this issue. We will see in due course. You are quite right to bring this to our attention, but I can tell you that the current budget contains no measures that would terminate this arrangement. We will examine the problem you have raised when we consider plans for pension fund reform or reform of the use of tax shelters for pension purposes.

[Text]

M. Langlois: Monsieur le président, avec votre permission j'aimerais revenir aux commentaires de M. Butland concernant les 90,000 entreprises qui ne paient pas d'impôts au Canada, et qui sont des entreprises qui réalisent des profits.

Est-ce que j'ai raison de prétendre, monsieur le président, que ce ne sont pas toujours les mêmes 90,000 entreprises qui, année après année, reviennent sur une période de 10 ans sans payer d'impôts mais que le système est fait de façon à ce qu'un certain nombre d'entreprises, même rentables, ne paient pas d'impôt parce qu'elles ont accumulé des pertes précédemment, parce qu'elles ont des programmes d'investissement, et que cela fait partie du régime fiscal en général?

Ce n'est pas parce qu'une compagnie s'appelle X, Y ou Z Incorporée et qu'elle exerce tel type d'activités, qu'elle réalise tant de profits qu'elle ne paie pas d'impôts. C'est parce que le système permet qu'un certain nombre d'entreprises canadiennes, même si elles réalisent des profits une année, ne paient pas de taxes à cause de l'antécédent, c'est-à-dire des pertes antérieures ou des programmes d'investissement.

M. Loisel: Alors, monsieur le député, je crois que vous soulevez une chose très importante parce que d'après la façon dont la question est posée, très souvent on a l'impression qu'il y a des gens qui sont incrustés en haut de la structure et qui sont à tout jamais à l'abri. Ce n'est absolument pas le cas. D'abord, tous ceux qui sont en haut, qui font des profits et qui sont bien identifiés, paient des impôts.

En deçà, nous avons un seuil, une multitude de petites et moyennes entreprises qui, effectivement, connaissent des cycles de succès ou d'insuccès ou de difficultés ou de progrès. Ce nombre-là se maintient plus ou moins, très souvent; ce sont rarement les mêmes, d'ailleurs. Ça bouge énormément d'une région à l'autre. À un moment donné, on constate un déplacement géographique dû à une situation un peu plus difficile et on change de catégorie. Si vous regardez la liste année après année, effectivement, il y a un très bon roulement. Ce ne sont donc pas des gens installés à tout jamais qui se disent : «moi je ne paie pas d'impôt».

Et après tout, on dirait que faire des profits est un péché. Il faudrait peut-être aller faire un tour en Pologne et que des gens apprennent que faire un profit est peut-être une excellente chose pour encourager le développement et le progrès de tout le monde, y compris ceux qui ont moins de revenu. Je n'aime pas beaucoup cette attitude qui consiste à trouver abominable que quelqu'un réalise des profits. Je trouve cela au contraire merveilleux. Cela permet à tous, finalement, d'en profiter.

Il est évident que tout le monde doit contribuer à sa juste part et les mesures que nous avons prises pour éliminer l'évasion—il y a un nombre incroyable de mesures, on en a plusieurs pages—constituent un progrès important pour assainir cette situation. Les réformes fiscales que nous avons faites et les changements que nous proposerons par une autre taxe que je ne nommerai pas

[Translation]

Mr. Langlois: Mr. Chairman, with your permission, I would like to come back to Mr. Butland's comments about the 90,000 profitable Canadian companies that do not pay tax.

Would it be safe to say that these are not always the same 90,000 companies that pay no tax year after year for 10 years, but rather that the system is designed in such a way that a certain number of companies, even profitable ones, do not pay tax because they have previously experienced losses, because they have investment programs and because this is part of the general taxation system?

It is not because a company is called X, Y or Z Incorporated and that it is in such and such a type of business and makes a certain profit that it does not pay tax. It is because the system allows a certain number of Canadian corporations not to pay tax even if they achieve a profit in a given year because of their background, that is because of previous losses or investment programs.

Mr. Loisel: Well, sir, I think that you have raised a very important point, because the way the question is phrased, one often gets the impression that there are companies out there that are set up for life and will never pay tax for evermore. This is absolutely untrue. First of all, all those at the top of the scale who make high profits and are well identified do pay tax.

Below that, we have a threshold, a vast number of small and medium-sized businesses which go through cycles of success and failure or difficulties and progress. The total number of such companies is more or less stable. However, they are rarely the same companies. It varies a great deal from one region to another. At any given time, we note a geographic displacement caused by a difficult situation and categories change. If you look at the list year after year, you will see that there is in fact a very good turnover. There are no companies that are set up forever and can say: "We never pay income tax".

You know, you would think that making a profit is some kind of sin. It might be a good idea for some people to go and see what is happening in Poland and learn that making a profit may be an excellent thing to encourage development and progress for everyone, including those who have low incomes. I am not very taken with the attitude that profit is some sort of an abomination. On the contrary, I think that profit is a wonderful thing. Everyone can benefit from it in the final analysis.

Of course, everyone must contribute his fair share, and the measures we have taken to eliminate tax evasion—there are an incredible number of measures, we have several pages worth—are an important step in improving this situation. The tax reforms that we have achieved and the changes that we are proposing through another tax that shall remain nameless in these hallowed halls have

[Texte]

dans cette auguste enceinte, visent les mêmes objectifs: équilibrer et rendre plus juste notre système de taxation.

Mr. Manley: I would like to go back, Mr. Minister, to the question of universality to see if I am understanding you correctly.

• 1050

If we accept what you said, which is that universality has not been affected by these measures, by virtue of the fact that the OAS benefits and family allowance benefits continue to be received by everyone, regardless of their income level, then we have to look at the system that is taxing these back and ask whether that system is a fair system, given that it is based upon, in the case of old age security benefits, age, and in the case of family allowance benefits, size of family. These become the determining factors, in addition to income, for the rate of tax that is being paid by the taxpayer.

Would your government care to give a justification as to why age and size of family should be taken into account in determining the rate of tax to be paid on income?

Mr. Loiselle: I do not think that age becomes a factor. It is a program that is only given to. We cannot take away old age security from younger people. We can address the program. As I have said, each of our programs has to be looked at and the question of how we can devise a means of putting our house in order while maintaining the principle of the program must be answered. These programs are devised to help people who need them more than others, and they are universal so that nobody feels singled out because he does or does not get a cheque.

Mr. Manley: Excuse me, but if they are directed to the people who need them, instead of to everybody, does that mean they are not universal?

Mr. Loiselle: They are sent to everybody, but they are objective. When they were created everybody received them. It was agreed that people who are millionaires did not need it. But we decided to send it to them anyway and they were taxed in other ways. They were taxed in any case, and they still are. By looking at our program, we hoped to find ways of balancing them and tackling the very difficult deficit situation. You cannot reduce the deficit and not cut expenditures, and you have to cut where you spend and do it in a good way. I think this is a good way of doing it.

Mr. Manley: Let me remind you of a few things. Between 1952 and 1971 Canadians paid an old age security tax, and the 1971 general tax guide stated:

[Traduction]

the same objectives: to balance our taxation system and make it fairer.

M. Manley: Monsieur le ministre, je voudrais en revenir à la question de l'universalité afin de voir si je vous comprends bien.

Si nous acceptons ce que vous avez dit, à savoir que le principe de l'universalité n'a pas été touché par ces mesures, puisque les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales continuent d'être reçues par tous, sans égard au revenu, alors nous devons nous interroger sur le système de récupération fiscale de ces prestations en nous demandant s'il est équitable. En effet, c'est un système fondé sur le critère de l'âge dans le cas des prestations de sécurité de la vieillesse et sur le critère de la taille de la famille dans celui des allocations familiales. Ces critères deviennent, en plus du revenu, les facteurs déterminants du taux d'imposition de certaines catégories de contribuables.

Le gouvernement est-il prêt à défendre l'emploi de l'âge et de la taille de la famille comme critères de détermination du taux d'imposition appliqué au revenu?

M. Loiselle: L'âge ne devient pas un critère, il me semble. Le programme ne vise que les personnes âgées. On pourrait difficilement enlever la pension de sécurité de la vieillesse aux jeunes. Le programme dont nous parlons a des caractéristiques particulières. Comme je l'ai dit, il faut évaluer tous nos programmes et, dans chaque cas, il faut se demander comment opérer un redressement tout en conservant les caractéristiques fondamentales du programme. Les programmes sociaux sont conçus à l'intention de ceux qui en ont le plus besoin et, selon le principe de l'universalité, personne ne doit se sentir mis à part du fait qu'il n'a pas reçu de chèque.

M. Manley: Je m'excuse, mais si les chèques sont destinés à ceux qui en ont besoin au lieu d'être destinés à tout le monde, cela veut-il dire qu'un programme n'est pas universel?

M. Loiselle: Les prestations sont envoyées à tous, mais elles sont fondées sur des critères objectifs. Au moment de la création des programmes, tous étaient admissibles. Tout le monde se rendait bien compte que les millionnaires n'en avaient pas besoin. Nous avons pourtant décidé de leur faire parvenir un chèque. De toute façon, ils ont payé de l'impôt à d'autres titres. Et ils le font toujours. En nous penchant sur nos programmes, nous espérons trouver des façons de les rééquilibrer tout en apportant des solutions au grave problème du déficit. Il n'est pas possible de réduire le déficit sans réduire les dépenses, et les compressions doivent être faites à bon escient. Cette démarche me semble valable.

M. Manley: Je me permets de vous rappeler quelques faits. Entre 1952 et 1971, les Canadiens payaient un impôt de sécurité de la vieillesse. Voici ce qu'on en dit dans le guide de l'impôt de 1971.

[Text]

Old age security tax: All taxpayers whose taxable income is over \$500 are subject to the old age security tax. The tax is 4% of taxable income, to a maximum of \$240.

That appeared as a separate line item on the 1971 general income tax T1 form, the old age security tax.

I went back into the debates of the House of Commons both in 1951, when this was brought in, and when the Minister of Finance of the day described it as a contributory system in the very real sense, and I am quoting, "that certain special taxes are to be imposed and earmarked to support the fund".

In 1971 they changed the system in order to eliminate the old age security tax. Questions were raised at that time by Stanley Knowles and Doug Rowland. At the time Rowland said:

Are we to take it now that the money for the old age security fund is to come out of general revenues, that at some future date the government can come to this House and say that since the Old Age Security Pension is not a contributory scheme, since it is not a matter of social contract, that it is not paid to pensioners as a right and that the government therefore wishes to take that pension away?

Assurances were given by the Finance Minister at the time, Edgar Benson, that by simplifying the system it was not intended that the social contract was in some way being eliminated.

This is what the pensioners of Canada are saying to you. They are saying that if you want to raise taxes, raise taxes. But we contributed to this in good faith on contract with the government that as a right of citizenship in Canada we would receive the old age security. Now you are telling us that you are going to impose a special tax only on us, not on all Canadians, and you want to tax it back.

• 1055

I would like you to address the issue, the social contract, the right of citizenship that pensioners are claiming.

Mr. Loiselle: I will address it with pleasure, Mr. Manley. While OAS was effectively originally financed by earmarked taxes, the fund was almost always in deficit or on a pay-as-you-go basis because benefits increased and they tended to outstrip revenues and the shortfalls had to be made up from general revenue. The OAS was never designed as a funded pension plan with individual accounts.

[Translation]

Impôt de sécurité de la vieillesse: Tous les contribuables dont le revenu imposable est supérieur à 500\$ sont assujettis à l'impôt de sécurité de la vieillesse. L'impôt est de 4 p. 100 du revenu imposable, jusqu'à concurrence de 240\$.

L'impôt de sécurité de la vieillesse faisait l'objet d'une ligne distincte dans le formulaire général T1 de l'impôt sur le revenu de 1971.

J'ai pris la peine de relire le hansard de 1951, année où la mesure fut proposée et où le ministre des Finances a clairement voulu parler d'un régime de cotisation lorsqu'il a déclaré, et je cite: «Certains impôts spéciaux doivent être perçus et affectés à ce fonds».

En 1971, on a modifié le régime pour supprimer l'impôt de sécurité de la vieillesse. Des questions ont été soulevées à ce moment-là, notamment par Stanley Knowles et Doug Rowland. Voici ce que disait ce dernier à l'époque:

Devons-nous comprendre maintenant que les sommes destinées au fonds de sécurité de la vieillesse proviendront désormais des revenus généraux et que le gouvernement pourra un jour revenir devant la Chambre demander que soit supprimé le régime de pension de sécurité de la vieillesse en soutenant que le régime n'est pas financé par des cotisations, qu'il ne correspond pas à un contrat social et que les prestations qui en découlent ne reviennent pas de droit aux bénéficiaires?

M. Edgar Benson, le ministre des Finances de l'époque, a répondu en donnant l'assurance que la simplification du régime n'avait nullement pour but de réduire de quelque façon que ce soit la portée du contrat social.

Or, voilà justement ce que les retraités du Canada ont à vous dire. Ils veulent vous faire comprendre que vous pouvez bien augmenter les impôts si vous le souhaitez, mais quant à eux, ils ont cotisé de bonne foi, en fonction d'un contrat social avec le gouvernement en vertu duquel la citoyenneté canadienne leur donnerait droit à la pension de sécurité de la vieillesse. Or, vous venez leur dire aujourd'hui que vous allez leur appliquer, à eux seuls, un impôt spécial qui ne touchera pas l'ensemble des Canadiens, et que vous voulez récupérer leur pension de vieillesse par le biais de la fiscalité.

J'aimerais que vous abordiez cette question du contrat social, du droit de citoyenneté que revendiquent les retraités.

M. Loiselle: Je me ferai un plaisir de le faire, monsieur Manley. Même si le Régime de sécurité de la vieillesse était financé à l'origine par des impôts spécifiques, le fonds était presque toujours déficitaire ou directement affecté aux prestations courantes. En effet, comme les prestations augmentaient et qu'elles avaient tendance à dépasser les revenus, l'écart devait être comblé à partir des recettes générales. Il n'a jamais été prévu que le Régime

[Texte]

When the earmarked taxes were terminated in 1972, OAS benefits were indexed up to 2% of the CPI. So it is difficult to argue that today's seniors have paid for their fully indexed benefits. Given the deficit, what I would tell you, sir, is it might be more correct to say that future generations are paying for today's OAS benefit, and this is something we have to address too. We cannot run away from it.

The Chairman: Mr. Manley, I am sorry, but your time is up on this round. Mr. Butland, did you have a question?

Mr. Butland: I have one last question, Mr. Chairman. Getting back to my original question, I think that with regard to the claw-back and the numbers of seniors this will affect in the future. . . In 1970 I made \$10,000, but 10 years later with \$10,000 I would have been far below the poverty level. So now we are looking at \$50,000, and I understand in 1991 the claw-back provision will affect 4% of the seniors, but by the year 2000 it will be up to 8%, and by the year 2011 our figures say it will be 25%. This is a creeping pariah upon universality.

I get the impression, though, that you will be monitoring this as it goes and perhaps we will bring in measures to enhance the lower scale of the program for those people who really, really require it. Is that what you are saying?

Mr. Loiselle: If you are looking, sir, at the record of this government as far as tax credit is concerned and other measures of raising the levels, we have always been very straightforward and above-board. We have been very attentive to fixing these levels and changing them, adjusting them to make sure more and more people would be protected and covered, so we stand on that record. If you say that \$50,000 in 100 years' time will not be \$50,000 any more, but of course that will—

Mr. Butland: No, I said in just a couple of years, Mr. Minister.

Mr. Loiselle: So I think what we have done in other areas we will do here; we will monitor the level and make any necessary corrections as they are needed.

Mr. Butland: But the minister does acknowledge the fact that the percentage of people affected will increase rather dramatically?

Mr. Loiselle: If everything else stands still, because I have indicated that we will look at these measures every time the necessity to make a decision arises, and we will

[Traduction]

de sécurité de la vieillesse serait un régime à capitalisation individuelle.

Lorsque l'impôt spécifique a cessé d'être prélevé en 1972, on a indexé les prestations au titre de la sécurité de la vieillesse à hauteur de 2 p. 100 de l'IPC. Il est donc difficile de soutenir que ceux qui sont des personnes âgées aujourd'hui ont payé pour la pleine indexation de leurs prestations. Compte tenu du déficit, il serait sans doute plus exact de vous dire que ce sont les générations futures qui vont payer pour les prestations de sécurité de la vieillesse qui sont versées aujourd'hui et qu'il y a là un problème que nous devons résoudre. Il ne sert à rien de faire l'autruche.

Le président: Monsieur Manley, je m'excuse mais votre temps est écoulé. Monsieur Butland, aviez-vous une question?

M. Butland: J'ai une dernière question, monsieur le président. Je reviens à la question que je posais au départ au sujet de la disposition de récupération et du nombre de personnes âgées qu'elle va englober à l'avenir. . . En 1970, je gagnais 10,000\$, mais 10 ans plus tard, le même revenu m'aurait placé au-dessous du seuil de pauvreté. Le seuil critique qu'on envisage aujourd'hui est de 50,000 dollars et, si j'ai bien compris, la disposition de récupération englobera 4 p. 100 des personnes âgées en 1991, 8 p. 100 en l'an 2000 et 25 p. 100 en l'an 2011, selon nos chiffres. À cette cadence, la notion d'universalité va se rétrécir comme une peau de chagrin.

J'ai pourtant l'impression que vous allez surveiller l'évolution de la situation et vraisemblablement prendre des mesures pour améliorer les prestations de ceux qui sont au bas de l'échelle et qui ont vraiment besoin du programme. Est-ce bien ce que vous comptez faire?

M. Loiselle: Il suffit de voir comment le gouvernement a abordé jusqu'à maintenant la question des crédits d'impôt et des autres mesures de relèvement des seuils d'imposition. Nous avons toujours été très ouverts et directs. Nous établissons et modifions les seuils avec beaucoup de soin; nous les adaptons pour faire en sorte qu'ils protègent un nombre croissant de personnes. Nous sommes fiers de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant dans ce domaine. Vous dites que 50,000 dollars ne vaudront plus 50,000 dollars dans cent ans, c'est bien évident, mais. . .

M. Butland: Non, monsieur le ministre, je n'ai parlé que de quelques années.

M. Loiselle: Donc, nous allons faire dans ce cas-ci ce que nous avons fait dans d'autres domaines; nous allons surveiller l'application du seuil et corriger le tir au besoin.

M. Butland: Mais le ministre reconnaît tout de même que le pourcentage des personnes qui seront visées va augmenter de façon plutôt spectaculaire.

M. Loiselle: Si rien ne bouge, peut-être, mais j'ai dit que nous allons nous pencher sur ces mesures chaque fois qu'il sera nécessaire de prendre une décision et nous

[Text]

make the decision and the appropriate adjustment at the time. In the past, as I have indicated for the credits and so on, I think our record is very good. We have increased them and we have—

The Chairman: Thank you very much, Mr. Loiselle. Just a question, if we could. Mr. Manley had asked you before if you could give us an indication what kind of percentage increase on income tax payable would have to be paid by that high-income bracket if instead of taxing back the old age security to those people you spread that revenue generation across the entire tax base of the high-income earner. Could you provide for the committee, at your convenience, an approximate percentage increase that would have to be implemented in order to generate that revenue and roughly how many taxpayers would be affected by it.

Mr. Loiselle: I will ask the department to look at your request, Mr. Chairman.

The Chairman: I would appreciate it if you could do that, and I guess one quick question, because the minister has a time commitment.

Mr. Manley: He would not be going to the House, would he?

The Chairman: I am not sure what his commitment is, and that is his personal commitment. Do you have a quick question, Mr. Gérin?

M. Gérin: Quand vous dites, monsieur Loiselle, que vous allez examiner la question, j'aimerais savoir quand vous serez en mesure de nous donner ce renseignement. Serait-il possible de l'avoir cet après-midi? Le Comité se réunit à 15h30.

M. Loiselle: On me dit que ce ne sera pas encore possible. On va essayer de le faire le plus rapidement possible. On va regarder la demande et voir ce qu'elle comporte. Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de voir ce que cela suppose comme recherche ou quoi que ce soit.

• 1100

M. Gérin: Je pense que ce que l'on demande, c'est une approximation.

M. Loiselle: Bien. On va faire notre possible.

Mr. Gérin: Do we wait for this information to continue our work here?

Parce que si nous avons à suspendre les travaux du Comité pour attendre ce renseignement, j'aimerais le savoir.

M. Loiselle: Comme on me le fait remarquer, c'est une mesure qui affecte 54,000 personnes. Or, vous parlez ici d'une mesure qui affecte plusieurs millions et dans des catégories différentes. De toute façon, on on a pris bonne note de votre demande. On va essayer de réagir le plus rapidement possible.

[Translation]

allons y apporter les corrections qui s'imposent. Par le passé, nous avons su le faire. Nous avons par exemple augmenté les crédits d'impôt et. . .

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Loiselle. Une simple question, si vous me permettez. M. Manley vous a déjà demandé si vous pourriez nous donner une idée de l'augmentation du taux d'imposition qui s'appliquerait à la catégorie des revenus élevés si, au lieu de récupérer par disposition fiscale les prestations de sécurité de la vieillesse versées aux contribuables de cette catégorie, on répartissait le prélèvement fiscal sur l'ensemble de l'assiette fiscale des contribuables à revenu élevé. Pourriez-vous fournir au comité une estimation de l'augmentation du taux d'imposition qui permettrait d'obtenir les recettes fiscales voulues ainsi que du nombre de contribuables qui seraient touchés par cette augmentation.

M. Loiselle: Je vais demander aux fonctionnaires du ministère de se pencher sur votre demande, monsieur le président.

Le président: Je vous en serais reconnaissant, monsieur le ministre. Je vais autoriser une dernière question rapide, puisque le ministre doit nous quitter bientôt.

M. Manley: N'irait-il pas à la Chambre, par hasard?

Le président: Je ne sais pas au juste où il est attendu et il n'a pas de comptes à nous rendre à ce sujet. Avez-vous une question, rapidement, monsieur Gérin?

Mr. Gérin: When you say Mr. Loiselle, that you will be looking at the request, I would like to know when you will be able to give us the answer. Would it be possible to have it this afternoon? The committee is meeting at 3.30 p.m.

Mr. Loiselle: I am told that it would not be possible at that time. We will try to do it as quickly as possible. We shall look at the request and see what it entails. I cannot say at this time what amount of research this would require.

Mr. Gérin: I believe that what is requested is an approximation.

Mr. Loiselle: Fine. We will do our best.

M. Gérin: Est-ce que nous attendons ces renseignements avant de poursuivre nos travaux?

If we have to adjourn while we wait for this information, I would like to know.

Mr. Loiselle: As has been pointed out to me, this aspect will affect 54,000 people whereas the initiative we are considering will affect several million people in various categories. In any case, your request has been noted. We will attempt to react as quickly as possible.

[Texte]

M. Gérin: Est-ce que vous comptez avoir le renseignement au plus tard mardi prochain au matin?

M. Loisel: Personnellement, je ne peux pas le faire moi-même; je ne peux pas vous répondre là-dessus. On va essayer de l'avoir le plus tôt possible. Si c'est prêt, vous l'aurez le plus tôt possible.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister, for joining us this morning and answering our questions. I appreciate that you have another commitment, so again thank you very much for being with us.

Mr. Loisel: Thank you very much.

The Chairman: I guess the question we have now is does the committee want to rise, or should we talk about future business? We are in your hands on this issue.

You would like to carry on with discussing future business, Mr. Gérin.

Mr. Gérin: Yes.

The Chairman: Mr. Butland, Mr. Manley, if that is okay with you, we will carry on and discuss the future business of the committee.

Mr. Butland: The primary concern would be witnesses. I missed the organizational meeting, but I have read the minutes. What is the process that we anticipate going through?

The Chairman: One of the questions we did have was the availability of Mr. Wilson, and I believe we had some undertaking from one of the committee members to determine Mr. Wilson's schedule.

M. Gérin: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entendre le ministre des Finances. Nous avons eu l'occasion d'entendre le ministre d'État aux Finances. D'après moi, la comparaison du ministre des Finances n'est pas nécessaire.

Mr. Manley: Are you serious?

The Chairman: Mr. Manley.

Mr. Manley: Mr. Chairman, I have immense respect and admiration for Mr. Loisel. He was scheduled for an hour, but unfortunately we had to wait for some members to have a quorum. We had less than an hour of questions with Mr. Loisel. I have many questions remaining to ask, and in addition to that I think the points we made last Thursday still apply: that the Minister of Finance should be here to answer questions related to a piece of legislation that implements the changes emanating from the federal budget. It is very clear that we need Mr. Wilson here.

Mr. Butland: Mr. Chairman, is it that the minister is too busy, or it cannot be arranged, cannot be accommodated—or he just does not want to appear?

Mr. Gérin: I do not think it is necessary for the minister to appear. I think we have all the information. If

[Traduction]

Mr. Gérin: Will you have the information by next Tuesday morning at the latest?

Mr. Loisel: I will not be doing the research myself and I therefore cannot give you an answer on this. We will attempt to have it as quickly as possible. You will have it as soon as it is ready.

Le président: Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir comparu ce matin et d'avoir répondu à nos questions. Je sais qu'on vous attend ailleurs et je vous remercie donc encore une fois.

M. Loisel: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Les membres du comité souhaitent-ils que nous levions la séance ou que nous discutions des travaux futurs? Je m'en remets à vous à ce sujet.

Vous souhaitez que nous parlions des travaux futurs, monsieur Gérin.

M. Gérin: Oui.

Le président: Monsieur Butland, monsieur Manley, si vous êtes d'accord, nous allons poursuivre la réunion et discuter des travaux futurs du comité.

M. Butland: C'est surtout des témoins que nous devrions parler. Je n'ai pas pu assister à la séance d'organisation, mais j'ai lu le procès-verbal. Quel est le déroulement prévu?

Le président: Nous nous sommes interrogés notamment sur la disponibilité de M. Wilson, et il me semble qu'un membre du comité devait se renseigner sur son emploi du temps.

Mr. Gérin: I do not believe that it will be necessary to hear the Finance Minister. We have heard the Minister of State for Finance. I do not believe that it is necessary for the Finance Minister to appear.

M. Manley: Êtes-vous sérieux?

Le président: Monsieur Manley.

M. Manley: Monsieur le président, j'ai beaucoup d'admiration et de respect pour M. Loisel. Il devait passer une heure avec nous mais, malheureusement, nous avons dû attendre certains des membres pour que le quorum soit atteint. Nous avons eu moins d'une heure pour interroger M. Loisel. Il me reste beaucoup de questions à poser et, de plus, j'estime que les arguments avancés jeudi dernier continuent d'être valables, à savoir que le ministre des Finances doit comparaître ici pour répondre à des questions portant sur une mesure législative qui met en oeuvre des changements découlant du budget fédéral. Il est évident que la présence ici de M. Wilson est nécessaire.

M. Butland: Monsieur le président, le ministre est-il trop occupé, ou encore n'est-il pas possible d'organiser sa comparaison ou bien n'est-il tout simplement pas disposé à comparaître?

M. Gérin: Je ne crois qu'il soit nécessaire que le ministre compare. Nous avons tous les renseignements

[Text]

we need more information the officials of the department will give it to us. Do you put the motion, or...?

Mr. Butland: Are those the words of the minister, or is this the interpretation?

Mr. Gérin: They are my words. It is my opinion that it is not necessary for this legislative committee to have the minister appear.

Mr. Manley: Mr. Chairman, if you wish a motion, I move that the committee request the appearance of the Minister of Finance, at his convenience, to reply to questions concerning the legislation before us.

• 1105

Mr. Butland: I second the motion, Mr. Chairman.

The Chairman: I think we all understand the motion. It is fairly clear. The motion moved by Mr. Manley is that the Minister of Finance be invited to appear as a witness before this committee.

Mr. Manley: I call for a recorded vote.

Motion negated: nays 4; yeas 2

Mr. Manley: I would like to say, Mr. Chairman, for the record, that I would take this as the minister refusing to attend, and if he is not, then I suggest that the members opposite should reconsider—

M. Gérin: J'invoque le Règlement!

Mr. Manley: We are simply talking about issuing an invitation here, and I think he is ducking.

The Chairman: I am sorry, Mr. Manley.

Mr. Manley: He is ducking facing a legislative committee—

The Chairman: Mr. Manley, please. I believe you are out of order in discussing a vote that has already been taken and decided, so we should really carry on, I think.

I believe there is a point of order here, but I am not sure if you want to proceed with that. I think at this point we should carry on if you wish to discuss the future role of this committee, or the future actions of this committee.

The clerk has advised me that we have received notification from six different groups that they would like to appear as witnesses before this committee.

Mr. Butland: We have not submitted this list yet, but we have an extensive list of people who wish to come before the committee.

The Chairman: How many?

Mr. Butland: If that is not too late.

[Translation]

qu'il nous faut. S'il nous en faut davantage, les fonctionnaires du ministère pourront nous les donner. Est-ce que vous allez proposer une motion, ou...?

M. Butland: Est-ce que ce sont là les paroles du Ministre, ou simplement une interprétation?

M. Gérin: Ce sont mes paroles à moi. À mon avis, il n'est pas nécessaire que le ministre compare devant ce comité législatif.

M. Manley: Monsieur le président, si vous voulez une motion, je propose que le Comité demande au ministre des Finances de comparaître, lorsqu'il pourra le faire, pour répondre à des questions au sujet de la mesure législative à l'étude.

M. Butland: Monsieur le président, j'appuie la motion.

Le président: La motion est assez claire et facile à comprendre. M. Manley propose que notre comité invite le ministre des Finances à comparaître.

M. Manley: Je demande un vote par appel nominal.

La motion est rejetée par quatre voix contre deux

M. Manley: Monsieur le président, je voudrais dire officiellement que je considère le rejet de la motion comme un refus de la part du ministre de comparaître; et si j'ai tort de croire qu'il refuse de comparaître, alors je suggère aux députés de l'autre côté de reconsidérer...

Mr. Gérin: A point of order, please!

M. Manley: Nous ne faisons que transmettre une invitation au ministre, et en ce qui me concerne, j'estime qu'il se défile.

Le président: Monsieur Manley, je dois vous interrompre.

M. Manley: Il cherche à esquiver l'invitation à comparaître devant un comité législatif...

Le président: Monsieur Manley, je me vois dans l'obligation de vous interrompre, car vous remettez en question une motion qui a déjà été mise aux voix. Nous poursuivons donc nos travaux.

Je pense que quelqu'un voulait invoquer le Règlement, mais je ne sais pas s'il désire toujours le faire. Je crois que nous devrions plutôt poursuivre notre discussion sur le rôle que devra jouer notre comité et sur son fonctionnement.

Le greffier m'informe que nous avons déjà reçu des demandes officielles de comparution de la part de six groupes de témoins différents.

M. Butland: Nous avons, nous aussi, une longue liste de gens qui souhaiteraient comparaître, mais nous ne vous l'avons pas encore fait parvenir.

Le président: De combien de personnes s'agit-il?

M. Butland: J'espère qu'il n'est pas trop tard.

[Texte]

The Chairman: We are discussing that at this point, only because I just raised it and you followed on, so I guess I am in the hands of the committee. Are you going to provide us all with a copy of it? There are 17 people on this list.

Mr. Butland: Who have indicated a definite desire—

Mr. Cole (York—Simcoe): I wonder if it would be in order to suggest that we adjourn the meeting now and come back, say at 3.15 p.m., and discuss this witness list between 3.15 p.m. and 3.30 p.m. Would that be agreeable?

Mr. Manley: Do you realize Question Period is at 3 p.m. today?

Mr. Gérin: Immediately after or...?

Mr. Cole: Yes, immediately after.

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): It is all changed around today, so I do not know what is going on. Well, I know what is going on, but I do not know what time anything is at. Everything is all shifted around because of the vote and everything.

The Chairman: Question Period is at 3 p.m. today.

An hon. member: At 3.15 p.m.

The Chairman: Well, 3.15 p.m. Keep that in mind. Without knowing everyone's plans, we could meet shortly after Question Period, and come back at 4 p.m.

Mr. Cole: Why not do it that way? I suggest we meet immediately after Question Period.

Mr. Gérin: At 4 p.m. or 4.15 p.m.?

Mr. Manley: As soon as we can get over to Room 308.

• 1110

The Chairman: We do have a witness lined up for 3.30 p.m., so we would obviously be prepared to proceed with the witness as soon as the committee starts its deliberations this afternoon.

Mr. Dorin: Since there is a witness, it would make sense that you hear the witness in any event, no matter what other decisions are made with regard to the longer list.

The Chairman: Okay. Shall we discuss the list after we hear the witness?

Mr. Cole: That is fine.

The Chairman: Mr. Manley, do you have additional witnesses who you believe would also want to appear?

Mr. Manley: Yes. I do have some other names. I do not have them typed up. Maybe I can give them to you this afternoon.

[Traduction]

Le président: Si nous en discutons, c'est justement parce que j'ai posé la question et que vous m'avez répondu; je m'en remets au comité. Allez-vous distribuer à tous les membres votre liste de 17 noms?

M. Butland: Ce sont les noms de ceux qui nous ont fait savoir qu'ils voulaient absolument...

M. Cole (York—Simcoe): Ne vaudrait-il pas mieux lever la séance maintenant, quitte à revenir à 15h15 pour discuter pendant une quinzaine de minutes de la liste des témoins? Est-ce que cela vous conviendrait?

M. Manley: Vous savez que la période des questions est à 15 heures aujourd'hui?

M. Gérin: On reviendrait immédiatement après ou...?

M. Cole: Oui, immédiatement après.

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): L'horaire est tout bouleversé aujourd'hui, et je ne sais même pas ce qui se passe. Ou plutôt, je sais très bien ce qui se passe, mais je ne sais pas à quelle heure ont lieu les diverses activités. Tout est chambardé aujourd'hui, à cause du vote.

Le président: La période des questions est aujourd'hui à 15 heures.

Une voix: À 15h15.

Le président: Bon, à 15h15. Ne l'oubliez pas. Je ne connais pas l'emploi du temps des membres du comité, mais puis-je suggérer que la réunion reprenne après la période des questions, vers 16 heures?

M. Cole: Pourquoi pas? Nous pourrions revenir immédiatement après la période des questions.

M. Gérin: À 16 heures ou à 16h15?

M. Manley: Cela dépend du temps qu'il nous faudra pour nous rendre à la pièce 308.

Le président: Mais nous avons un témoin de prévu pour 15h30. Nous devons donc entendre le témoin dès notre retour cet après-midi.

M. Dorin: Puisqu'il y a un témoin de prévu cet après-midi de toute façon, il vaudrait mieux le laisser témoigner, quitte à reporter à un autre moment la décision au sujet de la liste.

Le président: Bien. Allons-nous discuter de la liste après avoir entendu le témoin?

M. Cole: D'accord, ça me convient.

Le président: Monsieur Manley, y a-t-il d'autres témoins qui, d'après vous, voudraient également comparaître?

M. Manley: Oui, j'ai quelques autres noms à vous suggérer, mais je ne les ai pas fait dactylographier. Puis-je vous les remettre cet après-midi?

[Text]

The Chairman: So we will have it before we start the discussion.

Mr. Gérin: So the meeting will be 4.15 p.m. in Room 308 of the West Block?

The Chairman: Yes. So with your concurrence we stand adjourned until this afternoon at 4.15.

AFTERNOON SITTING

• 1620

The Chairman: Order. This legislative committee is reviewing Bill C-28, an act to amend the Income Tax Act and various other related acts.

Mr. Manley: This morning the Minister of State appeared before us and we voted on the motion to invite the Minister of Finance to appear before us with respect to this bill. I noted at the time that we had less than an hour with the Minister of State. The pressing matter he had to attend to was to listen to the Prime Minister's speech in the House. While the speech was of interest to us all, there are a lot of questions we need to ask about this bill.

I would like to reiterate that it is imperative that the Minister of Finance attend before this committee to answer questions in public and on the record about the policy underlying the measures contained in Bill C-28. It is unacceptable for the government to give us a Minister of State when the Minister of Finance should be available and to give us such an abbreviated hearing on such an important bill.

The Chairman: I appreciate your intervention and I think we can carry on the discussion more appropriately later this afternoon if we wish. We had scheduled this time to hear witnesses appearing before the committee. After their presentation is made we can certainly carry on the dialogue on that issue, as the committee wishes.

Mr. Manley: I do not disagree that we should proceed to hear the witnesses, but it is important to note that as the government occasionally looks for our co-operation in dealing with legislation, the least we can expect is co-operation from the government and its ministers in studying legislation that we are expected to put through the process. So I think it is important that the point be raised at the earliest possible opportunity.

The Chairman: I would like to call Mr. Claude Edwards, president of the Federal Superannuates National Association. Mr. Edwards, you have several people accompanying you. Would you bring them forward as well and introduce them for us.

[Translation]

Le président: Oui, pour que nous les ayons avant d'entamer la discussion.

M. Gérin: Donc, nous nous retrouvons à 16h15 à la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest?

Le président: En effet. Si cela vous convient, je lève la séance jusqu'à 16h15.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons les travaux du comité législatif sur le projet de loi C-28, loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et plusieurs autres lois connexes.

M. Manley: Ce matin, le ministre d'État a comparu, et nous avons mis aux voix une motion destinée à inviter le ministre des Finances à comparaître pour discuter avec nous du projet de loi. J'avais fait remarquer, à ce moment-là, qu'il ne nous restait même pas une heure pour interroger le ministre d'État, puisqu'il avait décidé qu'il devait assister au discours du premier ministre à la Chambre. Ce discours était certainement d'un grand intérêt pour nous tous, mais le projet de loi dont le comité est saisi l'est tout autant.

Je répète qu'il est impérieux d'inviter le ministre des Finances à comparaître pour répondre publiquement et officiellement aux questions que nous pourrions lui poser sur la politique qui sous-tend les mesures contenues dans le projet de loi C-28. Il est inadmissible que le gouvernement nous envoie à sa place le ministre d'État, qui ne nous accorde pour sa part que très peu de temps malgré l'importance du projet de loi, alors que c'est le ministre des Finances qui devrait être disponible pour comparaître.

Le président: Je comprends l'objet de votre intervention, mais comme nous avons prévu des témoins cet après-midi, nous pourrions reprendre la discussion ultérieurement, si vous le souhaitez encore. Une fois l'exposé du témoin terminé, le comité pourra toujours remettre la question sur le tapis, s'il le souhaite encore, bien sûr.

M. Manley: Je suis d'accord pour qu'on entende les témoins, mais je voudrais faire remarquer que, puisque le gouvernement nous demande à l'occasion notre collaboration pour accélérer l'étude d'un projet de loi, il me semble que nous pourrions nous attendre à autant de collaboration de sa part et de la part de ses ministres pour l'étude de ce projet de loi qu'on nous demande d'étudier. Il me semble impérieux de ramener le plus rapidement possible cette question sur le tapis.

Le président: Puis-je demander à M. Claude Edwards, président de l'Association nationale des retraités fédéraux, de se présenter à la table des témoins? Monsieur Edwards, voudriez-vous nous présenter tous ceux qui vous accompagnent?

[Texte]

Mr. Claude Edwards (National President, Federal Superannuates National Association): Thank you, Mr. Chairman. I would be happy to introduce the members of our staff and the officers of our organization. I have with me Mr. Leslie Barnes, the first vice-president of FSNA; Mr. William Mullen, national secretary treasurer; and Mr. Anthony Agius, our research officer.

The Chairman: I would ask you to stop there for just a moment and we will carry on once the cameras have left.

Mr. Edwards: We also have with us officers and members of our association from coast to coast who happened to be here in Ottawa today. They are attending this session of your committee with some considerable interest and they certainly share the views I hope to express.

I want to thank you and the hon. members for permitting us to appear before you and to present our views on Bill C-28, the piece of legislation you are considering.

I do not intend to read the brief we have submitted, but I would like to speak to four different items contained in the brief because these are matters that give us very grave concern and that I am sure give concern to a lot of other people in Canada in addition to the people we actually represent.

- 1625

I might say that we are the largest group of federal government superannuated employees. We have 68 branches from coast to coast, with one additional branch in London, England. So we are truly representative of the views of former federal government employees. That includes members from the RCMP and members from the armed forces of Canada.

Let me at the outset say that we are not objecting to taxes being paid by people who have the means to pay taxes on a graduated tax basis as has been the custom in this country. What we are objecting to in this legislation is what we believe to be an inequity in that what is being attempted by this legislation is to impose an additional tax on old age security recipients who happen to have an income of over \$50,000 and that additional amount of tax would be greater than would apply to anyone else of similar income. We think that is an iniquitous proposition because it deals with one segment of the population in a manner that is different from what would apply to other segments of the population in similar financial circumstances.

I would point out also that this income of \$50,000 is not necessarily a true amount of income because dividends that may well be received by retired persons—and that may be particularly true for people who have retired because they have built it into their income security programs—are grossed up at a higher amount. So effectively that increases the bottom line of their taxable income and would bring many people who do not

[Traduction]

M. Claude Edwards (président national, Association nationale des retraités fédéraux): Merci, monsieur le président. Je vous présente avec plaisir notre personnel et nos responsables. Voici M. Leslie Barnes, premier vice-président de l'Association; M. William Mullen, secrétaire-trésorier national; et M. Anthony Agius, notre documentaliste.

Le président: Puis-je vous interrompre et demander aux caméramen de sortir?

M. Edwards: Nous sommes accompagnés également de responsables et de membres des diverses sections de notre Association d'un peu partout au Canada, qui se trouvent être à Ottawa aujourd'hui. Ils ont donc décidé d'assister à la réunion de votre comité, puisque le sujet les intéresse considérablement, et j'ose croire qu'ils partagent la position dont je vais vous faire part.

Je remercie le président et les députés du comité de nous avoir invités à comparaître pour vous faire part de nos opinions sur le projet de loi C-28 dont vous êtes saisis.

Je n'ai pas l'intention de lire le mémoire que nous vous avons envoyé, et je préférerais m'attarder sur quatre des points saillants contenus dans le mémoire, puisque ce sont eux qui nous préoccupent le plus et qui préoccupent, j'en suis sûr, beaucoup d'autres Canadiens outre ceux que nous représentons.

Je pourrais dire que nous sommes le plus important groupe d'employés retraités de la Fonction publique fédérale. Nous avons 68 sections locales d'un océan à l'autre et une autre à Londres, en Angleterre. Nous représentons donc vraiment le point de vue des anciens employés du gouvernement fédéral, y compris des agents de la GRC et des membres des Forces armées du Canada.

Je voudrais dire tout de suite que nous ne nous opposons pas à ce que ceux qui en ont les moyens paient un impôt sur une base progressive, selon l'usage au Canada. Mais nous nous élevons contre l'inéquité dont fait preuve ce projet de loi en raison de cet impôt supplémentaire dont on veut frapper les bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse dont le revenu dépasse 50,000\$, cet impôt supplémentaire étant plus élevé que celui qui s'appliquerait à d'autres contribuables ayant un même revenu. Une telle mesure nous paraît injuste car elle traite un groupe de la société de façon différente d'autres personnes qui se trouveraient dans la même situation financière.

Je voudrais souligner aussi que ce revenu de 50,000\$ ne représente pas nécessairement un montant de revenus réels car des retraités ont pu toucher des dividendes majorés, ce qui est particulièrement le cas de personnes qui ont pris leur retraite parce qu'ils ont prévu cette possibilité dans leur programme de sécurité du revenu. Cela augmente donc leur revenu imposable, et beaucoup de contribuables qui n'ont pas vraiment touché 50,000\$

[Text]

actually receive \$50,000 of income into that bracket where they would be losing some or all of their old age security as a result of the claw-back provisions. So we are concerned with that particular matter primarily.

The other matter, of course, that leads from this is that the threshold amount of \$50,000 has, apparently, arbitrarily been established by the government in this bill—we do not know on what basis it has been established as being a particular cut-off point—but that \$50,000 threshold is not fully indexed. It is only indexed at the rate of inflation less 3%. So in effect what happens as a result of that is that people will get gradually swept into the net of this claw-back provision, because if their pensions happen to be fully indexed, such as old age security is, Canada Pension is, and thankfully government employee's superannuation is, then as those pensions go up, generally on the basis of increase related to the CPI—they are fully pension indexed—the threshold provision will not go up to the same extent. So people will be swept into this net of the claw-back.

That causes us grave concern as well, and I think it is something that is not readily understood by the general population, who think that perhaps a person with \$50,000 has a very high amount of income or a substantially higher amount of income than the norm and should be quite prepared to pay. That \$50,000 income perhaps 10 or 12 years from now will amount, we figure, based on assumptions certainly with reference to inflation and what happens, to perhaps \$28,000, and a lot more people will be swept into the net as a result of that.

The other thing we are concerned about is the pension plan arrangements that were made for government employees. This is a matter that is particular and unique, if you like—well, not totally unique, but it certainly applies to government employees that we represent more than it might to many other groups.

Part of my working life has been spent in representing employees in the federal Public Service. I was at one time the President of the Civil Service Federation. I subsequently became the first president of the Public Service Alliance. In the days when the Canada Pension Plan was introduced, in the 1960s—1966, I believe—one of the subjects of intense discussion and consideration by representatives of employees in the Public Service was the effect superannuation would have on the Canada Pension Plan and vice versa. The concerns that were expressed by employees were in reference to whether the pensions should be stacked one on top of the other or they should be integrated. Employee organizations agreed with government at that stage that they would be integrated, so the two pensions, the Canada Pension Plan and the Public Service Superannuation Plan, would be effectively integrated and they would not be stacked one on top of the other.

[Translation]

de revenus se retrouvent dans cette catégorie, de sorte qu'ils perdraient une partie ou la totalité de leurs prestations de sécurité de la vieillesse en raison des dispositions de récupération. C'est essentiellement cette question qui nous préoccupe.

L'autre question, qui découle bien sûr de celle-ci, c'est que dans ce projet de loi, le gouvernement a établi de façon arbitraire—car nous ignorons sur quelle base—ce seuil de 50,000\$ qui n'est pas pleinement indexé. Il l'est seulement au taux de l'inflation moins 3 p. 100. Par conséquent, les gens se retrouveront progressivement pris dans le filet de cette disposition de récupération, car si leurs pensions sont pleinement indexées, comme c'est le cas pour la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et, nous l'espérons, la pension de retraite des employés du gouvernement, au fur et à mesure que ces pensions augmentent, généralement en fonction de la hausse de l'IPC—puisque'elles sont pleinement indexées—ce seuil n'augmentera pas dans la même proportion. Ces contribuables se trouveront donc pris dans ce filet de la récupération.

Cela nous préoccupe énormément aussi, et c'est quelque chose que ne comprend pas aisément le grand public, qui pense que celui dont le revenu est de 50,000\$ est extrêmement favorisé et qu'il ne devrait donc pas hésiter à payer sa part d'impôt. D'après certaines hypothèses et compte tenu de l'inflation, dans 10 ou 12 ans, ces 50,000\$ de revenus représenteront peut-être 28,000\$, ce qui ferait tomber beaucoup plus de gens dans ce filet de la récupération.

Ce qui nous préoccupe aussi, ce sont les dispositions sur les régimes de pension qui avaient été établies pour les employés du gouvernement. Cette question est spéciale et unique, si vous voulez—peut-être pas tout à fait unique—mais elle s'applique beaucoup plus aux employés du gouvernement que nous représentons, qu'à d'autres groupes.

J'ai consacré une partie de ma vie active à représenter des employés de la Fonction publique fédérale. J'ai été président de la Fédération de la Fonction publique. Par la suite, je suis devenu le premier président de l'Alliance de la Fonction publique. À l'époque où le Régime de pensions du Canada avait été mis sur pied, dans les années 60—en 1966, me semble-t-il—l'une des questions qui avaient fait l'objet de beaucoup de discussions et d'études de la part des représentants des employés de la Fonction publique était l'effet qu'aurait la pension de retraite sur le Régime de pensions du Canada et vice-versa. Les employés étaient préoccupés car ils se demandaient s'il fallait accumuler ou intégrer les pensions. À ce moment-là, les associations d'employés ont convenu avec le gouvernement que les deux pensions, celle du Canada et celle de la Fonction publique, seraient intégrées plutôt que accumulées.

[Texte]

• 1630

I want to assure every member of this committee that the basic reason why that was acceptable to the federal Public Service employees and their representatives was that we had at that time the assurance that old age security would be paid universally and it would be considered a part of the income of retired persons that they could count on. The position of government with this bill has effectively destroyed that undertaking, which we felt was a pretty sacred undertaking. It had been in effect by government since 1952 and had been effective at that time, a universality carried on right up to the present day.

I would add that from 1952 onward all persons employed and all persons paying tax did pay a specific portion of tax that related to old age security. I have with me here the bottom part of a 1966 tax form, with the detailed tax calculation. On that there is, as one of the final items, that you add old age security tax, 4% of taxable income or \$120, whichever is less. It was a specific payment, paid by anybody paying taxes, that related to their income up to an amount of 4% or a total, at that particular time, of 4% or \$120.

I cannot help but feel that is exactly the same thing as would apply if I were purchasing an annuity from Sun Life, Prudential Life, Mutual Life, or any other company. I would have agreed to pay a premium over a period of years of x dollars and I would have every right to expect this benefit would be paid without any particular abatement on the basis of my income when that period of maturity arrived and the payments were due.

That to me is a very serious matter, and it really disturbs me. It destroys my faith in the integrity of government in giving the general population an assurance that what has been contracted for over a period of years actually will apply. Now you are saying that although you may have paid that—and I can assure you everybody behind me in this room paid into that old age security fund during that period from 1952 onward—now you are going to be denied, or could be denied, a benefit. That disturbs us.

The other thing that disturbs us equally and perhaps is the bottom line in all our concerns is that this effectively destroys the whole principle of universality as it applies to social programs. The government is saying we are not destroying universality, because we are giving you your old age security pension, but effectively they are saying at the same time, we are going to take it away with the other hand. To me that is not universality of old age security payments, or it is a real breach in the social principle we have been governed by and have been proud of when we talk about our social security system in other countries.

[Traduction]

Je peux assurer chaque membre du Comité que les employés de la Fonction publique fédérale ainsi que leurs représentants ont trouvé cette modalité acceptable parce qu'on leur avait assuré alors que tout le monde toucherait la sécurité de la vieillesse qui serait considérée comme une partie du revenu des retraités, sur laquelle ils pourraient compter. Avec ce projet de loi, le gouvernement a oublié cette promesse que nous estimions vraiment sacrée puisqu'il s'y est tenu depuis 1952 jusqu'à présent.

J'ajouterais que depuis 1952 jusqu'à présent, toutes les personnes employées et tous les contribuables ont payé un certain impôt au titre de la sécurité de la vieillesse. J'ai sous les yeux la partie inférieure d'une formule d'impôt de 1966 avec le calcul détaillé de l'impôt. Comme dernier point, il est indiqué qu'il faut ajouter la taxe au titre de la sécurité de la vieillesse qui représente le montant le moins élevé entre 4 p. 100 du revenu imposable ou 120\$. Il s'agissait donc d'un montant précis que payaient tous les contribuables et qui était établi par rapport à leur revenu, selon une proportion de 4 p. 100 de ce dernier, à moins qu'il ne s'agisse d'un total établi à l'époque à 120\$.

Je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est exactement la même chose qui s'appliquerait si j'achetais une rente à une compagnie d'assurance comme la *Sun Life*, la *Prudential Life*, ou la *Mutual Life*, par exemple. J'aurais convenu de payer une prime de tant de dollars pendant un certain nombre d'années et j'aurais pleinement le droit de m'attendre à ce que cette rente me soit versée sans aucune diminution en fonction de ce que serait mon revenu au moment de l'échéance, lorsque les paiements seraient dus.

C'est là quelque chose de très grave qui me perturbe vraiment. Dans ces conditions, je ne crois plus ce que dit le gouvernement lorsqu'il assure la population que les modalités qui ont été établies pour un certain nombre d'années s'appliqueront vraiment. Vous nous dites maintenant que bien que nous ayons pu payer ce montant—et je peux vous assurer que tous ceux qui sont ici derrière moi dans cette pièce ont contribué à cette caisse de la sécurité de la vieillesse depuis 1952 jusqu'à présent—nous n'allons peut-être plus toucher ces prestations que vous allez nous refuser. C'est ce qui nous perturbe.

Ce qui nous préoccupe autant, et qui représente peut-être l'essentiel de toutes nos préoccupations, c'est que de telles mesures détruisent vraiment tout le principe de l'universalité tel qu'il s'applique aux programmes sociaux. Le gouvernement prétend le contraire puisqu'il dit nous accorder notre pension de sécurité de la vieillesse, mais il nous la donne d'une main pour la reprendre de l'autre. Comment peut-on parler d'une universalité des paiements de la sécurité de la vieillesse? Je crois que l'on a plutôt enfreint les principes sociaux qui nous régissent et dont nous sommes fiers lorsque nous

[Text]

We pride ourselves that we have universal programs such as old age security pension, medicare, and so on, that others would like to copy. This is the breach in the dike.

And for what? How much is going to be recovered in this action of the government through this amendment? We have not been able to find out from the Department of Finance anything in the way of any concrete figures as to how much they expect to recover. I rather suspect it is minuscule, and it could equally be obtained by some adjustment in the graduated tax bases of our income tax system. I think this is what gives us very, very grave concern, because it not only effects us as a specific piece of legislation dealing with situations we think are inequitable, but it also is the big breach in the dike with regard to universality of social programs.

• 1635

I would be happy, Mr. Chairman, and members, if there are any questions you would like me to answer. Most of the points I have covered are fully contained in our brief, and I leave it to you whether anything more is needed. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Edwards, for your presentation. I just have one comment. The minister did indicate this morning that the revenue to the government was about \$300 million in the amendments that are proposed, but he did not provide us with the mechanisms of how he arrived at that number.

Mr. Edwards: Is that \$300 million immediately in the first year?

The Chairman: That is certainly the way I would take it.

Mr. Butland: I think the presentation is very succinct, and I must suggest that it resembled very much something we have been saying for a little while since Bill C-28 has been introduced. Perhaps it is a rhetorical type of question, but I would be interested in your comments. There does not seem to have been a great outcry out there with the presentation of this legislation, and that is somewhat surprising. Nevertheless, given the chronology of events, I guess it is not surprising. Do you have any reason why there are not more groups out there screaming at us?

Mr. Edwards: I think there are a lot of groups that are perhaps just beginning to scream, but I am equally concerned that there has not been the outcry. I have gone around recently in Saskatchewan to visit seven different branches of the organization, and I found a very, very grave lack of understanding of what is being proposed—not a lack of interest, but a lack of understanding. They did not realize what was being proposed and how it might affect them.

[Translation]

parlons de notre système de sécurité sociale dans d'autres pays. Nous nous enorgueillissons des programmes universels qui sont les nôtres, comme la pension de sécurité de la vieillesse, l'assurance-maladie et ainsi de suite, que d'autres pays voudraient imiter. Mais nous voyons que le barrage est en train de céder.

Et pourquoi? Combien le gouvernement va-t-il pouvoir récupérer au moyen de cette modification de la loi? Nous n'avons pas réussi à amener le ministère des Finances à nous donner des chiffres concrets sur les montants que le gouvernement s'attend à récupérer. Je suis sûr qu'ils sont négligeables et qu'il serait possible de les obtenir en procédant à des rajustements de l'impôt sur le revenu. C'est ce qui nous préoccupe énormément, car outre cette législation tout à fait injuste, il y a aussi cette atteinte à l'universalité des programmes sociaux.

Monsieur le président, membres du Comité, je serais heureux de répondre aux questions que vous voudriez me poser. La plupart des questions que j'ai abordées sont examinées de façon exhaustive dans notre mémoire, et c'est à vous de nous dire si vous avez besoin de plus de renseignements. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Edwards, de votre exposé. Je voudrais faire une seule observation. Le ministre a dit ce matin que les modifications proposées devraient apporter au gouvernement quelque 300 millions de dollars, mais il ne nous a pas dit comment il a établi ce chiffre.

M. Edwards: S'agit-il de 300 millions de dollars dès la première année?

Le président: Ce serait mon interprétation.

M. Butland: L'exposé est très concis et vos arguments ressemblent beaucoup à ceux que nous présentons depuis que le projet de loi C-28 a été déposé. Ma question vous paraîtra peut-être de pure forme, mais je vous la poserai quand même. La présentation de cette mesure législative n'a pas semblé soulever de tollé, ce qui est assez surprenant. Néanmoins, on n'a pas à s'en étonner, compte tenu de la chronologie des événements. Savez-vous pour quelle raison il n'y a pas davantage de groupes pour nous crier leur mécontentement?

M. Edwards: Je pense qu'énormément de groupes commencent à le faire, mais ce manque d'intérêt me préoccupe aussi. Je me suis rendu récemment dans la Saskatchewan pour visiter plusieurs sections de notre fédération et j'ai constaté non pas un manque d'intérêt mais un très grand manque de compréhension: les gens ne se rendent pas compte des conséquences que pourraient avoir les modifications proposées.

[Texte]

I think what you have to understand is that at the time this legislation was introduced, with the budget, there were a number of things that derived much more national attention than the actual matters contained in the budget. Such things as budget leaks and so on got all the ink and all the space, and very little was ever said about some of these particular provisions. So people generally did not understand and did not know what was contained in this particular legislation. We have attempted to tell them, and they are now beginning to wake up, and they are beginning to understand. I rather suspect that you will have much more attention if there is some public attention drawn to this during the period of time you are discussing this amendment.

Mr. Butland: Let us hope, Mr. Chairman and committee, that we have the opportunity to hear a multitude of other groups expressing the same concern.

You indicated, perhaps much to our surprise, that you got little response from federal officials when you approached them about what effect they thought perhaps it would have monetarily, because the figures have been before us I think for quite a while. You did not get a positive response at all.

Mr. Edwards: I do not think it was a case of not getting a positive response. I do not think they were able to give us the figures at the particular time we asked about what this intended to bring in with regard to the amount. I personally did not make this contact, but I was assured by my staff that there was some difficulty in trying to address the amount of money that would be captured by this claw-back provision, particularly within the first two or three years.

Mr. Butland: Perhaps this is an unfair question. Do you have any strategy beyond a presentation to the committee here to bring your concerns forth to the Canadian public, if you will?

• 1640

Mr. Edwards: We have been certainly circulating petitions and other organizations have been circulating petitions. I think one of the reasons there has not been perhaps great attention is that there has been limited knowledge as to when the committee might be hearing this particular...

This has not been something that has been forecast in any way, as far as I am aware. There is limited knowledge; we had little knowledge until last week that your committee was actually sitting, when it would be sitting and when we would an opportunity to appear as a witness. There is some limited knowledge, if you like, in that regard. I rather suspect that you will hear quite a lot more in the next few days on this particular issue. I certainly hope you will.

Mr. Butland: So do I. Something that was pointed out to our group through research is the cynicism that is

[Traduction]

Il faut comprendre qu'à l'époque où cette loi avait été présentée, en même temps que le budget, beaucoup d'autres questions avaient suscité davantage d'attention à l'échelle nationale que les dispositions même du budget. Les fuites concernant ce dernier et toutes ces autres questions ont fait les manchettes et l'on n'a presque rien dit de ces dispositions. De façon générale, les gens ne comprenaient pas et ne savaient pas ce que contenait cette législation. Nous avons essayé de le leur dire, et maintenant ils commencent à sortir de leur torpeur pour enfin commencer à comprendre. Si le public est averti que vous êtes en train de discuter de cet amendement, j'imagine que son attention pourrait être plus grande.

M. Butland: Espérons, monsieur le président et membres du Comité que nous ayons l'occasion d'entendre une multitude d'autres groupes qui exprimeraient les mêmes préoccupations.

Vous avez dit, à notre grande surprise, peut-être, avoir obtenu peu de réponses de la part des fonctionnaires fédéraux lorsque vous leur avez demandé quelles pourraient être les répercussions monétaires de cette disposition, car les chiffres nous ont été soumis depuis déjà quelque temps. Mais vous n'avez pas obtenu de réponses positives.

M. Edwards: Il ne s'agit pas d'obtenir de «réponses positives». Je pense que le ministère ne pouvait pas nous donner de chiffres lorsque nous avons demandé quelles seraient les conséquences monétaires de cette législation. Ce n'est pas moi qui avais pris des contacts, mais mon personnel m'a assuré qu'il était difficile de déterminer combien d'argent cette disposition de récupération permettrait d'obtenir surtout au cours des deux ou trois premières années.

M. Butland: Ma question va vous choquer peut-être mais j'aimerais savoir ce que vous vous proposez de faire pour transmettre vos préoccupations au public canadien, outre cet exposé devant le Comité.

M. Edwards: Tout comme d'autres organismes, nous avons fait circuler des pétitions. L'une des raisons pour lesquelles l'intérêt pour la question n'est peut-être pas très grand, c'est que l'on ne savait pas très bien quand le Comité tiendrait des audiences sur...

Pour autant que je sache, les séances ne sont pas prévues depuis longtemps. Tout était assez vague et c'est seulement la semaine dernière que nous avons su les dates auxquelles votre Comité siégeait et quand nous pourrions venir témoigner. On ne sait donc pas grand-chose à ce sujet, si vous voulez. J'imagine que vous entendrez beaucoup plus parler de la question au cours des prochains jours. C'est en tout cas ce que j'espère.

M. Butland: Moi aussi. Certaines études nous ont montré que ce genre de législation va soulever un certain

[Text]

going to be bred by this kind of legislation. People are going to ask why they should pay into it. When it comes time for them to benefit from it, it may in fact be clawed back from them. I just ask you to comment on that.

Mr. Edwards: I feel exactly the same way. I think it becomes a breach of in effect what has been essentially—certainly up until 1974—specifically targeted for that particular purpose. Even after 1974, if you look at the old age security amendments that were carried out in the House, the minister of revenue was instructed at that particular time, when they no longer placed this in an old age security account, to place in the accounts in the Government of Canada an amount sufficient to meet this requirements as a statutory requirement.

Now, surely people have to think in terms of whether they can depend on their government to carry out a commitment or not. I think it will breed cynicism, if commitments such as this, at the time when you might reasonably expect to get them, are no longer available to you.

A lot of people have built into their retirement security programs the fact that they can expect \$350 or \$400, whatever the amount is, from old age security for which they have paid throughout their working life.

Mr. Butland: The government has been saying that if you do not want to do it this way, are you willing to pay tax in another way to help us reduce the deficit? Do you have any alternatives in mind?

Mr. Edwards: I think I said at the outset that we are not objecting to the government's trying to meet its needs as a government with regard to revenue. We think this is fair ball. They have to meet it through taxation of one form or another. Those are the means that are available to a government. The concern here is that this is earmarked specifically in an unfair way to a portion of the general population who would be paying a higher level of tax on a specific income than others.

If they need to obtain this other \$300 million, they have other avenues open to them that at least would be fair and equitable under our progressive taxation system. I might dare suggest they might tax corporations a little bit more. Do not forget that corporations also were included at the time of this 4% with regard to contributions. Sales tax went into it too at that particular time.

The means of taxation are open to government. We are just suggesting that they do it fairly, and this is not fair.

M. Gérin: Je veux vous remercier de votre présentation. Je vous remercie aussi de nous faire l'honneur de venir. D'ailleurs, vous avez été la seule organisation au Canada qui avait, jusqu'à la semaine dernière, manifesté son intention d'être entendue, et ce, à ma grande surprise. Alors, on voit qu'en ce qui concerne votre association, vous vous occupez de vos affaires et c'est tout à votre honneur. Je vous en félicite.

[Translation]

cynisme. Les gens vont se demander pourquoi ils devront contribuer au régime puisque le gouvernement récupérera une partie de leurs prestations. Qu'en pensez-vous?

M. Edwards: J'ai exactement la même impression. Je pense qu'on a porté atteinte à ce qui était essentiellement prévu à cette fin, en tout cas jusqu'en 1974. Même après cette date, à propos des amendements sur la sécurité de la vieillesse qui avaient été adoptés à la Chambre, on avait dit alors au ministre du Revenu qu'il n'était plus nécessaire de verser ces cotisations dans un compte spécial et qu'il suffisait de placer dans les comptes du gouvernement du Canada un montant suffisant pour répondre aux exigences de la législation.

Les gens doivent vraiment se demander s'ils peuvent compter sur leur gouvernement et si ce dernier peut tenir ou non ses engagements. Si vous ne pouvez pas compter sur ceux-ci lorsque vous êtes raisonnablement en droit de le faire, vous ne pourrez réagir qu'en faisant preuve de cynisme.

À leur retraite bien des gens s'attendent à toucher 350 ou 400 dollars de prestations de sécurité de la vieillesse puisqu'ils ont contribué au fond pendant toutes leurs années de travail.

M. Butland: Le gouvernement se demande si les gens sont prêts à payer des impôts autrement, afin de contribuer à réduire le déficit, s'ils ne veulent pas le faire de cette façon. Avez-vous d'autres solutions à proposer?

M. Edwards: Comme je l'ai dit, nous comprenons que le gouvernement essaie de réduire le déficit. C'est tout à fait normal, mais il dispose pour cela, de l'imposition. Ce qui nous préoccupe ici c'est que l'on vise injustement un groupe de la société qui va payer un impôt sur le revenu plus élevé que d'autres.

Si le gouvernement a besoin d'obtenir ces 300 millions supplémentaires, il s'offre à lui d'autres possibilités qui seraient au moins justes et équitables d'après notre système d'imposition progressive. Je me permettrai de lui suggérer d'imposer un peu plus les sociétés. N'oubliez pas qu'elles étaient visées aussi à l'époque par ces 4 p. 100 d'imposition. La taxe de vente s'est aussi appliquée à ce moment-là.

Le gouvernement dispose de ces moyens d'imposition. Nous lui proposons d'agir de façon équitable; or, cette législation est injuste.

Mr. Gérin: I would like to thank you for your brief. I thank you too for having honoured the committee with your presence. Besides, you have been the only organization in Canada which, until last week, expressed its intention to be heard, and this, to my great surprise. It shows that your organization is really involved in such questions, which is to your credit. Let me congratulate you.

[Texte]

Je suis surpris qu'il n'y ait pas eu d'autres organisations qui aient demandé à être entendues par le Comité. Mais d'un autre côté, le projet de loi est issu du Budget qui date du mois d'avril. La première lecture a été faite en juin de cette année. La deuxième lecture, en octobre-novembre, a donné lieu à plus de vingt heures de discussions à la Chambre des communes. Il a même fallu siéger jusqu'à une heure du matin pour pouvoir la terminer. Finalement, le débat sur toute cette question dure au Canada depuis sept mois complets.

• 1645

Aujourd'hui, nos amis de l'opposition nous présentent une liste d'une dizaine de personnes qui voudraient être entendues, comme telles, et la plupart semblent d'ailleurs confondre le projet de loi C-28 avec le projet de loi C-33; c'est complètement différent.

Finalement, je note votre remarque au sujet des 50,000\$, et je reprends les arguments de mon collègue du NPDP, à savoir que vous ne faites pas de proposition précise comme telle pour remédier à ce que vous considérez comme étant une injustice. Vous ne faites aucune proposition précise, si je comprends bien.

Mr. Edwards: I believe I have made a proposal, not specific in terms of amounts or in the nature of a specific amount. What I suggested is that it is necessary for the government to recapture this money which they are attempting to recapture by a claw-back.

It could be more equitably done by an increase in the income tax rate, corporation tax rate, or other tax rates that are available to them, to bring in the same amount of money. We recognized right at the beginning of our brief that governments need money. There is no hesitation in that regard.

Mr. Gérin: How much money?

Mr. Edwards: A lot of money.

Mr. Gérin: \$400 billion of deficit?

Mr. Edwards: But I do not think this money should be taken from old age security recipients in a manner which is decidedly different from the manner in which it would be taken from any other resident in Canada, taxpayer in Canada, who has the same amount of income. That is one of our biggest concerns.

We are not suggesting to you that you cannot recapture this money, but we say do it equitably. If it means adding one half of a percentage point on a tax rate or reducing the level in which a higher tax rate would apply, it is open to the government to do it. But do not do it on the backs of old age security recipients.

Mr. Gérin: C'est le concept de l'universalité finalement.

Mr. Edwards: That is right. That is the concept of universality.

Mr. Gérin: Chez nous, comme dans mon comté de l'Estrie, près de Sherbrooke au Québec, on a très peu de

[Traduction]

I am surprised that no other organization asked to be heard by the committee. But on the other hand, the bill stems from the budget which was introduced in April. The first reading took place in June this year and the second in October-November with more than 20 hours of debates in the House of Commons. We even had to sit until 1 a.m. to finish it. Finally, the debate on all these questions have been going on in Canada for seven whole months.

Today, our friends in opposition presented us with a list of about 10 groups that want to appear, and in fact most of them seem to be confusing Bill C-28 with Bill C-33. They are two completely different bills.

Lastly, I have noted your remarks about the \$50,000, and I would like to reiterate the arguments made by my colleague of the NDP, regarding the fact that you have not made any specific proposals to remedy what you consider an injustice. To my knowledge, you have not made any specific suggestions.

M. Edwards: Je crois avoir fait une proposition qui n'est peut-être pas précise quant au montant. J'ai bien dit que le gouvernement doit trouver une façon d'obtenir cet argent qu'il tente de regagner par la récupération fiscale.

Ce serait plus équitable de le faire en augmentant le taux d'imposition, l'impôt des sociétés, ou les autres impôts. Nous admettons dès le début de notre mémoire que les gouvernements ont besoin d'argent. Nous n'avons aucune hésitation à cet égard.

M. Gérin: Combien d'argent?

M. Edwards: Beaucoup d'argent.

M. Gérin: Un déficit de 400 milliards de dollars?

M. Edwards: J'estime que cet argent ne devrait pas être récupéré des prestataires de la sécurité de vieillesse de façon tout à fait différente que s'il s'agissait d'un autre contribuable canadien ayant le même revenu. Voilà une de nos principales inquiétudes.

Nous ne disons pas que vous ne pouvez pas recouvrer cet argent, nous vous disons de le faire équitablement. Si cela veut dire que vous devez majorer de 0,5 p. 100 le taux d'imposition ou encore que vous devez réduire le seuil du niveau d'imposition supérieur, libre à vous de le faire. Mais ne le faites pas sur le dos des prestataires de la sécurité de vieillesse.

Mr. Gérin: Basically, that is the concept of universality.

M. Edwards: Exactly. That is the concept of universality.

Mr. Gérin: In my riding in the Eastern Townships, near Sherbrooke, Quebec, we have very few pensioners. I

[Text]

retraités. J'en ai quelques-uns qui m'ont écrit d'ailleurs: «vous avez une bonne organisation, une excellente organisation». Mais j'en ai très très peu.

Les gens, chez nous, ont un revenu individuel très bas. Le revenu familial est très bas. Leur revenu, et la plupart des gens ont deux salaires par famille, est loin d'être 50,000\$. Et ces gens-là ont très bien accepté la mesure qui est aujourd'hui proposée par le ministre des Finances. Très très bien accepté en disant: eh bien, les gens qui à leur retraite ont un 50,000\$ de revenu, peuvent faire cet effort supplémentaire de crédit qui est demandé.

Évidemment ça ne les touche pas, car ils n'ont que leur pension de vieillesse pour vivre. Ça ne les touche pas, mais ils pensent que les gens qui sont à leur retraite et qui ont des revenus aussi importants que ceux-là, peuvent faire cette contribution particulière de ne pas exiger en tant que tel leur chèque de pensions, parce que c'est cela que ça revient à dire.

Est-ce que ce n'est pas juste?

Mr. Edwards: That may be perfectly true for people at that particular level and that may be what they tell you. I rather suspect that people at that level do not fully understand some of the things I have talked about today, such as the matter of the threshold changing, such as the fact that they have paid during a period of time they were working into old age security on exactly the same basis that they might buy an annuity. They perhaps do not understand these things.

Sir, as a Member of Parliament, you know that quite often the amount of criticism in reference to a particular bill or act is in direct proportion to how the people are affected. You are not likely to get a great deal of criticism of some particular procedure or bill or amendment that you propose unless it affects a certain number of people.

• 1650

There are two things I question in what you are saying, whether it affects them or not. First of all, I do not think they understand it; and secondly, I think if they did understand it, and it was dealt with on the basis of equity, they might have a different opinion.

You made some reference to the fact that this has been debated and has been before Parliament and so on, for some 80 years. I do not deny that it has been in the public domain and there has been knowledge about it for a long time, but there has not been a great deal of public attention paid to it. In fact when I tried to find in our local press any reference to the initial debate on this particular old age security claw-back situation, I did not find it. I was terribly surprised that I did not find it. I think what happened was that as it got further and further away from the introduction of the budget, it became less and less newsworthy as far as our media was concerned,

[Translation]

do have a few who wrote to me and said: "you have a very good organization, an excellent organization". But I have very few.

In my riding, people have a very low per-capita income. Total household incomes are very low. Most of these are two-income families, yet their total income is far from \$50,000. These people are in complete agreement with the measures proposed by the Minister of Finance. They are in complete agreement because they say: well, pensioners who have a \$50,000 income can make that additional effort to pay what is being asked of them.

Of course, this does not affect them, because they only have their old age pension to live on. It does not affect them, but they feel that people who are retired and whose income is that high can make this contribution by not requiring their old age pension cheque as such, because that is what it amounts to saying.

Is this not true?

M. Edwards: C'est peut-être absolument juste pour les gens à ce niveau de revenu-là et c'est peut-être effectivement ce qu'ils vous disent. Je soupçonne que les gens qui gagnent les revenus que vous nous décrivez ne comprennent pas tout à fait certaines des choses que je vous ai mentionnées aujourd'hui, tel que le changement de seuil, le fait qu'on ait contribué à la pension de sécurité de vieillesse pendant toute notre vie active tout comme si on avait acheté une rente. Il se peut qu'ils ne comprennent pas ces choses-là.

Monsieur, en tant que député, vous savez que souvent les gens critiqueront un projet de loi dans la mesure où ils sont touchés directement. Une procédure ou un projet de loi ou un amendement ne fera pas l'objet d'un très grand nombre de plaintes à moins qu'il ne touche un certain nombre de gens.

Il y a deux choses que je mets en doute lorsque vous dites que la réaction dépend de la manière dont les gens sont touchés par une disposition donnée. Pour commencer, je ne crois pas qu'ils la comprennent. Deuxièmement, ils seraient peut-être d'un autre avis s'ils la comprenaient et si l'on en traitait d'une manière plus équitable.

Vous avez mentionné que le Parlement est saisi de cette question et en parle depuis environ 80 ans. Je ne nie pas que cette question soit publique et qu'on en ait connaissance depuis longtemps, mais le public ne s'y est pas tellement arrêté. En fait, lorsque j'ai cherché dans les journaux locaux une mention quelconque du premier débat sur cette question de la récupération fiscale des paiements de sécurité de la vieillesse, je n'ai rien trouvé. Cela m'a beaucoup étonné. J'imagine qu'à mesure que la présentation du budget reculait dans le temps, la question de la récupération intéressait de moins en moins les journalistes. C'est pourquoi, à mon avis, cette question n'a

[Texte]

and therefore did not achieve what I think was the necessary public attention to draw attention to some of the defects in this legislation.

M. Gérin: Au fond, vous avez à peu près le même problème que nous, les députés. Quand on leur parle d'une augmentation de salaire, ils disent qu'on est beaucoup trop payés. Dans votre cas, ils disent que c'est bien correct parce que vous avez de bons revenus.

Mr. Edwards: Let me assure you, sir, I sympathize with your problem. And surprisingly enough, if you went far enough back in the record, I was on the record, sympathizing with the same problem of MPs, years and years ago. I know what you are running into. I do not underestimate the calls on your time and that you should be paid for it, but I think you have given a beautiful analogy.

It is of major interest to you and obviously you are concerned, but the numbers of people outside that may be concerned about that in at least a supportive way is not very much. But on the basis of equity, I would support your position just exactly the way I am supporting this one.

Mr. Gerin: Thank you.

Mr. Manley: Mr. Edwards, would you mind giving us a little more explanation of your point about the stacking versus integration of the CPP and superannuation and how the relationship with the OAS fits into that?

Mr. Edwards: When the Canada Pension Plan came into effect, which I believe was in 1966, there had to be some consideration as to how that would be dealt with in reference to superannuation, for example, for federal Public Service employees.

Mr. Manley: For my non-Ottawa colleagues, you are referring to the pension plan of federal public servants.

Mr. Edwards: Yes, it is similar in many ways to pension plans such as the Members of Parliament also pay into and draw benefits from.

The concern was expressed with regard to the level of income this would produce if you took the maximum benefit of the superannuation plan that you were entitled to over a 35-year period, and also the full benefit available under the Canada Pension Plan, plus the full benefit available under the old age security. You would have these things stacked one on top of the other. There was a recognition that in many situations you would come close to or even exceed the salary of the person at the time of retirement.

There was concern expressed by the government and shared to some degree by staff organizations as to how these two plans would effectively link together. Many employees wanted to have the full benefit of superannuation plus the full amount of Canada Pension

[Traduction]

pas bénéficié de l'attention publique voulue pour qu'on puisse en mettre les faiblesses en évidence.

Mr. Gérin: In fact, you have about the same problem as we have as MPs. When we talk about a salary increase, they say we are much too well paid already. In your case, they are saying that it is alright because you have good incomes.

M. Edwards: Soyez assuré, monsieur, que je sympathise avec vous. Effectivement, si vous remontez suffisamment loin dans le passé, vous constaterez que j'ai manifesté officiellement ma sympathie pour les députés lorsqu'ils étaient aux prises avec le même problème. Je comprends donc votre situation. Je ne sous-estime pas le temps que vos fonctions exigent et j'estime que ce temps doit être payé, mais je trouve que l'analogie que vous établissez est excellente.

Cette question vous touche de près et, de toute évidence, vous vous en préoccupez, mais le nombre de personnes à l'extérieur qui s'en préoccupe au point de donner au moins leur appui moral n'est pas très élevé. En toute justice, cependant, j'appuierais votre position tout comme j'appuie celle-ci.

M. Gerin: Merci.

M. Manley: Monsieur Edwards, auriez-vous l'obligeance d'expliquer un peu plus longuement ce que vous avez dit au sujet du cumul et de l'intégration du régime de pension du Canada et de la pension de retraite, et du lien que vous établissez entre ces deux régimes et celui de la sécurité de la vieillesse?

M. Edwards: Lorsque le Régime de pensions du Canada est entré en vigueur, en 1966, si je ne m'abuse, on s'est demandé quoi faire au sujet de la pension de retraite, par exemple, des fonctionnaires fédéraux.

M. Manley: Je précise à l'intention de mes collègues de l'extérieur qu'il s'agit du régime de pension des fonctionnaires fédéraux.

M. Edwards: Oui. Ce régime ressemble beaucoup aux régimes de pension comme celui des députés.

On se préoccupait du revenu qu'allait produire l'addition de la prestation maximale du régime de pension de retraite à laquelle on a droit après 35 ans de service validable, de la prestation intégrale de pension du Canada et de la prestation touchée en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Toutes ces prestations se seraient les unes aux autres. On se rendait compte que dans de nombreux cas, le revenu cumulatif de pensions allait pratiquement égalier ou même dépasser le traitement reçu juste avant la retraite.

On s'inquiétait au sein du gouvernement et, dans une certaine mesure, dans les associations d'employés de savoir comment ces deux régimes allaient être reliés. De nombreux employés désiraient le montant intégral de leur pension de retraite et de la pension du Canada. Les

[Text]

Plan. It was finally agreed among the people that were discussing this—and my first vice-president was also part of these discussions and can certainly amplify this—that we would agree in the federal Public Service to integrate these two plans so that at the time Canada Pension Plan came into play at age 65, superannuation plus Canada Pension Plan would total slightly more than the superannuation, but would not fully include a stacked pension plan.

The two amounts would be integrated and there would be reduction paid in the amount of superannuation to offset the full amount of the Canada Pension Plan. But that was only agreed to—and I can assure you of this, I recall it as distinctly as I possibly can—in the discussions. We knew old age security was going to be there to pick up the slack, fully indexed. There was a recognition that when employees reached retirement age they would have the benefit of these three things. Now it could well be only two.

• 1655

Mr. Leslie Barnes (First National Vice-President, Federal Superannuates National Association): When Claude was representing the Public Service Alliance, I was president of the Professional Institute, and our members were very strongly in favour of stacking the two. They were willing to pay the extra premiums, stacking the two on top.

It was the position of the government side in the discussions that we must take full account of the fact that on top of this was old age security as an inalienable right. We backed off and agreed to this partial integration. It was a very difficult decision. It was one that was made with a good deal of reservations. But the motivation to make that decision lay in the idea that there would be the old age security on top of it all.

Mr. Manley: What you are saying reflects the kinds of commitments that were given in the House of Commons in 1971, when the old age security tax was eliminated. The old age security fund was eliminated several years after that. But representations were made by the government of the day to the effect that the OAS was a universal plan, notwithstanding that there would be no direct contribution to it. What you are saying is that, on top of the commitment made by the government at the time, there was a special commitment made in the context of other negotiations with federal public servants, to the effect that your superannuation plan should be adjusted on the implementation of CPP, assuming the continued existence of a universal old age security benefit. Is that a fair statement?

Mr. Edwards: Perfect.

Mr. Manley: There has been this debate about universality. I asked the minister this morning whether

[Translation]

discussions ont fini par permettre de conclure—mon premier vice-président a participé à ces discussions et peut certainement vous en dire plus long—que, dans le cas des fonctionnaires fédéraux, ces deux régimes seraient intégrés de sorte qu'au moment du versement de la pension du Canada à 65 ans, le total de la pension du Canada et de la pension de retraite allait être un peu plus élevé que le montant de la seule pension de retraite mais n'équivaudrait pas au cumul intégral des deux pensions.

Les deux pensions allaient être intégrées et le montant des contributions à la caisse de retraite allait être réduit d'un montant équivalent à la contribution au Régime de pensions du Canada. Mais cela a été convenu seulement—et je puis vous l'assurer parce que je m'en rappelle aussi clairement qu'on le peut—lors des discussions. Nous savions que les prestations de sécurité de la vieillesse, totalement indexées, allaient couvrir la différence. On se rendait compte qu'au moment de la retraite les employés profiteraient de ces trois régimes. Il semble maintenant qu'un des trois pourrait disparaître.

M. Leslie Barnes (premier vice-président national, Association nationale des retraités fédéraux): J'étais président de l'Institut professionnel au moment où Claude représentait l'Alliance de la Fonction publique, et nos membres favorisaient très fortement le cumul des deux pensions. Ils étaient disposés à payer la contribution additionnelle voulue pour cumuler les deux pensions.

Du point de vue de la partie gouvernementale, il fallait se rappeler que l'addition de la prestation de sécurité de la vieillesse constituait un droit inaliénable. C'est pourquoi nous avons convenu de cette intégration partielle. Pour nous, cette décision a été très difficile à prendre. Nous l'avons prise avec beaucoup de réserves. Mais la raison pour laquelle nous l'avons prise, en définitive, est que la prestation de sécurité de la vieillesse allait s'ajouter aux deux autres.

M. Manley: Ce que vous dites reflète les engagements donnés à la Chambre des communes en 1971, lorsque la taxe la sécurité de la vieillesse a été éliminée. La caisse de sécurité de la vieillesse a été éliminée à son tour quelques années plus tard. Mais le gouvernement avait alors déclaré que le Régime de sécurité de la vieillesse était un régime universel, même si personne n'y cotisait directement. Vous nous dites maintenant qu'en plus de cet engagement pris par le gouvernement, il y a eu aussi un engagement particulier résultant de négociations avec les fonctionnaires fédéraux, suivant lequel votre régime de pension allait être modifié au moment de la mise en oeuvre du Régime de pensions du Canada en tenant pour acquis le maintien et l'universalité des prestations de sécurité de la vieillesse. Est-ce que je décris bien ce qui s'est passé?

M. Edwards: Parfaitement.

M. Manley: Il y a eu un débat au sujet de l'universalité. J'ai demandé au ministre ce matin si le gouvernement

[Texte]

the government was ending universality. His answer was no. He said everyone was going to continue to get their cheques, and therefore universality was continuing. He is saying that the reason it is continuing in this way is that we require the money to protect the benefits of the people who really need them. I put to you what he said, and I ask you to respond to it.

Mr. Edwards: I have difficulty in accepting that. I think it is a rather specious argument. You say that universality is maintained. Suppose I give you \$20 in one hand, thus maintaining the practice of giving everybody \$20. Then I turn around and take that same \$20 back with the other hand by a means that does not apply to anyone except the recipients of the \$20. The claim that you have maintained universality is pretty specious. If you can do that, you can do nearly anything in the name of universality, simply by continuing to issue cheques you are taking back.

As a taxpayer, I am concerned about the amount of money that is going to be expended in paying it out in one hand and taking it back in the other. I would rather not receive the cheque at all. I think it is trivial to maintain universality by paying out only to take back.

Mr. Manley: Given that he is maintaining that universality continues under this plan, and given that the special tax applied to OAS benefits is not part of the progressive tax rate system, but is a special tax, would you say it is fair to characterize this as a tax based on age?

• 1700

Mr. Edwards: Since one of the basic requirements to obtain old age security is that you have to reach an age threshold, then certainly it is a tax based to that extent on age, because it does not apply to anybody below the age of 65 years.

Mr. Manley: One of the questions I put to him and for which I await a reply was the following. How much would it would take to increase the marginal rate in the top tax bracket in order for the government to recover from that tax bracket the total amount they expect to recover from the claw-back? We are awaiting a response to that.

Would you say that is a fairer way for the government to protect its universal programs rather than the claw-back system, which is the reason they are proposing to implement it?

Mr. Edwards: If the reason they are proposing to implement is to recapture a set amount of money, then a much fairer way of doing it is to increase the level of the progressive income tax system at whatever point appears to be reasonable in that regard, not to zero in or not to earmark it against old age security recipients.

Mr. Manley: Good.

[Traduction]

entendait mettre fin à l'universalité et il a répondu que non. Il a déclaré que tous les pensionnés allaient continuer de recevoir leur chèque et que, par conséquent, l'universalité était maintenue. Selon lui, la raison pour laquelle on la maintient de cette façon est qu'on a besoin d'argent pour protéger les prestations des Canadiens qui en ont réellement besoin. Je vous répète ce qu'il a dit et je vous prie de me donner votre réaction.

M. Edwards: J'ai de la difficulté à accepter cette déclaration. L'argument est à mon avis spécieux. Vous dites que l'universalité est maintenue. Disons que je vous donne 20\$ de manière à maintenir la pratique qui consiste à donner 20\$ à tout le monde. Ensuite je vous reprends ces 20\$ en me servant d'un moyen qui touche seulement les personnes qui ont reçu ce montant. Prétendre ainsi que l'universalité est maintenue est plutôt spécieux. Si vous pouvez vous y prendre de cette façon, vous pouvez faire presque n'importe quoi au nom de l'universalité: il suffit de continuer à envoyer des chèques, puis à reprendre l'argent par un autre moyen.

Je me préoccupe, en tant que contribuable, du montant qu'on dépensera pour payer d'une main et reprendre de l'autre. Il est préférable de ne pas recevoir de chèque du tout. Je trouve frivole de maintenir l'universalité en payant pour ensuite reprendre.

M. Manley: Considérant que le ministre prétend maintenir ainsi l'universalité et considérant de plus que la taxe spéciale visant les prestations de sécurité de la vieillesse ne fait pas partie du régime progressif d'imposition mais constitue plutôt une taxe spéciale, serait-il juste à votre avis de la décrire comme une taxe basée sur l'âge?

M. Edwards: Puisque pour recevoir la pension de sécurité de la vieillesse, il faut obligatoirement avoir atteint un certain âge, alors il s'agit dans cette mesure d'un impôt fondé sur l'âge, parce qu'il ne s'applique à personne de moins de 65 ans.

M. Manley: Une des questions que je lui ai posées et dont j'attends la réponse était la suivante. De combien faudrait-il augmenter le taux marginal de la tranche d'imposition supérieure pour que le gouvernement récupère de cette tranche la somme totale qu'il s'attend à récupérer ainsi? Nous attendons une réponse à cette question.

Estimez-vous que ce serait là une façon plus juste pour le gouvernement de protéger l'universalité des programmes, ce qui a motivé cette proposition?

M. Edwards: S'il s'agit de récupérer une somme d'argent donnée, alors il serait beaucoup juste d'augmenter le taux du régime d'impôt progressif à un niveau qui semble raisonnable, au lieu de s'en tenir aux bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse.

M. Manley: Très bien.

[Text]

Mr. Butland: I think the government has perpetrated a very carefully plotted scheme here, because you people are being portrayed as bad people. When I go out and talk to the constituents in my riding, they say: You are a bad guy for defending them. Do you not realize that \$50,000 is a lot of money? Now, stop that. I do not appreciate that, and I am sure you do not. Would you comment on that?

Mr. Edwards: Surprisingly, I have never had that response from anybody I have talked to in our organization. I have never yet had that response.

Mr. Butland: Well, you are talking to the people in your organization. I am talking to everybody, and that is the way they are perceiving it.

Mr. Edwards: I might say that I have never had that response either from anybody I have talked to concerning the various aspects I have outlined here. I might have got that response if I had said: Do you think it is fair to tax back old age security from people who receive \$50,000 of income? Particularly if that person being asked was not affected, I might get that response: I think that is quite fair, and so on; they do not need the money. But the minute I talk to people, and I have talked to a lot of them because I have been vitally concerned about these other measures, when I talk about equity, when I talk about what happens with the threshold, when I talk about what happens with universality, those people I talk to where I might have gotten the answer you are suggesting on the first question no longer answer that way. They say: we think you are right; this is an inequitable way of doing it.

Solely on the basis of a simple question—do you think people having \$50,000 of income should pay back part of their old age security—I might get yes to that. But when I go further into the whole element of it, invariably people I have talked to have said we think you are right.

Mr. Butland: It believes this committee to hear as many witnesses as possible to bring this issue to the fore for the Canadian people so that they fully understand what is really happening with this infamous C-28.

Mr. Edwards: I would certainly support that viewpoint, that everybody who wants to place of position before this committee should have the opportunity of doing it. I think that is what our parliamentary procedure is all about, and I do not think this has been sufficiently given public attention. It is only really through the means of this committee that public attention could be drawn to it, and I commend all of you if you do allow witnesses to appear before you. I think it is part of our tradition in Canada and I hope it will be sustained.

Mr. Butland: I will just end with a very brief comment. There is a famous wealthy gentleman in this country who attempted—I do not know what was the end case in the scenario—to tamper with unused pension funds in a very large grocery firm. That was brought to light. The government often says that if you would only operate like a business, things would be a lot better. We are reversing

[Translation]

M. Butland: J'estime que le gouvernement a bien comploté son affaire, car c'est vous qui passez pour des méchants. Mes électeurs me disent: Vous avez tort de les défendre. Ne comprenez-vous pas que 50,000\$ est une grosse somme? Arrêtez un peu. Je n'aime pas ce genre de remarque, et vous non plus, je suppose. Avez-vous des commentaires à cet égard?

M. Edwards: Chose étonnante, je n'ai jamais obtenu cette réaction de ceux à qui j'ai parlé dans notre organisation. Je n'ai jamais encore suscité cette réaction.

M. Butland: Vous parlez à des membres de votre organisation. Moi, je parle à tout le monde, et c'est ainsi qu'on perçoit la chose.

M. Edwards: J'ajoute que je n'ai jamais suscité cette réaction de la part de qui que ce soit lorsque j'ai parlé des divers aspects que j'ai exposés ici. J'aurai pu susciter cette réaction si j'avais dit: Estimez-vous qu'il est juste de récupérer la pension de vieillesse de ceux dont le revenu est de 50,000\$? Une telle réaction serait possible, surtout de la part de personnes qui ne sont pas touchées et qui pourraient dire: J'estime que c'est juste, etc.; ils n'ont pas besoin de l'argent. Mais j'ai parlé à beaucoup de gens, car je suis très préoccupé par ces mesures et d'autres semblables, et quand je parle d'équité, quand je parle de l'évolution du seuil, quand je parle d'universalité, ces interlocuteurs qui auraient pu me répondre comme vous le dites à la première question, ne répondent plus du tout de cette façon. Ils disent: «Vous avez raison, c'est une façon injuste de procéder.»

Si je posais tout simplement la question suivante: «Estimez-vous que les personnes dont le revenu est de 50,000\$ devraient remettre une partie de leur pension de vieillesse», on me répondrait peut-être oui. Mais si je vais plus loin, invariablement on me répond que j'ai raison.

M. Butland: Il convient que le Comité entende le plus de témoins possible pour faire connaître ce dossier au peuple canadien afin qu'il puisse bien comprendre la véritable teneur de ce tristement célèbre projet de loi C-28.

M. Edwards: Je suis d'accord avec ce point de vue; tout ceux qui veulent exprimer leur position devant le Comité devraient avoir l'occasion de le faire. J'estime que c'est là le but de notre procédure parlementaire et je ne crois pas que l'attention du public ait été suffisamment attirée là-dessus. Cela ne peut se faire que par l'entremise de votre Comité et je vous félicite tous si vous permettez à des témoins de se faire entendre. J'estime que cela fait partie de la tradition canadienne et j'espère qu'elle sera maintenue.

M. Butland: Un très bref commentaire pour terminer. Un homme riche et célèbre a déjà tenté—je ne sais pas comment l'affaire s'est terminée—de détourner les fonds inutilisés de la caisse de retraite d'une très grande entreprise d'alimentation. L'affaire a été découverte. Le gouvernement dit souvent que si vous fonctionniez comme une entreprise, les choses iraient beaucoup mieux.

[Texte]

it. Maybe you folks should operate like a business on this one—do not tamper with people's pensions.

• 1705

Mme Gabrielle Bertrand (députée de Brome—Missisquoi): Monsieur Edwards, vous n'êtes pas sans savoir qu'à titre de députés, nous recevons chaque jour dans nos bureaux des gens qui viennent demander au gouvernement des subventions, de l'argent pour toutes sortes de choses. On doit toujours leur donner la même réponse: L'argent du gouvernement, c'est votre argent, et on essaie de bien l'administrer. On a des problèmes de déficit et on se doit de donner une réponse négative à nos électeurs et électrices.

Il y a un commentaire qui revient toujours. Je l'entends depuis cinq ans parce que je suis députée depuis cinq ans. Les gens nous disent: Le gouvernement devrait aller chercher de l'argent chez les gens qui en ont. L'exemple classique est celui-ci: Pourquoi Pierre Elliott Trudeau a-t-il besoin d'allocations familiales? C'est l'exemple type. Pendant des années, on a laissé à M. Trudeau ses allocations familiales, mais maintenant, le gouvernement étant aux prises avec un déficit énorme, comme vous l'avez vous-même admis, nous nous devons de prendre des décisions qui font peut-être un peu mal.

Vous avez un chercheur. Parmi vos 68,000 membres, combien ont un revenu net de 50,000\$ et plus? Est-ce qu'on vous a posé cette question-là?

Mr. Edwards: I am sorry, Madam Bertrand, I do not have that figure. We would consider it probably an invasion of privacy if we attempted in any way to determine what the income of any of our members is. It is not a requirement in any way. All they have to do to be members of our organization is to be in receipt of a superannuation payment from working either for the federal government, the RCMP, or the armed forces. I would not want in any way to try to determine what the income levels would be.

Mme Bertrand: Ce qui me chagrine, monsieur Edwards, c'est que vous veniez faire des représentations au nom d'à peine 5 p. 100 des gens. Je comprends que c'est important pour eux, mais que pense le citoyen de la classe moyenne qui doit payer continuellement des impôts, et encore des impôts, quand il regarde ceux qui ont des revenus de 50,000\$ et plus? La justice que vous recherchez, ne serait-ce pas justement d'aller chercher l'argent dont on a besoin chez les gens qui ont des revenus plus élevés?

Selon les chiffres que j'ai, moins de 2 p. 100 de tous les gens vont devoir remettre leur chèque de pension de vieillesse au complet, et moins de 5 p. 100 des gens seront affectés à partir de 50,000\$. Le même pourcentage s'applique probablement chez vous.

Mr. Edwards: I cannot answer that, I do not know. I can respond to some of your concerns, however.

[Traduction]

Nous inversons cette maxime. Peut-être devriez-vous fonctionner comme une entreprise à cet égard—c'est-à-dire ne pas toucher aux pensions.

Mrs. Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Mr. Edwards, you must appreciate that we as Members of Parliament meet each day in our offices with people who come to ask for subsidies, and money for all sorts of things to the government. We always have to give the same answer: government's money is your money, and we try to administer it properly. We have deficit problems and we must give negative answers to our constituents.

There is a recurring comment. I have been hearing it for five years, since I was elected Member of Parliament. People are telling us: the government should take money from people who have it. The classic example is the following: why should Pierre Elliot Trudeau need family allowance? It is the typical example. For many years, we let Mr. Trudeau keep his family allowances; but now, the government faces an enormous deficit, as you have admitted yourself, and we must make decisions which might be rather painful.

You have a researcher. Among your 68,000 members, how many have a net income of at least \$50,000? Have you been asked that question?

M. Edwards: Je regrette, madame Bertrand, je n'ai pas le chiffre. Toute tentative que nous ferions de déterminer le revenu de nos membres serait sans doute considérée comme une atteinte à leur vie privée. Cela n'est nullement obligatoire. Pour être membre de notre organisme, il suffit de recevoir une pension de retraite de la Fonction publique fédérale, de la GRC ou des Forces armées. Je n'ai aucune intention de tenter de déterminer le niveau de revenu de nos membres.

Mrs. Bertrand: What pains me, Mr. Edwards, is that you come and make representations on behalf of barely 5% of people. I appreciate it is important for them, but what will the middle-class citizen think who must always pay more taxes, when he looks at those whose income is \$50,000 and more? For the sake of equity you referred to, should you not precisely get the money you need from people with higher incomes?

According to my figures, less than 2% of all people will have to return the whole of their old age security cheque and less than 5% of people will be affected over the \$50,000 threshold. The same percentage probably applies in your organization.

M. Edwards: Je ne peux répondre à cette question, je n'en sais rien. Je peux toutefois répondre à certaines de vos préoccupations.

[Text]

You speak about a situation where some people have more money than others and they can pay a higher rate of tax. That is true throughout the whole general population of Canada, whether it applies to old age security recipients or whether it applies to Conrad Black or someone else who is the head of a large corporation. But we have prided ourselves in having a progressive income tax system in Canada. Admittedly there will be variations between the various levels of tax, but you do not find two people on the same tax level paying tax in an inequitable way. That is what you are proposing. And whether it is 2% or 4% or 6%, to me it does not matter in that regard.

The other thing you are losing sight of is the way this amendment is being proposed in the law, that \$50,000 threshold happens to be the \$50,000 threshold right now. First of all, we do not know that will not change. It could. Second, it is only indexed at a rate of inflation less 3%, whereas the pensions to which it applies and the income to which it applies relate in many situations to the consumer price index. Whether it is wages, whether it is income, whether it is the income of Members of Parliament, much of it is related to increases in the consumer price index. And when you have a threshold that is not adjusted in the same manner, effectively that threshold is lowered.

• 1710

Some of the people you are talking about who say if they have \$50,000 they do not need it, are they going to be saying the same thing when the threshold situation gets down effectively to \$28,000 or something like that? I do not think so.

Mr. Barnes: I wonder if I could just add something. We have tried to bring this down to real numbers as close as estimates permit, and if the proposed legislation as it now stands continues in force until the end of this century, only another ten years hence, we foresee a situation where the median, the average level public servant retiring then, will be touching the effective ceiling. That is how those two numbers are going to come together. It will not be the assistant deputy minister or anything like that, but by the end of this century the median level public servant is going to be touching the claw-back level on retirement.

The Chairman: Thank you very much.

Mrs. Bertrand: I just want to add that

je ne pense pas qu'on devrait penser à l'an 2000. Ce sont des mesures drastiques, peut-être, mais pour l'instant, pour les années qui viennent, elles nous permettent au moins de réduire l'intérêt de la dette. Et je pense que dans quelques années, tout devrait se replacer.

Merci, monsieur le président.

Mr. Manley: That is wishful thinking.

The Chairman: Thank you. I believe at this point we have acknowledged all those who wish to ask questions. To Mr. Edwards and the delegation, thank you for appearing in front of this committee dealing with Bill

[Translation]

Vous dites que ceux qui ont plus d'argent que les autres peuvent verser un taux d'impôt plus élevé. C'est vrai pour toute la population du Canada, qu'il s'agisse des bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse, de Conrad Black ou de quelque dirigeant d'une grande société. Nous tirons fierté de notre régime progressif d'impôt sur le revenu. Bien sûr, il y aura des variantes entre les divers niveaux d'imposition, mais il n'arrivera jamais que deux personnes dans la même tranche paie de l'impôt de façon inéquitable. C'est ce que vous proposez. Peu importe qu'il s'agisse de 2 p. 100, de 4 p. 100 ou de 6 p. 100.

En outre, vous oubliez la façon dont cette modification est formulée dans le projet de loi; ce seuil de 50,000\$ est celui qui est actuellement en vigueur. Tout d'abord, nous ne savons pas s'il sera modifié. Il pourrait l'être. Deuxièmement, il est indexé uniquement au taux d'inflation moins 3 p. 100, alors que les pensions et le revenu auxquels il s'applique sont souvent liés à l'indice des prix à la consommation. Qu'il s'agisse des salaires, des revenus, du revenu des députés, une bonne partie de tout cela est liée à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Et si le seuil n'est pas relevé de la même façon, il diminue en réalité.

Ceux qui disent qu'avec un revenu de 50,000\$, on n'en a pas besoin changeront peut-être d'idée lorsque le seuil aura en fait été abaissé à environ 28,000\$.

M. Barnes: Permettez-moi d'ajouter ceci. Nous avons essayé de calculer les chiffres réels, dans la mesure où les estimations le permettent; si le projet de loi est adopté tel quel et demeure en vigueur jusqu'à la fin du siècle, soit pendant encore 10 ans, nous prévoyons que la médiane, le fonctionnaire moyen qui prendra sa retraite à ce moment-là attendra le plafond effectif. C'est ainsi que ces deux chiffres vont se rejoindre. Il ne s'agira pas de sous-ministres adjoints, mais à la fin du siècle, le fonctionnaire moyen atteindra le plafond à la retraite.

Le président: Merci beaucoup.

Mme Bertrand: Je voudrais ajouter quelque chose.

I do not think we should be thinking about the year 2000. These may be drastic measures, but for the moment, for the coming years, they allow us at least to reduce the interest on the debt. And I think that within a few years, everything should fall back into place.

Thank you, Mr. Chairman.

M. Manley: Ce sont là des vœux pieux.

Le président: Merci. Je crois que nous avons maintenant donné la parole à tous ceux qui désirent poser des questions. Je remercie M. Edwards et la délégation d'avoir comparu devant le Comité chargé de l'étude du

[Texte]

C-28. Your input has been very much appreciated. Thank you very much.

Mr. Edwards: Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee. I have been staring at this number 13 all the time I have been talking. I hope there is nothing foreboding in that particular number, particularly as it affects me.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Edwards: I trust that you will use your best judgment in dealing with this particular issue. Thank you very much.

The Chairman: Thank you.

I believe you all have a copy. We have circulated a list of those who have either contacted the clerk's office, I believe in a direct fashion, or some suggested lists submitted by both the Liberals and those who have contacted the NDP. We have a list in front of us of potential witnesses, and would now like to ask how you would like to proceed on this particular issue.

M. Gérin: Je pensais, pour ma part, qu'on en avait assez entendu. J'ai lu les discours, ceux de nos amis de l'opposition qui ont été faits à la Chambre des communes. J'ai lu le vôtre, très intéressant d'ailleurs, et vous avez couvert beaucoup de choses. C'est sûr que si on invite tout le monde à venir faire une visite à Ottawa, beaucoup de monde va vouloir venir. D'abord, il y a un mélange qui se fait entre le projet de loi C-33 et le projet de loi C-28. Il faudrait faire attention de ne pas inciter les associations à mélanger deux projets de loi qui sont complètement différents.

• 1715

D'autre part, si on voit la liste qui a été fournie, c'est toujours le même genre de groupes. Je pense bien que j'en ai parlé ici avec mes collègues, je suis disposé à en entendre encore quelques-uns si cela fait votre affaire, si vous aviez des amis que vous voulez faire entendre. Mais pas toute cette liste! On n'en finira plus!

Vous savez, en tant que députés, on a une responsabilité très particulière parce que les mesures budgétaires qui ont été annoncées au mois d'avril, comme vous le savez, vont s'appliquer. Et les Canadiens aimeraient bien avoir une loi de façon à ce que tout soit clair. Il peut y avoir des amendements d'apportés en comité et il va y en avoir. Je pense que les Canadiens aimeraient que ce soit adopté avant Noël de façon à ce qu'ils puissent savoir par le truchement de la loi, lorsqu'ils feront leurs rapports d'impôt, quel est exactement l'impôt qu'ils auront à payer et ce qu'ils doivent faire.

Et si on passe trop de temps avec les témoins qui vont venir nous dire exactement la même chose, il va nous manquer du temps, à un moment donné, pour étudier le projet de loi et étudier les amendements qui vont être suggérés. Alors, si vous tenez à quelques-uns en particulier, on pourrait peut-être les passer mardi matin,

[Traduction]

projet de loi C-28. Votre rapport a été très utile. Merci beaucoup.

M. Edwards: Je tiens à vous remercier, monsieur le président, ainsi que les membres du Comité. J'ai eu ce chiffre 13 sous les yeux tout le temps que j'ai parlé. J'espère que ce n'est pas un présage, en tout cas pas pour moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Edwards: J'espère que vous utiliserez au mieux votre jugement à l'égard de ce dossier. Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Je crois que vous avez tous une copie. Nous avons distribué la liste de ceux qui ont soit communiqué directement avec le bureau du greffier, soit les noms suggérés par les Libéraux et ceux qui ont communiqué avec le NPD. Nous avons devant nous la liste des témoins éventuels, et j'aimerais maintenant vous demander comment vous voulez procéder à cet égard.

Mr. Gérin: As far as I am concerned, I thought we had heard enough. I have read the speeches by our friends on the other side in the House, I read yours, which is by the way very interesting, as you covered many points. Obviously, if we invite everyone to come and visit Ottawa, a great many will want to come. For one thing, there is some confusion between Bill C-33 and Bill C-28. We should be careful not to confuse groups into mixing up two entirely different bills.

On the other hand, looking at the list provided, it is always the same type of groups. I think I have talked about it here with my colleagues, I am ready to hear yet a few more if that is convenient, if you have friends that you want heard. But not the whole list! We will never get through it!

As you know, as members we have a very special responsibility since those budget measures that were announced in April, as you know, are going to be applied. And Canadians would like to have a legislation, so that everything would be clear. There can be amendments put forward in committee, and there will be. I think Canadians would like this to be enacted before Christmas so that the legislation tells them when they file their tax return precisely how much tax they will have to pay and what they must do.

If we spend too much time hearing witnesses who will tell us exactly the same thing, we are going to run out of time, at some point, to study the bill and the amendments which will be moved. So if you particularly insist on hearing a few of them, we might accommodate them on Tuesday morning, then see if you think they are really

[Text]

puis voir si vous les jugez vraiment nécessaires. Sinon, on pourrait commencer immédiatement à étudier le projet de loi, article par article, et proposer nos amendements.

Mr. Manley: I admire the member's ability to continue these submissions with a straight face. It is quite clear we have not had the representations from the minister to explain the policy behind his bill. In the absence of a visit here by the Minister of Finance, I do not see how the committee can do other than to hear as many points of view from across the country as there are people who want to express their points of view. At the very least we should form a steering committee, representative of each of the parties, including the chairman, review those who wish to make submissions, and agree among ourselves. . . If there is duplication, fine. But I think in principle we should hear as many people as we can. This is the most important change in social policy perhaps in a long, long time in Canada, and it should not be made under cloak of secrecy without accountability by the minister.

So what I would suggest is that the chairman or his designate, together with representatives of each of the other two parties, sit down to go through those who wish to appear and decide whom we will hear, and we will carry on from there. But I would reiterate that the minister must appear, in my view.

Mr. Butland: I am in no rush. I do not think this is going to be a Christmas present for anybody, so why rush it for Christmas? I think it was the member from Winnipeg Transcona who said this is a watershed in social policy. It is the end of universality, and I think the first group of witnesses pointed out full well that there is no hue and cry or concern from anybody, simply because they have no idea what is happening. It is our job to make people aware and educate them.

There is obviously some plan. I called it a scheme before. Now I will call it a plan; it is not nearly as harsh. Closure was brought in. Now the minister is too busy, and now we had better not entertain too many witnesses, because Christmas is very important with this and people want to know what they are going to pay. So I guess I am amenable to Mr. Manley's suggestion.

But at the same time I would like to think we owe it to anybody who wants to come forward to bring forth information they think pertains to this particular bill. So let us hope we will agree to disagree, but at the same time let us do this in an amicable way and an appropriate way.

• 1720

The Chairman: Thank you.

Mr. Gérin: Do you have some specific suggestions?

Mr. Manley: We have given you one, that we form a steering committee to discuss who these groups are.

[Translation]

necessary. Otherwise, we could immediately begin clause by clause consideration of the bill, and put forward our amendments.

M. Manley: J'admire le député de garder son sérieux. Il est manifeste que le ministre n'est pas venu expliquer la politique sur laquelle se fonde ce projet de loi. À défaut d'avoir entendu le ministre des Finances, le Comité ne peut rien faire d'autre qu'entendre tous les Canadiens qui désirent s'exprimer à cet égard. À tout le moins, nous devrions constituer un comité directeur, représentant les différents partis, comprenant le président, pour examiner la liste de ceux qui désirent faire des exposés et nous mettre d'accord. . . S'il y a chevauchement, d'accord. Mais j'estime qu'en principe nous devrions entendre le plus grand nombre de témoins possible. Il s'agit peut-être là du changement le plus important proposé à notre politique sociale depuis très longtemps, et il ne faudrait pas l'apporter dans la clandestinité, sans que le ministre rende des comptes.

Je suggère donc que le président, ou la personne qu'il désignera, ainsi que des représentants des deux autres partis, examinent la liste des personnes ou groupes qui désirent comparaître et fassent une sélection. Mais je répète que, selon moi, le ministre doit comparaître.

M. Butland: Je ne suis pas pressé. Ceci ne sera un cadeau de Noël pour personne, alors pourquoi se dépêcher pour finir avant Noël? Je crois que c'est le député de Winnipeg-Transcona qui a dit qu'il s'agit d'un point tournant de la politique sociale. C'est la fin de l'universalité, et je crois que le premier groupe de témoins a bien signalé que s'il n'y a pas de levée de boucliers, c'est tout simplement parce que les gens ne savent pas ce qui se passe. C'est à nous qu'il appartient de sensibiliser et d'éduquer la population.

Il y a manifestement un plan. J'ai déjà parlé de complot. Maintenant je parlerai de plan; c'est un terme moins dur. On a utilisé la clôture. Maintenant le ministre est trop occupé, et il vaudrait mieux ne pas entendre trop de témoins, parce que Noël est une date très importante à cet égard et que la population désire savoir ce qu'elle devra payer. Je serais donc d'accord avec la suggestion de M. Manley.

Mais en même temps, je crois que nous avons le devoir d'entendre tous ceux qui désirent nous communiquer des renseignements qu'ils estiment pertinents. Espérons que nous nous entendrons pour être en désaccord, mais faisons le d'une façon amicale et appropriée.

Le président: Merci.

M. Gérin: Avez-vous des suggestions précises?

M. Manley: Nous en avons fait une, à savoir constituer un comité directeur pour discuter des associations à entendre.

[Texte]

Mr. Gérin: Pick the best five. I want you to be happy.

Mr. Butland: I do not think so.

Mr. Manley: You are really making a great effort, and this is ridiculous, Mr. Chairman. I think it is normal procedure for a steering committee, where there are multiple requests to attend before a committee, to review those and consider hearing them.

We have heard a speech about our responsibilities as members of Parliament. One of them is to hear the people of Canada before we enact laws. Why are we having a committee if we are not going to hear people that are affected and concerned about the laws we are enacting? Whether you accept the idea or not, this is the end of universality of old age security and family allowances in Canada. Surely to goodness we ought to hear the people on it.

Mr. Gérin: What is most important for me as a Member of Parliament is to hear from you, who are supposed to represent people here in Canada. You are supposed to be well informed. Probably before making all those critiques you have consulted a lot of organizations and a lot of people, and you are ready to study this bill clause by clause. I want to hear what you have to say when we all study the bill. I have done my job, and I am ready. Are you?

Mr. Manley: Yes. I am ready to hear the witnesses from across Canada that want to come and tell us how this affects them. That is what I am ready for. I am not ready to be part of a railroad. You close down VIA; you are going to replace the railroad with this committee.

Mr. Gérin: I will suggest for next Tuesday at 9.30 a.m. the Association of Canadian Pension Management, the Canadian Council on Social Development, and the National Pensioners and Senior Citizens' Federation, and that we begin the clause-by-clause study Tuesday afternoon.

The Chairman: Is that a motion?

Mr. Gérin: Yes.

Mr. Manley: Good luck getting a quorum.

The Chairman: The motion is that at 9.30 a.m. Tuesday we hear three witnesses, the Association of Canadian Pension Management, the Canadian Council on Social Development, and the National Pensioners and Senior Citizens' Federation, and that we proceed to clause-by-clause study of the bill at 3.30 p.m.

Mr. Butland: What is your rationale for picking the groups you picked? Is it a random selection?

Mr. Gérin: It is the first list I received, and the others are about Bill C-33.

Mr. Butland: I see.

[Traduction]

M. Gérin: Choisissez les cinq meilleurs. Je veux que vous soyez heureux.

M. Butland: Je n'en crois rien.

M. Manley: Vous faites vraiment un gros effort et tout cela est ridicule, monsieur le président. Je crois qu'il est normal, lorsqu'il y a beaucoup de demandes, de constituer un comité directeur pour les étudier et décider qui entendre.

On nous a fait un discours quant à nos devoirs de députés. L'un d'entre eux consiste à entendre les Canadiens avant d'adopter des lois. Pourquoi constituer un comité si nous n'allons pas entendre ceux qui sont touchés et préoccupés par les lois que nous adoptons? Que vous acceptiez cette idée ou non, c'est la fin de l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales au Canada. Il me semble bien que nous devrions entendre les gens à cet égard.

M. Gérin: Ce qui m'importe surtout à moi, comme député, c'est de savoir ce que vous avez à dire, vous qui êtes censés représenter la population du Canada. Vous êtes censés être bien informés. Il est probable qu'avant de formuler toutes ces critiques, vous avez consulté beaucoup d'organismes et de personnes et que vous êtes prêts à étudier le projet de loi article par article. Je veux entendre ce que vous aurez à dire lorsque nous étudierons le projet de loi. J'ai fait mon travail, et je suis prêt. Et vous?

M. Manley: Oui, je suis prêt à entendre les témoins qui veulent venir de tout le pays nous dire en quoi ce projet de loi les touche. C'est pour cela que je suis prêt. Je refuse qu'on nous fasse avaler ce projet de loi. D'abord, vous supprimez VIA et maintenant, c'est ce comité que vous voulez faire marcher à la vapeur.

M. Gérin: Je propose, pour mardi prochain à 9h30, d'entendre l'Association canadienne des administrateurs de régimes supplémentaires de rentes, le Conseil canadien de développement social et la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés et d'entreprendre l'étude article par article mardi après-midi.

Le président: Est-ce que c'est une motion?

M. Gérin: Oui.

M. Manley: Bonne chance pour le quorum.

Le président: La motion est la suivante: qu'à 9h30 mardi, nous entendions trois témoins, l'Association canadienne des administrateurs de régimes supplémentaires de rentes, le Conseil canadien de développement social et la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés et que nous passions à l'étude du projet de loi article par article à 15h30.

M. Butland: Sur quoi vous fondez-vous pour choisir ces associations? Est-ce un choix aléatoire?

M. Gérin: C'est la première liste que j'ai reçue, et les autres portent sur le projet de loi C-33.

M. Butland: Je vois.

[Text]

Mr. Gérin: I am ready to advise them that they will have the opportunity to meet the Legislative Committee on Bill C-33.

Mr. Butland: Your timeframe then is that Tuesday we are doing this, and we will get to clause-by-clause December 20 or whatever. That is the end.

Mr. Gérin: No, no. Pick some others. I am ready for Tuesday afternoon and to begin clause-by-clause Wednesday afternoon, if it is agreeable to you. We have a list of 25 associations that will come here and say exactly the same thing. They are the same kinds of organizations.

I am ready to discuss the bill. I want to hear you. I have some questions to ask you. We have amendments to put. We have work to do. So if you really need some more associations, or if you prefer some others, I am ready to discuss that. But because I have no specific proposition, I suggest those three and we will begin to work Tuesday afternoon.

• 1725

Mr. Butland: So the motion is not definitive. This is to work for Tuesday—

The Chairman: The motion I have I think is rather clear and definitive. At least I would interpret it that way subject to the clerk's input.

Mr. Butland: I get the impression he is changing it.

Mr. Gérin: Why do we not adjourn for two or three minutes and we will discuss all together and try to find something agreeable to all members.

The Chairman: Is that agreeable?

Mr. Butland: I am always willing to listen.

Mr. Manley: Well, no, Mr. Chairman. I think I made a reasonable proposition to have a steering committee that essentially would sit down and do what is being proposed. That can be done reasonably and fairly. I am not prepared to rule out any of the names that have been given to me without knowing a rationale on each and every one of them, and I will not be part of a process that eliminates organizations from the list of potential witnesses without having the rationale explained.

It is not going to be settled as readily as is being proposed. I have no objection to hearing the three organizations mentioned next Tuesday morning, but I think we should carry on and at least in a tripartite way, in a reasonable way, decide who else we should hear, and we should hear the minister.

The Chairman: It is suggested to me that first of all, as you can appreciate, this is not a large committee at this time, and if it would be convenient to members then we could very quickly go in camera and have a very frank discussion about the groups right now and maybe resolve

[Translation]

M. Gérin: Je suis prêt à les informer qu'ils auront l'occasion de rencontrer le Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-33.

M. Butland: Votre programme est donc le suivant: mardi, nous faisons ceci et nous aborderons à l'étude article par article vers le 20 décembre. C'est la fin.

M. Gérin: Non, non. Choisissez-en d'autres. Je suis prêt pour mardi après-midi et pour commencer l'étude article par article mercredi après-midi si cela vous convient. Nous avons une liste de 25 associations qui viendront nous dire exactement la même chose. Ce sont des organismes semblables.

Je suis prêt à discuter du projet de loi. Je veux vous entendre. J'ai des questions à vous poser. Nous avons des amendements à présenter. Nous avons du travail à faire. Si vous avez vraiment besoin d'autres associations, ou si vous en préférez d'autres, je suis prêt à en discuter. Mais puisque je n'ai pas de proposition précise, je suggère ces trois et nous commencerons à travailler mardi après-midi.

M. Butland: La motion n'est donc pas définitive. Il s'agit de travailler mardi. . .

Le président: La motion dont je suis saisi est, je crois, assez claire et définitive. Du moins, c'est ainsi que je l'interprète, sous réserve des observations du greffier.

M. Butland: J'ai l'impression qu'il est en train de la modifier.

M. Gérin: Pourquoi ne pas suspendre la séance pendant deux ou trois minutes; nous discuterons tous ensemble et nous tenterons de trouver quelque chose qui convienne à tous les membres.

Le président: Est-ce que cela vous convient?

M. Butland: Je suis toujours prêt à écouter.

M. Manley: Eh bien non, monsieur le président. Je crois que j'ai fait une proposition raisonnable, c'est-à-dire de constituer un comité directeur qui serait chargé précisément de cette tâche. Cela peut se faire de façon raisonnable et juste. Je ne suis prêt à éliminer aucun des noms qui m'ont été donnés sans savoir pourquoi dans chaque cas, et je refuse de rayer des organismes de la liste des témoins éventuels sans justification.

L'affaire ne se règlera pas aussi facilement qu'on le propose. Je n'ai aucune objection à entendre les trois organismes mentionnés mardi matin, mais je crois que nous devrions continuer et au moins d'une façon tripartite, d'une façon raisonnable, décider qui d'autre nous devrions entendre. Je crois que nous devrions entendre le ministre.

Le président: On me suggère tout d'abord que, puisque nous ne sommes guère nombreux, comme vous avez pu le constater, si la chose convenait aux membres, nous pourrions très rapidement siéger à huis clos et discuter ouvertement de la liste des groupes tout de suite. Nous

[Texte]

and make some decisions that will be acceptable to the committee.

Mr. Butland: I think the concern is that—perhaps I fell into that trap, it is a good one—here we are again rushing: let us take two or three minutes and we will make the decisions fast. Now we are saying let us have an in camera session, maybe it will last for ten minutes.

I am not prepared, and perhaps I am ill-prepared, as the member has pointed out, to defend some of these groups as to why they should be here. Perhaps I would be in a better position to do that on Tuesday or Wednesday, but I would support my friend's motion that a steering committee probably is very appropriate and that way we do not get the impression that we are in one big hurry.

The Chairman: Well, I guess if that was not acceptable as a suggestion from the Chair then we are back on the motion that is on the floor. Any further comments on the motion on the floor? It is on these tentative witnesses before the Legislative Committee on Bill C-28. You all have a copy of this.

An hon. member: Sorry; it is not the revised one.

The Chairman: It was distributed this morning. Anyway, the names of the groups are the Association of Canadian Pension Management—

Mr. Cole: What page are they on?

The Chairman: I guess what I am looking for here is by Mr. Butland on November 28. It was submitted this morning and I gather there were only two copies of it, one to Mr. Gérin and to Mr. Manley.

Mr. Manley: I now have it anyway.

The Chairman: Anyway, the recommendation is the Association of Canadian Pension Management—

Mr. Butland: Where are they?

Mr. Manley: Where are they, Mr. Chairman?

The Chairman: I have it here on this list with your name on it.

Mr. Butland: I have so many witnesses who want to come forward that it is hard to keep track.

• 1730

The Chairman: I will give you their names anyway. They are the Association of Canadian Pension Management, the Canadian Council on Social Development, and the National Pensioners and Senior Citizens' Federation. Those are the three that are on the original list as submitted by Mr. Butland. They are part of the motion as put forward by Mr. Gérin. Is there any further debate?

Mr. Butland: Read the motion again, Mr. Chairman.

[Traduction]

pourrons peut-être résoudre certaines questions et prendre des décisions acceptables à l'ensemble du Comité.

M. Butland: Je crois que ce qui nous préoccupe—et peut-être suis-je tombé dans ce piège, c'en est un bon—c'est que nous voilà encore à nous dépêcher: Prenons deux ou trois minutes et nous prendrons les décisions rapidement. Maintenant on nous dit réunissons-nous à huis clos, cela durera peut-être 10 minutes.

Je ne suis pas prêt—et peut-être mal préparé, comme l'a souligné le député—à justifier la présence de certaines de ces associations. Je serais peut-être mieux placé pour le faire mardi ou mercredi, mais je suis d'accord avec la motion de mon collègue: un comité directeur est probablement très approprié et ainsi, nous ne donnons pas l'impression d'être trop pressés.

Le président: Eh bien, si cette suggestion du président n'est pas acceptable, nous en revenons à la motion dont nous sommes saisis. Y a-t-il d'autres commentaires sur cette motion? Elle porte sur la comparution de ces témoins devant le Comité législatif sur le projet de loi C-28. Vous en avez tous une copie.

Un député: Je m'excuse, ce n'est pas la version révisée.

Le président: Elle a été distribuée ce matin. Quoi qu'il en soit, la liste se compose de l'Association canadienne des administrateurs de régimes supplémentaires de rentes. . .

M. Cole: A quelle page?

Le président: Je cherche la liste soumise par M. Butland le 28 novembre. La liste a été soumise ce matin et je crois qu'il n'y en avait que deux copies, une pour M. Gérin et une pour M. Manley.

M. Manley: De toute façon, je l'ai.

Le président: De toute façon, il est proposé d'entendre l'Association canadienne des administrateurs de régimes supplémentaires de rentes. . .

M. Butland: Mais où cela se trouve-t-il?

M. Manley: Où cela se trouve-t-il, monsieur le président?

Le président: J'ai ces noms sur cette liste qui porte votre nom.

M. Butland: Il y a tellement de témoins qui veulent être entendus qu'il est difficile de rester à jour.

Le président: Je vous donnerai leurs noms de toute façon. Il s'agit de l'Association canadienne des administrateurs de régimes supplémentaires de rente, du Conseil canadien de développement social et de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés. Ce sont les trois noms qui figuraient sur la liste originale présentée par M. Butland. Ils font partie de la motion proposée par M. Gérin. Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Butland: Veuillez relire la motion, monsieur le président.

[Text]

The Chairman: All right. It is moved by Mr. Gérin that the committee meet on Tuesday, December 5, at 9.30 a.m. to hear three witnesses and at 3.30 p.m. to begin clause-by-clause consideration of the bill.

I guess the one question we obviously should cover is how long we will allow each witness to be in front of the committee. Is it half an hour?

Mr. Gérin: Half an hour.

Mr. Butland: Is five minutes okay?

Mr. Gérin: Because they are submitted by the NDP, I will give my turn to my friend.

The Chairman: This is the motion.

Mr. Gérin: Half an hour. If necessary, we can sit until noon. This gives two and a half hours for three associations.

Mr. Butland: No problem there.

Mr. Gérin: No.

Mr. Manley: Mr. Chairman, I would like to amend the motion to delete the concluding portion that indicates we would be doing clause-by-clause in the afternoon and to add to the list of witnesses, at their convenience and the committee's convenience, the Public Service Alliance of Canada, One Voice-Seniors Network (Canada) Inc., the Professional Institute of the Public Service, the Royal Canadian Legion, the Canadian Labour Congress, and the Canadian Life and Health Insurance Association, all of which I believe have submitted requests to appear before the committee. In addition, I would like to add the National Council on Welfare, the One Parent Families Association of Canada, the National Anti-Poverty Organization, the Canadian Council on Children and Youth, Family Services Canada, and the Federation of Pensioners and Senior Citizens' Coalition.

Mr. Butland: Can I add any names that have not been mentioned yet?

The Chairman: I guess we have to deal with Mr. Manley first. If you wish to amend it further, I guess it is within your—

Mr. Butland: We will see how this amendment goes.

Mr. Manley: I think it should be clear, Mr. Chairman. I felt we could meet as a steering committee once we have had a chance to find out the substance of the submissions these groups want to make and maybe make some selections. I think it should be clear that in voting against the amendment it is a vote to exclude these people or these groups from making presentations before our committee.

• 1735

Mr. Gérin: Now we have to vote on the amendment?

[Translation]

Le président: D'accord. Il est proposé par M. Gérin que le Comité se réunisse le mardi 5 décembre à 9h30 pour entendre trois témoins et qu'à 15h30, il entreprenne l'étude du projet de loi article par article.

Je crois que la seule question dont nous devons manifestement nous occuper est de savoir combien de temps nous accorderons à chaque témoin. Est-ce que ce sera une demi-heure?

M. Gérin: Une demi-heure.

M. Butland: Est-ce que cinq minutes suffisent?

M. Gérin: Étant donné que la liste a été soumise par le NPD, je cède mon tour à mon collègue.

Le président: Voilà le texte de la motion.

M. Gérin: Une demi-heure. Au besoin, nous pouvons siéger jusqu'à midi. Cela nous donne deux heures et demie pour trois associations.

M. Butland: Il n'y a aucun problème.

M. Gérin: Non.

M. Manley: Monsieur le président, j'aimerais modifier la motion en supprimant la fin, selon laquelle nous étudierons le projet de loi article par article dans l'après-midi et ajouter à la liste des témoins, si cela leur convient et si cela convient au Comité, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, Une Voix—le Réseau des aînés (Canada) Inc, l'Institut professionnel de la Fonction publique, la Légion royale canadienne, le Congrès du travail du Canada et l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, organismes qui ont tous, je crois, demandé à être entendus. En outre, j'aimerais ajouter le Conseil national du Bien-être social, l'Association des familles uniparentales du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, Services à la famille-Canada et la *Federation of Pensioners and Senior Citizens' Coalition*.

M. Butland: Est-ce que je peux ajouter des noms qui n'ont pas encore été mentionnés?

Le président: Je crois qu'il faut d'abord régler la motion de M. Manley. Si vous désirez l'amender encore, je crois que vous avez. . .

M. Butland: Nous verrons d'abord le sort de cet amendement.

M. Manley: Je crois que cela devrait être clair, monsieur le président. Je crois que nous pourrions nous réunir à titre de comité directeur une fois que nous aurons eu l'occasion de déterminer la teneur des exposés que ces groupes désirent faire et peut-être faire certains choix. Je crois qu'il devrait être bien clair qu'en votant contre l'amendement, on empêche ces personnes ou ces groupes d'être entendus par le Comité.

M. Gérin: Il nous faut maintenant nous prononcer sur l'amendement?

[Texte]

The Chairman: Now we have to deal with the amendment and the amendment is to add the names as indicated. If you like I can repeat them, but I hope you have all made note of who they were. Is there any further debate on the list?

Amendment negated: nays 3; yeas 2

Mme Bertrand: Monsieur le président, j'aimerais qu'on invite tous les organismes dont les noms figurent sur la liste qui nous a été présentée. J'aimerais qu'on les prévienne dès maintenant de présenter leurs mémoires pour mardi matin. Leurs représentations nous aideraient à étudier le projet de loi.

Mr. Cole: That is an excellent idea.

Mr. Gérin: It is an amendment.

Mr. Manley: What are you going to do, refuse to hear them if they do not send their brief in?

Mrs. Bertrand: It is not a brief yet.

Mr. Butland: You do not want to hear them?

Mrs. Bertrand: No, just that they might—

Mr. Butland: By Tuesday? It should be a great day on Tuesday.

The Chairman: The clerk has advised me that rather than deal with that as an amendment it may be more appropriate to deal with it as a direction to the clerk to contact these organizations and ask them to submit their briefs in writing.

We are back to the original motion. Is there any further debate on the motion?

Motion agreed to: yeas 3; nays 2

The Chairman: Is there any further business? No. Then we will adjourn until Tuesday morning.

[Traduction]

Le président: Il nous faut maintenant nous occuper de l'amendement qui vise à ajouter les noms indiqués. Si vous le désirez, je peux les répéter, mais j'espère que vous les avez tous pris en note. Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de la liste?

L'amendement est rejeté par trois voix contre deux.

Mrs. Bertrand: Mr. Chairman, I would like the Committee to invite all the groups named on the list that has been circulated. I would like to have them advised right now to submit their briefs for Tuesday morning. Their representations would help us to study the bill.

M. Cole: C'est une excellente idée.

M. Gérin: C'est un amendement.

M. Manley: Qu'est-ce que vous allez faire, refuser de les entendre s'ils ne nous font pas parvenir leur mémoire?

Mme Bertrand: Ce n'est pas encore un mémoire.

M. Butland: Vous ne voulez pas les entendre?

Mme Bertrand: Non, seulement. . .

M. Butland: D'ici mardi? Mardi devrait être une grande journée.

Le président: Le greffier m'apprend qu'au lieu d'un amendement, il serait peut-être plus approprié de donner ordre au greffier de communiquer avec ces organismes et de leur demander de présenter leur mémoire par écrit.

Nous sommes revenus à la motion originale. Y a-t-il d'autres commentaires?

La motion est adoptée par trois voix contre deux.

Le président: Y a-t-il d'autres affaires? Non. Alors la séance est levée jusqu'à mardi matin.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

At 10:00 a.m.

From the Department of Finance:

Hon. Gilles Loiselle, P.C., M.P., Minister of State
(Finance);

Len Farber, Director, Tax Policy/ Legislation Division.

At 4:20 p.m.

From the Superannuates National Association:

Claude Edwards, National President;

Leslie Barnes, First National Vice-President;

William Mullen, National Secretary-Treasurer;

Anthony Agius, Research Officer.

TÉMOINS

À 10 h 00

Du Ministère des Finances:

L'hon. Gilles Loiselle, C.P., député Ministre d'État
(Finances);

Len Farber, Directeur, Politique de l'impôt/législation.

À 16 h 20

De l'Association nationale des retraités fédéraux:

Claude Edwards, Président;

Leslie Barnes, Premier vice-président;

William Mullen, Secrétaire-trésorier national;

Anthony Agius, Représentant.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, December 5, 1989

Chairman: Louis Plamondon

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mardi 5 décembre 1989

Président : Louis Plamondon

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-28

**An Act to amend the Income Tax Act, the
Federal-Provincial Fiscal Arrangements
and Federal Post-Secondary Education
and Health Contributions Act, the
Old Age Security Act, the Public
Utilities Income Tax Transfer Act, the
War Veterans Allowance Act and a
related Act**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-28

**Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu,
la Loi sur les arrangements fiscaux entre le
gouvernement fédéral et les provinces et sur
les contributions fédérales en matière
d'enseignement postsecondaire et de santé,
la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la
Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu
des entreprises d'utilité publique, la Loi sur
les allocations aux anciens combattants et
une loi connexe**

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT :

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-28

Chairman: Louis Plamondon

Members

Don Boudria
Steve Butland
François Gérin
Ricardo Lopez
John Manley
Lee Richardson
René Soetens
Denis Pronovost—(8)

(Quorum 5)

G. A. Sandy Birch
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Tuesday, December 5, 1989:

Lee Richardson replaced John Cole;
Ricardo Lopez replaced Gabrielle Bertrand;
Denis Pronovost replaced Murray Dorin;
Don Boudria replaced David Dingwall.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-28

Président: Louis Plamondon

Membres

Don Boudria
Steve Butland
François Gérin
Ricardo Lopez
John Manley
Lee Richardson
René Soetens
Denis Pronovost—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
G. A. Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement :

Le mardi 5 décembre 1989 :

Lee Richardson remplace John Cole;
Ricardo Lopez remplace Gabrielle Bertrand;
Denis Pronovost remplace Murray Dorin;
Don Boudria remplace David Dingwall.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 5, 1989

(4)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, met at 9:38 o'clock a.m. this day, in room 371 West Block, the Chairman, Louis Plamondon, presiding.

Members of the Committee present: Don Boudria, Steve Butland, François Gérin, Ricardo Lopez, John Manley, Lee Richardson, René Soetens and Denis Pronovost.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Tony Jackson and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the National Pensioners and Senior Citizens Federation: Evelyn McQuatt, 3rd Vice-President; Ross Chapman, Member; Bert Hanmer, Member. *From the Canadian Council on Social Development:* Terrence Hunsley, Executive Director.

The Committee resumed consideration of Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, November 23, 1989*).

The witnesses from the National Pensioners and Senior Citizens Federation made statements and answered questions.

The witness from the Canadian Council on Social Development made a statement and answered questions.

René Soetens moved,—That, notwithstanding the Committee's decision to commence clause-by-clause consideration of the Bill this afternoon,

(a) the Committee invite the following witnesses to appear on Thursday, December 7, 1989:

- the National Council on Welfare;
- the Truck Renting and Leasing Association;
- the Tax Executives Institute;
- the Canadian Council on Children and Youth;
- One Voice; and

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 5 DÉCEMBRE 1989

(4)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, se réunit aujourd'hui, à 9 h 38, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Louis Plamondon (*président*).

Membres du Comité présents: Don Boudria, Steve Butland, François Gérin, Ricardo Lopez, John Manley, Lee Richardson, René Soetens, Denis Pronovost.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: De la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés: Evelyn McQuatt, 3^e vice-présidente; Ross Chapman, membre; Bert Hanmer, membre. *Du Conseil canadien du développement social:* Terrence Hunsley, directeur général.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du lundi 20 novembre 1989, soit l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 23 novembre 1989, fascicule n° 1*).

Les témoins de la Fédération des retraités et des citoyens âgés font des exposés et répondent aux questions.

Le témoin du Conseil canadien du développement social fait un exposé et répond aux questions.

René Soetens propose,—Que malgré la décision du Comité de commencer l'étude article par article cet-après midi,

a) le Comité invite les témoins suivant à comparaître le jeudi 7 décembre:

- le Conseil national du bien-être social;
- la Truck Renting and Leasing Association;
- le Tax Executives Institut;
- le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse;
- One Voice;

the Canadian Labour Congress.

(b) the Committee commence its clause-by-clause consideration of the Bill at 9:30 o'clock a.m., Tuesday, December 12, 1989; and

(c) the Committee complete its consideration of the Bill by 5:00 o'clock p.m., Thursday, December 14, 1989.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to (Yeas: 5; Nays: 2).

At 11:35 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G. A. (Sandy) Birch
Clerk of the Committee

le Congrès du travail du Canada.

b) le Comité commence l'étude article par article le mardi 12 décembre, à 9 h 30; et

c) le Comité termine l'étude du projet de loi le jeudi 14 décembre, à 17 heures.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par 5 voix contre 2.

À 11 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
G. A. (Sandy) Birch

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, December 5, 1989

• 0939

Le président: À l'ordre!

Madame et messieurs, bonjour. Nous poursuivons l'étude du projet de loi C-28. Ce matin nous entendrons comme témoins deux associations, la National Pensioners and Senior Citizens Federation, et ensuite le Conseil canadien du développement social.

Au cours de la première demi-heure nous entendrons l'exposé de la Fédération suivi d'une période de questions ou d'interventions avec 10 minutes pour chaque parti. Nous passerons ensuite au deuxième témoin. M. Hammer est président de cette délégation. Je vous invite à présenter les membres qui vous accompagnent et ensuite, à faire votre déclaration. Je vous donne la parole.

• 0940

Mr. Herbert Hanmer (Member, National Pensioners and Senior Citizens Federation): Good morning, Mr. Chairman, ladies and gentlemen. I am representing the president today. He was not able to be here personally.

Mrs. Evelyn McQuatt (Third Vice-President, National Pensioners and Senior Citizens Federation): Mr. Chairman, ladies and gentlemen, thank you for the invitation to meet with you. Our statement is in English only because we received very short notice and we did not have time to have it translated. However, I can assure you that the Coalition des aînés du Québec is of like mind because I am part of that coalition of Quebec.

First I will say a word about the National Pensioners and Senior Citizens Federation. It is an umbrella organization of members and provincial bodies. Its affiliate membership totals close to half a million, or actually a lot more than that. It is grassroots oriented and functions entirely through the initiatives of volunteers. It has no paid professional staff.

As time is of the essence, we will make our comments brief, highlighting in some instances, and we will end each section with a specific recommendation. We assume that the committee members are *au fait* with the mechanism of claw-back proposals contained in Bill C-28. This being so, we will dwell largely on what we believe is wrong with the proposal and what should be done with it.

We are parents and grandparents as well as senior citizens. We therefore have concerns that are broader than just aging issues. We find the claw-back of family

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 5 décembre 1989

The Chairman: Order, please!

Good morning ladies and gentlemen. We are resuming consideration of Bill C-28. This morning, we will hear witnesses from two associations, the National Pensioners and Senior Citizens Federation and the Canadian Council on Social Development.

During the first half-hour, we will hear the witnesses from the Federation and then go on to questions or interventions of ten minutes per party. We will then hear the witnesses for the second group. The Chairman of this delegation is Mr. Hanmer. I would invite you, Sir, to introduce the other members who are with you and then to make your statement. You have the floor.

M. Herbert Hanmer (membre, Fédération nationale des retraités et citoyens âgés): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je représente aujourd'hui notre président, qui s'est trouvé dans l'impossibilité de se joindre à nous ici.

Mme Evelyn McQuatt (troisième vice-présidente, Fédération nationale des retraités et citoyens âgés): Monsieur le président, mesdames et messieurs, nous vous remercions de nous avoir invités à vous rencontrer. Notre mémoire est en anglais seulement car, vu le court préavis que nous avons reçu, nous n'avons pas eu le temps de le faire traduire. Toutefois, je peux vous assurer que la *Coalition des aînés du Québec*, dont je fais d'ailleurs partie, partage les opinions que nous allons émettre ici.

Tout d'abord, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés. Notre organisation chapeaute des associations membres et des organismes provinciaux. Nos membres affiliés atteignent près du demi-million ou même beaucoup plus en fait. Nous comptons sur la participation des membres et notre fonctionnement dépend entièrement de l'initiative de bénévoles. Nous n'avons aucun personnel professionnel rémunéré.

Puisque le temps presse, nous nous en tiendrons à de très brefs commentaires, soulignant certains points et terminant chaque partie de notre exposé par une recommandation précise. Nous présumons que les membres du Comité connaissent le mécanisme de récupération prévu dans le projet de loi C-28. C'est pourquoi nous allons plutôt nous attarder sur les lacunes de cette proposition et sur les mesures à prendre.

En plus d'être des citoyens âgés, nous sommes des parents et des grands-parents. Nous nous préoccupons donc de questions qui dépassent la simple question du

[Text]

allowances just as unacceptable as the claw-back of old age security pensions. Many of the points we will raise are equally applicable to family allowances.

Mr. Hanmer: The threat to universality: the Minister of Finance claims that the claw-back proposal is not a breach of the principle of universality in the old age security program. He bases his claim on the continuance of monthly pension cheques to all qualified recipients. Using a very narrow schoolboy logic type of approach, a few people might buy this claim. Seniors do not.

The National Council of Welfare, in its publication "The Budget and Social Policy", puts it succinctly:

There is no question that the clawback puts an end to universality. While higher income parents and pensioners will continue to receive monthly family allowance and old age pension cheques during the course of the year, they will pay all the money back to the government the following spring when filing their income tax returns for the preceding year. A social program that delivers benefits to everyone and then collects them all back from some recipients is not universal.

I will quote from the consultation paper on child and elderly benefits prepared by the Hon. Jake Epp in January 1985, where the following appears:

A special surtax on old age security pensions to return more of the benefit paid to the upper income pensioners would seriously disrupt our retirement income system both for current pensioners and those now planning for retirement and would unduly penalize... income resulting from private savings in earlier years.

The claw-back changes the rules after the game has begun. Old age pensioners have paid taxes all their lives, and from 1952 to 1971 a special tax earmarked specifically for old age security payments was in effect. Therefore, it is a breach of trust, in our view, to deny the full benefit of pension payments to any recipients.

• 0945

Dr. Ross Chapman (Member, National Pensioners and Senior Citizens Federation): As Mr. Hanmer has pointed out, seniors have a major concern with the breach of universality, which is implicit in the proposed OAS tax-back. Now, we recognize that a number of ministers are still maintaining that it is a universal program. A number of Conservative members do not, in particular, Don

[Translation]

vieillesse. Pour nous, la récupération des allocations familiales est tout aussi inacceptable que celle des pensions de vieillesse. Nombre des points que nous souhaitons soulever s'appliquent également aux allocations familiales.

M. Hanmer: L'universalité est menacée. Le ministre des Finances prétend que cette proposition de récupération n'attaque pas le principe de l'universalité du programme de sécurité de la vieillesse. Il le prétend que parce que l'on va continuer à envoyer des chèques de pension mensuels à tous les prestataires admissibles. Cette approche fondée sur une logique étroite et enfantine convaincra peut-être quelques personnes. Mais certainement pas les personnes âgées.

Le Conseil national du Bien-être social, dans sa publication «Le budget et la politique sociale» résume très bien la question:

Incontestablement, la récupération mettra fin à l'universalité. Même si les parents et les retraités à revenus plus élevés continueront à toucher, chaque mois, des chèques d'allocations familiales et de pension de vieillesse, ils devront rembourser cet argent au gouvernement le printemps suivant avec leur déclaration d'impôts sur le revenu de l'année précédente. Un programme social qui offre de prestations à tous pour ensuite en récupérer une partie auprès de certains prestataires ne peut être considéré universel.

J'aimerais également vous citer le document d'étude du mois de janvier 1985 préparé par l'honorable Jake Epp sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, où il est dit:

Une surtaxe spéciale sur la pension de la sécurité de la vieillesse pour recouvrer une plus grande part des prestations accordées aux pensionnés les plus fortunés déséquilibrerait gravement notre système de revenus de retraite, tant pour les pensionnés actuels que pour les pensionnés futurs... parce qu'ils profitent d'un revenu de retraite dont ils sont assurés par leur épargne antérieure.

Les dispositions sur la récupération ont été modifiées après coup. Les retraités ont versé des impôts toute leur vie, et de 1952 à 1971, il y a eu une taxe spéciale prévue expressément pour les prestations de sécurité de la vieillesse. Par conséquent, à notre avis, c'est manquer à la parole donnée que de priver un prestataire, quel qu'il soit, de ses prestations de pension complète.

M. Ross Chapman (membre, Fédération nationale des retraités et citoyens âgés): Comme l'a signalé M. Hanmer, les citoyens âgés se préoccupent énormément de l'abandon du principe de l'universalité qui se traduit par la récupération proposée des prestations de sécurité de vieillesse. Nous voyons bien que plusieurs ministres maintiennent toujours qu'il s'agit d'un programme

[Texte]

Blenkarn, the finance committee chairman. He is reported to have stated:

We have decided to eliminate universality and we do that in a sense by the claw-back in both family allowance and the old age pension. As you know, it has been Conservative philosophy for some time that distribution from the state ought to go essentially to those in need. While the claw-back may be unfair and sneaky, it is there.

We agree with Mr. Blenkarn's statement.

Mr. Hanmer: We make recommendations in connection with the breach of universality. The first is that the government should abandon its plan to apply a claw-back and should amend Bill C-28 in order to preserve the long-established principle of universality in old age pensions and family allowances. Arising from the action recommended above, alternate tax changes could be implemented. The National Council of Welfare recommends an alternative with which we concur. This would realize four times the \$5 million the claw-back is expected to produce from the old age security and from family allowances. These proposals are: raise the top income tax rate from 29% to 32%; eliminate the \$100,000 lifetime capital gains exemption; fully tax capital gains; and convert RRSP deductions to credits.

We now move to the situation in the event that the government does not buy the idea of abandoning universality. Realistically recognizing that the government's majority in the House of Commons is a fact of life, it is unlikely that our recommendation for abandonment will see the light of day. This being the case, we wish to appeal to this committee to consider amendments that, if implemented, would reduce or eliminate some of the bad features of Bill C-28. These include failure to fully index the \$50,000 threshold. Instead of providing for the threshold at which pensions will be clawed back to be escalated annually in line with inflation, the legislation provides only for inflation minus 3%. This opens a whole can of worms in that more and more retired persons will be hit by the claw-back as the years progress.

Hugh Windsor, well-known columnist in *The Globe and Mail* put it bluntly on May 15, 1989:

If we look down the road at maintaining current buying power while evaluating seniors' income in constant dollars and if we project current inflation rates forward, by the year 2000, the claw-back will start at \$35,765. Fifteen years from now, the threshold will be done to \$30,000, five years later, when the first of the baby-boomers start retiring, it will stand at \$28,000 a year and will affect two million Canadians.

[Traduction]

universel. D'avis contraire, plusieurs députés conservateurs, dont tout particulièrement Don Blenkarn, le président du Comité des finances, auraient déclaré:

Nous avons décidé d'éliminer l'universalité en appliquant des dispositions de récupération et aux allocations familiales, et aux prestations de sécurité de la vieillesse. Comme vous le savez, depuis un certain temps, la philosophie conservatrice préconise que l'État aide essentiellement les citoyens dans le besoin. La récupération peut sembler injuste et sournoise, mais voilà.

M. Blenkarn a bien raison.

M. Hanmer: Nous avons formulé des recommandations sur l'atteinte faite à l'universalité. D'abord, le gouvernement devrait abandonner son projet d'imposer la récupération et devrait modifier le Projet de loi C-28 afin de maintenir le principe de l'universalité des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales que l'on reconnaît depuis longtemps. A cette fin, on pourrait adopter d'autres modifications fiscales. Le Conseil national du bien-être social préconise une mesure dont nous approuvons. Cette mesure permettrait de toucher quatre fois les 5 millions de dollars prévus grâce à la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Voici de quoi il s'agit: porter de 29 à 32 p. 100 le taux maximum d'imposition; éliminer l'exemption pour gains en capital de 100,000\$ au cours d'une vie; imposer pleinement les gains en capital; et transformer les déductions de REER en crédit d'impôt.

Que faire si le gouvernement refuse d'abandonner son projet d'attaquer l'universalité? Il faut être réaliste et reconnaître que les conservateurs sont majoritaires à la Chambre des communes et que par conséquent il est fort peu probable qu'ils donnent suite à notre recommandation d'abandonner cette atteinte au principe de l'universalité. C'est dans cette optique que nous exhortons les membres du Comité à retenir des amendements qui pourraient réduire ou éliminer jusqu'à un certain point l'incidence néfaste du Projet de loi C-28. A ce titre, il y a notamment le fait que le seuil de 50,000\$ n'est pas pleinement indexé. Au lieu de prévoir que le seuil de récupération suive l'inflation, le projet de loi prévoit une indexation au taux d'inflation moins 3 p. 100. C'est un grave problème puisque de plus en plus de retraités seront frappés par ces dispositions de récupération au fil des ans.

Hugh Windsor, le journaliste bien connu du *Globe and Mail*, l'a dit très clairement le 15 mai 1989:

Si l'on vise à maintenir, à l'avenir, le pouvoir d'achat actuel tout en évaluant le revenu des retraités en dollars constants et si nous faisons une projection du taux actuel d'inflation, on constate qu'en l'an 2000, la récupération touchera les revenus de 35,765\$ et plus. Dans 15 ans, le seuil se situera à 30,000\$ et cinq ans plus tard, lorsque les premiers bébés de l'après-guerre commenceront à prendre leur retraite, ce seuil se situera à 28,000\$ par année et il touchera 2 millions de Canadiens.

[Text]

The minister and his staff refer to the possibility of threshold adjustments from time to time. Such an ad hoc arrangement gives no solace to those planning their future retirement incomes.

Dr. Chapman: A very interesting editorial appeared in *The Financial Post* on Thursday, September 1, 1989. It was titled "Danger Lurks in the 3% Solution: Inflation Is Tax Without Consent". The most important two sentences are:

A democratic government must gain the consent of the people's representatives for fiscal measures. It must not hire the unseen assassin of inflation to do its dirty work for it.

Mr. Hanmer: With regard to the threshold, we recommend that full indexation to the consumer price index be undertaken annually. I would add a comment here, ladies and gentlemen, that the battle here is not going to be significant for most of us who are in retirement, but it is going to be supremely important for those who will retire in the future. In a manner of speaking, we are cutting the banner for those now in their forties and fifties who will be retiring. If this legislation goes through and it remains unchanged, they will be the people who will be affected. In effect we are really working for those who will follow us into retirement.

• 0950

A major inequity is the differential treatment of two-income couples on one hand and a one-income family on the other. The former could have a total income of close to \$100,000 and not forfeit the old age pension if each partner's income is less than \$50,000. If the income is over \$50,000, the latter will lose all or part of the old age pension. This seems most unfair.

Dr. Chapman: When I received a slip with my OAS pension in the early summer of this year, I was not too happy with the information supplied by the minister, the Hon. Perrin Beatty, so I wrote to him questioning some of the points he had made. One of them was this question based on individual income. In his response he justified that position as follows:

On the issue of whether the repayment should be on the family or individual income, this was carefully examined by the Department of Finance in developing the proposal. It was concluded that using individual income was advantageous in terms of administrative simplicity and making the new program understandable for taxpayers.

As a taxpayer, I am not quite sure how this makes it more understandable and I certainly object to the establishment of a deviation from the present social policy on the basis

[Translation]

Le ministre et ses collaborateurs parlent de la possibilité de modifier le seuil, de temps à autre. Une telle disposition au petit bonheur ne console en rien ceux qui prévoient leur retraite.

M. Chapman: Il y a eu un éditorial très intéressant dans le *Financial Post* le jeudi 1^{er} septembre 1989. Cet article avait pour titre «*Danger Lurks in the 3% solution: Inflation is Tax Without Consent*». Dans cet article, les deux phrases les plus importantes étaient:

Un gouvernement démocratique doit obtenir le consentement des représentants de la population avant d'imposer des mesures fiscales. Il ne doit pas s'en remettre au service d'un assassin invisible, l'inflation, pour faire son sale ouvrage.

M. Hanmer: Au sujet du seuil, nous recommandons la pleine indexation, chaque année, à l'indice des prix à la consommation. J'aimerais ajouter, mesdames et messieurs, que cette lutte n'aura aucune incidence marquée sur la plupart d'entre nous qui sommes à la retraite, mais qu'elle revêt un caractère essentiel pour les retraités de l'avenir. D'une certaine façon, nous ouvrons la voie à ceux qui ont 40 et 50 ans aujourd'hui. Si ce projet de loi demeure inchangé, ce sont ces personnes qui en seront touchées. Nous travaillons en réalité pour ceux qui prendront leur retraite après nous.

L'une des principales injustices de cette mesure vient de la façon dont on distingue entre les couples à deux revenus et les familles à un seul revenu. Les premiers peuvent gagner près de 100,000\$ sans perdre pour autant leurs prestations de sécurité de la vieillesse si chaque conjoint gagne moins de 50,000\$. La famille à un seul revenu, si celui-ci dépasse les 50,000\$, perdra tout ou une partie des prestations de sécurité de la vieillesse. Cela nous semble des plus injuste.

M. Chapman: Lorsque j'ai reçu de la documentation avec mon chèque de sécurité de la vieillesse au début de l'été de cette année, comme je n'étais pas très satisfait des renseignements fournis par le ministre, l'honorable Perrin Beatty, je lui ai écrit pour contester certains de ses arguments. Je soulevais notamment la question de la récupération fondée sur le revenu individuel. Dans sa réponse, le ministre a justifié cette position de la façon suivante:

Le ministère des Finances, dans l'élaboration de cette proposition, a examiné justement la question de la récupération fondée soit sur le revenu familial soit sur le revenu individuel. Il a conclu qu'il était plus avantageux, dans l'intérêt de la simplicité administrative et de la compréhension du nouveau programme, de se fonder sur le revenu individuel.

Comme contribuable, je ne suis pas persuadé de vouloir d'un programme plus facile à comprendre et je m'oppose très certainement toute déviation par rapport à la

[Texte]

of administrative simplicity. That just cannot be justified to me.

Mr. Hanmer: It is recommended that the family unit, not personal income, should be the yardstick in determining whether old age pension is to be clawed back. It should be explained that the "family unit" means the husband and spouse or wife and spouse, not including children who may be living at home. The family unit should not embrace them in terms of this social benefit.

A pensioner whose retirement income is composed in part of dividends may find his or her OAS clawed back even though real income is less than \$50,000 a year. This arises from the decision to use net income as defined in the Income Tax Act as assessable income for claw-back purposes. The income tax definition includes a 25% gross up of the actual dividend income.

In a recent column journalist Leonard Shifrin gave an example of a senior with an actual income of \$45,000—half pension and half dividends—who would be classified after the dividends are grossed up as having an income of \$50,625. In our view this is clearly unfair and inequitable.

The recommendation is that the procedure known as grossing up not be applied to the dividend income of old age pension recipients for claw-back purposes. I think this would also probably apply to family allowances, although it is not mentioned there.

Mrs. McQuatt: While initial reaction from the budget and the financial arrangements last spring was muted, many accepted at face value the finance minister's assurance that the claw back would be restricted to the 128,000 high-income recipients. As the poorer ones are millions in number, this did not seem... but then we started to look at the true facts. People, whether seniors today or in the years to come, recognize a serious threat to their own old age pensions in constant dollars and subsequently lower levels. Deep suspicion and cynicism took place over the summer where had been some guarded acceptance.

Over time, as the threshold pushed down to lower and lower income levels and as the information reached the seniors, it was not muted at Saskatoon. It was very loud and clear that they were dissatisfied with the whole procedure. This creates a distinct danger to the popular support for social programs in general, including those that will help the poor. This will weaken everybody. It would be a sad day for Canada to see any cut in the universality of pensions.

[Traduction]

politique sociale actuelle pour des raisons de simplicité administrative. À mon avis, ce n'est pas du tout justifié.

M. Hanmer: Nous recommandons que l'on se fonde sur l'unité familiale et non pas sur le revenu personnel pour décider s'il y aura ou non récupération des prestations de sécurité de la vieillesse. Il faut expliquer que par «unité familiale», nous entendons l'époux et sa conjointe ou l'épouse et son conjoint et non pas les enfants qui vivraient toujours au foyer. L'unité familiale ne les inclut pas dans ce cas-ci.

Un retraité dont le revenu de retraite se compose, en partie, de dividendes pourrait, même si son revenu réel est inférieur à 50,000\$ par année, rembourser ses prestations de sécurité de la vieillesse. En effet, on a décidé de se fonder sur le revenu net tel que défini dans la Loi de l'impôt sur le revenu comme seuil aux fins de la récupération. Or, cette définition prévoit une majoration de 25 p. 100 du revenu réel tiré de dividendes.

Dans un article récent, le journaliste Leonard Shifrin citait en exemple un retraité dont le revenu réel se chifferrait à 45,000\$—dont une moitié correspondrait à sa pension et l'autre à des dividendes—et qui, après cette majoration de 25 p. 100, serait réputé avoir touché un revenu de 50,625\$. À notre avis, cela est très clairement injuste et inéquitable.

Nous recommandons qu'aux fins de la récupération, la majoration ne soit pas appliquée au revenu tiré de dividende des pensionnés. Je pense que cela vaudrait probablement également pour les allocations familiales bien qu'il n'en soit pas fait mention ici.

Mme McQuatt: Et s'il n'y a pas eu de réaction au budget et aux dispositions financières annoncés le printemps dernier, c'est que de nombreux citoyens ont cru les promesses du ministre des Finances, qui prétendait que la récupération ne toucherait que les 128,000 Canadiens les mieux nantis. Puisqu'il y a des millions de prestataires moins bien nantis, cela ne semblait pas—mais nous avons fini par commencer à regarder les choses en face. Les contribuables, qu'ils soient déjà retraités ou non ont su reconnaître cette grave menace pour leurs prestations de sécurité de la vieillesse qui ne cesseront de diminuer en dollars constants. Au cours de l'été, l'acceptation prudente s'est vu remplacer par des soupçons et le cynisme.

Avec le temps, au fur et à mesure que le seuil diminuait et que les retraités étaient de mieux en mieux renseignés, à Saskatoon, on s'est réveillé. C'est très clairement et très fortement que les retraités ont exprimé leur mécontentement face à toute cette affaire. L'appui du public pour les programmes sociaux en général, y compris les programmes destinés à aider les pauvres, se trouve très clairement menacé. Tout le monde en subira les conséquences. Le jour où l'on verra s'effriter l'universalité des pensions sera un jour bien triste pour le Canada.

[Text]

[Translation]

• 0955

Mr. Manley (Ottawa South): First of all, I would like to thank the National Pensioners and Senior Citizens Federation for being here this morning and presenting their brief. Just so you understand the process, we are not all on the government side and we do not all agree with the claw-back. We have had remarkable difficulty in being able to have witnesses come before this committee to express the points of view you have expressed, notwithstanding the fact that those points of view are shared by seniors across Canada.

I notice in your brief you have referred to the commentary of the National Council of Welfare. You should know that the National Council of Welfare wrote to this committee, indicated their willingness to appear before the committee, and the government members voted to refuse them the right to be heard by the committee—

Mr. Boudria: Shame.

Mr. Manley:—so that this matter could be considered.

That being said, I would like to ask you to expand a little on some of the points in your brief. You understand that our income tax system used to be based on the principle that tax should be paid according to one's ability to pay and that there should therefore be a fairness, called a horizontal equity, across the system so that people at the same income level would pay the same rate of tax.

Given that the minister has told us that the claw-back is not an attempt to undo universality, could you maybe give us some of your views on whether the system that is proposed in this bill reflects ability to pay taxes?

Mr. Hanmer: It is not clear-cut, it is true, that the system proposed in the claw-back selects a certain group within the Canadian community of persons who have incomes over \$50,000 and will subject them to a claw-back or a tax. In our view, this is not an equitable way to proceed in that all persons over a certain income level should be required to pay extra taxes. It is in effect an imposition based on age and may therefore not even be compatible with the Bill of Rights. I do not know, but suggestions have been made that it may not be.

I think the answer is that this system of selecting a small group from a certain category of taxpayers and imposing upon them a select tax, which in effect is what this claw-back is, is contrary to the normal Canadian's acceptance of what are reasonable procedures in taxation.

Mr. Manley: In other words, two people in Canada, one of them earning \$60,000 a year as a corporate executive and another receiving \$60,000 a year in pension income, some of which is made up of OAS, are going to pay a different rate of tax on their income. The pensioner

M. Manley (député d'Ottawa-Sud): D'abord, je tiens à remercier la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés d'être venue nous présenter son mémoire ce matin. Je voudrais vous préciser que nous ne sommes pas tous des ministériels et que nous ne sommes pas tous d'accord avec la récupération fiscale. Nous avons eu énormément de mal à obtenir que des témoins viennent au Comité exprimer le point de vue que vous venez d'exprimer, même si ces opinions sont partagées par les personnes âgées de tout le pays.

Je vois dans votre mémoire que vous parlez du commentaire du Conseil national du Bien-être social. Je vous signale que le Conseil a écrit au Comité pour dire qu'il était prêt à venir témoigner et que les ministériels ont refusé au moment du vote de leur donner le droit de venir faire valoir leur point de vue au Comité. . .

M. Boudria: Quelle honte.

M. Manley: . . . pour que cette question puisse être étudiée.

Cela étant dit, je voudrais vous demander des détails supplémentaires sur certains des points mentionnés dans votre mémoire. Vous comprenez que notre régime d'impôt sur le revenu se fondait auparavant sur les principes de la capacité de payer et de l'équité, appelée équité horizontale, pour que le même taux d'imposition s'applique à tous les contribuables de la même catégorie de revenus.

Puisque le ministre nous a dit que la récupération fiscale ne vise pas à saper le principe de l'universalité, vous pourriez peut-être nous dire si, à votre avis, le régime proposé dans le projet de loi reflète la capacité de payer des impôts?

M. Hanmer: Il est vrai que le régime proposé pour la récupération ne vise pas de façon claire et précise un groupe de personnes qui ont des revenus supérieurs à 50,000\$ et qui seront assujetties à une récupération fiscale ou à un impôt. Selon nous, ce n'est pas une façon d'agir équitable parce que toutes les personnes qui ont un revenu supérieur à un certain niveau devront payer des impôts supplémentaires. Le mécanisme se fonde sur l'âge et peut donc même aller à l'encontre de la déclaration des droits. C'est du moins ce que certains ont dit.

À mon avis, cette façon de choisir un petit groupe d'une catégorie de contribuables et de leur faire payer une taxe spéciale, et c'est effectivement ce qu'est ce mécanisme de récupération fiscale, va à l'encontre de ce que les Canadiens considèrent comme normal et raisonnable dans le régime fiscal.

M. Manley: Autrement dit, deux contribuables au Canada, dont l'un est administrateur d'une entreprise et gagne 60,000\$ par année et l'autre a un revenu de pension de 60,000\$, ce qui comprend les prestations de sécurité de la vieillesse, auront un taux d'imposition sur le revenu

[Texte]

is going to pay something close to a 100% marginal rate on their OAS benefits. Is that what you are saying?

Mr. Hanmer: Quite correct.

Dr. Chapman: I would agree entirely with that statement. I was just going to make the point that once the income reaches about \$76,000, the rate of tax is then 100% on the OAS pension. I do not know of any other individuals who are being taxed at a 100% rate. It would seem to be extremely unfair.

Mr. Manley: Let me ask you about this dividend income. Presumably a lot of seniors are relying on income from dividends from Canadian corporations. They have put money aside during their lifetimes, and now they are relying on the income from their investments to support themselves.

• 1000

We have this system of grossing-up dividends received from Canadian corporations, so if you received, for example, \$40,000 in dividends, the amount is shown as \$50,000 of income. Have you any idea how someone might go about spending their gross-up? Can you buy anything with a gross-up? Can you use it for rent or to buy food?

Mr. Hanmer: No, certainly not, but it is not even as simple as that. They do not have the money to spend, but in addition to losing the ability to spend that money, they are also losing their old age security, so there is a double-whammy here.

Mr. Manley: So not only is this discriminatory against seniors, it also discriminates on the basis of the kind of income somebody receives.

Mr. Hanmer: Absolutely.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): I have just one or two questions on your recommendation whereby if Mr. Wilson refuses to accept your first and most logical alternative, he should do away with this bill altogether. Your plan B would be to calculate income of the family unit.

In further elaboration to your written statement, you said you are considering the combined revenue of both spouses. Have you thought of making the calculation identically in the cases where one spouse is a pensioner and one is not? Of course, we all recognize this second option. Your first option, and mine, would be to do away with this bill altogether. Nevertheless, while we are still considering the possibility the government may not do away with it, how would you administer it in the case of a couple, if one person were a pensioner and the other one were not? Do you think that the rule should be applied the same way, or differently?

[Traduction]

différent. Le retraité paiera un taux marginal de près de 100 p. 100 sur ses prestations de sécurité de la vieillesse. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Hanmer: C'est tout à fait exact.

M. Chapman: Je suis tout à fait d'accord avec cette explication. Je voulais simplement ajouter que le taux d'imposition sur la pension de sécurité de la vieillesse atteint 100 p. 100 lorsque le revenu est d'environ 76,000\$. Je ne connais aucun autre groupe qui doit payer un taux d'imposition de 100 p. 100. Cela semble extrêmement injuste.

M. Manley: Parlons un peu du revenu de dividendes. J'imagine que bon nombre de personnes âgées reçoivent un revenu de dividendes de sociétés canadiennes. Ils ont économisé toute leur vie et ils comptent maintenant sur leurs revenus de placements.

En fait, une majoration des dividendes obtenus d'entreprises canadiennes, ce qui veut dire, par exemple, que si vous avez obtenu 40,000\$ en dividendes, cela est indiqué comme étant 50,000\$ de revenus. Savez-vous comment quelqu'un peut dépenser cette majoration? Peut-elle servir à acheter quelque chose? Peut-elle servir à payer le loyer ou à acheter de la nourriture?

M. Hanmer: Non, certainement pas, mais ce n'est même pas aussi simple que cela. Les personnes âgées n'ont pas cet argent à dépenser, mais en plus de perdre la possibilité de dépenser cet argent, elles perdent aussi leur pension de sécurité de la vieillesse. Elles sont donc attaquées sur deux fronts.

M. Manley: Non seulement c'est injuste pour les personnes âgées mais c'est aussi injuste puisque cela dépend de la source de revenus du contribuable.

M. Hanmer: Absolument.

M. Boudria (député de Glengarry—Prescott—Russell): Je voudrais poser quelques questions au sujet de votre recommandation selon laquelle, si M. Wilson refuse la première solution plus logique que vous proposez, il devrait se débarrasser entièrement de ce projet de loi. Votre deuxième solution consisterait à calculer le revenu de l'unité familiale.

En expliquant votre mémoire, vous avez dit que vous pensiez au revenu combiné des deux conjoints. Avez-vous songé à faire le calcul de la même façon dans le cas où un conjoint est retraité et l'autre pas? Bien entendu, nous reconnaissons tous cette deuxième possibilité. Votre première solution, et la mienne, consisterait à se débarrasser entièrement de ce projet de loi. Néanmoins, puisqu'il est encore possible que le gouvernement ne s'en débarrasse pas, comment procéderiez-vous dans le cas d'un couple où un conjoint est retraité et l'autre pas? Pensez-vous que la règle devrait être appliquée de la même façon ou différemment?

[Text]

I ask you in relation to our effort to try to produce amendments or suggestions for the government.

Mr. Hanmer: I can only offer a personal view because, as far as I am aware, this point has not been discussed in our organization. In my view, the total situation should probably be taken into account. I speak in a manner arising from the spouse's allowance arrangement, whereby when one spouse was retired on old age security and the other was under 65, a dispensation provided the recipient with an additional allowance for the spouse, in recognition of the borderline between the two.

But I have no coherent or straightforward answer because it has not been discussed.

Mr. Boudria: I never thought I would see the day when anyone would be taxed at a 100% rate in this country. Sadly enough, we are now debating that very issue this morning in this committee.

A moment ago I believe you were mentioning something to the effect of determining whether or not this measure was constitutional or was discriminatory. Has your group, or any other that you know of, looked at the possibility of a Charter challenge in relation to this bill, if it is applied in the manner currently resently proposed by the government?

• 1005

Mrs. McQuatt: At our national convention, which included every province across Canada, it was unanimously declared that if it goes through we will mount a challenge on the Charter of Rights as discriminating against a certain number of people. Yes, we will have to go through with it if it comes through.

There is another question which perhaps has not been mentioned. There is a difference between a man working for \$60,000 and a retired man working for \$50,000. I think people think that because you are retired you do not need the same amount of money. With so many more private health care schemes coming in, we are moving towards a means test. Many provincial governments are only giving services if you can prove you are poor.

You might have \$60,000, but believe you me, if you have a wife or a husband who goes into a nursing home, you need every cent you can get, because the private companies being allowed in are gouging many, many seniors who can ill afford to pay for it. If you have \$50,000 or \$60,000, they say, sure, you can pay \$2,000 or \$3,000 a month, or \$5,000 or \$6,000 a month; nothing to it. They will not have the money to pay. People could divest their money and then become a public responsibility.

[Translation]

Je vous pose la question parce que nous essayons de présenter des amendements ou des propositions au gouvernement.

M. Hanmer: Je ne peux vous donner que mon opinion personnelle parce qu'en autant que je sache, notre organisme n'a pas discuté de cela. Selon moi, la situation dans son ensemble devrait probablement entrer en ligne de compte. Je veux parler de la façon dont les allocations du conjoint sont calculées et notamment du fait que, lorsqu'un conjoint reçoit la pension de sécurité de la vieillesse et que l'autre a moins de 65 ans, le prestataire reçoit une allocation supplémentaire pour son conjoint pour reconnaître leur situation spéciale.

Je ne peux cependant pas vous donner une réponse catégorique parce que nous n'en avons pas discuté.

M. Boudria: Je n'aurais jamais cru que viendrait le jour où quelqu'un devrait payer des impôts à un taux de 100 p. 100 au Canada. C'est pourtant malheureusement de cela que nous discutons ce matin au Comité.

Vous avez parlé il y a un instant de la possibilité que ce projet de loi soit anti-constitutionnel ou discriminatoire. Savez-vous si votre groupe ou un autre a songé à la possibilité d'une contestation judiciaire aux termes de la Charte si le projet de loi est appliqué comme le propose maintenant le gouvernement?

Mme McQuatt: À notre congrès national, où toutes les provinces étaient représentées, nous avons déclaré à l'unanimité que, si le projet de loi est adopté, nous le contesterions aux termes de la Charte des droits parce qu'il est injuste envers une catégorie de personnes. C'est effectivement ce que nous devons faire si la mesure est adoptée.

Il y a une autre question qui n'a peut-être pas été mentionnée. Il y a une différence entre un travailleur qui a un salaire de 60,000\$ et un retraité qui a un revenu de 50,000\$. Les gens ont l'impression que les retraités n'ont pas besoin d'autant d'argent que les travailleurs. On fera bientôt des évaluations de revenu à cause du grand nombre de régimes privés d'assurance-maladie qui sont mis sur pied. Bon nombre de gouvernements provinciaux accordent des services uniquement si vous pouvez prouver que vous êtes pauvres.

Croyez-moi, même avec un revenu de 60,000\$, si votre femme ou votre mari doit aller dans un foyer pour personnes âgées, vous aurez besoin de tout votre argent parce que les sociétés privées auxquelles on permet maintenant d'administrer ces foyers exploitent bien des personnes âgées qui en n'ont pas les moyens. Si vous avez un revenu de 50,000\$ ou de 60,000\$, elles diront: bien sûr que vous pouvez payer 2000\$ ou 3,000\$ par mois, ou même 5,000\$ ou 6,000\$ par mois; pas de problème. Ces gens n'auront pas l'argent pour payer. Ils pourraient donner leur argent et se mettre à la charge de l'État.

[Texte]

Mr. Boudria: A good point. Thank you, Mr. Chairman.

J'aimerais avoir davantage de temps, mais je pense que vous ne me l'accorderez pas.

Le président: Non. Monsieur Butland.

Mr. Butland (Sault Ste. Marie): First of all, I will wish you a merry Christmas. The government members across suggested they would like to wrap this one up for Christmas as a Christmas gift to the seniors and young people across this country. We are going to do our best to hold off the Christmas present, but I suggest that the way things are going, it may go through rather quickly.

I would also point out that you are fortunate to be here. We requested perhaps 20 or so witnesses, but they have narrowed the number down fairly significantly. I do not want to be cynical, but perhaps you have 500,000 members and that may indicate why you are here. They indicated that everybody is going to say the same thing, so why ask them. We would like to ask the same questions and get the same answers to hit home to them exactly what we are talking about here. Nevertheless, we have to face reality: we are somewhat handcuffed and it appears that we can do very little to stem this. Do you have any suggestions about what we might be able to do to stop the government from introducing this legislation?

Mr. Hanmer: What have you in mind? What do you think?

Mr. Butland: We are going to go through what we have to go through, but it is a mere stalling tactic, we believe. What do you think other groups should do?

Mr. Hanmer: One thing that has been done, not by our organization but by many others, is the signing of petitions galore, with thousands and thousands of names. We went through this exercise in 1985 at the time of the de-indexing, and it may or may not have had an impact. We do not know. It is being followed by our group and many others, but whether these thousands of signatures, which in due time will find their way to the House of Commons, will have any serious impact on the determination to go ahead, I do not know.

If you have in mind the kinds of demonstrations that were organized on de-indexing, this has not proven to be the case, largely because this issue has not received the media coverage the de-indexing did. In the case of de-indexing, we were terrifically active. I know I was. In one period I did 22 radio programs and 10 TV programs in 5 weeks on that whole de-indexing business, and I know many, many others who did the same thing. There was a tremendous volume of media support.

The media have not understood this fully, I do not think, and therefore have not pursued it until now. It is

[Traduction]

M. Boudria: C'est un bon point. Merci, monsieur le président.

I would like to have more time, but I believe that you will not give it to me.

The Chairman: No. Mr. Butland.

M. Butland (Sault Ste. Marie): D'abord, je tiens à vous souhaiter Joyeux Noël. Les députés de la majorité ont donné à entendre qu'ils voudraient emballer cette mesure pour Noël et la donner comme étrennes aux personnes âgées et aux jeunes de tout le pays. Nous allons tout faire pour retarder ce cadeau de Noël, mais vu la façon dont vont les choses, le projet de loi pourrait être adopté assez rapidement.

Je vous signale aussi que vous avez de la chance d'être ici. Nous avons demandé une vingtaine de témoins, mais ils ont considérablement réduit le nombre de groupes. Je ne veux pas me montrer cynique, mais comme vous comptez peut-être 500,000 membres, c'est peut-être pour ça que vous êtes ici. D'après eux, tous les témoins diraient la même chose et il ne servait à rien de les inviter tous. Nous voudrions donc poser les mêmes questions et obtenir les mêmes réponses, leur faire comprendre exactement de quoi nous parlons. Il faut cependant faire face à la réalité: nous n'avons pas beaucoup de possibilités d'action et il y a très peu que nous puissions faire pour empêcher le projet de loi d'être adopté. Pouvez-vous nous proposer quelque chose pour empêcher le gouvernement d'adopter ce projet de loi?

M. Hanmer: À quoi songez-vous?

M. Butland: Nous allons faire ce qu'il faut, mais selon nous, ce ne sera qu'une tactique dilatoire. Que pensez-vous que d'autres groupes devraient faire?

M. Hanmer: Une chose que notre association et bon nombre d'autres ont faite a été de présenter une multitude de pétitions signées par des milliers de personnes. Nous avons fait la même chose en 1985 à l'époque de la désindexation et cela avait peut-être eu des résultats. Il est impossible d'en être certain. C'est donc ce que nous-mêmes et bien d'autres faisons, mais je ne peux pas dire si ces milliers de signatures qui seront présentées en temps voulu à la Chambre des communes dissuaderont le gouvernement.

Si vous songez aux manifestations qui avaient été organisées au moment de la désindexation, il n'y en a pas eu cette fois-ci, surtout parce que les médias n'ont pas autant parlé de ce projet de loi que de la désindexation. Nous avons été extrêmement actifs dans le cas de la désindexation. Je l'avais moi-même été. Pendant une période de cinq semaines, j'étais passé à 22 émissions de radio et 10 émissions de télévision pour parler de la désindexation et je sais que bien d'autres avaient fait la même chose. Nous avons eu énormément d'appui de la part des médias.

Les médias ne comprennent pas pleinement le problème cette fois-ci, je pense, et c'est pour cela qu'ils

[Text]

active now, but these are reasons why the managing or the developing of a campaign of resistance to it in the public orbit has not been the way it might have been.

Mrs. McQuatt: La Coalition des aînés du Québec has 400,000 members and is growing. They have asked us what we can do as soon as spring arrives, particularly if we are going to go against the Charter of Rights. But we feel, as you say, that doing it by Christmas and bringing seniors out and having them exposed to the possibility of pneumonia is certainly something we are not going to do. If you could hold it off until spring, I am sure you would have several hundreds of thousands of people taking action.

• 1010

Mr. Butland: The government's attitude is, why wait for spring, let us do it now.

On page 3 are a couple of your recommendations. I am going to give you a very serious question here because I am a little bit concerned that we are perhaps playing into their hands. The recommendation:

The income of the family unit, not personal income, should be the yardstick in determining whether old age pension is to be clawed back.

With reference to the minister and his staff referring to the possibility of reviewing thresholds from time to time, is that not giving into them and saying, okay, if claw-back has to be, this is the way we would like to deal with it? Would it not be better just to say that we are not accepting anything from it that detracts from universality?

Mr. Hanmer: I do not agree. The fact is that the government has the requisite majority, and if they are determined they will go ahead with it, and this, I suspect, is what they will do. We would have been delinquent in our responsibility if we had not made reference to the weaknesses in the plan as set out. In other words, the likelihood of stopping it is not very good, but the likelihood of getting changes which might be beneficial in the long run is important.

In this connection I should also add that we are again battling on behalf of those who will retire. The number of seniors to be affected will not be large—4% was the figure given by the Minister of Finance—but people below the age of 65 are not organized the same as we are, except through labour unions or groups of that type. They do not have the organization to bring forward these issues. Therefore we, as people who are going through it, try to do it.

Mr. Butland: I appreciate your answer. We are in this dilemma as well. At least I am in this dilemma. In light of what appears to be coming down, exactly what do we do next? Again, time is a problem. We have figures which indicate that 4% will be affected now, and 25% by the

[Translation]

n'en ont pas parlé jusqu'ici. Ils commencent maintenant à le faire, mais c'est pour toutes ces raisons que nous n'avons pas monté une campagne de résistance aussi spectaculaire que nous aurions pu le faire.

Mme McQuatt: La Coalition des aînés du Québec compte 400,000 membres et prend de plus en plus d'importance. Elle nous a demandé ce que nous pouvions faire dès le printemps, surtout si nous allions contester la mesure en invoquant la Charte des droits. Comme vous dites, cependant, puisqu'il est question d'adopter la mesure avant Noël, nous n'allons certes pas demander aux personnes âgées de risquer une pneumonie en participant à des manifestations. Si vous pourriez retarder l'adoption de la mesure jusqu'au printemps, je suis certaine que des centaines de milliers de gens passeraient aux actes.

M. Butland: Le gouvernement nous dit: Pourquoi attendre au printemps, faite-le dès maintenant.

Vous faites quelques recommandations à la page 3. J'ai une question très sérieuse à vous poser à ce sujet parce que je crains que nous ne soyons en train de jouer le jeu du gouvernement. Vous recommandez ceci:

Le revenu de l'unité familiale et non le revenu personnel devrait être le critère utilisé pour déterminer si la pension de sécurité de la vieillesse sera recouvrée sous forme d'impôt.

Vu que le ministre et ses adjoints ont parlé de la possibilité de modifier les seuils de temps à autre, est-ce que vous ne jouez pas leur jeu en disant: S'il faut un recouvrement fiscal, nous voudrions qu'il se fasse de telle façon? Ne serait-il pas préférable de dire simplement que nous n'acceptez aucun mécanisme contraire au principe de l'universalité?

M. Hanmer: Je ne le pense pas. Le fait est que le gouvernement a la majorité qu'il faut et que s'il tient à faire adopter ce projet de loi, il le fera probablement. Nous aurions manqué à notre devoir si nous n'avions pas parlé des faiblesses du projet actuel. Autrement dit, il est fort peu probable que nous puissions empêcher le projet de loi d'être adopté, mais si nous pouvons obtenir des changements qui pourraient être avantageux à long terme, c'est là-dessus qu'il faut insister.

À cet égard, j'ajoute que nous luttons aussi pour ceux qui ne sont pas encore retraités. Les personnes âgées qui seront touchées dans l'immédiat ne sont pas très nombreuses—le ministre des Finances a parlé de 4 p. 100—mais les moins de 65 ans ne sont pas aussi organisés que nous le sommes, exceptés leurs syndicats et autres groupes du genre. Ils ne sont pas organisés pour s'opposer à de telles choses. C'est pour cela que nous essayons de le faire, parce que c'est à nous que la tâche incombe.

M. Butland: Je comprends ce que vous dites. Nous avons aussi le même problème. Du moins c'est mon cas. Vu ce qui semble sur le point d'arriver, que pouvons-vous faire au juste? Le facteur temps est un problème. Selon les chiffres qu'on nous a donnés, 4 p. 100 des personnes âgées

[Texte]

year 2000. Has your group gathered those kinds of statistics—either to refute the statistics that have come forward or to support what we believe to be true? It is 4% now but conceivably 25% will be affected by the year 2000.

Mr. Hanmer: The National Council of Welfare did some research into this area, as did some other groups. The figures vary somewhat. There are not substantial changes from one group to another but there are variants, and the figures we quote pretty well come from the National Council of Welfare's evaluation of it.

As a voluntary organization operated by volunteers with no professional research staff, we simply do not have the facilities to do the kind of full-blooded research necessary to verify or even to indicate the figures. We are dependent to some degree on other research bodies which have the facilities to do it.

Dr. Chapman: I might just add that in the budget paper presented by Mr. Wilson he provides a table giving the number of recipients at various taxation levels. Between \$40,000 and \$50,000 there are 75,000, so it would only take 8 years to get down to 40,000. Between \$30,000 and \$40,000 there are 160,000 seniors. So the numbers are going to increase markedly because of the 3% deindexation of the threshold level.

• 1015

Le président: Vous venez de nous fournir un chiffre. Pouvez-vous nous dire quel pourcentage ces 160,000\$ représente-t-ils sur l'ensemble des bénéficiaires?

Dr. Chapman: 5.3%, 560,000, 2.5% for 75,000.

M. Ricardo Lopez (député de Châteauguay): Merci, monsieur le président. À mon tour, je vous souhaite la bienvenue au Comité.

Le président: Monsieur Lopez, nous avons dix minutes pour l'ensemble des répaties. M. Gérin me fait signe qu'il désire parler.

M. Lopez: Deux minutes me suffiront monsieur le président.

Je ferai quelques commentaires suivi de quelques questions posées d'un trait et vous aurez le temps d'y répondre ou de faire vos commentaires à la fin.

Lorsque vous dites que vous défendez aujourd'hui ceux qui ont 52 ans, il va sans dire que cela me va droit au cœur. Je fais partie de cette catégorie. Cela me touche doublement. La cible indiquée est probablement le revenu et à mon tour je ne pourrai probablement pas recevoir une pension de vieillesse.

[Traduction]

seront touchées immédiatement et 25 p. 100 en l'an 2,000. Votre groupe a-t-il obtenu ses propres données, soit pour réfuter celles qui nous ont été fournies, soit pour étayer vos arguments? Le pourcentage est de 4 p. 100 maintenant, mais il pourrait atteindre 25 p. 100 en l'an 2,000.

M. Hanmer: Le Conseil national du Bien-Être social a fait des recherches à cet égard et d'autres groupes aussi. Les chiffres varient quelque peu. Il n'y a pas d'écart important d'un groupe à l'autre, mais il y a des différences et les chiffres que nous avons cités se rapprochent sensiblement de ceux du Conseil national du Bien-être social.

Comme nous sommes un organisme de bénévoles et que nous n'avons pas de personnel de recherche professionnel, nous n'avons tout simplement pas les moyens d'effectuer les recherches complètes qu'il faudrait pour vérifier ou même confirmer les chiffres. Nous devons, dans une certaine mesure nous fier à d'autres groupes de recherche qui ont les moyens de faire ces travaux.

M. Chapman: J'ajoute que, dans un des tableaux du document budgétaire, M. Wilson donne le nombre de prestataires pour divers niveaux d'imposition. Il y en a 75,000 qui ont revenu entre 40,000\$ et 50,000\$, ce qui veut dire qu'il faudra seulement huit ans pour en arriver à 40,000. Il y maintenant 160,000 personnes âgées qui ont revenu situé entre 30,000\$ et 40,000\$. Ces chiffres vont augmenter de façon marquée à cause de la désindexation de trois p. 100 du seuil.

The Chairman: You have just mentioned the figure. Can you tell us what percentage of the total number these 160,000 recipients account for?

M. Chapman: 5,3 p. 100 et 2,5 p. 100 dans le cas des 75,000.

Mr. Ricardo Lopez (Châteauguay): Thank you, Mr. Chairman. I would like to join with others in welcoming you to the Committee.

The Chairman: Mr. Lopez, we have ten minutes left to conclude this round. Mr. Gérin has indicated he wishes to speak.

Mr. Lopez: Two minutes will be enough for me, Mr. Chairman.

I intend to make comments followed by several questions all put at the same time and then you can give your reply.

When you say you are here today to defend the interests of 52 year-old's, I fell personally concerned since I happen to be in that category. I am doubly affected. I expect my income will be at the target level and therefore I probably won't be able to benefit from an old-age pension.

[Text]

Ce qui me surprend énormément, c'est votre solution alternative à ces lois, soit l'augmentation des impôts. Les individus touchés par ce projet de loi sont probablement des hommes ou des femmes d'affaires qui ont occupé des fonctions publiques ou privées dans le passé. Dieu sait comme nous sommes atteints par les impôts. Je déplore continuellement les trop forts pourcentages d'impôts que nous payons. Cela m'inquiète beaucoup plus que la pension que je devais recevoir.

Selon un dicton: plus le gouvernement nous en donne, plus nous sommes pauvres. Bien sûr, pour 31\$ il faut retirer 1.50\$. C'est l'administration qui compte. Le gouvernement ne peut rien donner à qui que ce soit. Tout ce qu'il fait c'est administrer en prenant ici pour donner là. L'augmentation des impôts n'a pas pour résultat final de nous enrichir mais de nous appauvrir. Cela me touche et me surprend.

Deuxièmement, lorsque vous dites qu'on devrait calculer les revenus familiaux plutôt que les revenus individuels je suis une fois de plus surpris. Vous savez que la même mesure aujourd'hui tend bien souvent à la séparation des familles. Si les revenus familiaux sont plus défavorables pour celui qui reçoit la prestation non individuelle, la tentation de se séparer se présentera à cause des avantages fiscaux. J'ai des problèmes à la Chambre, justement, en matière d'injustice fiscale concernant une personne qui se sépare de sa famille par rapport à une personne qui reste avec sa famille. Vous empirez la situation.

En matière d'universalité des programmes ou de pensions, c'est un bien grand mot inexistant aujourd'hui. En matière d'allocations familiales je suis taxé à plus de 50 p. 100. Les allocations familiales données par le gouvernement à ma femme pour mes enfants me sont reprises à la fin de l'année à plus de la moitié.

Je suis déjà touché aujourd'hui. Le projet de loi devrait être appelé par son nom et il ne devrait pas faire partie des programmes universels. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Le gouvernement devrait dire également avec clarté que les programmes universels sont atteints. Mais ils le sont déjà aujourd'hui.

Quand vous parlez de contester en cour en pensant que c'est une mesure discriminatoire, encore là, je me pose des questions. Le mot universel signifie «déboursier pour tout le monde». Or, le bien-être social est aussi une mesure universelle. Il est donné uniquement aux plus nécessiteux, à ceux qui connaissent la misère. Je n'ai jamais reçu de bien-être social. Je pourrais dire également qu'il touche les programmes universels.

J'aimerais bien entendre vos commentaires sur ces questions.

M. Manley: C'est un bon discours, mais c'est une nouvelle définition du mot universel.

Le président: Vous pouvez continuer.

[Translation]

I am very surprised to hear the solution you propose as a corrective measure, namely increasing taxes. The individuals affected by this bill are probably men and women who have had a career in the Public service or in business. We are already heavily taxed. I feel we pay far too much in taxes as it is. That is much more worrisome to me than the pension I will be drawing.

A saying has it that the more we pay to the government the poorer we are. Of course, for every \$31 you have to knock off \$1.50 for administrative costs. All the government can do is take money from one pocket to put it in another. A tax increase would mean we would have less rather more money.

I am surprised by your recommendations to base calculations on family rather than individual income. You know the effect of this trend is often to encourage separation. If a calculation based on family revenue means a loss for the benefit recipient, then there is a temptation to separate because of tax advantages. Right now I am faced with a problem in the House because of the unfairness in the tax treatment of a person who is separated as opposed to a couple living together. You are worsening the situation.

As for the universality of pension plans, the concept does not have much meaning nowadays. My family allowances are taxed over 50%. The family allowances the government pays to my wife for my children are taxed back from here at the end of the year at a rate higher than 50%.

I am already affected under the present regime. The Bill should be straightforward and should not be considered as part of the universal programs. I agree with you on that point. The government should also make it clear that universal programs are affected. That is already the case.

When you talk about bringing a court challenge because the measure is discriminatory, I do not quite follow you. Universality means making payments to everyone. Social assistance is also universal. It is provided only to the poor, to those in need. I have never received welfare. I could also say that there is an effect on universal programs.

I am interested in hearing your comments.

Mr. Manley: It is a good speech but it is a new definition of the concept of universality.

The Chairman: You may continue.

[Texte]

M. Lopez: Je voudrais entendre ses commentaires.

Le président: Vous pouvez faire vos commentaires, s'il vous plaît.

• 1020

Mr. Hanmer: The comments were not posed in the form of direct questions, Mr. Chairman, which makes replying to them less easy than it would otherwise be.

But I think the fact of asking that everyone with over \$50,000 a year be treated the same is the essence of why we suggest that this be done through taxation of everyone in that bracket, not solely against those who are recipients of old age security. It appears to me that this is a reasonable way to approach it.

The levels of taxation imposed on higher income bracket people is something that would have to be evaluated by the government and its critics in order to determine what is an equitable situation. We are focusing in simply on the fact that a select group of people with \$50,000 a year or more are being selected in order to recover their old age security. Would it not have been simpler to handle it by leaving everything alone and increasing the tax payment of those who are receiving over \$50,000?

Dr. Chapman: Mr. Hanmer, I agree entirely with you. It does seem to me that we have a taxation system that is progressive; that is, you pay higher taxes as your ability to pay increases. This system is a well-oiled machine, and by adding 1%, or 2%, or 3% at the upper level, or possibly even putting on a higher level above, say, \$75,000 or \$80,000, the government could raise revenues that would certainly be considerably higher than the \$300 million you are proposing to get from the claw-back of the OAS.

You stated that increasing taxes makes us poorer. Well, it makes the people who have the ability to pay have less money, but it certainly does not make the poor poorer. If you provide for those senior citizens and allow them to keep their OAS pension, it is not making them poorer. It certainly is not.

I would also like to emphasize that seniors are quite prepared to pay the fair share of their taxes. They always have been and they will continue to do that. But we do not consider that this is fair.

Mrs. McQuatt: The family unit you spoke of, I know of several instances where couples who are seniors have actually separated in order to get their OAS and their GIS. It is as if the government is saying, live common-law and we will give you more money than if you stay as a married couple. The government has said it. That is why we are saying the family unit is what we are after, not separation of people in order to get more money.

[Traduction]

Mr. Lopez: I would like to hear his comments.

The Chairman: You have the floor.

M. Hanmer: Les observations n'ayant pas été formulées sous forme de questions, monsieur le président, il nous est un peu difficile d'y répondre.

Nous proposons essentiellement d'accorder le même traitement fiscal à tous les contribuables ayant un revenu annuel de plus de 50,000\$, pas seulement les bénéficiaires des pensions de vieillesse. J'estime que c'est une façon raisonnable d'aborder la question.

C'est au gouvernement et aux parlementaires de déterminer le taux d'imposition approprié pour les tranches de revenu supérieures en veillant au principe de la justice fiscale. Nous ne faisons que signaler qu'on distingue parmi les contribuables ayant un revenu annuel supérieur à 50,000\$, ceux qui reçoivent la pension de vieillesse qu'on cherche à récupérer. N'aurait-il pas été plus simple de procéder autrement en augmentant le taux d'imposition pour toute cette catégorie?

M. Chapman: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Hanmer. Nous avons un régime fiscal progressif selon lequel l'impôt augmente en même temps que le revenu. C'est un mécanisme bien rodé et en ajoutant un ou deux ou trois points de pourcentage de plus à la tranche supérieure, ou bien en créant un nouvel échelon à partir de 75,000\$ ou 80,000\$, le gouvernement serait en mesure de lever des sommes considérablement supérieures aux 300 millions de dollars qu'on compte obtenir par la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse.

Vous dites que l'augmentation des impôts nous appauvrit. Eh bien, ceux qui ont les moyens de payer se retrouvent avec moins d'argent mais on ne peut pas dire que les pauvres sont appauvris. Si vous permettez aux personnes âgées de garder leur pension de vieillesse, vous êtes loin de les appauvrir.

Je tiens à souligner que les personnes âgées sont tout à fait disposées à payer leur part d'impôts. Cela a toujours été le cas et rien n'a changé, mais nous estimons que cette mesure-ci n'est pas juste.

Mme McQuatt: Vous avez parlé de la famille. Je connais plusieurs cas ou des couples de personnes âgées se sont séparés afin de toucher leurs pensions de vieillesse et leurs suppléments de revenu garanti. C'est comme si le gouvernement encourageait les gens à vivre en concubinage en leur donnant plus d'argent qu'aux couples mariés. La chose est claire. C'est pour cette raison que nous avons dit que nous voulons protéger la famille au lieu de favoriser la séparation motivée par l'avantage économique.

[Text]

Mr. Hanmer: One other comment on payment on a married or a single basis. Some of the women's groups have advocated that everything should be done on a one-person basis. There are other areas of legislation where this is not so. But when you really get down to talking to people about this, those who are adversely affected by doing it this way complain, and those who are adversely affected by combining the incomes want it the other way. There is a division of opinion not only among seniors but among the community at large as to what should be in and what should be out, which I think is really the crux of the issue.

Le président: J'aurais aimé vous accorder du temps, monsieur Gérin, mais j'ai refusé un peu plus tôt à notre confrère du parti libéral de dépasser ses 10 minutes et ici, nous avons dépassé le temps de parole d'une minute.

M. Gérin: Monsieur le président c'est parce que. . .

Le président: Il y a un autre témoin. Si vous en faite un rappel au Règlement je vous écoute.

• 1025

M. Gérin: Oui, parce qu'une question a été posée à un témoin et que vous avez laissé parler les trois témoins qui ont pris sept des dix minutes.

Le président: Cela a été la même chose pour le NPD.

M. Gérin: De toute façon, j'aurais aimé donner des indications quant à la question qui avait été posée par M. Manley à M. Loiselle et qui avait été reprise par le président qui vous remplaçait la semaine dernière: Quel pourcentage d'augmentation d'impôt devrait-on imposer pour obtenir les mêmes revenus? J'aurais aimé faire ces commentaires aux témoins pendant qu'ils étaient là.

Le président: Vous pourrez les faire par écrit. Le temps est écoulé malheureusement. Les autres témoins sont arrivés, et on a 20 minutes de retard.

M. Lopez: S'il y a consentement unanime du Comité, on peut laisser M. Gérin parler. Pour ma part, je suis d'accord.

Le président: Je n'ai pas senti qu'il y avait consentement unanime.

Mr. Manley: Perhaps we could exchange unanimous consent on a few things.

M. Gérin: Je dois dire qu'il est bien malheureux que les témoins prennent tout le temps en donnant des réponses extrêmement longues à des questions brèves. Il est malheureux que je n'aie pas pu exprimer mon point de vue à ces gens.

Le président: C'est la même chose pour M. Boudria.

Mr. Manley: I think that statement is absolutely outrageous. We sat and listened to a preamble to a question that was close to the entire question time and it did not even end with a question mark.

[Translation]

M. Hanmer: J'ai un autre commentaire à faire au sujet du revenu du couple et du revenu individuel. Certains groupes de femmes ont préconisé que toutes les mesures soient conçues en fonction d'une seule personne. Il y a d'autres textes législatifs où cette pratique n'est pas suivie. En fin de compte, ceux qui seront défavorablement touchés par le calcul individuel se plaignent tandis que ceux qui seront désavantagés par le cumul des revenus préfèrent l'autre solution. Il y a divergence d'opinion non seulement chez les personnes âgées mais dans la population en général et c'est là, à mon avis, le fond du problème.

The Chairman: I would have liked to have allowed you to speak, Mr. Gérin, but earlier on I had to refuse to allow our colleague from the Liberal party to go over his ten minutes and here we have exceeded the allotted time by one minute.

Mr. Gérin: Mr. Chairman, it is because. . .

The Chairman: There is another witness. If you are making a point of order, I will listen.

Mr. Gérin: Yes, because the question was put to one witness and you let three of them answer and take seven out of the 10 minutes.

The Chairman: It was the same for the NDP.

Mr. Gérin: In any case, I would have liked to have said something about the question put to Mr. Loiselle by Mr. Manley and that was also alluded to by the chairman replacing you last week: What percentage of tax increase would be necessary to raise the same revenue? I would have liked to have commented on this to the witnesses while they were here.

The Chairman: You can make your comments in writing. Unfortunately, the time is up. The other witnesses have arrived and we are 20 minutes behind.

Mr. Lopez: If the Committee is willing to give unanimous consent, Mr. Gérin can be allowed to speak. I personally have no objection.

The Chairman: I do not sense unanimous agreement.

M. Manley: On pourrait peut-être faire un échange de bons procédés.

Mr. Gérin: I must say it is very unfortunate to see the witnesses use up all the time by giving very long answers to short questions. It is unfortunate I have not had a chance to express to them my point of view.

The Chairman: The same was true for Mr. Boudria.

M. Manley: Je pense que votre remarque est une honte. Nous avons écouté avec patience un préambule qui a pris presque tout le temps de parole et qui ne s'est même pas terminé par un point d'interrogation.

[Texte]

Le président: Vous avez raison, monsieur Manley. Ce n'était pas un rappel au Règlement.

Mr. Butland: I am new to this game, and in particular to a committee of this import. Are there any rules of order here? Otherwise I myself would prepare a speech in support of this and go on for eight minutes and perhaps ask half a question, as opposed to speaking for eight minutes and not asking a question and then have it indicated if we should by unanimous consent allow someone else to ask a question. Are there any rules of procedure on this... without haranguing the witnesses?

Le président: Vous avez raison. Le temps est écoulé et on ne doit pas continuer.

M. Gérin: J'aimerais prendre la parole sur le même sujet. La règle de procédure ne le permet peut-être pas, mais nous avons la possibilité de faire venir nos propres témoins à une date ultérieure et de passer nous aussi nos commentaires, comme vous avez essayé de le faire.

Mr. Manley: We gave you a suggestion on whom you might invite.

Le président: Merci de votre présence et de vos commentaires. Nous espérons que le Comité pourra tenir compte de vos recommandations.

Thank you very much for your presence.

Nous recevons maintenant le représentant du Conseil canadien de développement social. Monsieur, allez-y.

M. Terrance Hunsley (directeur exécutif du Conseil canadien de développement social): Je vous remercie bien, monsieur le président.

The Chairman: Welcome.

Mr. Hunsley: I want to thank you and your colleagues for inviting us to appear before you today. I have to admit to you that for some reason or other this bill caught us by surprise. We are not so well prepared, and I am therefore appearing alone instead of with one of my board members.

However, I do appreciate the opportunity to appear, and there are a couple of specific points I wish to discuss with the committee. I am also hoping the committee will find it possible to allow as many groups as possible to appear before the committee and make their points known. I think this bill represents some very significant changes to the whole structure of Canadian social policy. It is a philosophical change of direction for the overall development of social programs in Canada. As such it warrants full review, full discussion, and full consultation.

• 1030

My commentary will centre on two major points. One, as you evidently would have guessed, will be the subject of the claw-back and the terminating of universality in those two programs. The second will be some discussion generally on social spending in Canada. I feel many of the changes that have been made in both taxation policy and

[Traduction]

The Chairman: You are right, Mr. Manley. It is not a point of order.

M. Butland: Je n'ai pas beaucoup d'expérience ici, surtout dans un comité aussi important. Existe-t-il un Règlement? Sinon, je suis prêt à faire un discours de huit minutes pour soutenir cette mesure et terminer par une question en queue de poisson. Maintenant on propose le consentement unanime pour permettre à quelqu'un d'autre de poser une question. N'y a-t-il pas de règle de procédure... sans qu'il soit nécessaire de sermonner les témoins?

The Chairman: You are right. The time is up, so let us put a stop to this.

Mr. Gérin: I want to respond. Maybe it is not allowed by the rules of procedure but we can also bring in our own witness at a later date and use the chance to make our points, as you have attempted to do.

M. Manley: Nous avons fait des propositions sur les témoins invités.

The Chairman: Thank you for coming and for making your position known. We hope the Committee will be able to take into account your recommendations.

Je vous remercie beaucoup d'être venus.

We shall now hear from a representative of the Canadian Council on Social Development. You have the floor, Sir.

Mr. Terrance Hunsley (Executive Director, Canadian Council on Social Development): Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Je vous souhaite la bienvenue.

M. Hunsley: Je voudrais vous remercier de nous avoir invités à présenter notre point de vue. Je dois vous avouer que pour une raison ou une autre ce projet de loi nous a pris au dépourvu. Nous ne sommes pas très bien préparés et je comparais ici seul au lieu d'être accompagné d'un membre de notre conseil d'administration.

Cependant je vous suis reconnaissant de cette occasion et j'ai quelques points précis à soulever auprès du Comité. J'espère que le Comité pourra entendre de nombreux organismes concernant ce projet de loi. A mon avis, le projet représente un changement important dans l'orientation de la politique sociale au Canada. Il s'agit d'une nouvelle direction, d'une nouvelle façon de concevoir l'ensemble des programmes sociaux au Canada. Pour cette raison, il mérite un examen, une discussion et des consultations approfondis.

Mes observations graviteront autour de deux principaux points. D'une part, comme vous l'aurez sans doute deviné, il s'agit de la réduction de ces deux programmes et de la suppression de leur caractère universel. Ensuite, je parlerais du financement des programmes sociaux, en général. À mon avis, la plupart

[Text]

income security policy in Canada in the last few years are based on some assumptions I would like to challenge respecting the overall role, direction and trends in Canadian social spending.

If I may deal first with the first issue, namely the claw-back, I have asked to be distributed among you the statement of our board of governors on universality in social programs. The statement was completed at the meeting of our executive council in September 1989. There are a number of points within it, but I am not going to speak to it at length.

I would just make one brief comment from the paper, which says that universality is a reflection of the collective responsibility of a society and is a reflection of the responsibility of society to its members. There is within there a number of points related to the structure of universal programs.

I want to speak about universality or universal programs as one side of a coin. The other side of that coin is the structure of taxation in Canada. I think it is important to look at changes in universal programs also in the context of changes that are going on in parallel in the tax structure.

When we base our program expenditures on revenues that come from a progressive tax system, then universal programs in Canada are targeted in two ways. The first way is that with a progressive income tax high-income people make a much larger contribution than low-income people to the costs of family allowance or old age security. Even if those benefits were not income taxed, they would already be targeted. People make higher contributions towards their costs if they have high incomes.

Secondly, because we have a progressive income tax system and because those benefits are taxed at the same rate as the rest of the population, then there is a second targeting that takes place, which adds to the efficiency and the overall targeting of social expenditures. I have to say I think there is generally a consensus among Canadians that social expenditures in total be targeted but that universal programs are one important way in which they are targeted, targeted without stigma and targeted in a very efficient way. This system is efficient and it is fair. The tax increases apply evenly and they apply in a fair way among all income earners, regardless of the source of income.

We now have to look at the tax system. We are introducing and we have introduced over the past couple of years a number of changes to both the income tax system and the consumption tax system. In a sense, when we are changing our income tax system by lowering the top marginal rates and when we are moving to favour more consumption taxes, we are reducing the tax burden on higher-income people.

We are starting to replace a progressive and visible benefit system with hidden subsidies that are in fact

[Translation]

des changements apportés à la politique fiscale et sur le plan de la sécurité du revenu, ces dernières années, se fondent sur des hypothèses que je trouve contestables en ce qui concerne le rôle général, l'orientation et les tendances du financement des programmes sociaux au Canada.

Pour commencer par la première question, soit celle de la réduction des programmes, j'ai demandé que l'on vous distribue la déclaration de notre conseil d'administration sur l'universalité des programmes sociaux. Cette déclaration a été produite à la réunion de notre conseil exécutif, en septembre 1989. Elle contient un certain nombre d'éléments, mais je n'ai pas l'intention d'en parler longuement.

Je me contenterai de relever une brève observation, à savoir que l'universalité reflète la responsabilité collective d'une société et les responsabilités de cette société envers ses membres. Cela m'amène à souligner plusieurs points concernant la structure des programmes universels.

Je voudrais parler, d'une part, de l'universalité des programmes et, d'autre part, de la structure de la fiscalité au Canada. Je crois important d'examiner les changements apportés au programme universel dans le contexte de la réforme fiscale.

Lorsque nous basons nos dépenses sur les revenus tirés d'un régime fiscal progressif, les programmes universels sont ciblés de deux façons. En premier lieu, ceux qui ont un revenu élevé contribuent beaucoup plus que les économiquement faibles au financement des allocations familiales ou de la sécurité de la vieillesse. Ces prestations seraient déjà ciblées, même si elles n'étaient pas imposées. Si votre revenu est élevé, vous contribuez davantage à leur financement.

Deuxièmement, comme nous avons un régime d'imposition progressif et comme ces avantages sont imposés au même taux pour tout le monde, elles sont ciblées une deuxième fois, ce qui accroît l'efficacité des dépenses sociales. Je dois dire qu'à mon avis les Canadiens s'entendent pour dire qu'il faut cibler les dépenses sociales, mais dans le cadre de programmes universels, de façon à n'humilier personne et à obtenir le maximum d'efficacité. Ce système fonctionne bien et il est équitable. Les hausses d'impôt s'appliquent uniformément et de façon équitable à tous ceux qui gagnent un revenu, quelle que soit la source de ce revenu.

Examinons maintenant la fiscalité. Ces dernières années, nous avons apporté un certain nombre de changements à l'impôt sur le revenu et aux taxes à la consommation. Dans un certain sens, lorsque nous modifions l'impôt sur le revenu en abaissant les tranches d'imposition supérieures et en nous orientant davantage vers les taxes à la consommation, nous réduisons le fardeau fiscal des riches.

Nous commençons à remplacer un système de prestations progressives et visibles par des subventions

[Texte]

regressive. For example, we may eliminate the OAS benefits among higher-income people but for the generation who will be seniors when this measure has its full impact, we are more than replacing them by increasing the limits of RRSP deductions and by putting in place a capital gains exemption. These kinds of measures provide high levels of subsidy, higher than the cut in the old age security to high-income people.

• 1035

I note we had a announcement just in the last few days that RRSP limits will be increased this year up to \$11,500 per year, and that they will continue to move toward the target of \$15,000 per year.

I have asked that a graph be distributed among you. This graph is a few years old and there have been some tax changes since then, but essentially the impact is as reported here. You can see what happens when we have a \$5,500 deduction limit for RRSPs, and if you look along the horizontal axis of that graph you will see people at different income levels and the amount of actual subsidy they get for making their contribution to an RRSP to save for their old age. As you can see, when that limit reaches \$15,000 per year we will be subsidizing people whose incomes are over \$70,000 a year. We will be subsidizing them by about \$7,000 per year in forgone tax revenues. That is only to make their contribution to the RRSP.

In turn, we will also subsidize their savings and the interest that they earn on their savings. The federal tax department now estimates that the subsidy to the interest earned on RRSPs is almost equal to the subsidy for the annual contributions to the RRSPs. So in fact one can count on getting to a point where we will double that subsidy and we will be subsidizing high-income people to save at the rate of about \$15,000 per year.

People who have well over \$1 million in savings will be subsidized at high rates by these measures. This is what is, in a sense, replacing the income security system for people who are over the average income, if we look at the claw-back of the OAS together with the introduction of the RRSPs.

The total cost to the government in forgone revenues now, from the subsidies to RRSPs and to registered pension plans, both of which are very regressive and are too high, is about as much as the total cost of the old age security and the guaranteed income supplement combined. It is in the same general range.

Who benefits most from these regressive subsidies? The people who would benefit most are high-income people without children. Half of Canada's high-income earners do not claim dependent children; half of the rich, in a sense half of the wealthy, do not have dependent children. This in fact is becoming a new affluent class in Canada. You have probably read this. In some of the magazines we

[Traduction]

cachées qui sont, en fait, régressives. Par exemple, nous pouvons cesser d'accorder les prestations de sécurité de la vieillesse aux riches, mais ces prestations seront largement remplacées par le relèvement du plafond aux contributions à des REER et l'exonération des gains en capital, ce dont profitera la génération qui prendra sa retraite lorsque cette mesure sera en place. Cela revient à accorder des subventions plus importantes que le montant économisé sur les prestations de sécurité de la vieillesse versées aux riches.

Ces derniers jours, on a annoncé que le plafond des REER serait porté, cette année, à 11,500\$ et qu'il serait augmenté les années suivantes jusqu'à ce qu'il atteigne 15,000\$ par an.

J'ai demandé que l'on vous distribue un graphique. Il date de quelques années et il y a eu, depuis, certains changements fiscaux, mais la situation demeure à peu près la même. Vous pouvez constater ce qui se passe lorsque le plafond des contributions aux REER est de 5,500\$ et, si vous prenez l'axe horizontal de ce graphique, vous constaterez quelle est la subvention réelle que les gens obtiennent, aux divers niveaux de revenu, lorsqu'ils cotisent à un REER pour leurs vieux jours. Comme vous pouvez le voir, si le plafond atteint 15,000\$ par an, nous allons subventionner les gens ayant un revenu annuel supérieur à 70,000\$. Nous allons les subventionner en réduisant leurs impôts d'environ 7,000\$ par an. Et cela seulement parce qu'ils contribuent à un REER.

Nous allons également subventionner leurs économies et l'intérêt qu'ils gagneront sur l'argent épargné. Le ministère du Revenu s'attend à ce que la subvention sur l'intérêt rapporté par un REER soit à peu près la même que pour les contributions annuelles. Par conséquent, nous allons finir par doubler cette subvention si bien que nous subventionnerons les riches en raison d'environ 15,000\$ par an pour qu'ils puissent économiser.

Ceux qui auront mis de côté plus d'un million de dollars bénéficieront d'une forte subvention. Ces mesures remplacent donc les prestations de sécurité du revenu pour les gens dont le revenu est supérieur à la moyenne, compte tenu de dispositions relatives aux REER.

Le coût total de subventions que le gouvernement accorde ainsi pour les REER et les régimes de pensions privés, qui sont, dans les deux cas, très régressives et trop élevées, correspond à peu près au coût total de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pris ensemble. La dépense est à peu près la même.

Qui profite le plus de ces subventions régressives? Il s'agit des riches sans enfant. La moitié des contribuables canadiens qui déclarent un haut revenu ne demandent pas la déduction pour enfant à charge; autrement dit, la moitié des riches n'ont pas d'enfant à charge. Ils représentent une nouvelle classe de gens aisés. Vous avez sans doute entendu parler de ce phénomène. Dans les revues, on

[Text]

refer to them as DINKs, double income, no kids. This is in fact a new affluent class in Canada. This is the baby boom generation moving into middle age, getting to the point where their children are grown and independent, where their mortgage is paid off, where they are starting to inherit significant property from their parents, and this is the first generation to do that on any significant basis.

The OECD points out that in the western world we are developing a new affluent class. This is that class. This is the group of people who are going to be mostly highly subsidized by the changes that we are looking at here. These are the beneficiaries of this government's policies. That, I think, is a wrong-headed approach to social policy. We are not on a net basis saving money in this trade-off of OAS for RRSP.

My second point has to do with social spending. We have seen in this decade cutbacks to universal programs. We see in the bill cutbacks to EPF transfers to provinces for social programs. We have seen cutbacks in tax-based social benefits. A lot of it seems to be based on the assumption that our social spending is too high, that it is increasing, and that it is causing our deficit.

• 1040

I have also asked to be circulated among you a page of graphs showing Canada's social spending relative to a number of other countries in the western world. This research is done by the International Monetary Fund. What it shows is that basically Canada is relatively low in the western world in its social spending. We may have a high deficit, but that high deficit is there because we are not taxing wealth in Canada; we moved away from taxing wealth 15 or 20 years ago. I would suggest that in the last half of this decade wealth has grown more quickly than income. We also maintain a very high unemployment rate in Canada at exorbitant direct and indirect costs, and we use high interest rates to help do that.

Moreover, we are undermining our social spending for the poor by allowing our minimum wage rates to fall by 40% over the last decade, thereby subsidizing low-wage employment and ensuring that marginal employment is not much better than our very miserable welfare programs.

Our social spending did increase for a short time in this decade as a percentage of our gross national product. For the first three or four years we did have an increase in social spending because of our unemployment costs and because of our increasing health costs. However, it has decreased since that time and the figures on the graph in front of you show that the International Monetary Fund projects that Canada's social spending will continue to decrease as a proportion of our overall economy for the

[Translation]

parle de ces ménages à deux revenus, sans enfant. Ils constituent une nouvelle classe de la société canadienne. La génération de l'après-guerre parvient à l'âge mûr: les enfants sont élevés et indépendants, l'hypothèque est remboursée et ils commencent à hériter des biens importants de leurs parents. Il s'agit de la première génération pour laquelle cela représente un phénomène important.

L'OCDE souligne qu'une nouvelle classe aisée est en train de se développer en Occident. Il s'agit de cette classe. C'est elle qui sera le plus subventionnée par les changements envisagés. C'est elle qui bénéficiera de la politique du gouvernement. Cela me semble être une mauvaise approche de la politique sociale. En finançant les REER au lieu de la sécurité de la vieillesse, nous n'économisons pas un sou, en fin de compte.

Je parlerai ensuite des dépenses sociales. Au cours de cette décennie, nous avons assisté à des coupes dans les programmes universels. Le projet de loi prévoit une réduction des transferts consentis aux provinces, dans le cadre du financement des programmes établis et plus particulièrement des programmes sociaux. Nous avons assisté à une réduction des prestations sociales financées par les impôts. Ces mesures semblent, pour la plupart, partir du principe que nos dépenses sociales sont trop élevées, qu'elles vont en augmentant et qu'elles sont la cause du déficit.

J'ai demandé que l'on vous distribue également une page de graphiques montrant les dépenses sociales du Canada par rapport à celles de plusieurs autres pays occidentaux. Ces recherches ont été effectuées par le Fonds monétaire international. Elles montrent que les dépenses sociales du Canada sont relativement faibles comparativement aux autres. Notre déficit est peut-être élevé, mais nous le devons au fait qu'il n'y a pas d'impôt sur la richesse au Canada; nous avons cessé d'imposer la richesse il y a 15 ou 20 ans. À mon avis, depuis 1985, la richesse a augmenté plus rapidement que les revenus. Nous avons également un taux de chômage très élevé, ce qui représente des coûts directs et indirects exorbitants, et c'est là le résultat de taux d'intérêts élevés.

De plus, nous avons réduit nos dépenses sociales en laissant tomber le salaire minimum de 40 p. 100 depuis 10 ans, subventionnant de ce fait les emplois mal rémunérés. Ces emplois marginaux ne valent pas beaucoup mieux que nos programmes d'aide sociale terriblement insuffisants.

Nos dépenses sociales cependant ont augmenté, pendant une brève période au cours de cette décennie, par rapport à notre produit national brut. Au cours des trois ou quatre premières années, les dépenses sociales ont augmenté en raison du coût du chômage et de l'augmentation du coût des programmes de santé. Toutefois, elles ont diminué depuis lors et les chiffres figurant dans le graphique que vous avez sous les yeux indiquent que, selon les prévisions du Fonds monétaire

[Texte]

next 15 to 20 years, even—and these are the assumptions that they have built in—if we maintain all of our social programs in place, index them all to inflation and maintain universality within them. Our social spending as a proportion of our economy will continue to decrease for that time.

The policy changes being introduced by this government are going to lead, over time, to an erosion of the social programs that redistribute wealth in the country and will lead as well to increasing inequality in the future. They tend to undermine the middle class. I want to point out to you that the middle class has already started to change in Canada from one-income earners at middle-income levels in the 1970s to two low-wage-earner families.

The cuts in social programs, which are contrary to the government policy announced in 1985, are not being used to improve the living standards of the poor. This was supposed to have been the basic reason for any adjustments to family benefits, which was announced in 1985.

I want to point out to you as well that the family allowance claw-back discriminates against one-earner families and that both the old age security claw-back and family allowance claw-back discriminate against people on the basis of the source of income.

I think we should point out as well that the greatest weakness in the claw-back itself is the fact that the threshold is not indexed. Surely people who are earning in the \$35,000 a year bracket now should not have to be worried that their savings and their eventual security is going to be cut; yet that is the case if that threshold continues to be de-indexed.

I do not like to be melodramatic about this, but I do want to point out that a combination of these measures are undermining Canada's middle class. As the middle class degenerates, it will become increasingly unsympathetic to the poor. It will become increasingly anti-taxation. The overall effect in the long term is damage to those aspects of our society, aspects such as security, the love of peace and the support for good government, which make us distinctly Canadian.

M. Gérin: Monsieur le président, est-ce qu'on peut limiter les questions à cinq minutes par parti? Étant donné qu'on a du retard et que l'exposé a été très long, je propose que chaque parti ait cinq minutes.

Le président: Je vous ferai remarquer que nous entendons le dernier témoin de ce matin et qu'en accordant 10 minutes à chaque parti, il nous resterait 30 minutes à siéger. À 11h15, tout serait terminé. Dans l'esprit qui animait ce Comité au début, il était bien entendu que, quand il y aurait des témoins, 10 minutes seraient accordées à chaque parti.

[Traduction]

international, les dépenses sociales du Canada continueront à diminuer par rapport au GNP au cours des 15 à 20 prochaines années. Et cela, même si nous maintenons en place tous nos programmes sociaux, si nous les indexons et si nous leur conservons leur caractère universel. Nos dépenses sociales continueront à diminuer proportionnellement à notre GNP.

Les changements que propose le gouvernement vont entraîner, avec le temps, une érosion des programmes sociaux qui redistribuent la richesse, et ils accentueront les inégalités. Ils tendent à s'attaquer à la classe moyenne. Je tiens à souligner que la classe moyenne a déjà commencé à changer de visage, au Canada. Les familles des années 70 qui disposaient d'un seul revenu moyen ont cédé la place à des familles ayant deux bas revenus.

Les coupes opérées dans les programmes sociaux, qui vont à l'encontre de la politique que le gouvernement avait annoncée en 1985, ne servent pas à améliorer le niveau de vie des pauvres. Telle devait être, en principe, la raison d'être des changements apportés aux allocations familiales, qui ont été annoncés en 1985.

Je tiens également à faire valoir que l'imposition des allocations familiales défavorise les familles n'ayant qu'un seul revenu et que celle des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales instauré une discrimination fondée sur la source des revenus des gens.

Je dois également souligner que cette mesure pêche surtout en ce sens que le seuil n'est pas indexé. Ceux qui gagnent 35,000\$ par an ne devraient pas avoir à craindre de perdre une partie de leurs économies et de leur sécurité; c'est pourtant ce qui arrivera si ce seuil n'est pas indexé.

Sans vouloir tomber dans le mélodrame, je tiens à souligner que, prises ensemble, ces mesures s'attaquent à la classe moyenne. Au fur et à mesure que la classe moyenne en subira les conséquences, elle aura de moins en moins de commisération pour les pauvres. Elle sera de plus en plus réfractaire aux impôts. À la longue, certains aspects de notre société comme la sécurité, l'amour de la paix et le soutien du gouvernement, qui font de nous des Canadiens, en pâtiront.

Mr. Gérin: Mr. Chairman, could you limit questions to five minutes for each party? As we are late on our schedule and it was a very long statement, I propose that you give five minutes to each party.

The Chairman: I shall point out that this is our last witness for this morning and that with 10 minutes for each party, we will sit for 30 more minutes. Everything will be finished by 11:15. In the spirit which animated the Committee earlier, we agreed to give 10 minutes to each party for the questioning of witnesses.

[Text]

[Translation]

• 1045

Je sais que votre proposition est recevable, et si vous la maintenez, nous allons procéder au vote. Cependant, si j'avais le consentement, je pourrais accorder 10 minutes à chaque parti. C'est le dernier témoin.

M. Gérin: Monsieur le président, vous avez fait un travail remarquable. On va vous laisser continuer.

Mr. Manley: Thank you for your submissions. They are very helpful and your commentary on the nature of the trend in Canadian social spending is of interest to us.

Would you comment on why universality should be accepted as a principle in a time of fiscal restraint.

Mr. Hunsley: We question the assumption that fiscal restraint means restraint on programs that redistribute wealth in the country. Wealth and the economy have grown significantly in Canada. We have had seven years or so of uninterrupted economic growth. The overall economy has grown in Canada on a basis that compares very well with any other country in the world.

We are in a situation, though, where the pressures on our social costs are not coming from the old age security. We have two major areas of pressure on social cost. One is the costs of unemployment. Relative to Canada's overall population and economy, it has about the highest level of unemployment in the OECD countries. We have had very rapid growth in unemployment in this decade, we are maintaining that level and we maintain it at very high cost. Canada has a policy of maintaining that level and that is a problem for social spending.

The second problem for social spending is that our health care costs are growing much more rapidly than the economy. They generally grow at about 8% to 9% per year and there are a number of reasons for that. One is that there are now too many doctors. Another is that we have very high-cost technology. It is technology that everyone welcomes and we love to see lives being saved, but we do it at very high costs.

The third reason is that unemployment appears to be pushing health care costs up as well. In 1982, the year in which we had the recession, our health care costs jumped by something in the nature of 15% rather than the usual 8% or 9%. So we have a direct relationship between unemployment and health costs.

Those are the pressures on social programs. Although we talk about the aging of Canadian society we are not in a period when the number of seniors are in any way a threat to our social spending, as the International Monetary Fund study has shown very clearly. That study was carried out with the full participation of the Canadian government, which verified all figures used by the IMF, it points out that the aging cycle in Canada will not start to hit us until about 2010. Even by the year 2035, when we

I know that your motion is in order, and if you insist we will take a vote. However, if there is a consensus, I could grant 10 minutes to each party. This is our last witness.

Mr. Gérin: Mr. Chairman, you have been doing an excellent job. We will let you continue.

M. Manley: Merci de votre exposé. Il nous a été très utile et vos observations sur la tendance que l'on constate au Canada en ce qui concerne les dépenses sociales nous ont paru très intéressantes.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le principe de l'universalité doit être maintenu en période d'austérité?

M. Hunsley: Nous contestons l'hypothèse selon laquelle l'austérité financière doit se traduire par la réduction des programmes redistribuant la richesse. La richesse et l'économie ont connu beaucoup d'essor au Canada. Nous avons eu environ sept années de croissance économique ininterrompue. La croissance de l'ensemble de l'économie canadienne fait très bonne figure par rapport à celle des autres pays.

Toutefois, la sécurité de la vieillesse n'est pas le programme qui augmente nos dépenses sociales. Deux facteurs importants exercent de fortes pressions à la hausse sur ces dépenses. L'un d'eux est le coût du chômage. Compte tenu de sa population et de son économie, le Canada est sans doute le pays de l'OCDE où le taux de chômage est le plus élevé. Nous avons connu une croissance très rapide du taux de chômage depuis le début de la décennie et cela nous coûte très cher. Le Canada a pour politique de maintenir le taux de chômage à ce niveau, ce qui augmente les dépenses sociales.

Ensuite, le coût de nos services de santé augmente beaucoup plus rapidement que la croissance économique. Cette augmentation est d'environ 8 p. 100 à 9 p. 100 par an, et elle est attribuable à plusieurs facteurs. Premièrement, nous avons maintenant trop de médecins et deuxièmement, nous utilisons une technologie très coûteuse. Nous apprécions cette technologie qui permet de sauver des vies, mais cela coûte très cher.

Troisièmement, le chômage semble également augmenter le coût de la santé. En 1982, année au cours de laquelle nous avons vécu une récession, le coût de la santé a grimpé de 15 p. 100 au lieu des 8 p. 100 ou 9 p. 100 habituels. Il existe donc un rapport direct entre le chômage et le coût de la santé.

Tels sont les facteurs qui exercent des pressions sur les programmes sociaux. Même si nous parlons de vieillissement de la société canadienne, à l'heure actuelle, le nombre de personnes âgées ne menace pas d'augmenter exagérément nos dépenses sociales, comme l'étude du Fonds monétaire international l'a clairement démontré. Cette étude a été effectuée avec la participation pleine et entière du gouvernement canadien qui a vérifié tous les chiffres utilisés par le FMI. Elle souligne que le

[Texte]

will be at the peak of our aging cycle, social costs will only reach about the same level as they are now.

[Traduction]

vieillesse de la population canadienne ne commencera à nous toucher que vers l'an 2010. Même en 2035, quand nous aurons atteint le sommet du cycle du vieillissement, les coûts sociaux demeureront à peu près au même niveau qu'à l'heure actuelle.

• 1050

Mr. Manley: Could you comment on the horizontal equity aspects of the claw-back legislation, as they relate to a system based on ability to pay?

M. Manley: Pensez-vous que la mesure de récupération qui s'appuie sur une redistribution horizontale soit équitable dans un système qui repose sur la capacité de payer?

Mr. Hunsley: If you have numerous kids, the family allowance generally represents a transfer from people who do not have kids to people who do. It does not really represent a redistribution from the rich to the poor among people who have children. It is a horizontal redistribution from people who do not have children to people who do. There are about equal numbers among Canada's high-income earners. About half of them do not have children, about half of them do. In a sense it is a transfer from one to the other. When you cut it off, basically you are no longer providing for that horizontal equity.

M. Hunsley: Si vous avez une famille nombreuse, les allocations familiales que vous recevez représentent généralement un paiement de transfert fourni par des gens qui n'ont pas d'enfant à ceux qui en ont. Ce n'est pas vraiment un transfert des familles riches avec enfants aux familles pauvres avec enfants. C'est une redistribution horizontale de gens qui n'ont pas d'enfant à d'autres qui en ont. Parmi les hauts salariés, les chiffres s'équivalent. La moitié d'entre eux n'ont pas d'enfant, l'autre moitié en a. En un sens, c'est un transfert qui se fait d'une catégorie à l'autre. En le supprimant, vous faites disparaître l'égalité sur le plan horizontal.

Perhaps more important, when you combine that with the increased subsidy to savings, you then have to realize that it is hard to save when you have kids. So the inequity comes because you are subsidizing the savings of people who do not have children at the same time as you are reducing the transfers to those people who do.

Plus important encore, peut-être, si vous ajoutez à cela le fait que l'on subventionne davantage l'épargne, vous vous rendez compte qu'il est difficile d'économiser lorsqu'on a des enfants. La mesure est donc injuste puisque vous subventionnez l'épargne de ceux qui n'ont pas d'enfant tout en diminuant les paiements de transfert à ceux qui en ont.

Mr. Manley: Let me take you back to the first question: As a social policy matter, why should we adopt universality as a key part of that policy?

M. Manley: Permettez-moi de revenir à la première question: Pour ce qui est des questions de politique sociale, pourquoi devrions-nous opter pour l'universalité comme partie centrale de cette politique?

Mr. Hunsley: Universality is a key part for a number of reasons. I mentioned them in terms of the overall impact of distributing benefits throughout society, redistributing toward the lower end and doing it in a very effective and efficient way. It is also an important aspect of Canadian social policy because of what we refer to as intergenerational solidarity. Many people today who look at the financing of the Canada Pension Plan worry—and with good reason, I should say—whether the next generation will be prepared to pay for it. We are not paying for our own benefits. One of the reasons we trust this will happen is what we call intergenerational solidarity. The working population at any one time pays for the benefits of the elderly, and they pay for the raising of the children. They pay for the schools and hospitals. They pay for the health care and the income security transfers to the elderly. It is a part of an intergenerational responsibility that we believe in as crossing over time.

M. Hunsley: L'universalité est essentielle à une telle mesure pour un certain nombre de raisons. J'en ai parlé en mentionnant l'impact global d'une répartition des prestations dans toute la société, d'une redistribution très efficace vers le bas. C'est également un aspect important de la politique sociale canadienne en raison de ce que nous appelons "la solidarité entre générations". Bien des gens aujourd'hui s'inquiètent de la façon dont le Régime de pensions du Canada est financé et se demandent, avec une certaine justification, je dois dire, si la génération suivante est prête à la financer. Ce que nous contribuons ne servira pas à payer notre propre retraite. Si nous avons confiance dans le système, c'est en raison de ce que nous appelons la solidarité entre générations. C'est toujours la population active qui finance les prestations versées aux personnes âgées et qui contribue à l'éducation des enfants. Ce sont les gens qui travaillent qui financent les écoles, les hôpitaux, les soins de santé, les paiements de transfert dont bénéficient les personnes âgées. C'est parce que nous croyons au principe selon lequel la nouvelle génération assume la responsabilité de la génération précédente.

If we start to play with that, then we start to play with the obligation that one generation feels to another. That is

Si vous commencez à modifier la formule, la nouvelle génération ne se sentira plus responsable de la génération

[Text]

the basic strength of universality. We start to understand this is not a welfare program that we are talking about. We are talking about one part of society paying certain expenses for another and later on getting the benefit of that back themselves.

Mr. Manley: We seem to have different government members here each time. But the last time this committee met, one of government members who is not here today raised the example of a well-known former Prime Minister who would be a recipient of—

Mr. Richardson (Calgary Southeast): At least we have some, John. How many do you have over there? Two? Both parties, John? As long as you are commenting on it, John, get it on the record. Who is with you?

Mr. Manley: Excuse me?

Mr. Richardson: There is six Tories here, one Liberal.

Mr. Manley: I hope you will add to my time for Mr. Richardson's—

Mr. Richardson: As long as you are putting cheap shots on the record, get it straight, John.

Mr. Manley: One of the committee members from the government side, who is not here this time, raised the example of a certain prominent Canadian, a former Prime Minister, who might be receiving both an old age security pension and a family allowance payment. This was pointed out as an example of why universality is a bad policy.

Mr. Hunsley: I do not see any problem in Prime Ministers receiving old age security and family allowance. If that says something about their activities through life, that is fine too. I would rather have that kind of transfer, because people believe in both of those programs. We pretend that we are redistributing income downwards, but in fact we are replacing that through the tax system with higher subsidies than were there before. That is the concern I have.

• 1055

Mr. Butland: Thank you for the refreshing oral presentation. I would encourage all members to read the written presentation because it really is excellent. I am sure that members opposite will agree with us. I think you have pointed out the direction of our country and I do not think anyone can dispute that the social spending is down and will continue to go down. The claw-back provision will only be a drop in the deficit bucket. I think we all agree that this bill is ill-conceived, ill-devised, and ill-timed.

Given those facts to be true, and I believe sincerely that they are, is this not part of a hidden agenda? You mention free trade in the written presentation. This is not only the

[Translation]

précédente. C'est ce sens de la responsabilité qui fait la force du principe de l'universalité. Nous commençons à réaliser qu'il ne s'agit pas d'un programme de bien-être. Il y a un secteur de la société qui finance certaines dépenses d'un autre secteur de la société et qui récupérera plus tard ces investissements.

M. Manley: Les députés de la majorité ne sont jamais les mêmes apparemment. La dernière fois que le comité s'est réuni, un d'entre eux, qui est absent aujourd'hui, a donné l'exemple d'un ancien premier ministre fort connu qui bénéficierait. . .

M. Richardson (Calgary-Sud-Est): Il y a au moins quelques députés de la majorité présents, John. Vous êtes combien de votre côté? Deux? Pour les deux partis, John? C'est vous qui avez soulevé la question, John, alors indiquons-le clairement au compte rendu. Qui vous accompagne?

M. Manley: Je vous demande pardon?

M. Richardson: Il y a six députés conservateurs dans cette salle et un Libéral.

M. Manley: J'espère que le temps pris par M. Richardson sera rajouté à mon temps de parole. . .

M. Richardson: Si vous devez faire vos coups bas pour le compte rendu, John, dites au moins toute la vérité.

M. Manley: L'un des membres du comité qui fait partie de la majorité et qui est absent aujourd'hui a mentionné l'exemple d'un Canadien éminent, ancien premier ministre, qui aura probablement droit à une pension de vieillesse et à des allocations familiales. C'est l'exemple qui a été utilisé pour prouver qu'une politique universelle était une mauvaise politique.

M. Hunsley: Je vois mal pourquoi les premiers ministres ne toucheraient pas de pension de vieillesse et d'allocation familiale. Ça donne une idée de ce qu'ils ont fait de leur vie, et je ne vois rien de mal à cela. Je préfère ce genre de transfert parce que les gens aiment ces deux programmes. Nous faisons semblant de redistribuer leur revenu vers le bas, alors qu'en fait nous compensons cela par le biais du système fiscal en augmentant les subsides. C'est ce qui m'inquiète.

M. Butland: Je vous remercie de votre exposé verbal original. J'encourage tous les députés à lire le texte écrit qui est vraiment excellent. Je suis sûr que mes vis-à-vis seront d'accord avec nous. Vous avez fait remarquer sur quelle voie le pays s'est engagé, je pense que personne ne pourrait nier que nous diminuons nos dépenses sociales, et que nous allons continuer à le faire. La disposition de récupération ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan du déficit. Je pense que nous sommes tous d'accord pour reconnaître que ce projet de loi est mal conçu, mal fait et bien mal à propos.

Si c'est effectivement le cas, comme je le crois sincèrement, cela ne fait-il pas partie d'un programme inavoué? Dans votre mémoire, vous avez parlé de

[Texte]

beginning of an attack on all of the social programs of this country.

By the way, I want to sacrifice my time so that the members opposite will have sufficient time to ask questions. They have been somewhat silent thus far.

Mr. Hunsley: I think the agenda of the government is clear. It was announced in November 1984. There was a paper put out at that time and there have been a series of policy announcements since that time. They have to do with the whole shift toward consumption taxes, the changes to the income tax and the changes to social programs.

I think this is one step in a general government strategy which has been made available to the public; in fact, there has been quite a bit of consultation on it.

Do I think that it undermines all social programs? I cannot say that it undermines all social programs, because social programs during the 1980s have proved that they are very deeply embedded in Canadian society. There is a long-term resistance to changing them. But I do think this is a mistaken approach to reshuffling social programs and social benefits. Most people in Canada must believe overall social benefits should be targeted and should be reshuffled for that to occur. But those who watch the benefits that are distributed through the income tax system will say that those are the benefits to be reshuffled, that the benefits that are distributed through direct transfers are generally very efficient.

So a restructuring of social programs is going on and, quite frankly, I do not think it will save money as far as the deficit is concerned. In the long term this will result in basic structural damage to our social program and social policies in the country.

M. Gérin: Depuis le début des audiences de ce Comité, il y a eu plusieurs discussions concernant l'universalité, les dépenses du gouvernement et les différentes promesses qui ont été faites. Je pense qu'il est bon de replacer tout cela dans son contexte.

Je vais vous lire la réponse qui était attendue.

The repayment of social transfers is probably viewed as an expenditure reduction achieved through the tax system. The policy is designed to better target a particular expenditure program. It is not intended as a general tax increase, but rather as a way of achieving specific program objectives.

To achieve control over the national debt, it is important to strike a balance between tax increases and expenditure decreases. It will not be appropriate to rely

[Traduction]

libre-échange. Il semble qu'il s'agisse du début d'une attaque concertée contre tous les programmes sociaux de ce pays.

Je veux renoncer à une partie de mon temps de parole en faveur des députés d'en face pour qu'ils aient suffisamment de temps pour poser des questions. Jusqu'à présent, ils ont été plutôt silencieux.

M. Hunsley: Je pense que le programme du gouvernement est clair. Il a été annoncé en novembre 1984. Un document a été publié à cette époque et toute une série de politiques ont été annoncées depuis lors. Toutes découlent d'une volonté d'augmenter les taxes sur la consommation, de modifier l'impôt sur le revenu et les programmes sociaux.

Dans le cadre de la stratégie générale du gouvernement, je pense qu'il s'agit ici d'une mesure qui a été rendue accessible à la population qui d'ailleurs a été longuement consultée sur ce point.

Est-ce qu'à mon avis cette mesure sape la base même de tous les programmes sociaux? Je ne le pense pas, parce que les programmes sociaux sont profondément enracinés dans la société canadienne, comme on l'a constaté dans les années 1980. La population résiste fort à tout changement dans ce domaine. Je pense toutefois que ce n'est pas la bonne façon de recombinaison les programmes sociaux et les prestations sociales. La plupart des Canadiens pensent qu'une nouvelle combinaison est nécessaire pour que les avantages sociaux dans leur ensemble profitent à une clientèle particulière. Mais ceux qui s'intéressent aux prestations qui sont distribuées par le truchement du système fiscal vous diront que ce sont ces prestations qui doivent être recombinaison, et que les prestations faites sous forme de transferts directs sont en général très efficaces.

Nous restructurons donc nos programmes sociaux, et, je l'avoue franchement, je ne pense pas que cela nous permettra d'économiser et de réduire le déficit. À longue échéance, nous allons endommager la structure fondamentale de nos programmes sociaux et des politiques sociales de notre pays.

Mr. Gérin: Since the Committee started holding hearings, there have been many discussions on universality, government spending and the various promises that were made. I think it is a good thing to put all that in context.

Let me read to you the answer we've been waiting for.

Le remboursement des transferts sociaux est adéquatement considéré comme une mesure de réduction de dépenses fiscales appliquée par l'entremise du régime fiscal. Cette approche vise à mieux orienter un programme de dépenses donné. Elle constitue une façon d'atteindre des objectifs de programme, et non d'accroître les impôts.

Pour arriver à contrôler la dette nationale il importe que nous assurions un juste équilibre entre les majorations d'impôts et les réductions des dépenses.

[Text]

solely on tax increases as this would have serious repercussions.

[Translation]

L'application de mesures ne prévoyant que la majoration des impôts pourrait avoir des répercussions désastreuses.

• 1100

For example, our tax system must remain competitive with that of the United States, our major trading partner. The top marginal personal income tax rate in the United States in 1989 is 28%, as compared with our 29%. With surtaxes, our top rate approaches 31%. Our tax rates cannot be so high as to encourage emigration of highly skilled professionals or to reduce the incentive to work.

As well as proposing the repayment of social transfers, the April 1989 budget increased taxes by increasing the federal surtax from 3% to 5%. A national surtax of 3% on high-income individuals was also proposed. This high-income surtax will apply to federal basic tax in excess of \$50,000, so it will be paid by individuals earning in excess of \$70,000. Furthermore, a large-corporation tax was also proposed to ensure all large corporations pay federal taxes and thus contribute to deficit reduction. Thus everyone is asked to pay their fair share to reduce the deficit through both tax increases and expenditure reductions.

The mature repayment system is projected to reduce OAS expenditures by some \$230 million in 1990 dollars. This compares with total OAS program expenditures of about \$12 billion. On the same basis, repayment of family allowances is estimated to be \$250 million, as compared with total program expenditures of about \$2.6 billion. A one percentage point increase in the top tax rate, from 29% to 30%, will yield about \$275 million. In total, only 1.8% of the 54,000 highest-income OAS recipients would fully repay their OAS. Only 9.6%, or 368,000, of family allowance—

Mr. Butland: On a point of order, Mr. Chairman. He is doing the same thing again.

An hon. member: That is no question.

Mr. Gérin:—recipients will fully repay their FA. By contrast—

Mr. Manley: It is a good thing he had 10 minutes. He would not have had time to read all this in 5.

M. Gérin: C'était justement une réponse à une question de M. Manley. Il devrait écouter attentivement. Je lui en donnerai une copie.

Par exemple, notre régime fiscal doit demeurer concurrentiel par rapport à celui de notre plus important partenaire commercial, les États-Unis. Le taux d'imposition maximum des particuliers de 28 p. 100 aux États-Unis est de 29 p. 100 au Canada. Compte tenu des surtaxes, notre taux d'imposition maximum atteint presque 31 p. 100. Nous ne pouvons hausser le taux d'imposition au point de favoriser l'exode de professionnels très qualifiés ou de démotiver le travailleur.

En plus de proposer le remboursement de transferts sociaux, le budget d'avril dernier prévoit des hausses d'impôt grâce au relèvement, de 3 à 5 p. 100, de la surtaxe fédérale, en plus de proposer une nouvelle surtaxe de 3 p. 100 visant les particuliers à revenus élevés. Cette dernière surtaxe s'appliquera à la tranche de l'impôt fédéral de base au-delà de 15,000\$ et frappera les particuliers dont le revenu dépasse 70,000\$. Un impôt des grandes sociétés est également envisagé pour veiller à ce que toutes les grandes entreprises paient de l'impôt fédéral, contribuant ainsi à la réduction du déficit. C'est ainsi que tous les contribuables sont appelés à faire leur juste part pour aider à réduire le déficit par le biais de hausses d'impôt et de compression des dépenses.

Le système de remboursement à l'échéance devrait permettre d'amputer environ 230 millions de dollars de 1990 aux dépenses liées à la sécurité de la vieillesse, qui totalisent près de 12 milliards de dollars. De même, le remboursement des allocations familiales devrait atteindre 250 millions par rapport à des dépenses de l'ordre de 2,6 milliards de dollars. L'ajout d'un point au taux d'imposition maximale, qui passerait de 29 à 30 p. 100, générerait des recettes additionnelles d'environ 275 millions de dollars. Au total, à peine 1,8 p. 100 des prestataires de la sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire les 54,000 contribuables dont le revenu est le plus élevé, devront rembourser intégralement ces prestations. A peine 9,6 p. 100 des prestataires d'allocations familiales, soit 368,000 contribuables, . . .

M. Butland: Rappel au Règlement, monsieur le président. Il fait encore la même chose.

Une voix: Ce n'est pas une question.

M. Gérin: . . . seront tenus de faire de même. Par contre, . . .

M. Manley: Encore heureux qu'il ait 10 minutes. Il n'aurait jamais eu le temps de lire tout cela en cinq.

Mr. Gérin: This is in reply to a question from Mr. Manley. He should listen carefully. I shall give him a copy.

[Texte]

By contrast, 100% of the approximately 790,000 taxpayers with taxable incomes over \$55,605 in 1989 would be affected by an increase in the top marginal tax rate.

Je pense que ces données-là répondent bien à vos questions, ainsi qu'à l'ensemble des arguments qui ont été avancés ici. Elles devraient normalement vous convaincre que nous avons entendu assez de témoins à ce sujet. Si ce n'est pas le cas, je vous demande de nous le dire maintenant.

On a donc la réponse officielle du ministère. On a replacé le tout dans une optique canadienne plutôt que dans un débat étroit et partisan. J'imagine que le tout est maintenant satisfaisant.

Mr. Hunsley: I want to reply to two of the points made by the member. One is the issue of the high marginal tax rates and the concern about disincentives to work.

About the first part, if that were a major concern, we would probably not proceed with the claw-back on the family allowance, because that combined with the tax rates in existence means those people will suffer an extremely high marginal tax rate. If you calculate that claw-back in with their normal tax rate it is added to it and it will mean a much higher tax rate.

• 1105

The second point has to do with whether or not the fact that our tax rates are slightly higher than they are in the United States constitutes either a disincentive to work or an incentive to immigration. I would point out that until 1981 we had marginal tax rates that were certainly as high or even slightly higher than they are today. We did not have significant emigration because of that and we did not have any research that showed any kind of disincentive to work because of that. We are not, in the income tax area, at that level at this point, in my opinion.

Mr. Soetens (Ontario): You have made reference in your presentation to the government's announcement with regard to the increased limits of deductibility on RRSPs, legislation that should be put forward, and it is with regard to your comments on that pending legislation.

I think it is a well-known fact that increased savings are healthy for an economy and that it puts a lot more money to play in the economy to allow for economic activity. At the same time, the increased RRSP deductibility would allow my generation to save money so that in future years, when I decide to retire, I have some ability to look after myself.

My question to you is: because you have referenced the two as being very related—RRSP deductions and old age security—do you not feel this is a positive step, that what we are doing is helping the economy today, and that tomorrow when the senior citizen of the day requires that

[Traduction]

Par contre, la totalité des quelque 790,000 contribuables dont le revenu dépassera 55,605\$ en 1989 seront touchés par le relèvement du taux marginal d'imposition maximale.

I believe these data answer your questions, as well as all the arguments that were put forward here. Normally they should convince you that we have heard enough witnesses on this subject. If you're not convinced, I ask you to tell us right now.

We now have the official reply from the Department. This was situated within a Canadian framework, rather than within the narrow bounds of a partisan debate. I would imagine that all this would be fully satisfactory.

M. Hunsley: J'aimerais répondre à deux des observations faites par les députés. Premièrement, il y a les taux marginaux d'imposition élevés, puis la démotivation des travailleurs.

Au sujet de la première observation, si c'est là une inquiétude majeure, on ne donnerait probablement pas suite à la récupération fiscale des allocations familiales, car si on l'ajoute au taux d'imposition actuel, cela signifie que des gens seront assujettis à un taux d'imposition marginale fort élevé. Si l'on calcule la récupération fiscale en l'ajoutant au taux normal d'imposition, on aboutit à un taux d'imposition beaucoup plus élevé.

En deuxième lieu, on se demande si le fait d'avoir au Canada des taux d'imposition un peu plus élevés que ceux des États-Unis va décourager les gens de travailler ou les encourager à émigrer. Je dois signaler que jusqu'en 1981, nous avions des taux marginaux d'imposition qui étaient sûrement aussi élevés, sinon un peu plus, qu'ils le sont aujourd'hui. Cela n'a pas abouti à une émigration notable, et aucune étude n'a fait voir que cela décourageait les gens de travailler. À mon avis, simplement sur le plan de l'impôt, nous n'en sommes pas encore à ce point-là.

M. Soetens (Ontario): Dans votre présentation, vous avez fait allusion à la déclaration du gouvernement en ce qui a trait à la hausse des limites des déductions permises à l'égard des REER, qui devraient sous peu faire l'objet d'un projet de loi, et mes remarques ont trait à vos observations à ce sujet.

Il est généralement admis, je pense, que la hausse de l'épargne dénote une économie saine et que cela permet de stimuler l'activité économique. Dans cette même veine, augmenter les déductions relatives aux REER permettrait à ma génération de mettre de l'argent de côté pour qu'à l'avenir, lorsque je décide de prendre ma retraite, je sois en mesure de m'occuper de moi-même.

Voici ma question: puisque vous voyez un lien entre les deux—les déductions relatives aux REER et les pensions de vieillesse—ne croyez-vous pas que c'est une bonne chose, que ce qui est fait est une forme d'aide à notre économie actuelle, et que demain, lorsque les

[Text]

income he does not have to rely on old age security, that in fact, he can rely on his own wherewithal to survive on a reasonably comfortable basis? It also gives the government greater ability tomorrow to deal with those who require government assistance.

Mr. Hunsley: I think the point deserves debate. There is question as to whether savings are better for the economy than consumption, for example. I do not know. I cannot debate that particular balance.

It is also important to encourage people to save. I do not debate that. People like RRSPs, but they do not realize how much better RRSPs are for the very high-income people than for the low-income people, and that is the problem. If we are going to spend \$10 billion to \$15 billion a year encouraging people to save and subsidizing those savings, I think we should subsidize the savings of the people who are most going to need the benefits.

I would rather, quite frankly, that the Canada Pension Plan guarantee people a level of return in their retirement that maybe would mean we did not need the old age security or the GIS. But we are not subsidizing people's contributions to the Canada Pension Plan to the level that will give them those kinds of benefits; we are subsidizing the people who do not need the subsidy nearly as much. That is the problem.

The government refuses to make the RRSP subsidy into even a tax credit. We think it should be a refundable tax credit so that everyone gets generally the same level of subsidy toward their eventual income security. It would be better that it all be appropriately financed. But at the same time as we are subsidizing savings on one hand, we are passing off a huge debt in the name of the Canada Pension Plan to the next generation on the other hand. It does not make sense to do it that way.

Mr. Soetens: I am one of those individuals Mr. Manley referenced who is going to be attacked on the family allowance side of things, if you want to describe it as such, which I know the opposition has done, so I am losing the benefit of the family allowance deductibility or claim. So today, in return, I will gain the benefit of increased RRSP deductions because, based on parliamentary income, I am deemed to be a wealthy individual, if you can accept that. On the other hand—

Mr. Hunsley: You are living in squalor.

Mr. Soetens: —in the future when I get to claim back my RRSPs I will be one of those who will not be getting old age security benefits because I will have an income level that provides. So in a sense I am paying today; I am losing benefits today through this act, and I am losing them in one sense tomorrow because I have been encouraged to look after myself.

[Translation]

personnes âgées auront besoin de ces revenus, elles n'auront pas à se fier à la pension de vieillesse, en fait, elles pourront se suffire à elles-mêmes tout en étant raisonnablement à l'aise? Qui plus est, le gouvernement sera davantage en mesure de secourir ceux qui auront besoin de son aide.

M. Hunsley: Je dirais que c'est un point à débattre. Ainsi, on peut se demander ce qui est mieux pour l'économie, l'épargne ou la consommation. Je l'ignore. Je ne peux vraiment me lancer dans ce débat.

Il importe aussi d'encourager les gens à épargner. Je ne le nie pas. Les gens aiment bien les REER, mais ils ne se rendent pas compte que les REER sont beaucoup mieux pour les gens à revenu élevé que pour les gagne-petit, voilà le hic. Si l'on tient à dépenser de 10 à 15 milliards de dollars par année pour encourager les gens à épargner et ainsi subventionner leurs épargnes, je pense que c'est ceux qui ont le plus besoin de ces prestations qui devraient profiter des épargnes subventionnées.

À vrai dire, je préférerais que le Régime de pensions du Canada puisse garantir aux gens un certain montant, à la retraite, pour qu'ils n'aient besoin peut-être ni de la pension de vieillesse ni du SRG. Mais nous ne subventionnons pas les cotisations au Régime de pensions du Canada à un point tel que les gens puissent compter sur de telles prestations; nous subventionnons ceux qui ont un peu moins besoin de l'être, voilà le hic.

Le gouvernement refuse de transformer les subventions aux REER même en un crédit d'impôt. Nous estimons que cela devrait donner lieu à un crédit d'impôt remboursable, pour que tous aboutissent en général au même niveau de subvention en vue de leur future sécurité de revenu. Il vaudrait mieux que tout soit financé de façon appropriée. Tandis que, d'une part, nous subventionnons l'épargne, d'autre part, nous accumulons une dette énorme, au nom du Régime de pensions du Canada, que nous transmettons à la génération suivante. C'est absurde d'agir ainsi.

M. Soetens: Je compte parmi ceux dont M. Manley a fait mention, ceux qui seront attaqués sur le terrain des allocations familiales, si je puis dire, car je sais bien que c'est ce qu'a fait l'opposition, alors je ne pourrai plus déduire ou réclamer les allocations familiales. En revanche, aujourd'hui, je vais profiter de la hausse des déductions à l'égard des REER, car, à en juger par mon revenu parlementaire, je suis censé être à l'aise, si l'on peut croire cela. D'autre part. . .

M. Hunsley: Vous vivez dans l'indigence.

M. Soetens: À l'avenir, lorsque je réclamerai mes REER, je serai parmi ceux qui ne recevront pas de pension de vieillesse, car j'aurai suffisamment de revenu pour me suffire à moi-même. Mais, dans une certaine mesure, j'en pâtis aujourd'hui. Aujourd'hui, les dispositions de la loi me font perdre un certain nombre d'avantages, et j'en perdrai d'autres demain étant donné qu'on m'encourage fortement à subvenir à mes propres besoins.

[Texte]

• 1110

Mr. Hunsley: But you are precisely the example to which I am referring. The government is not saving money for the deficit by reducing your family allowance or eventually your old age security because it is going to give you more money in essentially a hidden way by subsidizing your savings. You are in a sense the epitome of the problem because of this benefit. We are not getting more targeting of our benefits; our benefits are getting more regressive. You will come out on top, but I question this.

Le président: Je vous remercie pour votre intéressant témoignage. J'espère que le Comité tiendra compte de vos recommandations.

M. Hunsley: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous sommes maintenant au numéro 5 de l'ordre du jour. Monsieur Soetens, vous avez demandé la parole à ce sujet.

Mr. Soetens: Mr. Chairman, as you are aware, I was in the chair in your absence last week when the committee made a number of decisions. It is with regard to this and some of the witnesses' presentations that I would like to put the following motion for consideration.

That notwithstanding the committee's decision to commence clause-by-clause study of the bill this afternoon, the committee invite the following witnesses to appear on Thursday, December 7: the National Council on Welfare; the Truck Renting and Leasing Association; the Tax Executives Institute; and the Canadian Council on Children and Youth; that the committee commence its clause-by-clause consideration of the bill on Tuesday, December 12, at 9.30 a.m.; and that the committee complete its consideration of the bill by 5 p.m. Thursday, December 14.

I would be prepared to discuss this if you wish.

Le président: On a déposé une proposition selon laquelle nous entendrions les quatre témoins que M. Soetens a nommés tout à l'heure et nous commencerions l'étude article par article mardi le 12 décembre et la terminerions le 14 décembre à 17 heures. La discussion est ouverte.

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I might just explain the choice of the four witnesses I have mentioned, certainly two of them—one was referenced this morning in a presentation that they were anxious to appear—the National Council. The other group I have suggested is a group relating, I believe, more to the issue of the family allowance tax-back rather than the seniors, and I only choose them because we heard this morning and previously from witnesses who represented the viewpoint of seniors very well. But, as you are aware, there are also a number of other items in the bill that are rather significant and I know some of my opposition colleagues, particularly in the NDP, would be interested in the

[Traduction]

M. Hunsley: Mais vous représentez justement le type de personne auquel je pensais. En réduisant le montant de vos allocations familiales, voire le montant de votre pension de vieillesse, le gouvernement ne va nullement faire des économies lui permettant de réduire le déficit car, en fait, en subventionnant vos propres économies, il va vous donner, bien que ce soit sous une forme cachée, plus d'argent qu'il ne vous en donne actuellement. Sous cet aspect-là, votre situation est tout à fait typique du problème. Au lieu d'être mieux ciblées, les prestations vont devenir plus répressives. Vous vous en sortirez mais là n'est pas la question.

The Chairman: Thank you for your interesting presentation. I hope that this Committee will keep your recommendations in mind.

Mr. Hunsley: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: We have now reached item number 5 of our agenda. Mr. Soetens, did you not have something to say on the matter?

M. Soetens: Monsieur le président, la semaine dernière, alors que je vous remplaçais à la présidence, le comité a pris un certain nombre de décisions. Suite à cela et à certains des exposés que nous avons entendus, j'aimerais soumettre au comité une proposition.

Bien que le comité ait décidé d'entreprendre dès cet après-midi l'examen article par article du projet de loi, je propose qu'il convienne néanmoins d'inviter à sa séance du jeudi 7 décembre les témoins suivants: le National Council on Welfare, la Truck Renting and Leasing Association, le Tax Executives Institute et le Conseil canadien de l'Enfance et de la Jeunesse. Je propose également que le comité entreprenne l'examen article par article du projet de loi le mardi 12 décembre à 09:30 a.m. et qu'il le termine le jeudi 14 décembre à 17 heures.

Je suis tout disposé à en discuter avec vous.

The Chairman: The motion is that we would hear the four witnesses Mr. Soetens mentioned earlier on and begin our clause-by-clause review on Monday, December 12, 1989 to end on December 14, at 5 p.m. The discussion is open.

M. Soetens: Monsieur le président, permettez-moi d'expliquer mon choix des quatre témoins dont j'ai cité les noms tout à l'heure. On a dit ce matin combien au moins l'un d'entre eux, le National Council, avait hâte de présenter sa position. Pour ce qui est du second groupe, il s'agit de gens plutôt axés sur la récupération fiscale des allocations familiales plutôt que sur la situation des personnes du troisième âge. Je les ai invités puisque ce matin nous avons entendu des témoins qui nous ont fort bien exposé l'optique du troisième âge. Nous avons, à notre ordre du jour, plusieurs autres questions d'importance, et je pense, par exemple, à l'impôt sur le capital des grandes corporations, question qui intéresse

[Text]

capital tax on large corporations. I think we should invite a witness to appear on that basis.

There is also a significant impact on the leasing associations of Canada and we have had a witness who has requested an opportunity to speak on those issues. It was really to try to broaden the scope of the witnesses who were in front of this committee that I chose those four. It really is not any magical intent. Those are the four that came to mind and which I think will represent their particular perspectives reasonably well.

Le président: M. le greffier va en faire la lecture.

The Clerk of the Committee: The motion is:

Notwithstanding the committee's decision to commence clause-by-clause study of the bill this afternoon, the committee invite the following witnesses to appear on Thursday, December 7: the National Council on Welfare; the Truck Renting and Leasing Association; the Tax Executives Institute, and the Canadian Council on Children and Youth; that the committee commence its clause-by-clause consideration of the bill on Tuesday, December 12, at 9.30 a.m.; and that the committee complete its consideration of the bill by 5 p.m., Thursday, December 14.

• 1115

Mr. Butland: The notwithstanding clause is a very important one to have nailed down. You are suggesting that we not proceed this afternoon—

Mr. Soetens: That we not proceed this afternoon.

Mr. Butland: —notwithstanding the fact that we had intended to, not that we wanted to. Is that correct?

Mr. Soetens: Yes.

M. Gérin: Je veux remercier mon collègue qui fait preuve de l'ouverture d'esprit que doivent avoir les membres des comités législatifs, surtout face aux demandes des députés de l'opposition qui veulent élargir les débats tout en les terminant dans un délai raisonnable. Je veux féliciter mon collègue.

C'est un peu comme la position du NPD sur le lac Meech. Parfois on change un peu d'idée.

Le président: Ce commentaire n'était pas nécessaire. Il ne s'inscrivait pas dans le projet de loi que nous étudions présentement.

Mr. Manley: I think we are finally starting to make progress. There is only one that is still omitted that I am concerned about, the One Voice Seniors Network, which has made a brief to us. They have done a lot of work in consultation with their members across Canada on this issue. They had early submitted a request to appear. I would suggest that they should be added to the list of groups that we hear. They were on my list which I moved

[Translation]

sans doute plusieurs de mes collègues de l'opposition et en particulier ceux du NPD. Je crois que nous devrions également convoquer un témoin sur cette question-là.

Tout cela est appelé à avoir d'importantes répercussions pour les associations canadiennes de crédit-bail, et je sais qu'un des témoins nous a demandé de l'entendre sur ce point. J'ai donc choisi ces quatre témoins pour essayer d'élargir un petit peu l'éventail des points de vue. Le chiffre quatre n'a pour moi aucune signification particulière, c'est simplement que j'ai pensé à ces quatre-là qui me semblent capables de nous exposer correctement le point de vue qui est le leur.

The Chairman: Our clerk will now read the motion.

Le greffier du Comité: Il est proposé que:

bien que le comité ait décidé d'entreprendre dès cet après-midi son examen article par article du projet de loi, il convienne néanmoins d'inviter à sa séance du jeudi 7 décembre les témoins suivants: le National Council on Welfare, la Truck Renting and Leasing Association, le Tax Executives Institute ainsi que le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse; il est également proposé que le comité entreprenne l'examen article par article du projet de loi le mardi 12 décembre à 09:30 et qu'il le termine le jeudi 14 décembre à 17 heures.

M. Butland: C'est le «néanmoins» qui est important. Vous proposez donc de ne pas commencer cet après-midi.

M. Soetens: De ne pas commencer cet après-midi.

M. Butland: . . . alors que nous avons sinon l'envie, au moins l'intention de commencer cet après-midi. Est-ce bien cela?

M. Soetens: Oui.

Mr. Gérin: I wish to thank my colleague for showing the kind of broad-mindedness that befits a member of a legislative committee, especially when you consider the requests that have been made by the opposition members who would like both to broaden the scope of our debates and end the discussion within a reasonable time. Allow me, sir, to congratulate you.

It reminds me a little of the NDP's position on the Lake Meech Accord. Opinions will evolve.

The Chairman: That was uncalled for. Your comment is not pertinent to the bill under review.

M. Manley: Nous commençons enfin à avancer. Je regrette que nous n'ayons pas encore invité le Once Voice Seniors Network bien qu'il nous ait transmis un mémoire. Cet organisme a engagé une solide consultation de ses membres dans l'ensemble du pays sur cette question même. Cet organisme a été l'un des premiers à nous demander de comparaître. Je propose qu'on rajoute ce groupe à la liste de ceux que nous allons entendre. Il était

[Texte]

Tuesday last. I am not sure whether it is in order to move it again, but I suggest that they could be heard without undue delay by the committee.

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I suggested that we hear four witnesses on Tuesday. Recognizing that Tuesday has enough hours in it, if you would like to add the One Voice Seniors Network I would be quite prepared to include them my list, so that we hear five witnesses Thursday.

Le président: Êtes-vous d'accord qu'on inclue dans votre proposition le Conseil national sur le troisième âge dont vient de parler M. Manley?

Mr. Soetens: One Voice; yes.

Mr. Butland: A friendly amendment, I hope. We have submitted a fairly substantial list, but I am hesitant to admit that not all of them have approached us; we have approached some of them. Nevertheless, there are still four or five who said that they wanted to appear. We would like very much to add the Canadian Labour Congress to the list you have proposed.

Mr. Soetens: I have some difficulty with that group, not that I am opposed to labour. What we have tried to do in my amendment is bring forward people who represent a particular group, for example my support of the One Voice Seniors Network. I think they represent a perspective that we ought to hear. If you look at each one of the witnesses we have included on the list, they represent a particular group of citizens who in their minds are very directly being affected by this legislation, and I am not sure that the Canadian Labour Congress fits that particular description I have put forward.

I believe the Canadian Council on Children and Youth was suggested by the Liberal members of the committee. I do not know what they have to say or who they represent, but if on your list there was a group that had a particular viewpoint. . . I am sorry, the Labour Congress does not fit a particular viewpoint.

• 1120

Mr. Butland: I take it from that you are not accepting this friendly amendment.

Mr. Soetens: Not for that group anyway.

Mr. Butland: I shall pass that on to them.

Mr. Soetens: Thank you. I do not mind passing it on directly, if you like.

Mr. Manley: When we say that we are commencing clause by clause on Tuesday at 9.30 a.m. and ending by Thursday at 5 p.m., what hours does that entail? It is just

[Traduction]

d'ailleurs inscrit sur la liste que j'ai proposée mardi dernier. Je ne sais pas s'il serait conforme au Règlement de faire de nouveau une proposition dans ce sens mais permettez-moi de dire dès maintenant que leur comparution n'aurait guère pour effet de retarder nos travaux.

M. Soetens: Monsieur le président, j'ai proposé que nous entendions, mardi, quatre témoins. Mais ce jour-là, nous disposer de pas mal de temps et, si vous le voulez, je suis tout à fait disposé à rajouter à ma liste le nom de One Voice Seniors Network. Ainsi nous entendrons cinq témoins jeudi.

The Chairman: Do you agree to including in your motion the National Council of Seniors which Mr. Manley has just mentioned?

M. Soetens: One Voice, entendu.

M. Butland: J'ose espérer que c'est un amendement amical. Nous avons déjà proposé une liste assez longue, mais je suis forcé de reconnaître que tous ces groupes ne se sont pas adressés à nous en premier; dans certains cas, c'est nous qui avons fait le premier pas. Il y en a tout de même quatre ou cinq qui ont demandé à nous présenter leur point de vue. Nous aimerions ajouter à votre liste le nom du Congrès du Travail du Canada.

M. Soetens: Au premier abord, je ne suis pas certain d'être favorable à l'audition de ce groupe. Cela n'a bien sûr rien à voir avec mon attitude vis-à-vis du monde syndical, mais mon amendement devait permettre de faire entendre le point de vue de personnes qui représentent un groupe bien précis et c'est pourquoi, par exemple, j'accepte qu'on invite le One Voice Seniors Network. Je pense que ce groupe représente un point de vue que nous devrions entendre. Tous les témoins prévus représentent un groupe de citoyens très préoccupés par les mesures envisagées, ce qui n'est pas, je pense, le cas du Congrès du Travail du Canada.

Je pense que ce sont des collègues du Parti libéral qui ont avancé le nom du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Je ne sais pas quel est le point de vue ou la position de ce groupe, mais si votre liste contenait le nom d'un groupe qui avait effectivement un point de vue particulier à faire valoir. . . Je regrette, mais le Congrès du Travail du Canada ne répond pas à ce critère.

M. Butland: Est-ce à dire que vous rejetez cet amendement amical?

M. Soetens: Non, vraiment, pas pour cet organisme.

M. Butland: Je leur expliquerai cela.

M. Soetens: C'est fort aimable à vous mais je peux, si vous voulez, leur expliquer moi-même.

M. Manley: Si nous décidons de commencer l'examen article par article mardi à 9h30 et de terminer jeudi à 17 heures, quel va être notre horaire précis? Il s'agit d'un

[Text]

that there is a lot of material in this bill and it could take quite a long time. Are we going to meet for full sessions in those three days?

Le président: Dans l'esprit de la résolution et vu les conseils de M. le greffier, nous pensions siéger de 9h30 à 11 heures. Normalement, lors d'une étude article par article, les débats ont lieu de 11 heures à 12h30 et ensuite de 15h30 à 17 heures.

Mr. Manley: Is the suggestion that would be the case Tuesday, Wednesday, and Thursday?

Le président: Il s'agissait de mardi et de jeudi.

Mr. Manley: I have just a starting point and an ending point. I am asking how many hours that represents.

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I was not trying to restrict how many hours per day. We start at 9.30 a.m. If we feel we need more hours, I believe it is within the purview of this committee to agree to sit longer. It was whatever was deemed necessary. I did not prejudge.

Le président: Si on voulait siéger trois jours, on ne pourrait pas le faire mercredi matin à cause de vos caucus et du nôtre. On pourrait siéger mardi de 11 heures à 12h30 et de 15h30 à 17 heures, mercredi de 15h30 à 17 heures, et jeudi de 11 heures à 12h30 et de 15h30 à 17 heures.

Mr. Soetens: I would be quite prepared to start at 9.30 a.m., as we did this morning. I do not know if that is a problem for...

Le président: Normalement, on ne siège pas à 9h30 parce que les comités permanents siègent à 9h30 et que cela pose une difficulté aux membres des trois partis. Par conséquent, les comités législatifs siègent habituellement de 11 heures à 12h30 et de 15h30 à 17 heures. C'est ce qu'on fera si tout le monde est d'accord.

Monsieur Manley, avez-vous compris? Pendant deux jours, il y aurait des séances le matin et l'après-midi, et le mercredi, seulement l'après-midi parce que nous avons les caucus le matin.

Mr. Manley: Let me just express my concerns. I appreciate the spirit in which it is put. I think it is very encouraging, but my concerns are these.

First with respect to the quantity of material, I personally cannot guess how long it will take to examine this bill clause by clause. There are many implications beyond the claw-back we have been talking about—and some of the witnesses who are coming are going to explore those with us—that raise fairly important technical and substantive issues. I assume we will have departmental officials here to assist us in the review of it,

[Translation]

projet assez dense et son examen risque de prendre un certain temps. Allons-nous siéger trois jours complets?

The Chairman: In the spirit of what has been resolved and on the advice of our clerk, our intention was to also sit from 9:30 to 11:00. When proceeding clause by clause, meetings are usually from 11:00 until 12:30 and then from 3:30 to 5:00 p.m.

M. Manley: Proposez-vous que nous fassions cela mardi, mercredi et jeudi?

The Chairman: We were thinking of Tuesday and Thursday.

M. Manley: J'aimerais un point de départ et un point d'arrivée. J'aimerais savoir le nombre d'heures que cela va prendre.

M. Soetens: Monsieur le président, idée n'était pas de limiter le nombre d'heures que nous y consacrerions chaque jour. Nous commençons à 9h30. Si nous estimons avoir besoin de plus de temps, je pense que le comité peut très bien décider de rallonger ces séances. Tout cela était appelé à varier en fonction des besoins. La décision n'a pas été prise une fois pour toutes.

The Chairman: Even if we wanted to sit for the full three days we couldn't, since all our caucuses meet on Wednesday morning. We could sit Tuesday from 11:00 until 12:30 and from 3:30 in the afternoon until 5:00, Wednesday from 3:30 in the afternoon until 5:00, and Thursday from 11:00 to 12:30 a.m. and from 3:30 until 5:00 in the afternoon.

M. Soetens: Je suis tout à fait disposé à commencer à 9:30 du matin comme nous l'avons fait ce matin. Je ne sais pas, par contre, si cela pose un problème...

The Chairman: We don't normally open our meetings at 9:30 since the standing committees meet at that time and that would create a problem for members of all three parties. That's why the legislative committees normally sit between 11:00 and 12:30 a.m. and 3:30 and 5:00 in the afternoon. We could certainly do that if everyone is in agreement.

Mr. Manley, do you understand all this? For two days, we would meet both in the morning and the afternoon and on Wednesday, only in the afternoon because the caucuses are meeting in the morning.

M. Manley: Cela m'inquiète un peu. Je sais que l'intention est bonne et que tout cela est de bonne augure mais il y a quelque chose qui m'inquiète.

Il y a, bien sûr, ce texte qui est assez long. Je n'arrive pas à voir combien de temps l'examen article par article va nous prendre. Les dispositions sont appelées à avoir tellement de répercussions, au-delà de la récupération fiscale, dont nous avons déjà dit quelque chose et certains témoins viendront d'ailleurs nous en parler—répercussions possibles qui soulèvent des interrogations fort importantes aussi bien sur le plan technique que sur

[Texte]

but I cannot guess whether seven and a half hours is sufficient or not.

Secondly, I must continue to indicate what I believe is the importance of having ministerial accountability for the policy behind several aspects of the legislation. To date, as you know, we have had less than one hour with the Minister of State and no time with the Minister of Finance.

• 1125

Le président: Monsieur Butland désire poser une question?

Mr. Butland: Thanks, Mr. Chairman. Perhaps there is some movement to accept the Canadian Labour Congress, and I appreciate it in the spirit that it might happen. Even if it does not happen, I appreciate the spirit of some of the members.

Obviously we are going to get into this timetable, and I agree with my colleague that this is somewhat overwhelming. At present, if we were to start this afternoon, I readily admit I would not be prepared. I would perhaps be prepared to proceed, but I would not be personally prepared to get into it. I appreciate the reality of what the members are telling us. I certainly will be voting against the motion just in principle, fully realizing that in all likelihood it will go ahead anyway. I cannot agree to the Christmas timetable we keep coming back to.

Le président: Je vous remercie, monsieur Butland.

Avec les trois jours à notre disposition pour entendre les cinq témoins et avec l'esprit qui anime le comité, on devrait sûrement pouvoir couvrir tous les amendements.

Comme le veut le fonctionnement d'un comité avec une telle motion, si jeudi à 17h00 nous avons terminé, nous faisons rapport à la Chambre des communes à l'endroit où nous sommes rendus en ce qui a trait aux amendements proposés.

Si tout le monde est d'accord vous avez une proposition avec cinq témoins. Monsieur Butland faites-vous un amendement concernant les témoins afin d'inclure le Conseil canadien du travail?

Mr. Butland: Yes. I would ask that you include the Canadian Labour Congress as an additional witness.

Le président: Nous voterons sur votre amendement et ensuite sur la proposition principale.

M. Butland: Merci.

Le président: Êtes-vous prêts à voter messieurs? On attend 30 secondes?

Mr. Soetens: Mr. Chairman, is it the intent to ask the witness to also appear on Thursday?

[Traduction]

le fond. Sans doute serons-nous assistés par des représentants du ministère, mais je ne sais pas si nous aurons assez de sept heures et demie.

Je tiens, en second lieu, à dire de nouveau combien il est important de pouvoir mieux cerner l'intention du ministre en ce qui concerne plusieurs aspects du texte envisagé. Jusqu'ici nous avons passé moins d'une heure avec le ministre d'État et n'avons même pas encore eu l'occasion d'examiner la question avec le ministre des Finances.

The Chairman: Does Mr. Butland have a question?

M. Butland: Merci, monsieur le président. Peut-être commence-t-on à envisager la possibilité d'inviter, après tout, le Congrès du travail du Canada, et j'apprécie. Même si le comité ne va pas jusque-là, je suis reconnaissant à certains de ses membres.

Il va y avoir des problèmes de calendrier et, comme le dit notre collègue, la tâche paraît assez lourde. J'ajoute d'ailleurs qu'au cas où nous devrions décider de commencer cet après-midi, que je ne suis personnellement pas prêt. Je serais peut-être prêt à commencer mais je n'ai pas vraiment la disposition psychologique pour le faire. J'apprécie l'esprit pratique de certains membres. Je vais, par principe, voter pour le rejet de la motion sachant très bien d'ailleurs qu'elle sera sans doute adoptée malgré cela. Je ne suis pas d'accord avec le calendrier de Noël auquel nous semblons vouloir nous tenir.

The Chairman: Thank you, Mr. Butland.

We have three days to hear five witnesses. Surely, with the spirit that this committee has shown up to now, we should be able to cover all the amendments.

According to the rules or procedure applicable to such a motion, if on Thursday at 5:00 we have finished our review, we shall report to the House of Commons our position regarding the proposed amendments.

If everyone is agreed, we shall vote on the motion regarding the five witnesses. Mr. Butland, would you like to propose an amendment so as to include among the witnesses the Canadian Labour Congress?

M. Butland: Oui. Je vous demande de rajouter à la liste des témoins le Congrès du travail du Canada.

The Chairman: We shall vote on your amendment and then on the motion.

Mr. Butland: Thank you.

The Chairman: Gentlemen, shall we put it to a vote? Shall we wait 30 seconds?

M. Soetens: Monsieur le président, envisage-t-on également d'entendre des témoins jeudi?

[Text]

Mr. Butland: Whenever is the most convenient time, obviously.

Mr. Soetens: That is fine.

Mr. Manley: Ideally, we would need two sessions, morning and afternoon, to hear all of them.

Le président: Merci monsieur Manley de le souligner. Vous devez comprendre qu'en ajoutant votre témoin cela fait six.

Il me faudrait être assez rigide. Dix minutes seraient accordées aux témoins, suivies de 10 minutes à chaque parti. Et 40 minutes multipliées par six donnent 240 minutes qui, divisées par 60, donnent quatre heures. Il faudrait commencer à 09h00 jeudi de cette semaine ou commencer à 11h00 comme d'habitude?

Mr. Gérin: From 9 a.m. until noon.

Le président: Il faudrait filer jusqu'à 13h00.

M. Gérin: J'accorderais 30 minutes par témoin.

I would suggest 30 minutes to deal with that and to give an opportunity for more witnesses to come.

Le président: Entendons-nous d'abord sur l'amendement afin de savoir qui se présentera. Par la suite nous déciderons du temps si vous voulez.

Dans l'esprit de collaboration qui règne présentement, je pense bien qu'on arrivera à s'entendre sur le nombre d'heures et du moment pour les entendre.

Proposez-vous d'inclure votre nom ou bien voterons-nous sur l'amendement? Nous votons sur votre amendement à savoir l'inclusion du Conseil canadien du travail à la liste des témoins.

Quels sont ceux qui sont en faveur de cet amendement?

• 1130

L'amendement est adopté

Le président: Passons maintenant à la proposition. Ensuite nous discuterons de l'heure où nous débiterons et de l'heure où nous terminerons. La proposition inclut six témoins et la motion de clôture jusqu'à jeudi prochain qui a été lue plutôt. Je ne la répéterai pas. Vous la connaissez. Quels sont ceux qui sont en faveur?

La motion est adoptée

Le président: Maintenant, discutons des heures. Il faut avertir les témoins que l'on pourrait les entendre de 9 heures le matin jusqu'à 13 heures, ou bien pendant une partie de la matinée et une partie de l'après-midi. Je vous laisse en débattre et faire vos propositions. Monsieur Gérin vous avez suggéré que les témoins soient entendus de 9 heures à 12 heures et qu'on s'en tienne à 30 minutes soit sept minutes pour les témoins, et sept minutes pour les partis, ce qui ferait 28 minutes. C'est une proposition.

[Translation]

M. Butland: À l'heure qui convient la mieux, oui.

M. Soetens: Entendu.

M. Manley: En fait, nous aurons probablement besoin de deux séances, matin et après-midi, pour entendre l'ensemble des témoins.

The Chairman: Thank you, Mr. Manley, for reminding us. You should know that with your witness there will be six altogether.

I will have to be strict. Ten minutes to each witness and then ten minutes to each party. Forty minutes times six gives us 240 minutes, divided by 60, that is four hours. Should we start at 9:00 a.m. next Thursday or should we start at 11:00, as we usually do?

M. Gérin: De 9 heures à midi.

The Chairman: We should carry through until 1:00 p.m.

Mr. Gérin: I will grant each witness thirty minutes.

Je propose 30 minutes pour faire le tour de la question et de laisser également à d'autres témoins l'occasion de se faire entendre.

The Chairman: Let us agree on the amendment first so that we will know who is coming. We can decide later on how much time everybody should get.

Seeing how cooperative everyone has been, we should be able to agree easily on how much time is required and on the best time to hear the various witnesses.

Do you want us to include your name or shall we vote on the amendment? We are voting on your amendment for adding the Canadian Labour Congress to the list of witnesses.

All those in favour of this amendment?

The amendment is carried

The Chairman: Let us now vote on the motion. We can then go on to the schedule. The motion, as read earlier, is that we hear six witnesses and adjourn until next Thursday. I will not read it again. All those in favour?

The motion is carried

The Chairman: Let us now settle on a daily schedule. We should advise the witnesses that we are in a position to hear to them from 9 a.m. to 1 p.m. or partly in the morning and partly in the afternoon. I will let you discuss that amongst yourselves and make whatever suggestions you see fit. Mr. Gérin you suggested that we hear the witnesses from 9 a.m. till noon and that we limit it to half an hour, that is to say, seven minutes for the witnesses, seven minutes for the parties, 28 minutes in all. That is what was suggested.

[Texte]

M. Gérin: Trente minutes par témoin.

Le président: C'est cela.

M. Gérin: Si le témoin prend 15 ou 20 minutes il restera moins de temps à diviser.

Le président: Je préférerais qu'on indique au témoin qu'il a dix minutes et de notre côté nous nous en tiendrons à sept minutes. Trois fois sept 21, plus dix minutes donne 31 minutes par témoin et nous pourrions tous les rencontrer au cours de l'avant-midi. Ça va?

Nous entendrons les témoins jeudi à 9 heures précises, monsieur le greffier. Il faudra leur rappeler l'ordre de comparution.

Le greffier: Oui. D'accord.

Le président: Nous nous en tiendrons à sept minutes par parti et à dix minutes d'exposé de la part du témoin.

Merci de votre collaboration. La séance est levée.

[Traduction]

Mr. Gérin: Thirty minutes per witness.

The Chairman: That is it.

Mr. Gérin: If a witness takes 15 or 20 minutes, there will not be as much time to apportion.

The Chairman: I would rather we advise the witnesses that they have ten minutes and grant ourselves only seven minutes. Three times seven 21, plus ten minutes—that is 31 minutes per witness, which would give us enough time to hear them before noon. How is that?

Let the Clerk note that we shall be hearing the witnesses on Thursday beginning at 9 a.m. sharp. The witnesses should be reminded of their order of appearance.

The Clerk: Right.

The Chairman: So each party will have seven minutes and each witness will have ten minutes to make his or her presentation.

I thank you for your cooperation. The meeting is adjourned.



If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
 retourner cette **COUVERTURE SEULEMENT** à
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the National Pensioners and Senior Citizens Federation:

- Evelyn McQuatt, 3rd Vice-President;
- Ross Chapman, Member;
- Bert Hanmer, Member.

From the Canadian Council on Social Development:

- Terrence Hunsley, Executive Director.

TÉMOINS

De la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés:

- Evelyn McQuatt, 3^e vice-présidente;
- Ross Chapman, membre;
- Bert Hanmer, membre.

Du Conseil canadien du développement social:

- Terrence Hunsley, directeur général.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Thursday, December 7, 1989

Chairman: Louis Plamondon

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le jeudi 7 décembre 1989

Président : Louis Plamondon

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-28

**An Act to amend the Income Tax Act, the
Federal-Provincial Fiscal Arrangements
and Federal Post-Secondary Education
and Health Contributions Act, the
Old Age Security Act, the Public
Utilities Income Tax Transfer Act, the
War Veterans Allowance Act and a
related Act**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-28

**Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu,
la Loi sur les arrangements fiscaux entre le
gouvernement fédéral et les provinces et sur
les contributions fédérales en matière
d'enseignement postsecondaire et de santé,
la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la
Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu
des entreprises d'utilité publique, la Loi sur
les allocations aux anciens combattants et
une loi connexe**

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT :

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-28

Chairman: Louis Plamondon

Members

Steve Butland
John Cole
David Dingwall
Louise Feltham
Al Johnson
John Manley
Guy Ricard
René Soetens—(8)

(Quorum 5)

G. A. Sandy Birch
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Tuesday, December 5, 1989:

John Cole replaced Lee Richardson;
Murray Dorin replaced Denis Pronovost;
Gabrielle Bertrand replaced Ricardo Lopez.

On Thursday, December 7, 1989:

Jim Karpoff replaced Steve Butland;
Guy Ricard replaced François Gérin;
Louise Feltham replaced Gabrielle Bertrand;
Al Johnson replaced Murray Dorin;
David Dingwall replaced Don Boudria;
Steve Butland replaced Jim Karpoff.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-28

Président : Louis Plamondon

Membres

Steve Butland
John Cole
David Dingwall
Louise Feltham
Al Johnson
John Manley
Guy Ricard
René Soetens—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
G. A. Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement :

Le mardi 5 décembre 1989 :

John Cole remplace Lee Richardson;
Murray Dorin remplace Denis Pronovost;
Gabrielle Bertrand remplace Ricardo Lopez.

Le jeudi 7 décembre 1989 :

Jim Karpoff remplace Steve Butland;
Guy Ricard remplace François Gérin;
Louise Feltham remplace Gabrielle Bertrand;
Al Johnson remplace Murray Dorin;
David Dingwall remplace Don Boudria;
Steve Butland remplace Jim Karpoff.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 7, 1989

(5)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, met at 11:12 o'clock a.m. this day, in room 112-N Centre Block, the Chairman, Louis Plamondon, presiding.

Members of the Committee present: Don Boudria, John Cole, François Gérin, Jim Karpoff, John Manley and René Soetens.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Tony Jackson, Research Officer.

Witnesses: From the National Council on Welfare: Ken Battle, Director. *From the Canadian Truck Renting and Leasing Association:* J.R. Grainger, President; Cliff Stanton, Member; John Tilley. *From Tax Executives Institute:* James A. McFall, Chairman; Timothy J. McCormally, Tax Counsel.

The Committee resumed consideration of Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, November 23, 1989*).

The witness from the National Council on Welfare made a statement and answered questions.

The witnesses from the Canadian Truck Renting and Leasing Association made statements and answered questions.

The witnesses from Tax Executives Institute made statements and answered questions.

At 12:40 o'clock a.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

AFTERNOON SITTING

(6)

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 1989

(5)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, se réunit aujourd'hui, à 11 h 12, dans la pièce 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Louis Plamondon (*président*).

Membres du Comité présents: Don Boudria, John Cole, François Gérin, Jim Karpoff, John Manley, René Soetens.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson, attaché de recherche.

Témoins: Du Conseil national du bien-être social: Ken Battle, directeur. *De Canadian Truck Renting and Leasing Association:* J.R. Grainger, président; Cliff Stanton, membre; John Tilley. *De Tax Executives Institute:* James A. McFall, président; Timothy J. McCormally, conseiller fiscal.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe (voir les *Procès-verbaux et témoignages du jeudi 23 novembre 1989, fascicule n° 1*).

Le témoin du Conseil national du bien-être social fait un exposé et répond aux questions.

Les témoins de la Canadian Truck Renting and Leasing Association font des exposés et répondent aux questions.

Les témoins de la Tax Executives Institute font des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à 15 h 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(6)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la

Veterans Allowance Act and a related Act, met at 3:35 o'clock p.m. this day, in room 112-N Centre Block, the Chairman, Louis Plamondon, presiding.

Members of the Committee present: Steve Butland, John Cole, David Dingwall, Louise Feltham, Al Johnson, John Manley, Guy Ricard and René Soetens.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Tony Jackson, Research Officer.

Witnesses: From One Voice: Jean Woodsworth, President; Bernard Richard, Executive Director, New Brunswick Senior Citizens Federation; Ivan Hale, National Secretary. *From the Canadian Labour Congress:* Bob Baldwin, Director of Technical Services.

The Committee resumed consideration of Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, November 23, 1989.*)

The witnesses from the One Voice made statements and answered questions.

The witness from the the Canadian Labour Congress made a statement and answered questions.

At 4:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G. A. (Sandy) Birch
Clerk of the Committee

sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, se réunit aujourd'hui, à 15 h 35, dans la pièce 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Louis Plamondon (*président*).

Membres du Comité présents: Steve Butland, John Cole, David Dingwall, Louise Feltham, Al Johnson, John Manley, Guy Ricard et René Soetens.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson, attaché de recherche.

Témoins: De One Voice: Jean Woodsworth, président; Bernard Richard, directeur exécutif, Fédération des citoyens âgés du Nouveau-Brunswick; Ivan Hale, secrétaire national. *Du Congrès du travail du Canada:* Bob Baldwin, directeur des Services techniques.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 23 novembre 1989, fascicule n° 1*).

Les témoins de One Voice font des exposés et répondent aux questions.

Le témoin du Congrès du travail du Canada fait un exposé et répond aux questions.

À h 16 h 41, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
G.A. (Sandy) Birch

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Thursday, December 7, 1989

• 1111

Le président suppléant (M. Gérin): À l'ordre!

Messieurs, étant donné que nous avons décidé à notre dernière réunion que les différents témoins qui comparaitraient devant nous auraient en tout 30 minutes, y compris leur présentation, le reste du temps étant partagé entre les trois partis, je vous suggère qu'on commence tout de suite en attendant l'arrivée de notre bien-aimé président, Louis Plamondon.

Notre premier témoin est le directeur du Conseil national du bien-être social, M. Ken Battle. Monsieur Battle, nous apprécions beaucoup que vous ayez pu venir avec si peu d'avis. Nous vous écoutons.

Mr. Ken Battle (Director, National Council of Welfare): I would like to thank the Chair and the members of the committee for allowing us to appear. I am going to just talk for a couple of minutes and then turn it over to you for questions.

The National Council's views are pretty well known on this issue. In September, we released a report. It is the only really thorough analysis I have seen of the proposals to tax back social benefits, the so-called "claw-back". I will use the term "claw-back" just for the sake of brevity.

The report took issue with the claw-back in two different ways. One was in terms of the content or design of the claw-back itself. We identified a number of flaws with it, which we spelled out at some length, and I will not remind you of them. The partial indexation of the threshold is the Achilles' heel. The use of an individual income definition, which gives rise to quite strange inequities, was another problem. We talked about three or four other concerns we had.

The other issue we attempted to raise in that report, with only limited success I would say, has been that we were concerned about the process by which this momentous change in Canadian social policy was being implemented. There I am referring to the claw-back. Although it appears to be a somewhat technical change, it is a very fundamental change in the nature of federal social policy. It essentially does away with the principle of universal payments under family allowances and old age security. This is a founding principle of our federal social programs.

We wanted to say with our report that we can always debate universality and I can give you all the arguments for and against, but let us at least recognize that the claw-back is more than simply a change in tax policy. It is

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le jeudi 7 décembre 1989

The Acting Chairman (Mr. Gérin): Order, please!

Gentlemen, since we decided at the last meeting that the various witnesses appearing before us would be given a total of 30 minutes, including their presentation, the balance of time being shared between the three parties, I suggest we start right away before our beloved Chairman Louis Plamondon arrives.

Our first witness is the Director of the National Council of Welfare Mr. Ken Battle. Mr. Battle, we thank you for appearing on such short notice. Please proceed.

M. Ken Battle (directeur, Conseil national du bien-être social): Je remercie le président et les membres du Comité de nous permettre de comparaître. Je vais parler quelques minutes seulement et nous pourrons ensuite passer aux questions.

Le Conseil national du bien-être social a fait connaître ses vues sur la question. En septembre dernier, nous avons publié un rapport. Ce rapport représente en fait la seule analyse approfondie qui ait été faite des propositions relatives à l'imposition des prestations sociales, que l'on a appelée la récupération fiscale. J'utiliserai ce terme «récupération fiscale», pour aller plus vite.

Le rapport s'oppose à la récupération fiscale pour deux raisons. Il y a d'une part la mesure elle-même. Nous lui reprochons un certain nombre de défauts, que nous exposons en détail, et que je n'ai pas l'intention de vous rappeler ici. L'indexation partielle du seuil représente le talon d'Achille de cette mesure. Une autre difficulté est imputable au fait qu'on utilise l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui donne lieu à d'étranges injustices. Nous mentionnons également trois ou quatre autres préoccupations.

L'autre question que nous avons essayé de soulever dans ce rapport, avec un succès moyen, je l'avoue, c'est la façon dont est mis en oeuvre ce bouleversement radical des politiques sociales canadiennes. Je veux parler de la récupération fiscale. Même si apparemment il s'agit-là d'un changement technique, cette mesure représente un changement fondamental de la nature même de la politique sociale du gouvernement fédéral, puisqu'elle élimine le principe de l'universalité pour les allocations familiales et les pensions de vieillesse, qui est le principe de base des programmes sociaux du gouvernement fédéral.

Dans notre rapport, nous avons voulu indiquer qu'il était toujours possible de débattre du principe de l'universalité et de présenter des arguments pour et des arguments contre, mais que nous devons tout au moins

[Text]

indeed a fundamental change in social policy. We have called for a public debate on the issue and there has been some public debate on it. I am concerned that most Canadians do not really appreciate or understand the import of these changes.

One of the points we also made in our report was that we have to separate our feelings about the whole universality debate from our feelings about the claw-back or our opinions about the two. You can have different ones on both. I suspect there are a lot of Canadians who do not believe in paying benefits to all seniors or benefits to all families. Even if you do not believe in it, you should still be opposed to the claw-back because I think it is a very flawed instrument for changing social policy.

• 1115

I want to finish this presentation by looking at alternatives to the claw-back or changes to the claw-back. I am going to divide them into three types: first-best, second-best and very much third-best approaches to dealing with the claw-back.

What I mean by first best is simply the position that we enunciated in our public report, which was to not go ahead with the claw-back but to leave family allowances and old age security as universal but taxable benefits under the normal income tax system.

We did propose some alternative income tax changes that would collect more tax revenue from all high-income taxpayers, whether they are seniors or not and whether they have children or not. We detailed several specific recommendations and we put dollar figures on them. Just to give you an example, one of our recommendations was to restore the top marginal tax rate part way to where it was before tax reform in 1988. That would take it under our scheme from 29% to 32%; it used to be 34%. This change itself would raise \$750 million, which is substantially more than would be garnered through the claw-back on old age pensions and family allowances.

The overall savings that would come from our changes were actually \$2 billion, as opposed to the \$0.5 billion that the claw-back would garner. Just on a purely fiscal point of view, I think there are alternatives to the claw-back that can raise more money in a fairer way.

Just as a footnote on that, by raising the top marginal tax rate, in effect, you would make the distribution of benefits under old age security and family allowances more progressive than they are pre-claw-back. High-

[Translation]

reconnaître que la récupération fiscale représentait plus qu'un simple changement de politique fiscale. Il s'agit de fait d'un changement fondamental de la politique sociale. Nous avons réclamé un débat public sur la question et la question a été effectivement débattue. Ce qui m'inquiète, c'est que la plupart des Canadiens ne comprennent pas vraiment l'importance de ces changements.

Dans notre rapport, nous avons insisté sur le fait qu'il fallait essayer de faire la distinction entre ce que nous pensons du principe de l'universalité et ce que nous pensons de la récupération fiscale. On peut avoir des avis différents sur les deux questions. Je soupçonne qu'il y a un grand nombre de Canadiens qui préféreraient qu'on ne verse pas de prestations à toutes les personnes âgées ni d'allocations familiales à toutes les familles avec enfants. Mais même si vous êtes contre l'universalité de ces programmes, vous devriez tout de même vous opposer à la récupération fiscale que je considère comme une façon très inadéquate de modifier des politiques sociales.

En terminant, j'aimerais jeter un coup d'oeil sur les solutions autres que la récupération fiscale ou des changements à cette mesure. Je vais les diviser en trois catégories: premier choix, deuxième choix, et troisième choix, et de loin.

Ce que j'entends par «premier choix», c'est simplement la position énoncée dans notre rapport public, soit que l'on abandonne la récupération fiscale et que l'on maintienne le caractère universel des allocations familiales et des pensions de vieillesse, mais que ces prestations deviennent imposables en vertu du système d'impôt sur le revenu.

Nous avons proposé d'autres changements à l'impôt sur le revenu qui permettraient au gouvernement d'imposer davantage les nantis, qu'il s'agisse de personnes âgées ou pas, qu'ils aient des enfants ou pas. Nous avons présenté plusieurs recommandations détaillées que nous avons quantifiées. À titre d'exemple, nous avons recommandé de rétablir la valeur supérieure du taux marginal d'impôt presque au point où qu'elle était avant la réforme fiscale, c'est-à-dire 34 p. 100. Avec notre proposition elle passerait de 29 p. 100 à 32 p. 100. Ce changement à lui seul rapporterait 750 millions de dollars, ce qui est considérablement plus que ce que rapporterait la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Ces changements représenteraient à peu près 2 milliards de dollars de recettes, alors que la récupération fiscale n'en rapporterait qu'un demi milliard. Sur le plan fiscal uniquement, il y a des solutions autres que la récupération qui permettraient de percevoir davantage et d'une façon plus équitable.

Je note en passant qu'en rehaussant la valeur supérieure du taux marginal d'impôt, vous obtiendrez une répartition des prestations de vieillesse et des allocations familiales plus progressive qu'elle ne l'était avant

[Texte]

income people would end up with about half of their benefits after taxes. They end up with about 55% now.

The second layer of recommendations I want to bring to the committee's attention—and I must emphasize that the National Council of Welfare did not propose this. We remain opposed to the claw-back, but it is fairly clear to me now that the claw-back is going to be implemented.

The next best range would be, instead of imposing a claw-back on these benefits, if you want to get rid of universality—because that is in effect what you are doing by imposing a claw-back—to have income-tested family allowances and income-tested old age security.

If you want to go that route, it would be an honest, straightforward, above-board and comprehensible way of limiting benefits to low- and presumably middle-income Canadians. I am talking here about a large child tax credit and a large guaranteed income supplement. We are not recommending this; I am saying this would be better than a claw-back. It would be a very well tested mechanism. The refundable child tax credit and the guaranteed income supplement are very successful social programs, carrying no stigma, are quite efficient to run and are well known. I think they are quite well regarded by Canadians.

Finally, if the government does choose to go ahead with the claw-back proposal, then we have a couple of suggestions as to how to limit the damage from the claw-back.

The worst aspect of the claw-back, as proposed in the most recent federal budget, is the lack of indexation of the \$50,000 threshold. We spelled out the implications of that in some detail in our report, so I will not repeat them.

We would suggest to the committee that if you go ahead with the claw-back, at least the \$50,000 threshold should be fully indexed. If it is not fully indexed, it is going to fall over time and it is going to affect more and more middle-income Canadians.

The other amendment we would propose if the government goes ahead with the claw-back would be to shift from an individual income to a family income basis. We pointed out that using individual income raises some bizarre and totally indefensible inequities between one- and two-earner families.

If one were to use a family income definition, which is the way the refundable child tax credit, the refundable sales tax credit and the guaranteed income supplement are operated, one would avoid those unfairnesses that would

[Traduction]

d'imposer la récupération. Les nantis ne toucheraient plus que la moitié de ces prestations. Or, ils en récupèrent à peu près 55 p. 100 aujourd'hui.

Je dois préciser que la deuxième série de recommandations sur lesquelles je souhaite attirer l'attention des membres du Comité n'a pas été proposée par le Conseil national du bien-être social. Nous sommes contre la récupération fiscale, mais j'ai bien peur que le gouvernement ne se soit engagé à la mettre en oeuvre.

Si le gouvernement veut supprimer le caractère universel de ses programmes,—car cela revient précisément à cela si vous imposez la récupération—au lieu d'imposer la récupération sur les prestations, on pourrait calculer le montant des allocations familiales et des pensions de vieillesse en fonction du revenu.

Si vous acceptiez cette solution, ce serait une façon honnête, directe et universelle, de réserver ces prestations à des Canadiens dont le revenu est peu élevé ou moyen. Je veux parler d'un gros crédit d'impôt pour enfants et d'un gros supplément de revenu garanti. Ce n'est pas là notre recommandation mais cette solution serait préférable à celle de la récupération fiscale. Le mécanisme a déjà fait ses preuves. Le crédit d'impôt pour enfants et le supplément de revenu garanti sont en effet des programmes sociaux très populaires, qui ne comportent aucune convocation négative, faciles à administrer et bien connus. Je pense qu'ils sont très populaires auprès des Canadiens.

Finalement, si le gouvernement décide d'imposer cette récupération fiscale, nous avons quelques suggestions pour limiter les dégâts.

L'aspect le plus regrettable de cette mesure de récupération, telle que proposée dans le dernier budget fédéral, est le fait que le seuil de 50,000\$ n'est pas indexé. Dans notre rapport, nous avons expliqué en détail qu'elles étaient les implications de cet état de choses, et je ne les répéterai pas ici.

Nous recommandons au Comité, si la récupération fiscale est adoptée, d'indexer au moins pleinement le seuil de 50,000\$, sinon, au fil du temps, de plus en plus de Canadiens à revenus moyens seront touchés.

Si le gouvernement décide d'adopter cette mesure de récupération, nous proposerions un autre amendement, soit qu'il ne taxe plus le revenu des particuliers mais le revenu familial. Nous avons fait remarquer que l'imposition du revenu particulier donnait lieu à certains écarts inexplicables et tout à fait inacceptables entre les familles où l'un des deux conjoints travaille et celle où les deux conjoints travaillent.

Si on utilise le critère du revenu familial, ce qui est la façon dont on calcule le crédit d'impôt pour enfant, le crédit remboursable pour taxe de vente et le supplément de revenu garanti, on éviterait ces inégalités. En outre, en

[Text]

be introduced. The other thing is that by using a family income definition, you would be clawing back an awful lot more money and you could actually raise the threshold from \$50,000 up to \$60,000, depending on your design. You could have a higher threshold if you had a family income definition and collect even more money back through the claw-back.

There is one technical point I would bring to your attention. I presume that other witnesses may have done this already, Mr. Chairman. The columnist Leonard Shifrin pointed out in a recent column that one of the unfortunate by-products of the use of net income is that seniors with dividend income could be disadvantaged. For those who have dividend income, it is grossed up by 25%. I think it could be remedied simply through a small change in the definition.

Finally, this is not a matter for the committee but I will raise it for your attention. If the government goes ahead with the claw-back, particularly under its current proposal with the partially indexed threshold, there are a lot of Canadians out there who do not realize that they are going to get little or no old age security benefits when they retire. It is going to really throw a monkey wrench into people's retirement income plans. This was the objection of Jake Epp when he was Minister of Health and Welfare regarding the claw-back in his 1985 blue paper.

I think there has to be at least some public education and public recognition that a lot of people who are now counting on getting old age pensions are going to end up with little or no old age pensions when they retire. They are going to have to make up that chunk of their retirement income obviously through RRSPs or some other form of private savings. I will stop there, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur le directeur.

Mr. Manley (Ottawa South): I would like to start, Mr. Battle, first of all by thanking you for your report on the 1989 budget and subsequent materials that have been provided. They have been very helpful.

I would like to start by asking you about this process issue. You just made reference to the consultation paper that was published in January 1985 in which the claw-back approach—at least for old age pensions—was clearly rejected by the government as one of the starting points for the whole process of review of social programs. Are you aware of what process occurred between January 1985 and April 1989 to change the government's policy on a claw-back approach to old age pensions?

Mr. Battle: The short answer is no. I am glad you raise it again. I think the process that was gone through with Mr. Epp's consultation paper on child and elderly benefits—the paper was put out, it was referred to a House committee, the committee entertained witnesses

[Translation]

utilisant cette notion de revenu familial, le gouvernement pourrait récupérer beaucoup plus d'argent et pourrait de fait faire passer le seuil de 50,000 à 60,000\$ selon la façon dont il aura été conçu. Vous pourriez vous permettre un seuil plus élevé en imposant le revenu familial, tout en percevant davantage grâce à la récupération.

J'aimerais attirer votre attention sur une question technique. D'autres témoins l'ont probablement fait avant moi, monsieur le président. Le journaliste Leonard Shifrin a fait remarquer dans une de ses dernières colonnes que l'une des conséquences regrettables du fait que les calculs étaient basés sur le revenu net, c'est que les personnes âgées qui ont un revenu de dividendes risquent d'être défavorisées. L'augmentation est en effet de 25 p. 100 pour ces derniers. Je pense qu'il serait très simple d'y remédier en changeant un peu le champ d'application.

Finalement, même si cela n'intéresse pas directement les membres du Comité, j'aimerais attirer votre attention sur quelque chose. Si le gouvernement impose cette récupération fiscale, en particulier si on insiste pour maintenir ce seuil partiellement indexé, il y a un grand nombre de Canadiens qui ne se rendent pas compte qu'au moment où ils prendront leur retraite, ils n'auront droit à aucune pension de vieillesse, ou à une très maigre pension et que ceci risque de bouleverser leurs projets de retraite. C'est là l'objection soulevée par Jake Epp dans son Livre bleu de 1985 concernant la récupération fiscale, alors qu'il était ministre de la Santé et du Bien-être social.

Je pense qu'il faut au moins faire savoir à la population que parmi tous ces gens qui comptent toucher des pensions de vieillesse, il y en a beaucoup qui ne toucheront rien du tout ou une très petite somme. Il va falloir qu'ils compensent ce manque à gagner par leur REER ou par d'autres épargnes personnelles. Je m'en tiendrais là, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Director.

M. Manley (Ottawa Sud): Pour commencer, monsieur Battle, j'aimerais vous remercier de ce rapport sur le budget de 1989 et de tous les documents que vous nous avez fournis par la suite et qui ont été très utiles.

J'aimerais d'abord vous poser une question sur la procédure suivie. Vous avez fait allusion au document de consultation qui a été publié en 1985, dans lequel le gouvernement rejetait nettement l'idée de la récupération fiscale, pour les pensions de vieillesse, du moins, comme première étape d'une révision des programmes sociaux. Savez-vous ce qui s'est passé entre janvier 1985 et avril 1989 qui justifie un changement de politique gouvernementale relativement à la récupération fiscale pour les pensions de vieillesse?

M. Battle: Je l'ignore. Je suis heureux que vous ayez soulevé à nouveau la question. Si je me souviens de la procédure suivie, monsieur Epp a fait publier son document de consultation sur les allocations familiales et les pensions de vieillesse, le document a été renvoyé à un

[Texte]

and came up with a report—was a sound process. It gave people room for involvement. Of course, the Minister of Finance turned around and made changes to child benefits that were in some ways quite different from what the Health and Welfare minister suggested.

This is the kind of process that we think would be a good one. The GST has had a very open public process. I have appeared and I guess all kinds of people have appeared on the GST. This change is, as far as I am concerned, as important a change in social policy as the GST is a change in tax policy. I look at the GST as change in social policy too. It certainly warrants the attention.

I cannot give you an answer as to why some kind of a blue paper or white paper process was not used. I wished it had been because I think that would have been preferable to introducing it as a budget measure along with many other measures and then not getting a really full public hearing.

• 1125

Mr. Manley: On a very fundamental issue can you indicate in a very capsulized form why the council believes the principle of universality should be maintained?

Mr. Battle: We have historically been in support of universality and when the budget came out we held a special meeting to discuss that aspect. We put it on the table again saying we would look at the whole issue again and if the council wanted to change its public stance on the issue that was fine. The council unanimously chose not to—all our work as an organization is done unanimously—and the reasons are interlinked, but basically the council regards the claw-back as targeting two groups of Canadians: those with children under 18 and those who are over 65 for tax increases because that is in effect what the claw-back does. We thought that was unfair and that if the government wants to gather more taxes it should do so from higher-income people. So a horizontal equity issue is involved.

But beyond that issue, the council upholds the traditional arguments about universality, which I will not rehash here, that Canadian society has chosen through government to pay benefits to all seniors and to pay some form of benefit to all parents because they do things that are worthy of some form of public recognition, because in a very real sense Canadians are contributing or have contributed to society.

Seniors have contributed by virtue of working and by paying taxes all their lives and families contribute in raising future citizens who will be taxpayers and so on.

[Traduction]

comité de la Chambre, le Comité a entendu des témoins et a publié son rapport, autrement dit on a suivi la bonne procédure. Les gens ont pu participer. Bien entendu, le ministre des Finances a modifié les allocations familiales à sa façon, sans tenir compte des suggestions faites par le ministre de la Santé et du Bien-être social.

Je pense que ce genre de procédure est la bonne. La TPS a également été bien débattue en public. J'ai comparu lors d'audiences et je pense que toutes sortes d'autres témoins ont comparu également. Personnellement, je considère que ce changement est aussi important pour la politique sociale que la TPS l'est pour la politique fiscale. Je considère que la TPS représente également un changement de politique sociale et, à ce titre, elle mérite certainement notre attention.

Je ne peux pas vous dire pour quelle raison on n'a pas suivi la procédure utilisée pour un Livre bleu ou pour un Livre blanc. J'aurais bien voulu qu'on le fasse plutôt que de présenter cette mesure comme une mesure budgétaire parmi bien d'autres et éviter ainsi qu'on en débatte publiquement.

M. Manley: Pour en revenir à une question fondamentale, pourriez-vous nous indiquer de façon succincte pour quelle raison le Conseil estime que l'on devrait maintenir le principe de l'universalité?

M. Battle: Traditionnellement, nous avons toujours appuyé le principe de l'universalité et, lorsque le budget a été publié, nous avons organisé une réunion spéciale pour en discuter. Nous avons remis le sujet en discussion pour voir si le Conseil souhaitait changer sa position publique. À l'unanimité, nous avons décidé de ne rien changer—dans notre organisation, nous procédons toujours à l'unanimité—et les raisons sont multiples, mais essentiellement, le Conseil considère que la récupération fiscale vise deux groupes de Canadiens: ceux qui ont des enfants de moins de 18 ans et ceux qui sont âgés de plus de 65 ans qui vont devoir payer plus d'impôts car ce sera là effectivement des conséquences de cette récupération. Nous estimons que c'est une mesure injuste et que, si le gouvernement souhaite augmenter ses recettes, il devrait imposer davantage les gros salariés. Il y a donc en jeu une question d'égalité sur le plan horizontal.

Mais au delà de cette question, le Conseil invoque les arguments classiques relatifs à l'universalité, que je n'ai pas l'intention de ressasser ici, soit que la société canadienne a choisi de mandater le gouvernement pour verser des pensions à toutes les personnes âgées et verser des allocations aux parents, reconnaissant ainsi publiquement la contribution particulière qu'ils lui apportent.

Les personnes âgées ont contribué grâce à leur travail et au fait qu'ils ont payé des impôts toute leur vie et les familles contribuent en élevant de futurs citoyens qui

[Text]

The council believes that those contributions still merit recognition through the income security system.

Mr. Manley: One point that has been raised by other witnesses before us that is not mentioned in your paper is the definition of income in the claw-back provisions that does not take into account the tax treatment of dividends under our system that should be expected to be a common source of income for seniors and to which the threshold of \$50,000 applies on net income, which includes the grossed-up amount of dividends. Has your council noted that or have you made any commentary on that?

Mr. Battle: Len Shifren was the first director of the National Council of Welfare, so Len was the one who noted it. I did not even notice it or I would have mentioned it in the brief and we would have included it, but that is another inequity that is a very simple design issue and that would be easily changed.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): We had before us the National Pensioners' and Senior Citizens' Federation. They are not in favour of the claw-back of course, but they recommended that if it were to go ahead the income of the family unit should be utilized in order to determine at what point the claw-back takes place, as opposed to using the personal income of one person.

Could you give us your opinion on that, in the unlikely event that the claw-back goes ahead. That should not be misconstrued as saying that either you or I agree with the claw-back.

Mr. Battle: I mentioned that in my opening comments. I would agree with the family income definition that is already used for several social programs. It would remove the inequity that we see, especially between one- and two-earner families, which is a very very glaring inequity.

We put some figures on it and at one extreme you can have a two-earner couple with \$100,000 in income that is not going to pay one cent of the claw-back and they will keep more than half their family allowances. Then you have the one-earner couple with \$56,000 that is not going to keep a cent of its family allowance, so that obviously cannot be defended.

The other thing about using the family income definition is that one could have a higher threshold for the claw-back. It could be higher than it is now, which I think would be a good thing.

Mr. Karpoff (Surrey North): I would like to go back to the most fundamental problem: the question of universality. A lot of the technical problems are also quite glaring. If the Conservatives are determined to go ahead

[Translation]

deviendront à leur tour des contribuables. Le Conseil estime que l'on doit reconnaître ainsi leurs contributions par le truchement de systèmes de sécurité sociale.

M. Manley: Il y a un point qui a été soulevé par d'autres témoins et qui ne figure pas dans votre document, soit la définition du revenu dans les dispositions de récupération fiscale, qui ne tient pas compte du traitement fiscal des dividendes dans notre système, alors que c'est probablement là une source normale de revenu pour les personnes âgées auxquelles s'applique le seuil de 50,000\$ sur le revenu net, ce qui inclut le montant des dividendes majorés. Votre Conseil s'en est-il rendu compte ou avez-vous fait des observations sur ce point?

M. Battle: C'est Len Shifren, qui a été le premier directeur du Conseil national du Bien-être, qui l'a fait remarquer. Personnellement, je ne l'avais pas remarqué, sinon je l'aurais mentionné dans le mémoire, mais il s'agit effectivement là d'une inégalité de plus qu'il serait très facile de supprimer par un simple changement.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): La Fédération nationale des retraités et citoyens âgés a comparu devant nous. Elle n'est évidemment pas en faveur de la récupération fiscale, mais a recommandé, au cas où le gouvernement insiste pour l'adopter, que l'on se base sur le revenu familial pour déterminer à quel moment la récupération se fera, plutôt que de se baser sur le revenu individuel.

Dites-nous ce que vous en pensez, au cas peu probable où le gouvernement impose la récupération, sans que cela nous engage, ni l'un ni l'autre, à approuver cette mesure.

M. Battle: Je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture. J'accepterais qu'on utilise la notion de revenu familial comme on l'a déjà fait pour plusieurs autres programmes sociaux. On traiterait ainsi sur le même pied les familles à un et à deux salariés, car la situation actuelle représente une injustice criante.

Nous avons quantifié ces propositions et, à un extrême, vous avez un couple dont les deux conjoints travaillent et qui ont un revenu de 100,000\$, qui ne perdront pas un sou en raison de la récupération et qui conserveront plus de la moitié de leurs allocations familiales. Vous avez d'autre part le couple dont un seul des conjoints travaille, qui gagne 50,000\$ mais qui perdra toutes ses allocations familiales. La proposition est donc de toute évidence intenable.

Quand vous utilisez la notion de revenu familial, cela permet en outre de fixer un seuil plus élevé pour la récupération. Il pourrait être supérieur à ce qu'il est en ce moment, ce qui serait une bonne chose à mon avis.

M. Karpoff (Surrey-Nord): Je reviens au problème le plus fondamental, celui de l'universalité. La plupart des problèmes techniques sont parfaitement criants. Si les Conservateurs tenaient à imposer cette taxe, ils auraient

[Texte]

with this tax, they should at least have approached it competently and not encountered some of the technical problems, such as income problems with families as opposed to individuals.

I am interested in your thoughts about the process that is taking place of quietly doing away with universality as a concept and how that will be used as a precedent to affect other social programs in Canada.

Our other major universal program in Canada is health care services based on a universal coverage regardless of the person's income. We now have a situation in which we are introducing a claw-back system into our two other major universal programs, which destroys universality.

I would also like you to comment on whether you think they chose this claw-back method rather than just saying in a straightforward fashion that they are going to use income testing, where it then becomes very obvious, that they cannot play games that have not destroyed universality, because they are going to do it up-front. They would then have to argue on principle.

Do you think that has been deliberately done to try to lull the Canadian public into thinking the government has not really attacked universality? What are the implications for other universal programs? What do you think the reaction of the public would have been if the government had gone ahead and simply said that they will no longer pay old age security or the family allowance to anyone with an income of more than \$50,000?

Mr. Battle: On the first question, as to whether it going to spill over into health care: there always is that danger. Health care is under that kind of pressure all the time. We know that from the events leading up to the Canada Health Act and I hope that the Canada Health Act has protected health care.

When we talk about universality, the one program where you would probably find that secret, public and private polls would all show that the views of Canadians are strongest on universality is health care; they would be even stronger than they are on old age pensions and on family allowance, I would imagine. One would hope that health care would not be subject to the same kind of de-universalizing, but there is always pressure, given the pressure on provincial treasuries for health costs.

One could conceive of it spreading to other income security programs, such as social insurance. Unemployment insurance already has a claw-back, although it is not a 100% claw-back. One could imagine this sort of thing even being applied to Canada Pension Plan payments. Putting claw-backs on social insurance is even more indefensible than putting it on universal programs.

Our preference on the process would, as I said in my opening remarks, have been that if one wants to get rid of universality—because that is what they are doing with the claw-back—then do it through an income-test program

[Traduction]

au moins pu faire preuve d'une certaine compétence, ce qui aurait évité des problèmes techniques, comme les problèmes de revenu des familles et de revenu des personnes seules.

Sans en avoir l'air, on est en train de se débarrasser du principe de l'universalité: à votre avis, dans quelle mesure cela servira-t-il de précédent pour d'autres programmes sociaux au Canada?

Notre autre grand programme universel au Canada, ce sont les services de santé qui sont assurés, quels que soient vos revenus. Aujourd'hui, nous introduisons une disposition de récupération dans nos deux grands programmes universels, et cela revient à supprimer cette universalité.

À votre avis, pourquoi a-t-on préféré cette disposition de récupération à la prise en considération du revenu, principe qui, étant clair et net dès le départ, ne détruirait pas l'universalité de la même façon.

Pensez-vous qu'on a choisi cette solution délibérément pour que le public canadien ne s'aperçoive pas de cette menace contre l'universalité? Dans quelles mesures les autres programmes universels seront-ils touchés? Quelle aurait été la réaction du public si le gouvernement avait simplement déclaré que la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales ne seraient plus versées aux gens qui ont un revenu supérieur à 50,000\$?

M. Battle: Pour commencer, vous me demandez si cela risque de déteindre sur les soins de santé: c'est toujours un danger. La santé est toujours menacée. Nous connaissons les événements qui ont conduit à la Loi canadienne sur la santé et j'espère que cette loi a constitué une protection efficace.

Quant à l'universalité, tous les sondages, qu'ils soient secrets, publics ou privés, confirmeraient probablement que le secteur où les Canadiens tiennent le plus au principe de l'universalité est celui de la santé. Ils y tiennent encore plus que pour les pensions de vieillesse et les allocations familiales. On espère donc que ces attaques contre l'universalité n'atteindront pas la santé, mais il y a toujours des pressions, des pressions qui viennent en partie des trésors provinciaux.

Cela pourrait s'étendre à d'autres programmes de sécurité du revenu, comme l'assurance sociale. L'assurance-chômage a déjà une disposition de récupération, même s'il ne s'agit pas de récupération à 100 p. 100. On pourrait même concevoir que cela s'applique aux régimes de pensions du Canada. Des dispositions de récupération de l'assurance sociale sont encore plus inconcevables que lorsqu'il s'agit des programmes universels.

Comme je l'ai dit au début, si on veut vraiment se débarrasser de l'universalité, car en réalité la récupération revient à cela, nous préférerions de beaucoup qu'on impose une prise en considération du revenu, un système

[Text]

that people can understand and in which the threshold is fully indexed so that you are not progressively eroding the benefits of middle-income Canadians.

I cannot see into the minds of the bureaucrats at the Department of Finance who devised this scheme, but I certainly have my suspicions as to why they took the claw-back route. When we have put it before our council members, who are a diverse group of Canadians appointed by the government from across Canadian society, and when we explained the falling threshold of the claw-back, they did not understand it, they were quite upset by it, and they thought it was very unfair.

I suspect that there is an element of deliberateness in choosing a claw-back. I talk to a lot of people at the community level and one of the problems that Canadians have is in dealing with social programs in the tax system because we have such a complex system, particularly with the division between federal-provincial jurisdictions.

The claw-back, as we point out in our report, is a fiendishly complicated device that will be very hard for people to understand, although the seniors certainly seem to have grasped the problem of the falling threshold. So I think from that point of view alone it goes against the Minister of Finance's own principle of simplifying the tax system. I think it is going to make things all the more difficult to understand.

• 1135

Mr. Karpoff: I want to go back to another point you have raised that seems to me also to be part of this destroying of universality. If you simply wanted to raise more money to reduce the deficit, which seems to be the chief excuse the government is using to destroy a number of social programs, why do you not just look at wealthy taxpayers, regardless of where their income comes from, and raise the marginal tax rate? I think your calculations are, and others have been, that going back to a 31% or 32% tax rate would have the same impact.

It seems to me what we now have is that the government is saying it is going to differentiate the source of income for tax purposes. Income is going to be differentiated on the basis of dividend income, earned income, pension income. What is stopping them from starting to say next time, look, we have decided any type of income that relates to previous savings or to RRSPs or to all sorts of other pension types of income we are going to tax at a different rate? That is basically what they are doing. They are taxing income from old age security at a different rate. It makes the system very, very complex.

Can you understand why they did not simply go back to say if people over \$50,000 do not need the money—because that is basically what they are saying: seniors over \$50,000 do not need the money, families over \$50,000 do not need the money—why do they not simply say anybody

[Translation]

que les gens pourraient comprendre et dont le seuil serait pleinement indexé, ce qui éviterait une érosion progressive des revenus des Canadiens moyens.

Je ne peux pas lire dans l'esprit des fonctionnaires du ministère des Finances qui ont conçu ce système, mais j'ai ma petite idée sur les raisons qui les ont poussées à choisir cette disposition de récupération. Les membres de notre conseil représentent tous les secteurs de la société canadienne et sont nommés par le gouvernement et quand nous leur avons expliqué le seuil dégressif du système de récupération, ils n'ont pas compris, ils ont été furieux et ils ont trouvé que ça n'était pas juste.

J'ai l'impression que si on a choisi la récupération, c'est tout à fait délibérément. J'ai souvent l'occasion de parler avec des Canadiens et je me rends compte qu'un des grands problèmes de nos programmes sociaux et de notre système fiscal est un problème de complexité, une complexité due en partie à cette double juridiction fédérale-provinciale.

Comme nous le signalons dans notre rapport, les dispositions de récupération sont effroyablement compliquées et les gens auront beaucoup de mal à les comprendre, bien que les personnes âgées aient déjà très bien saisi le problème du seuil dégressif. De ce point de vue-là, c'est contraire au grand principe du ministre des Finances qui prétend simplifier le système fiscal. À mon avis, cela va rendre les choses encore plus difficiles à comprendre.

M. Karpoff: Je reviens à un autre élément dont vous avez parlé et qui semble également détruire le principe de l'universalité. S'il s'agit de recueillir des fonds pour réduire le déficit, et cela semble être la principale excuse du gouvernement pour s'attaquer à plusieurs programmes sociaux, pourquoi ne pas se tourner vers les contribuables riches, quelle que soit la source de leurs revenus, pourquoi ne pas relever le taux marginal d'impôt? D'après vos calculs, et vous n'êtes pas le seul à suivre ce raisonnement, il suffirait de revenir à l'ancien taux de 31 ou 32 p. 100 pour obtenir le même résultat.

Au contraire, le gouvernement prétend maintenant faire une différence entre les sources de revenu. Les revenus seront traités différemment selon qu'il s'agit de dividendes, de gains, de pensions. La prochaine fois, il pourrait aussi bien dire: écoutez, nous avons décidé que tout revenu lié à des économies passées, à des REER ou à toute forme de pension sera maintenant imposé à un taux différent? En réalité, cela revient à ça. Il impose les revenus—de la sécurité de la vieillesse à un taux différent. Cela rend le système excessivement complexe.

Avez-vous une idée de ce qui l'a empêché de revenir à cette vieille idée que les gens qui gagnent plus de 50,000\$ n'ont pas besoin d'argent. . . En fait, c'est exactement ce qu'il prétend: les personnes âgées qui ont plus de 50,000\$ n'ont pas besoin de cet argent, les familles qui ont plus de

[Texte]

with income over \$50,000 obviously does not need the money, so why do we not just increase their tax rate?

Mr. Battle: I certainly agree with your analysis. The short answer is a strict political one. I guess it is easier to put selective tax increases on higher-income people than a general tax increase on higher-income people, especially one they may not realize right off is going to be a tax increase.

Mr. Karpoff: So you think they are planning this because it could deceive them?

Mr. Battle: I would not use that word, but you can use it.

Mr. Soetens (Ontario): Mr. Battle, I appreciate hearing from you again. Once before I had the opportunity to hear your input. It was very well thought out then, and I similarly appreciate your concerns here.

I have two questions. First, you refer to using family income in the scenario. I guess the problem I see is defining this "family". Two people cohabiting under one roof, each earning \$50,000, may choose not to call themselves a family. I would like you to explain to me how you would have the government determine who or what is a family.

Mr. Battle: Yes, that is a good question, and a tough one. There are examples I know of people who are pretending they are not a family even though they are in effect a family unit. As a result they are getting larger tax breaks.

I am not an expert on design issues like that. I cannot give you an easy answer. But it is important above and beyond what we are talking about here, obviously, and it is a big issue. What is a family? How do we determine what is a common economic unit?

Mr. Soetens: The reason I raised the point is that of course you refer to making it family income versus an individual's income. In years past a family was not considered an economic unit, it was considered a family. It was never dreamed of in the tax scheme. But as people became more educated or discovered how much tax was costing them there was an incentive to call yourself an "economic unit" rather than a "family unit".

• 1140

I am not aware who can turn that definition around to everyone's satisfaction. You will always have people on both sides of it.

The other question I have relates to this issue being raised of the poor taxpayer who has \$40,000 of dividend income, it is being grossed up, and he is really going to be

[Traduction]

50,000\$ n'ont pas besoin de cet argent: pourquoi ne pas dire tout simplement que les gens qui ont un revenu supérieur à 50,000\$ n'ont pas besoin de cet argent, pourquoi ne pas se contenter d'augmenter leur taux d'imposition?

M. Battle: Je suis entièrement d'accord avec votre analyse. Le fond de cette affaire est strictement politique. J'imagine qu'il doit être plus facile d'imposer des augmentations fiscales sélectives à des gens qui ont des revenus élevés, que de leur imposer une augmentation fiscale générale, surtout s'ils ne se rendent pas compte au départ que leurs impôts vont augmenter.

M. Karpoff: Vous pensez que cela pourrait être une tentative de mystification?

M. Battle: Ce n'est pas le terme que j'utiliserais moi-même, mais vous pouvez le faire.

M. Soetens (Ontario): Monsieur Battle, c'est un plaisir de vous rencontrer à nouveau. J'ai déjà eu l'occasion de vous entendre et ce que vous aviez dit était très intéressant, tout comme ce que vous nous dites aujourd'hui.

J'ai deux questions à vous poser. Premièrement, dans ce scénario, vous mentionnez le revenu familial. A mon avis, la définition d'une «famille» pose un problème. Il y a des gens qui vivent à deux sous le même toit, qui gagnent chacun 50,000\$ et qui choisissent de ne pas se considérer comme une famille. A votre avis, comment le gouvernement pourra-t-il déterminer ce qui constitue une famille?

M. Battle: C'est une excellente question, une question difficile. Je sais que certains prétendent de ne pas constituer une famille, même quand en réalité ils sont une unité familiale. Cela leur permet d'être moins imposés.

Je ne suis pas expert en la matière, je n'ai pas de réponse toute faite, mais l'importance de cette définition dépasse le cadre de notre discussion, c'est certainement important. Qu'est-ce qu'une famille? Comment peut-on déterminer ce qui est une unité économique ordinaire?

M. Soetens: Si j'ai soulevé la question, c'est que vous comparez revenu familial et revenu d'une personne seule. Par le passé, la famille n'était pas considérée comme une unité économique, mais comme une famille. Aux fins de l'impôt, on y pensait même pas. Mais les gens sont devenus plus éduqués ou encore ils se sont aperçus que leurs impôts leur coûtaient très chers et qu'ils avaient intérêt à se définir comme une «unité économique» plutôt que comme une «unité familiale».

Je ne sais pas qui peut régler ce problème de définition à la satisfaction générale, il y aura toujours des gens qui seront d'accord et d'autres qui ne le seront pas.

D'autre part, on a parlé de ce pauvre contribuable qui a un revenu de 40,000\$ tiré de dividendes et qui va beaucoup souffrir à cause du nouveau système. Je pense à

[Text]

hurt badly by it. I think of that poor person who has \$40,000 of dividend income. If you would assume that dividend income to be a mere 4%—and that is really going some for dividend income, on an average—it means that poor person has \$1 million worth of stocks in their hands. Is that the group the National Council of Welfare represents, those who can retire with \$1 million worth of stocks in their hands?

Mr. Battle: No, our main concern in all of our work obviously is the impact of changes on lower-income people. But when you look at tax policy, obviously you have to look at the distributional impact of tax changes: how is it going to affect people on different income levels? I would look at this one as an equity issue, a fairness issue. This is not a major concern of ours, this issue that was raised, but—

Mr. Soetens: There seems to be a group who are starting to oppose this tax because they feel it is totally unfair that this group who have \$1 million worth of stocks are being taxed unfairly, yet at the same time they espouse a wealth tax or some other tax on the rich. To me it seems that is exactly what we are doing. I cannot understand why they are opposed to it.

But I will not ask you to explain their view. It is obviously not—

Mr. Battle: I am not at Revenue Canada, designing tax forms, but I would think it would be relatively easy to deal with if you brought in a claw-back.

Mr. Soetens: And not tax those people who have \$1 million worth of stock particularly?

Mr. Battle: No, it is not that. It is just the definition of “net income”, in my understanding of the problem.

Le président: Merci pour votre présentation, monsieur Battle.

Thank you for coming.

Now we will hear from the Truck Renting and Leasing Association.

Il y a M. Grainger, le président, ainsi que M. Stanton et M. Tilley. Bienvenue au Comité sur le projet de loi C-28. Monsieur Grainger, vous avez la parole.

Mr. John Grainger (President, Truck Renting and Leasing Association of Canada): Thank you very much. With me are John Tilley, the president and owner of a company by the name of Tandet Transportation Leasing from Oakville and Gormley, Ontario; and Cliff Stanton, who is the president of the Canadian Truck Equipment Association.

[Translation]

ce pauvre père qui a un revenu de 40,000\$ tiré de dividendes. Si on considère que ces dividendes représentent quatre p. 100 du capital, une moyenne, cela signifie que ce pitoyable individu possède des actions qui valent un million de dollars. Est-ce que ce sont ces gens-là que le Conseil national sur le bien-être social représente, ceux qui peuvent prendre leur retraite avec des actions d'une valeur d'un million de dollars?

M. Battle: Non, ce qui nous intéresse principalement, bien sûr, ce sont les effets des changements sur les gens qui ont de faibles revenus. Mais bien sûr, en matière de politique fiscale, il faut s'intéresser à toute la gamme des répercussions et se demander comment certains changements affecteront les gens aux différents niveaux de revenu? C'est une question d'équité. Ce n'est pas notre principale préoccupation, mais...

M. Soetens: Apparemment, il y a des gens qui commencent à s'opposer à cette taxe parce qu'ils trouvent très injuste que ce groupe qui possède des actions valant un million de dollars soit imposée aussi injustement. Par contre, en même temps, ils sont d'accord pour qu'on impose un impôt sur la fortune ou un autre type d'impôt de ce genre. J'ai l'impression que c'est précisément ce que nous faisons. Je ne vois vraiment pas pourquoi ils s'y opposent.

Mais je ne veux pas vous demander d'expliquer leur position, de toute évidence...

M. Battle: Ce n'est pas moi qui suis chargé de rédiger les formulaires d'impôt de Revenu Canada, mais j'imagine qu'avec une disposition de récupération, ce serait relativement facile à faire.

M. Soetens: Et ainsi, il ne serait pas nécessaire d'imposer particulièrement les gens qui possèdent un million de dollars d'actions?

M. Battle: Non, ce n'est pas cela. Il s'agit de la définition du «revenu net», c'est là que ce situe le problème.

The Chairman: Thank you for your presentation, Mr. Battle.

Merci d'être venu.

Nous allons maintenant entendre les représentants de la *Truck Renting and Leasing Association* (Association des loueurs de camions).

There are Mr. Grainger, the Chairman, as well as Mr. Stanton and Mr. Tilley. Welcome to the Committee on Bill C-28. Mr. Grainger, you have the floor.

M. John Grainger (président, Truck Renting and Leasing Association of Canada): Merci beaucoup. Je suis accompagné de John Tilley, président et propriétaire d'une compagnie qui s'appelle Tandet Transportation Leasing et qui est installée à Oakville et à Gormley en Ontario. Il y a aussi Cliff Stanton, président de la Canadian Truck Equipment Association.

[Texte]

[Traduction]

• 1145

Our group has been galvanized rather quickly by some leasing rule changes in Bill C-28. We represent approximately 25 to 35 full-service, operating lease, truck leasing companies across Canada operating somewhere in the range of 20,000 to 30,000 heavy-duty trucks and tractor-trailers.

Our business is an operating lease. We provide the truck, maintenance, fuel, licensing, insurance, and other operating requirements. Part of that is the financing of the vehicle. Our business is to lease the vehicle with a package of services for a period anywhere from one year to several years, up to five or six. At the end of that lease period, the vehicle is returned to us and we sell it for fair market value or whatever we can get.

Many of our long-term leases, especially today with changing regulations, both provincial and federal, do not go full term. They often go two years or three years of a five- or six-year lease. Then the vehicle and lease is renegotiated to provide a more modern or efficient vehicle or a bigger one or something of that nature. In many cases also, we add equipment to the vehicle. We would add tailgates. We would add side doors. We would reconfigure the truck. We would change it in some way.

These add-ons and enhancements under the proposed legislation are going to present a very difficult situation. In many cases our vehicles are leased on a mileage or kilometre rate only. In other words, for every kilometre you run, you pay so much. We also compete against trucking companies; there is a type of trucking called contract carriage, which is effectively the lease of vehicle and driver. It is not called leasing. But it is called contractor-dedicated contract carriage.

The impact of Bill C-28 has kind of caught all of us truck lessors rather dramatically, as it has caught many other types of operating lease people, including railcar people or anyone who is providing a management package and service package with the lease.

The impact means a couple of things. First of all, as in many businesses, we compete with U.S. competitors. We think there is a dramatic opportunity for U.S. companies and Canadian companies to go to the United States under a more liberal tax law to purchase equipment in the United States and lease it into Canada. We are starting to see this. We are starting to see U.S. companies doing it and some Canadian companies, ourselves included, have started up U.S. operations to provide for it. This has a major impact in that wherever the leasing company is and wherever that tax law is based is where the equipment most likely will be bought.

The equipment we buy are trucks, bodies, tailgates, trailers, tires and these kinds of things. There is a

Notre groupe s'est mobilisé assez rapidement pour faire face aux changements des règlements relatifs à la location introduits dans le Bill C-28. Nous représentons environ 35 compagnies canadiennes de location de camions qui louent de 20,000 à 30,000 gros camions et semi-remorques aux termes de contrats de location-bail qui comprennent toute une gamme de services d'exploitation.

Il s'agit de location-exploitation. Nous fournissons le camion, l'entretien, le carburant, les licences, les assurances, et d'autres services d'exploitation. Entre autres, le financement du véhicule. Autrement dit, nous louons un véhicule avec tout un ensemble de services pour une période qui peut aller de un an à plusieurs années, parfois cinq ou six. A la fin de cette période, on nous rend le véhicule que nous vendons d'occasion.

Aujourd'hui, très souvent nos contrats les plus longs ne vont pas jusqu'à terme, ce qui est dû en partie à l'évolution des règlements provinciaux et fédéraux. Très souvent, au bout de deux ou trois ans d'un contrat de cinq ou six ans, celui-ci est renégoié et le camion est remplacé par un véhicule plus moderne ou plus gros, etc. Très souvent, nous modifions les équipements du véhicule. Nous ajoutons des portes arrière ou des portes de côté, nous modifions les aménagements, nous effectuons les changements qui nous paraissent appropriés.

Avec ce projet de loi, ces ajouts et ces améliorations vont devenir très difficiles. La plupart de nos véhicules sont loués au millage ou au kilométrage uniquement. Autrement dit, on nous paie tant du kilomètre parcouru. D'autre part, nous sommes en concurrence avec les compagnies de camionnage qui ont des contrats de location-exploitation, c'est-à-dire qui louent un véhicule et son conducteur.

Le projet de loi C-28 nous a porté un rude coup, à nous loueurs de camions, et a touché durement plusieurs autres types d'entreprises de location, y compris les locations de wagons de chemin de fer et toutes les entreprises dont les contrats comprennent des services administratifs et des services d'exploitation.

Cet impact se fait ressentir dans deux secteurs; premièrement, comme beaucoup d'autres entreprises, nous sommes en concurrence avec les États-Unis. Ce genre de choses va encourager les compagnies américaines et les compagnies canadiennes à aller acheter du matériel aux États-Unis—où les lois fiscales sont plus libérales—et à le louer au Canada. On commence déjà à assister à cette tendance. Il y a des compagnies américaines qui ont commencé à le faire, et certaines compagnies canadiennes, dont la nôtre, ont ouvert des bureaux aux États-Unis pour se lancer dans ce type d'entreprises. Cela va avoir un impact considérable car, quel que soit leur siège social et quelles que soient les lois fiscales, c'est là que les compagnies auront tendance à acheter leur matériel.

Le matériel que nous achetons, ce sont des camions, des caisses de camions, des portes arrière, des remorques,

[Text]

domestic manufacturing base to provide us with those kinds of equipment. I believe we are going to see under Bill C-28 U.S. leasing companies and Canadian companies sourcing their equipment on the U.S. side from U.S. suppliers.

Further implications of Bill C-28 specifically are cashflow. Most of our members are small, owner-operated companies. Their only source of equity is earnings. Their earnings are going to be somewhat impacted by the new capital cost allowances because effectively it brings the taxes forward on it. Without any other access to equity, they are going to have difficulty raising that equity for that company to continue and grow. This will lead to acquisitions, most likely by U.S. companies.

• 1150

The second impact is that most of these companies are fairly small and fairly unsophisticated, and the very complicated administrative arrangements that are included in Bill C-28 are going to be extremely difficult for those companies to comply with, both at tax time and during the year. You put all of that administrative load on a relatively small company and the returns of the business disappear rather quickly. It is our understanding that these new leasing rules have been brought forward to specifically prevent leasing, sale and lease-back of assets from or to non-profit organizations, which are not taxable in the first place. It would seem to us that it would be fairly simple to just block those kinds of transactions rather than introduce all of the very complex legislation that is here.

Second to that may be an alternative or a government action to exempt operating leases. There is clear definition under the Canadian Institute of Chartered Accountants—definitions between finance leasing and operating leasing. We in the truck leasing business are operating lessors.

Third, perhaps the opportunity is to exempt certain types of assets. We are an asset specific or CCA class specific industry. All of our assets are class 10 and a 30% CCA allowance. I understand there is some concern on behalf of the government that there is cross-subsidization of CCA allowances. We do not think 30% is an unreasonable allowance in the truck business. They are certainly very depreciable assets and very quickly depreciable. An example would be Ontario's latest announcement that they are now going to allow 53-foot trailers in Ontario. Previous to that it was 48; previous to that it was 45; previous to that it was 42; previous to that it was 40. So anyone who owns 45- and 40-foot trailers or even 48-foot trailers now has an obsolete or about to become more obsolete piece of equipment to run in a modern economic mode against American carriers.

[Translation]

des pneus, etc. Bien que tous ces équipements soient fabriqués au Canada, je crains que le projet de loi C-28 n'encourage les compagnies canadiennes et américaines de location à acheter ce matériel aux États-Unis chez des fournisseurs américains.

Le projet de loi C-28 a un autre impact, un impact sur les liquidités. La plupart de nos membres sont de petites compagnies qui n'ont qu'une seule source de capital, les bénéfices qu'elles réalisent. Les nouvelles déductions pour amortissement vont avoir un impact sur ces bénéfices qui seront désormais imposés plus tôt. Dans ces conditions, ces compagnies auront désormais du mal à rassembler les capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion. Certaines compagnies devront être vendues, et selon toute probabilité, elles seront vendues à des compagnies américaines.

Le deuxième problème tient à ce que la plupart de ces compagnies sont d'assez petite taille et relativement peu sophistiquées. Les mesures administratives fort compliquées que leur impose le projet de loi C-28 se révéleront très difficiles pour elles au moment de la préparation des impôts et pendant le reste de l'année. Si vous imposez un fardeau administratif à une compagnie relativement peu importante, ses bénéfices vont disparaître comme neige au soleil. Pensons que ces nouvelles règles relatives à la location, ont été adoptées pour éviter que l'on puisse signer des contrats de location, de vente ou de cession-bail avec des sociétés sans but lucratif, qui ne sont pas imposées. A notre avis, il n'est pas nécessaire d'adopter une loi aussi compliquée que celle-ci pour interdire simplement ce genre de transaction.

Le gouvernement pourrait, en guise de solution de rechange, exonérer les contrats de location-exploitation. L'Institut canadien des comptables agréés donne une claire définition de la location simple et de la location-exploitation. Dans l'industrie du camionnage, ce sont les contrats de location-exploitation qui priment.

Comme troisième solution, le gouvernement pourrait peut-être dispenser certains types d'actifs. Notre industrie repose essentiellement sur les actifs et par conséquent a recours aux DPA. Tous nos actifs tombent dans la catégorie 10 et bénéficient de 30 p. 100 de DPA. Je pense que le gouvernement souhaite éviter que déductions pour amortissement servent à l'interfinancement. Selon nous, la déduction de 30 p. 100 accordée à l'industrie du camionnage n'est pas déraisonnable. Cette industrie a des actifs qui se déprécient énormément et très vite. Prenez par exemple le cas de l'Ontario qui a annoncé récemment qu'il autoriserait désormais des remorques de 53 pieds de long dans cette province. Le maximum était auparavant de 48; et avant ça, 45, et avant ça, de 42; et avant ça, de 40. Si vous possédez des remorques de 40, de 45 et même de 48 pieds de long, elles sont désormais dépassées, ou sont sur le point de le devenir au regard de l'équipement

[Texte]

That is our position. I guess we feel we have been caught as small companies in a web of large finance leasing and some things that we have not participated in, and we are looking for an opportunity to deal with that somehow before we see our industry move to the United States and take some suppliers with it.

Mr. J. Tilley (President, Tandet Transportation Leasing): As John Grainger mentioned earlier, I am the president and owner of Tandet Leasing out of Oakville and Gormley. I have two sons in the business. My goal is to pass this business on to my sons. My concern here, as John Grainger says, is that if this continues to go through and become law, it is going to be the big U.S. organizations that are going to be able to source their equipment stateside, put it across into Canada and lease to our existing customers. Our choice then will be to do the same thing, go stateside, or sell to an American organization. There are a number of them in Canada, and there are more coming in.

We employ 40 people in our organization. If I sold to the Ryder down the street, they would need about five or six of these people. They could put our organization into their organization and carry on with substantially fewer people.

The other inequity I see in this business, and John Grainger mentioned it, is dedicated contract carriage. We take a truck and lease it to somebody and say, that is your truck. Our customers say they want that truck on the road seven days a week; if it breaks down, they want another truck tomorrow morning to start their load. We do all the maintenance. We employ the mechanics. We do the painting. We do the repairs. We do the engine repairs. We do the brake repairs. We change the oil. Our customer has nothing to do with that.

• 1155

He, on the other hand, will go out and lease a driver. He may have his own, but let us take the assumption he is going to lease a driver. So he has a so-called lease truck. He has a so-called lease driver. We get caught up in this CCA change. It is a complicated step, but the dedicated contract carrier, all he does is take those two pieces of paper and make one piece of paper out of them, and he is out of this change in CCA. We do not feel that is fair. He is not doing substantially different from what we are doing, but we are getting hit with this and he is not.

He goes in under a transport company, if you will, but he is doing what we do but not getting hit, and I want to make that distinction. It is just taking two pieces of paper and making them one and getting out of this.

[Traduction]

moderne utilisé par les compagnies de camionnage américaines.

Voilà donc notre position. Nous estimons que nos petites compagnies se trouvent prises dans un réseau de gros contrats de location et autres activités auxquelles nous ne participons pas, et nous espérons pouvoir régler le problème avant que notre industrie n'émigre aux États-Unis, entraînant quelques-uns de nos fournisseurs avec elle.

M. J. Tilley (président, Tandet Transportation Leasing): Comme John Grainger l'a mentionné tout à l'heure, je suis le président et le propriétaire de *Tandet Leasing* dont les bureaux se trouvent à Oakville et Gormley. J'ai deux fils qui travaillent dans mon entreprise et je souhaite qu'ils assurent ma succession. Comme John Grainger l'a dit, ce qui m'inquiète, c'est que si cette mesure prend force de loi, les grosses compagnies américaines seront en mesure de trouver leur équipement aux États-Unis et de le faire venir au Canada pour le louer à notre clientèle. Dans ce cas, nous pourrions soit faire comme elles, c'est-à-dire nous rendre aux États-Unis, soit nous laisser absorber par une compagnie américaine. Il y en a déjà quelques-unes au Canada, et on en attend davantage.

Notre compagnie emploie 40 personnes. Si on la vendait à Ryder au coin de la rue, cinq ou six de nos employés conserveraient leur emploi. Ryder pourrait englober une compagnie comme la nôtre et faire ce que nous faisons avec beaucoup moins de gens.

Comme John Grainger l'a mentionné, cette mesure touche également indûment les contrats de location-exploitation. Nos clients exploitent, sept jours sur sept, les camions qu'ils nous louent, mais nous en assumons l'entretien. S'ils tombent en panne, nous les remplaçons le jour suivant pour ne pas perturber leurs opérations. Nous avons des mécaniciens. Nous répeignons les camions. Nous les réparons. Nous réparons les moteurs. Nous réparons les freins. Nous faisons les vidanges. Notre client n'a à se préoccuper de rien.

D'un autre côté, c'est à lui d'engager un chauffeur. Il a peut-être le sien propre, mais supposons qu'il engage un chauffeur. Il a donc un camion qui est en principe un camion de location. Il a donc un chauffeur qui est en principe un chauffeur de location. Nous sommes affectés par ce changement de la DPA. C'est compliqué, mais dans le cas du contrat de transport complet ou location-exploitation, l'intéressé n'a qu'à prendre les deux bouts de papier et en faire un seul, et les changements de la DPA ne le touchent plus. Nous estimons que c'est injuste. Essentiellement, il fait la même chose que nous, mais nous sommes touchés par le changement et lui pas.

Il fonctionne comme s'il avait une compagnie de transport, si vous voulez, mais cette mesure ne le touche pas et nous touche nous, et j'aimerais qu'on fasse la distinction. Tout ce qu'il a à faire, c'est combiner deux morceaux de papier en un et il s'en sort.

[Text]

We just had a year end. We are a small company. We went through five months of this new legislation. It has a cashflow effect on our organization of \$120,000, which translates to approximately \$350,000 to \$400,000. I cannot afford this. I cannot go to the equity market and issue shares. I do not know where we are going to go from here.

Since this came into effect we have one company that has moved right into the Toronto area at numbers we cannot touch because of this new legislation. We have another, McDonnell Douglas Canada Ltd., which we understand is ready to do it, and that is a big organization. Those are the people who make the airplanes. We have Strict Trailer Leasing in the trailer business. Two years ago they were not in the Canadian market at all. Now I would say 20% of the trailers you see going down the road between Montreal and Toronto are Strict trailers. They are in the leasing business.

I have no problem competing against these people if the playing field is level, but this is going to hurt us.

Mr. Cliff Stanton (President, Canadian Truck Equipment Association): Good morning, gentlemen. This morning I represent the Canadian Truck Equipment Association which was established in 1963. I represent 110 companies here in Canada out of approximately 250 companies that are in the business. In other words, our association represents nearly 50% of the people in Canada who make truck equipment.

Our industry employs somewhere in the neighbourhood of 3,000 to 4,000 people here in Canada from coast to coast. I represent people from Newfoundland through to British Columbia. These 3,000 people, as you can see, in those say, 200-odd companies, represent really small companies which in turn make equipment to supply these two gentlemen and many of their business associates.

As you can see, there are not too many people in each of our companies, yet we are what we understand is Canadian small business, which is supposedly one of the backbones of the economy. For every person we employ, we feel our suppliers employ at least one more person. In other words, we represent at least 6,000.

I would like to speak also on behalf of trailer manufacturers who, in March 1988, employed 3,800 people. They likewise feel that their industry employs one person outside of their industry as a supplier. So we are talking roughly about 12,000 to 14,000 jobs in Canada.

I own a company in Brampton, Ontario, which manufactures these products. The CTEA that I represent today is an association I am the honorary president of. It is not my full-time employment. My full-time employment is running a company that makes equipment for the transportation industry.

[Translation]

Nous venons de faire notre inventaire. Notre compagnie est très petite. Il y a cinq mois que cette nouvelle loi est en vigueur et cela a eu des répercussions de l'ordre de 120,000\$ de liquidités pour nous, ce qui veut dire à peu près 350,000\$ à 400,000\$. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Je ne peux pas me lancer sur le marché des actions et mettre en vente de nouvelles actions. Je ne sais pas ce que nous allons faire.

Depuis que cette mesure est entrée en vigueur, il y a une compagnie qui est venue s'installer dans la région de Toronto et qui fait des prix que nous ne pouvons pas suivre en raison de cette nouvelle loi. Il y en a une autre, la *McDonnell Douglas Canada Ltd.*, qui est prête à le faire, mais c'est une grosse compagnie. C'est cette compagnie qui fabrique des avions. Dans l'industrie du camionnage, il y a la *Strict Trailer Leasing* qui n'était pas sur le marché canadien il y a deux ans. Or, 20 p. 100 des remorques que vous voyez sur les routes entre Montréal et Toronto sont des remorques louées par la compagnie Strict.

Je n'ai pas peur de faire concurrence à ces gens-là dans la mesure où les règles du jeu sont équitables, mais nous allons être touchés de façon négative.

M. Cliff Stanton (président, Canadian Truck Equipment Association): Bonjour, messieurs. Je représente la *Canadian Truck Equipment Association* créée en 1963, qui est le porte-parole de 10 compagnies canadiennes, sur 250 compagnies qui oeuvrent dans ce secteur. En d'autres termes, notre association représente près de la moitié de tout ceux qui fabriquent de l'équipement pour camions au Canada.

Notre industrie emploie de 3,000 à 4,000 personnes dans tout le Canada, de Terre-Neuve et à la Colombie-Britannique. Ces 3,000 et quelques personnes travaillent pour environ 200 petites compagnies qui fabriquent du matériel et qui ravitaillent ces deux messieurs et un grand nombre de leurs confrères.

Vous pouvez donc voir qu'il n'y a pas tellement de gens qui travaillent pour chacune de nos compagnies, et pourtant, la petite entreprise canadienne est censée être l'épine dorsale de notre économie. Pour chacun de nos employés, nos fournisseurs en ont au moins un autre. En d'autres termes, en tout nous employons au moins 6,000 personnes.

J'aimerais vous parler maintenant au nom du secteur de la fabrication des remorques qui employait 3,800 personnes en mars 1988. Ce secteur calcule qu'avec des fournisseurs, il emploie entre 12,000 et 14,000 personnes au Canada.

Je dirige une entreprise, à Brampton, en Ontario, qui fabrique ces produits. Je suis ici aujourd'hui pour représenter la CTEA, une association dont je suis président honoraire. Ce n'est pas un emploi à temps plein, car je dirige en fait une compagnie qui fabrique du matériel destiné à l'industrie des transports.

[Texte]

[Traduction]

• 1200

Our association feels that if our customers are in trouble we would like to be beside them. They represent approximately 30% of our business, or several thousand jobs, as you can well appreciate.

I would like now to give you an example of how we are becoming a global North America and how we sometimes lose sight of how the Canadian government or Canadian citizens are being handled or where they are winding up at. Let us take the simple movement of freight between Toronto and Vancouver. Probably to your astonishment, one of the largest Canadian transport companies is now an American company. That simple trip between Toronto and Vancouver goes first to the American border, goes all the way through the United States and enters back into Canada around Seattle, Washington. The problem with that is a lot of income and a lot of taxation is lost to another government.

Gentlemen, at this point, I would like to wind up my summation. I am available for questions.

Mr. Boudria: First of all, your brief does not refer to the exact clause of the bill that you are talking about, or at least I have not seen it in the brief. Are you referring to clause 7 of the bill?

Mr. Stanton: Section 1100, I believe it is.

Mr. Boudria: Clause 11 of the bill?

Mr. Stanton: I am sorry, of the Income Tax regulations.

Mr. Boudria: We are talking about the bill. We are not amending regulations here.

Mr. Stanton: Proposed section 16.1.

Mr. Boudria: Between the three groups represented at the table this morning, could you give us an idea of how many jobs are involved—I know that would require kind of a guesstimate—and perhaps tell us what proportion of those jobs will be lost if we continue with the provisions of this bill?

Mr. Stanton: I had my numbers prepared first. I would say 13,000 to 14,000 jobs, and perhaps 30% of those jobs would be in jeopardy.

Mr. Boudria: What about the other two groups?

Mr. Granger: A very quick guesstimate is 10,000 jobs in our industry, most of them mechanical staff and those kinds of situations. It would be the corporate offices—the secretarial departments, the finance departments, the purchasing departments. I would say that about 25% of those could be in jeopardy.

Mr. Boudria: You were saying a while ago that your statistics did not include the trailer manufacturers. Would those be included in your guesstimate?

Mr. Stanton: Yes, they do include them.

Notre association estime qu'elle doit assister ses clients s'ils sont en difficulté. Nos clients représentent environ 30 p. 100 de nos affaires, c'est-à-dire plusieurs milliers d'emplois.

Maintenant, je vais vous donner un exemple qui vous montrera à quel point l'Amérique du nord est en train de devenir une entité économique homogène et qui vous montrera également que nous oublions parfois ce que deviennent le gouvernement et les citoyens canadiens. Prenons le trafic du fret entre Toronto et Vancouver. Vous serez probablement très étonnés d'entendre qu'une des plus grosses compagnies de transport canadienne est aujourd'hui une compagnie américaine. Ce trajet très simple entre Toronto et Vancouver se fait de la façon suivante: de Toronto on passe aux États-Unis, on traverse le continent et on rentre au Canada vers Seattle, dans l'état de Washington. Le problème, c'est que pendant le trajet, c'est un autre gouvernement qui profite d'une bonne partie du revenu et des impôts.

Messieurs, je termine mon exposé et je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Boudria: Pour commencer, vous ne nous dites pas à quel article du Bill vous faites allusion, du moins je ne l'ai pas vu dans votre mémoire. S'agit-il de l'article 7 du projet de loi?

M. Stanton: Il s'agit de la section 1,100, je crois.

M. Boudria: L'article 11 du projet de loi?

M. Stanton: Pardon, des règlements de l'Impôt sur le revenu.

M. Boudria: Nous discutons du projet de loi. Ce ne sont pas les règlements que nous modifions.

M. Stanton: Le projet d'article 16.1.

M. Boudria: Trois groupes sont représentés ce matin; pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'emplois en cause, je sais que ce sera approximatif, et nous dire également quelle proportion de ces emplois disparaîtront si nous appliquons les dispositions de ce projet de loi?

M. Stanton: J'avais déjà préparé des chiffres. Je pense qu'il s'agit de 13,000 à 14,000 emplois et que 30 p. 100 de ces emplois seront menacés.

M. Boudria: Et dans les deux autres groupes?

M. Granger: Dix mille emplois approximativement dans notre secteur, la plupart d'entre eux étant des postes techniques. Il y a également les bureaux, les secrétariats, les services financiers, les services d'acquisitions. Je pense que 25 p. 100 environ de ces emplois pourraient être menacés.

M. Boudria: Tout à l'heure vous disiez que vos statistiques ne comprenaient pas les fabricants de remorques. Est-ce que vous les avez comptés dans ces chiffres?

M. Stanton: Oui, ils en font partie.

[Text]

Mr. Boudria: So when you were talking about 13,000 or 14,000 jobs you were including the trailer manufacturers as well as all the other components.

Mr. Stanton: Yes, the trailer manufacturers, what we call straight truck box manufacturers, and the suppliers to them.

Mr. Boudria: So we are talking 25,000 jobs altogether, and you estimate that somewhere between 15% and 30% of those jobs could be lost, or 20% to 30% of all those jobs—

Mr. Stanton: I did not say 30%. He said more like 100%, I would think.

Mr. Granger: I am saying 25%.

Mr. Boudria: It is somewhere between 25% and 30%.

• 1205

Those are certainly very dramatic effects of the portion of this bill, and I hope we have an opportunity to recall the officials of Finance to get some further information.

Could you briefly describe the capital cost allowance as it compares with this bill, compared to what you would get you were operating out of a hypothetical American city such as Buffalo, or some other place near to... you are all from southern Ontario.

What do you think their fiscal advantages are in relation to...? If these provisions stay, why would it be so much more attractive to actually move across, and to what extent? What is the margin of difference?

Mr. Grainger: On the capital cost side, along with other items, there is probably at least a 10% to 12% advantage. When you combine that with interest rates and labour costs, that is where... It is a cumulative type of thing. There is not one cost that splits it...

Mr. Boudria: But you are talking about 10% just on the capital cost allowance.

Mr. Grainger: With the accelerations, yes, I would think so.

Mr. Karpoff: I find myself in a peculiar situation, being a New Democrat and having been an operator of two small businesses before I was elected. I know the complexities of running a small business.

One of the things you highlighted is that introducing something that brings in accounting complexities or tax complexities drives you right out of business.

It seems a whole series of things are being pushed through, as this piece of legislation is, that have not been well thought through from a technical point of view as the impact on small business.

I would like to ask a couple of bottom-line questions. After you get it all done, what is the effect of the price

[Translation]

M. Boudria: Autrement dit, quand vous parlez de 13,000 à 14,000 emplois, cela comprend les fabricants de remorques en plus de tous les autres?

M. Stanton: Oui, les fabricants de remorques, que nous appelons des fabricants de caisses de camions, et leurs fournisseurs.

M. Boudria: Autrement dit, en tout 25,000 emplois et d'après vous, de 15 à 30 p. 100 de ces emplois pourraient disparaître, ou de 20 à 30 p. 100...

M. Stanton: Je n'ai pas parlé de 30 p. 100, selon toute probabilité, ce sera la totalité.

M. Granger: Pour moi, il s'agit de 25 p. 100.

M. Boudria: Entre 25 et 30 p. 100.

Ce passage du bill aura certainement des répercussions très importantes et j'espère que nous aurons l'occasion de convoquer à nouveau les gens du ministère des Finances pour leur demander d'autres informations.

A propos de la déduction pour amortissement, pouvez-vous nous décrire très rapidement la différence entre la situation introduite par ce bill et celle d'une ville américaine quelconque, par exemple Buffalo, puisque vous êtes tous du sud de l'Ontario.

Dans quelle mesure les Américains sont-ils avantagés du point de vue fiscal? Si ces dispositions entrent en vigueur, pourquoi deviendra-t-il tellement tentant d'aller s'installer de l'autre côté de la frontière? La différence est-elle tellement importante?

M. Grainger: La déduction pour amortissement n'est pas le seul facteur, mais elle représente un avantage de 10 à 12 p. 100 au moins. Si vous ajoutez à cela les taux d'intérêt, le coût de la main-d'oeuvre... C'est cumulatif. Ce n'est pas un seul facteur qui fait pencher la balance.

M. Boudria: Mais vous parlez de 10 p. 100, uniquement pour la déduction pour amortissement.

M. Grainger: Avec les facteurs d'accélération, oui, je crois que oui.

M. Karpoff: Étant néo-démocrate et ayant dirigé deux petites entreprises avant d'être élu, je me trouve dans une situation un peu particulière. Je sais à quel point il est difficile d'exploiter une petite entreprise.

Vous avez dit, et vous insistez là-dessus, qu'en compliquant encore les dispositions comptables ou les dispositions fiscales, on vous accule pratiquement à la faillite.

J'ai bien l'impression qu'on est entrain de forcer l'adoption de toute une série de mesures, dont ce projet de loi, sans avoir suffisamment réfléchi à leurs répercussions sur les petites entreprises.

Je vais vous demander d'aller au fond des choses: tout bien considéré, pour absorber cette différence de coût,

[Texte]

increase you would have to pass on to your customers to absorb the difference in cost? What margin are you talking about?

That is the bottom line. If it is going to increase your cost by 10%, and you have to pass it on to your customer, and he can go down the street to an American company that does not have to do it, he is going to do it.

Mr. Grainger: I would say the administrative portion adds at least 1% to the tracking, to the prices.

I have not quantified the loss of cashflow caused by bringing it forward, but a kind of a wild-ass guess would be somewhere in the range of another 2% or 3%.

The difficulty of all that comes on top of many other things coming down the pipe at us from different directions—health, safety, deregulation, the safety standards we have to run on the roads, and that kind of thing. When it comes, GST will be on top of all that.

My guess would be a 1% administrative cost, and 2% or 3% on the cashflow.

Mr. Karpoff: You are looking at 3% to 4%.

Mr. Grainger: The market will not bear that.

Mr. Karpoff: It will not. One of the things I am painfully aware of from. . . Sometimes your margin is 2%. That is what you have.

I want to go back to another thing I think you made a judgment on. If I understood you rightly, I think you are wrong.

You were saying the loss of jobs would be mainly in the administrative and financial end. You would still keep your service people, your mechanics, that type of thing.

I am from Vancouver, from Surrey. We are on the border. There is no bloody reason in Vancouver for the company not to go down to Bellingham, which is 20 minutes away from downtown Vancouver, rather than stay outside. The bulk of the Canadian population is within 50 miles of the Canadian border. If you can substantially save costs by taking down your service part—mechanics, body work, everything else—why would you not move your shops down across the border, too? You are not talking about long distances.

• 1210

Mr. Grainger: In the markets of Ontario and Quebec, there is the mechanic difference. A mechanic in the United States earns about \$9 an hour. In Ontario he would earn about \$18.50 to \$19 an hour. Certainly we have customers in our own company who have moved, and we are moving maintenance operations to Flint, Michigan, to Buffalo, to these kinds of areas to take advantage of that as well as the truck driving thing Cliff was referring to. Those labour rates are considerably

[Traduction]

quelle augmentation de prix allez-vous devoir imposer à vos clients? Où se situe la marge?

Si vos coûts augmentent de 10 p. 100, si vous êtes forcés de répercuter cette augmentation sur vos clients, ils pourront toujours s'adresser à une compagnie américaine dont les coûts n'ont pas augmenté, et c'est ce qu'ils feront.

M. Grainger: Je pense que les coûts vont augmenter d'au moins 1 p. 100 à cause de l'augmentation du fardeau administratif.

Je n'ai pas quantifié la perte de liquidités mais j'imagine que ce doit être de l'ordre de 2 ou 3 p. 100.

N'oublions pas que toutes ces difficultés viennent s'ajouter à plusieurs autres coups qui nous sont portés d'un peu partout: santé, sécurité, déréglementation, normes de sécurité des véhicules, etc, sans oublier la TPS qui va s'ajouter à tout cela.

J'évalue donc les coûts administratifs à 1 p. 100 et la perte de liquidités à 2 ou 3 p. 100.

M. Karpoff: Autrement dit, 3 à 4 p. 100.

M. Grainger: Le marché ne le supportera pas.

M. Karpoff: Non. J'en suis douloureusement conscient. Votre marge est parfois de 2 p. 100, c'est tout.

Vous avez porté un jugement sur un autre aspect et, si je vous ai bien compris, je crois que vous vous trompez.

Vous dites que les emplois qui disparaîtront seront surtout des emplois administratifs et financiers. Les mécaniciens, les responsables du service, ces gens-là resteront.

Je suis du comté de Surrey, à Vancouver. Nous sommes juste à la frontière et une compagnie de Vancouver n'a vraiment aucune raison de ne pas aller s'installer à Bellingham, à 20 minutes du centre-ville de Vancouver. La majeure partie de la population canadienne vit à moins de 50 milles de la frontière américaine. Si vous réussissez à réduire vos coûts au niveau du service, de l'entretien et de la réparation, pourquoi ne pas en même temps installer vos ateliers au sud de la frontière? Après tout, ce n'est pas loin.

M. Grainger: Sur les marchés de l'Ontario et du Québec il y a une différence au niveau des mécaniciens. Aux États-Unis, un mécanicien gagne environ 9\$ l'heure. En Ontario, il gagne à peu près 18.50\$ ou 19\$ l'heure. Il y a des clients de notre propre compagnie qui ont déménagé. Cela ne fait aucun doute. Nous-mêmes, nous déménageons nos services d'entretien à Flint (Michigan) ou à Buffalo, afin de tirer parti de cet avantage, ainsi que des pratiques de camionnage dont Cliff a parlé. Le coût de

[Text]

different, and it is the cost per tonne mile to transport goods that is important to the buying public.

Mr. Karpoff: Is the free trade deal making it more feasible for you to go down across the line to do your business?

Mr. Grainger: Absolutely.

Mr. Karpoff: So we are losing jobs because of the free trade deal.

Mr. Grainger: Well, it is making it easier for us to go down below, yes.

Mr. Soetens: I could ask you lots of questions about the Free Trade Agreement and the goods and services tax, but we will not get into that. We will try to stay on this particular subject.

First of all, have your organizations collectively or individually spoken with the Department of Finance?

Mr. Grainger: No, we have not. We have an appointment this afternoon.

Mr. Soetens: So you are going to be talking to them.

Mr. Grainger: Yes.

Mr. Soetens: I am pleased to hear that.

Second, you referenced the concern about two concepts: your customers could potentially go south of the border and lease a piece of equipment rather than leasing it directly in Canada, or they could go to a U.S. company that has set up an operation in Canada and lease from them. Either way, you perceive that to be obviously impacting on your business.

Now, my question to you is this. It is my understanding that if a Canadian customer goes south of the border to lease that piece of equipment they lose a lot of tax advantage and have reduced depreciation allowances because of that. Similarly, the U.S. company that sets up business in Canada obviously will be subject to Canadian tax law. So I am curious to have you comment on those two issues.

Mr. Grainger: A Canadian company leasing from a U.S. company from an operating basis would still, to my knowledge, be able to deduct those lease payments as operating expense, so they do not lose any tax deductibility for those expenses. Refresh me on your last part, please.

Mr. Soetens: It is about the U.S. company establishing a company in Canada.

Mr. Grainger: There is a withholding tax on earnings by U.S. companies in Canada, but that would be considered as an operating expense, and I believe they can

[Translation]

la main-d'oeuvre est bien inférieur aux États-Unis et c'est le coût de transport par tonne/mille qui est important pour l'acheteur.

M. Karpoff: Vous est-il plus facile, à cause de l'Accord de libre-échange, d'aller aux États-Unis pour mener vos activités?

M. Grainger: Certainement.

M. Karpoff: Nous perdons donc des emplois à cause de l'Accord de libre-échange.

M. Grainger: Tout ce que je dis, c'est que c'est plus facile pour nous d'aller aux États-Unis.

M. Soetens: Je pourrais vous poser une multitude de questions au sujet de l'Accord de libre-échange et de la taxe sur les produits et services, mais je ne m'aventurerai pas sur ce terrain. Nous allons tenter de nous en tenir au sujet à l'étude.

Premièrement, avez-vous pu faire valoir la position de vos organisations, individuellement ou collectivement, auprès du ministère des Finances?

M. Grainger: Pas encore. Nous avons un rendez-vous cet après-midi.

M. Soetens: Vous allez donc pouvoir rencontrer des fonctionnaires du ministère des Finances.

M. Grainger: Oui.

M. Soetens: Je suis heureux de l'apprendre.

Deuxièmement, vous avez dit avoir deux sujets inquiétude. Vous craignez que vos clients louent de l'équipement aux États-Unis au lieu de le louer directement au Canada, ou qu'ils s'adressent à une compagnie américaine établie au Canada pour obtenir ce service. D'une façon ou de l'autre, vous estimez que cela aurait un effet négatif pour vous.

Ma question est la suivante. Je crois savoir que, si un client canadien loue de l'équipement aux États-Unis, il perd de nombreux avantages fiscaux et se retrouve avec un amortissement cumulé moindre. Par ailleurs, toute société américaine qui s'établit au Canada est assujettie aux lois fiscales canadiennes. Je suis impatient d'entendre vos commentaires sur ces deux points.

M. Grainger: À ma connaissance, une société canadienne qui louerait de l'équipement à une société américaine pourrait quand même déduire ces paiements de location à titre de frais d'exploitation, de sorte qu'elle ne perdrait aucun avantage fiscal à l'égard de ces dépenses. Pourriez-vous me rappeler votre deuxième question?

M. Soetens: Il s'agit d'une société américaine établie au Canada.

M. Grainger: Il existe une retenue fiscale à l'égard des gains des sociétés américaines établies au Canada, mais en l'occurrence, ces débours seraient considérés comme des

[Texte]

do the business and consider that an operating expense and still be profitable.

Mr. Soetens: I am trying to think of this Canadian company that is competing with this foreign-owned company, shall we say, where the Canadian company is going to be able to take advantage of some of those capital cost allowances. Now, you are saying the U.S. company is going to try to take those advantages in the United States rather than doing so in Canada. Are you suggesting they are going to try to operate the Canadian company at a loss because the advantages are so great in the United States that it will offset it?

Mr. Grainger: No, it is us competing against a U.S.-based leasing company, a Canadian leasing company versus a U.S.-based leasing company. They have greater CCA and a better cost base versus the Canadian company. They are leasing to our customer.

Mr. Soetens: Your concern is that this company operating across the border is leasing to a Canadian company versus that U.S. company's setting up a Canadian company.

Mr. Grainger: That is correct.

Mr. Soetens: You are not concerned about that foreign-owned Canadian company that you have to compete with; you are more concerned about that cross-border lease that might exist.

Mr. Grainger: Yes. Our alternative is to take our operations to the United States, buy our assets down there, and lease them to Canadian companies.

Mr. Soetens: That is really my concern. I am pleased that you are meeting with Finance this afternoon and I hope you will make the case you are making today.

The Chairman: Thank you for coming.

- 1215

Now we have another witness, the Tax Executives Institute, Inc.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'avoir accepté de comparaître au Comité sur le projet de loi C-28. Vous avez la parole.

Mr. James A. McFall (Chairman, Canadian Income Tax Committee, and Director, Tax Executives Institute, Inc.): Thank you. I think Tim McCormally is going to speak for us first.

Mr. Timothy J. McCormally (Tax Counsel, Tax Executives Institute, Inc.): Thank you, Mr. Chairman. I am a tax counsel for Tax Executives Institute, which is a binational organization headquartered in Washington, D.C. We have a total of about 4,300 individual members

[Traduction]

frais d'exploitation. Je pense qu'une société américaine qui s'établit ici peut alléguer qu'il s'agit de frais d'exploitation et demeurer rentable.

M. Soetens: Je songe au cas d'une société canadienne appelée à concurrencer une société étrangère. La société canadienne est en mesure de bénéficier de certaines déductions pour amortissement. Or, vous affirmez que la société américaine va tenter d'obtenir ce genre d'avantages aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Voulez-vous dire que la société mère ira jusqu'à exploiter sa compagnie canadienne de façon déficitaire parce que les avantages fiscaux aux États-Unis sont tellement intéressants qu'ils compenseront les pertes subies?

M. Grainger: Non. Je parlais de la concurrence entre une société de location canadienne et une société de location américaine établie aux États-Unis. Par rapport à la société canadienne, la société américaine bénéficie d'une déduction pour amortissement plus intéressante et d'un meilleur prix de base. Voilà pourquoi la société américaine réussit à louer à nos clients.

M. Soetens: Ce qui vous préoccupe, c'est qu'une société américaine loue de l'équipement à une société canadienne et non le fait qu'une société américaine crée une compagnie canadienne.

M. Grainger: C'est exact.

M. Soetens: La concurrence d'une société canadienne appartenant à des intérêts étrangers ne vous dérange pas. Vous vous inquiétez plutôt des possibilités de location transfrontière.

M. Grainger: Oui. La solution qui s'offre à nous consiste à déménager nos activités aux États-Unis, à y acheter de l'équipement et à le louer à des sociétés canadiennes.

M. Soetens: Je partage vos préoccupations. Je suis heureux que vous rencontriez des représentants du ministère des Finances cet après-midi. J'espère que vous pourrez les convaincre du bien-fondé des arguments que vous nous avez présentés aujourd'hui.

Le président: Merci d'être venus.

Nous accueillons maintenant un autre témoin, le *Tax Executives Institute, Inc.*

Welcome and thank you for agreeing to appear before the Legislative Committee on Bill C-28. You have the floor.

M. James A. McFall (président, Comité sur la fiscalité canadienne, et directeur, Tax Executives Institute, Inc.): Merci. M. Tim McCormally va prendre la parole en premier.

M. Timothy J. McCormally (conseil fiscal, Tax Executives Institute, Inc.): Merci, monsieur le président. Je suis conseil fiscal auprès du *Tax Executives Institute, organisation binationale qui a son siège social à Washington, D.C.* Notre organisation compte 4,300

[Text]

who represent between 1,800 and 2,100 corporations in both the United States and Canada and, in fact, about 10% of our members are Canadian and certainly a substantial number of our U.S.-based members work for companies that either have operations directly in Canada or have affiliated operations in Canada.

Jim McFall, who is with me today, is the chairman of our Canadian Income Tax Committee and he is responsible for developing and formulating the institute's position on issues such as those that are in Bill C-28.

I think we will take nowhere near the 20 minutes to summarize our remarks. We are here on a very targeted issue, and I note that, because of the diversity of our membership, Tax Executives Institute tends to focus on administrative issues or compliance issues and sometimes maybe skirts some of the more political or policy issues on which the committee may be hearing from witnesses.

The specific issue about which we are here today concerns the large corporations tax in clause 48 of the bill and specifically the credit mechanism between that class and the corporate surtax under clause 29. For the committee's information, in June this year, shortly before the draft legislation was issued, we filed a brief with the Department of Finance that discussed our concerns about the large corporations tax as well as other provisions in the April budget. More recently, on October 31 we submitted a supplemental letter, which I believe you have in front of you, to the deputy minister concerning the specific issue of the credit mechanism.

With that as prologue, I would ask Jim to go through the specifics of our technical comments.

Mr. McFall: Mr. Chairman, I am also director of taxation with Xerox Canada, based in Toronto. As Tim indicates, I am appearing before you today in my capacity as chairman of the Canadian Income Tax Committee of TEI.

Under clause 48 of Bill C-28, there is a new tax that will be levied under Part I.3 of the Income Tax Act, such tax being the large corporations tax or the LCT. The LCT is essentially a capital tax; that is, a tax levied at a rate of 0.175% on the debt and equity of a taxpayer. I would digress and note that it is not a minimum tax on the income of a corporation, and also that the LCT does increase effective tax rates, thereby reversing a portion of the tax rate reduction that was enacted as part of tax reform and thereby impairing Canada's international competitiveness. The corporation also pays a surtax in the amount of 3% of its income tax otherwise payable.

[Translation]

membres qui représentent de 1,800 à 2,100 sociétés aux États-Unis et Canada. En fait, environ 10 p. 100 de nos membres sont Canadiens et un nombre considérable de nos membres américains sont employés par des sociétés qui sont directement implantées au Canada ou qui ont des filiales au Canada.

Jim McFall, qui m'accompagne aujourd'hui est président de notre comité sur la fiscalité canadienne et c'est lui qui est chargé d'élaborer et de formuler la position de l'Institut sur des questions comme celles dont traite le projet de loi C-28.

Chose certaine, nous n'aurons pas besoin des 20 minutes qui nous sont allouées pour résumer nos commentaires. Nous sommes ici pour aborder une question très précise. D'ailleurs, en raison de la diversité de ses membres, le *Tax Executives Institute* s'attache surtout à des questions administratives ou d'observation, même s'il arrive parfois qu'elle évite certaines questions d'orientation ou de politique au sujet desquelles le Comité invite des témoins à comparaître.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est en raison de l'impôt sur les grandes corporations prévues à l'article 48 du projet de loi et plus précisément du mécanisme de crédit en vigueur pour cette catégorie et la surtaxe imposée aux corporations en vertu de l'article 29. Je signale au Comité qu'au mois de juin de cette année, peu avant la publication de l'avant-projet de loi, nous avons présenté au ministère des Finances, un mémoire exposant nos préoccupations au sujet de cet impôt sur les grandes corporations et d'autres dispositions du budget d'avril. Récemment, le 31 octobre, nous avons envoyé au sous-ministre une autre lettre, dont vous avez un exemplaire, qui traitait précisément du mécanisme de crédit.

Voilà qui met fin à mon avant-propos. Je demanderais maintenant à Jim de détailler nos commentaires techniques.

M. McFall: Monsieur le président, je suis aussi directeur de l'impôt à Xerox Canada, à Toronto. Comme Tim l'a mentionné, je comparais devant vous aujourd'hui en ma qualité de président du Comité sur la fiscalité canadienne du TEI.

En vertu de l'article 48 du projet de loi C-28, un nouvel impôt sera perçu conformément à la partie 1.3 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agit de l'impôt sur les grandes corporations ou IGC. L'IGC est essentiellement un impôt sur le capital c'est-à-dire un impôt perçu à un taux de 0,175 p. 100 sur la dette et l'avoir propre d'un contribuable. Soit dit en passant, il ne s'agit pas d'une taxe minimale sur le revenu d'une corporation. En outre, l'IGC n'augmente pas les taux d'impôt en vigueur, ce qui a pour effet de neutraliser en partie la réduction du taux d'impôt découlant de la réforme fiscale et, partant, de nuire à la compétitivité internationale du Canada. La corporation paie également une surtaxe représentant 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu qu'elle doit payer.

[Texte]

[Traduction]

• 1220

Clause 29 of Bill C-28 provides a credit mechanism whereby the large corporations tax paid is applied against the aforesaid surtax otherwise payable.

Many foreign jurisdictions provide in their tax legislation or by means of income tax conventions with Canada that a corporation resident in that foreign jurisdiction will be allowed a foreign tax credit, or FTC, for Canadian income taxes paid in respect of the profits of a Canadian subsidiary repatriated to this country. By way of example, a corporation resident in the United States that receives a dividend from its Canadian subsidiary may claim a foreign tax credit for U.S. tax purposes in respect of Canadian income taxes paid on the profits of the Canadian subsidiary that relate to the dividend paid. The FTC would be applied against U.S. taxes otherwise payable on the dividend. This mechanism operates to eliminate, or at least minimize, double taxation.

The large tax on corporations as a capital tax is not generally an eligible tax for foreign tax credit purposes in foreign jurisdictions. In the previous example, the U.S. corporation would not be able to include the LCT paid by the Canadian subsidiary in calculating its foreign tax credit relating to the dividend paid by such Canadian subsidiary.

The surtax on the income tax, however, is an eligible tax for foreign tax credit purposes. The design of the credit mechanism for applying the LCT paid against the surtax otherwise payable is such that an ineligible tax for foreign tax credit purposes is being applied against an eligible tax for foreign tax credit purposes. This results, perversely enough, in increased tax revenues for foreign jurisdictions.

As we note in our October 31 letter to the deputy minister, a simple inversion of the crediting mechanism will eliminate this increase in the foreign tax burden. The application of the surtax paid against the LCT would result in exactly the same tax revenues to the Government of Canada and preservation of an eligible tax for foreign tax credit purposes in foreign jurisdictions.

Our concern is one of tax in the foreign jurisdiction and the design of the Canadian tax. Our recommendation on it will not cost the Canadian government money.

Mr. Manley: Have you discussed it with Finance, and have they responded to your suggestion that there be an inverse of the credit?

Mr. McFall: We have not had a response to the letter to the deputy minister.

L'article 29 du projet de loi C-28 prévoit un mécanisme de crédit en vertu duquel une grande corporation peut déduire de son impôt sa surtaxe canadienne payable pour l'année.

Par le biais de leur législation fiscale ou au moyen de conventions fiscales conclues avec le Canada, un grand nombre de pays étrangers permettent à une corporation établie sur leur territoire de bénéficier d'un crédit pour impôt étranger. Cela vise l'impôt payé au Canada sur les profits qu'une filiale canadienne envoie au siège social. Ainsi, une corporation établie aux États-Unis qui reçoit un dividende d'une filiale canadienne peut se prévaloir, à l'égard du fisc américain, d'un crédit pour impôt étranger au titre de l'impôt sur le revenu qu'elle a payé au Canada sur les profits de sa filiale canadienne. Le crédit pour impôt étranger peut être déduit de l'impôt payable au fisc américain sur le dividende. Ce mécanisme vise à supprimer ou, à tout le moins, à minimiser la double imposition.

L'impôt sur les grandes corporations étant un impôt sur le capital, les pays étrangers, en général, considèrent qu'il n'est pas admissible dans le calcul du crédit pour impôt étranger. Dans l'exemple précédent, la société américaine ne pourrait pas inclure dans le calcul de son crédit pour impôt étranger l'IGC payé par la filiale canadienne sur le dividende versé.

Cependant, la surtaxe sur l'impôt sur le revenu est admissible dans le calcul du crédit pour impôt étranger. Le mécanisme de crédit est conçu de telle façon qu'il est possible pour une corporation de déduire de son impôt sa surtaxe canadienne. Un impôt non admissible dans le calcul du crédit pour impôt étranger est donc privilégié par rapport à un impôt admissible. Assez paradoxalement, cela permet aux pays étrangers d'augmenter leurs recettes fiscales.

Comme nous l'avons fait remarquer dans la lettre du 31 octobre que nous avons envoyée au sous-ministre, il suffirait d'inverser le mécanisme de crédit pour éliminer ce fardeau accru au titre de l'impôt étranger. Si, au contraire, la surtaxe payée pouvait être déduite de l'impôt sur les grandes corporations, le gouvernement du Canada empocherait exactement les mêmes recettes fiscales, mais nos corporations pourraient se prévaloir à l'étranger d'un impôt admissible dans le calcul du crédit pour impôt étranger.

Ce qui nous préoccupe, c'est l'impôt exigible à l'étranger et la conception de l'impôt canadien. Il n'en coûterait pas un sou au gouvernement du Canada d'appliquer notre recommandation.

M. Manley: Avez-vous abordé la question avec des fonctionnaires du ministère des Finances? Comment ont-ils réagi à votre suggestion d'inverser le crédit?

M. McFall: Nous n'avons pas reçu de réponse à notre lettre au sous-ministre.

[Text]

Mr. Manley: So you have no idea why they would disagree with that inverse, if they in fact do?

Mr. McFall: It is not clear why they would, given that it does not cost the Canadian government any revenue.

Mr. Manley: What you are saying is that if a corporation has income tax payable and a surtax payable on it, instead of charging the large corporations tax and reducing the amount of the surtax, you would proceed to pay the surtax and reduce the amount of large corporations tax otherwise payable. The net result at the end of the day is the same. Is that right?

Mr. McFall: That is exactly correct.

Mr. Manley: So if a corporation were not profitable and therefore had no income tax or surtax payable, it would nevertheless pay the LCT.

Mr. McFall: That is also correct.

Mr. Karpoff: This seems to be a very complex piece of legislation that has so many parts in it and is being pushed through at a tremendous speed without much opportunity for people who have some technical knowledge to react to it. We have seen this with delegations this morning, whether they are from social service organizations, from leasing companies, or people like yourself. You are really raising what I call a technical question. If it is so simple, I cannot understand why the Finance ministry has not picked up on it. I hope they do.

• 1225

One of the things this seems to be pushed forward for is there is a growing resentment in Canada that large profitable corporations are not paying any tax or are not paying a fair share of tax. So this was the government's solution with much ballyhoo that now corporations are going to pay their fair share. It seems to me that this has nothing to do with the profitability of corporations; it has nothing to do with plugging the loopholes through which large corporations that have profits have been able to avoid paying income tax. It seems simply to be a mechanism that is designed here to say, we now have a minimum tax—which it is not—that every corporation, at least the large ones, have to pay.

I would like your comments. Is there some better approach to dealing with this whole question of tax fairness in Canada and making sure that profitable corporations at least pay a minimum tax?

Mr. McFall: I had a suspicion we might hear something of this nature. An organization such as TEI, which I am representing here today, has a large and diverse constituency. We find it difficult to take specific positions on a number of tax policy issues, such as tax

[Translation]

M. Manley: Vous ne savez donc pas s'ils sont en désaccord ou non avec votre proposition d'inverser le crédit?

M. McFall: Nous ne voyons pas pourquoi le ministère des Finances s'y opposerait, étant donné que les recettes fiscales du gouvernement du Canada demeureraient inchangées.

M. Manley: Si j'ai bien compris, vous dites que pour une corporation qui doit payer de l'impôt et une surtaxe sur cet impôt, il serait préférable de payer la surtaxe et de défalquer le montant de l'impôt des grandes corporations payable, au lieu de verser l'impôt sur les grandes corporations et de défalquer le montant de la surtaxe. Au bout du compte, le résultat net est le même. N'est-ce pas?

M. McFall: Tout à fait.

M. Manley: Ainsi, une corporation non rentable qui n'est pas tenue de payer de l'impôt sur le revenu ou de surtaxe devrait néanmoins payer l'IGC.

M. McFall: Très juste.

M. Karpoff: Nous sommes en présence d'une mesure législative extrêmement complexe que l'on cherche à faire adopter précipitamment sans accorder aux experts le temps de l'examiner. Cela ressort manifestement des témoignages des délégations que nous avons entendus ce matin, qu'il s'agisse d'organismes de services sociaux, de sociétés de location ou de gens comme vous. En fait, vous soulevez un problème d'ordre technique. Si c'est si simple, je ne comprends pas pourquoi cela a échappé au ministère des Finances. J'espère qu'il donnera suite à vos instances.

Si l'on fait preuve d'autant de hâte, c'est entre autres parce que, de plus en plus, l'opinion publique canadienne juge inacceptable que des grandes sociétés rentables ne paient pas leur juste part d'impôt ou ne paient pas d'impôt du tout. Le gouvernement a donc annoncé en grande fanfare qu'il allait faire en sorte que les sociétés fassent leur part et voilà la solution qu'il propose. À mon avis, cela n'a aucun rapport avec la rentabilité des sociétés. On ne peut pas dire non plus que c'est un effort en vue de supprimer les échappatoires qui permettent aux grandes sociétés qui réalisent des profits de se soustraire au fisc. C'est plutôt un mécanisme qui permet au gouvernement de dire qu'il existe désormais un impôt minimal—ce qui n'est pas le cas—que toutes les grandes sociétés, du moins, doivent payer.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Y a-t-il un meilleur moyen d'assurer l'équité fiscale au Canada et de faire en sorte que les sociétés rentables paient un impôt minimum?

M. McFall: Je m'attendais à une réponse de ce genre. La composition d'une organisation comme le TEI que je représente ici aujourd'hui, est très variée. Il nous est, par conséquent, difficile d'adopter des positions précises sur un certain nombre de questions de politique fiscale, dont

[Texte]

fairness in Canada. I would be delighted to spend three hours with you as a private citizen to discuss tax fairness, and it would be very interesting, but as TEI, we do not have a cohesive position on such a tax policy matter that is acceptable to all of our constituents.

Mr. Karpoff: It seems to me that this is the first step of what I would call a wealth tax. So why not say that every private citizen who has over a \$1 million in assets pays a wealth tax? This is the first step of the Conservatives bringing in a wealth tax. Now, the wealth tax is applied to corporations not to individuals. Is this not a wealth tax?

Mr. McCormally: One of the things that concerns us about the tax is because it is based on capital rather than income it can have a very uneven effect and in fact can hit companies very hard at a particular point in their business cycle where they may be least able to absorb the tax hit. To that extent it operates a little differently, and some might say insidiously, from something that would be a gloss on the income tax, whether it is a minimum tax as it is in the United States, with respect to which Tax Executives Institute has very significant policy and technical concerns about as well. You have hit on one of the primary policy issues, which is the disproportionate manner in which it affects particular industries or geographic sectors.

Mr. Karpoff: Just so I am clear on this, is this not what I, in being a sort of a lay businessman, would call a wealth tax as opposed to an income tax?

Mr. McFall: The fact that it is a capital tax levied on the debt and equity of the taxpayer perhaps points it in that direction. But as my colleague has pointed out, there are some significant distortions in the marketplace that we believe are caused by a tax of this nature. There are distortions between competing industries and there are potential distortions between members of industries as a result of this.

We pointed out, in our submission to the minister on this particular tax, several things that might have moderated that effect had they been adopted.

Mr. Karpoff: You have recommended a technical solution as it relates to foreign tax credits. That is about the only thing you have addressed about the tax. I find it rather peculiar that there seems to be a whole series of other things about the tax regardless of whether you are paying it to a foreign company. Are you not representing Canadian-owned companies and what is the impact on Canadian-owned companies that are not paying foreign tax credits?

[Traduction]

l'équité du régime fiscal au Canada. À titre de simple citoyen, je serais ravi de discuter longuement avec vous d'équité fiscale, et je ne doute pas que cela serait très intéressant. Cependant, le TEI n'a pas sur cette question de politique fiscale une position générale qui susciterait l'adhésion de tous ses membres.

M. Karpoff: Il me semble que ce serait le premier pas en direction de ce que j'appellerais un impôt sur la fortune. Pourquoi ne pas décider que tout simple citoyen dont l'avoir dépasse un million de dollars paie un impôt sur la fortune? C'est le premier pas du gouvernement conservateur vers l'adoption d'un impôt sur la fortune. Cet impôt sur la fortune vise les sociétés et non les particuliers. Ne sommes-nous pas en présence d'un tel impôt?

M. McCormally: L'une des choses qui nous préoccupent au sujet de cet impôt, c'est qu'étant donné qu'il est fondé sur le capital et non sur le revenu, il est susceptible d'avoir des effets très inégaux. Ensuite, il peut frapper durement les sociétés pendant une période de leur cycle économique où elles auront plus de mal à absorber ce coût supplémentaire. En ce sens, cet impôt est quelque peu différent—certains vont jusqu'à dire plus insidieux—qu'un impôt sur le revenu, qu'il prenne ou non la forme d'un impôt minimal comme aux États-Unis. D'ailleurs, au sujet de cet impôt minimal, le Tax Executives Institute a aussi des réserves sérieuses sur le plan théorique et pratique. Vous avez évoqué le principal grand problème, soit l'effet disproportionné de cet impôt selon les secteurs industriels ou géographiques.

M. Karpoff: Je voudrais être sûr de bien comprendre. Ne sommes-nous pas en présence de ce que moi, en tant qu'homme d'affaires profane, j'appellerais un impôt sur la fortune, par rapport à un impôt sur le revenu?

M. McFall: Le fait qu'il s'agit d'un impôt sur le capital qui s'applique à l'avoir propre et au passif du contribuable semble vous donner raison. Cependant, comme mon collègue l'a signalé, un impôt de ce genre risque d'engendrer des distorsions considérables sur les marchés, à la fois entre les divers secteurs et au sein de ces secteurs.

Dans le mémoire que nous avons présenté au ministre au sujet de cet impôt, nous avons proposé plusieurs mesures qui pourraient atténuer cet effet.

M. Karpoff: Vous avez recommandé une solution technique concernant les crédits pour impôt étranger. C'est à peu près le seul aspect de l'impôt que vous avez abordé. Cela me semble plutôt curieux, étant donné qu'il y a un tas d'autres aspects de cet impôt qu'on aurait pu aborder. Ne représentez-vous pas des sociétés canadiennes? Quelles seront les répercussions de cet impôt sur les sociétés canadiennes qui ne payent pas de crédits pour impôt étranger?

[Text]

• 1230

Mr. McFall: We are most certainly representing Canadian companies. As I say, we have pointed out to the minister a number of areas of concern with this tax.

In the five to ten minutes allotted to us at this committee we have chosen to deal with the issue of most concern to our members, one which will not cost the government any funds and is readily dealt with.

Mr. Karpoff: But you are not saying that if it were fixed, you would still then be supporting this type of a tax.

Mr. McCormally: As I tried to point out in my opening comments, very often the threshold or the fundamental question of support or rejection of a particular proposal is something that the institute frequently side-steps. Instead, it focuses its attention and energies on some of the more technical issues that, without regard to whether or not our members would be enthusiastic or grudging in their support for a proposal, it believes would make the proposal work either more equitably or in a more administrable manner.

As Jim says, in selecting the issue to which we would speak today, we tried to make a judgment on what is solvable, and the fact that the credit mechanism can be remedied without cost to the Canadian "fisc" is something we think is very significant.

Mr. Soetens: Thank you for being here today on what was probably very short notice. First, from your experience from the business side of things, has the government in fact been closing a lot of loopholes and causing your members to be paying more tax than they might have five years ago?

Mr. McFall: Your approach to tax policy is such that you have followed a consistent approach towards after-tax financing which you might construe as a loophole. Those of us on the other side of the fence read it as tax incentives turning into what you call loopholes. That is not to say that we appreciate it, but it has been consistent.

Mr. Soetens: You reference the concern about the offsets in other jurisdictions, that because of the way this capital tax is structured you will not be able to gain the offsets.

I have some information on the banks and trust companies in British Columbia. They have a capital tax and yet this capital tax may be offset. There are offsets available on it. Are you familiar with the offsets in British Columbia and is it causing you a problem in foreign jurisdictions?

Mr. McFall: I would admit to not being familiar with them necessarily. Could you elaborate at all?

[Translation]

M. McFall: Bien sûr, nous représentons des sociétés canadiennes. Comme je l'ai déjà dit, nous avons fait part au ministre d'un grand nombre de préoccupations au sujet de cet impôt.

Au cours des cinq à dix minutes qui nous sont allouées, nous avons choisi de traiter du problème qui inquiète le plus nos membres. Or, il s'agit d'un problème facile à régler et sans qu'il en coûte un sou au gouvernement.

M. Karpoff: Mais, si ce problème était réglé, vous n'iriez pas jusqu'à dire que vous appuyez ce genre d'impôt.

M. McCormally: Comme j'ai essayé de l'expliquer dans ma déclaration préliminaire, il arrive souvent que l'Institut ne se prononce pas pour ou contre une proposition en particulier. Nous ne nous préoccuons guère de savoir si nos membres accordent un appui enthousiaste ou mitigé à une proposition donnée. Nous nous attachons plutôt à des questions d'ordre technique. Nous consacrons notre énergie à formuler des recommandations susceptibles de rendre la proposition plus équitable ou d'en faciliter l'administration.

Comme Jim l'a dit, si nous avons décidé d'aborder ce problème en particulier, c'est que nous estimons qu'on peut aisément le régler. En outre, le fait que cette solution ne coûte rien au fisc canadien nous semble très important.

M. Soetens: Je vous remercie d'avoir accepté de comparaître dans de très brefs délais. D'après votre expérience du monde des affaires, pouvez-vous nous dire si le gouvernement a réussi à supprimer les échappatoires et si vos membres payent plus d'impôt qu'il y a cinq ans?

M. McFall: Dans le cadre de votre politique fiscale, vous avez adopté une démarche logique à l'égard du financement après impôt, que vous considérez sans doute comme une échappatoire. Pour nous, de l'autre côté de la barrière, il s'agit davantage d'encouragements fiscaux qui se transforment en échappatoires. Nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec votre démarche, mais elle a au moins le mérite d'être logique.

M. Soetens: Vous avez dit que dans d'autres pays il était possible de défalquer cet impôt mais que, vu le mode d'application de cet impôt sur le capital, nous ne pouvons pas bénéficier de cet effet compensatoire.

Je dispose de certains renseignements sur les banques et les sociétés de fiducie de la Colombie-Britannique. Celles-ci doivent payer un impôt sur le capital, mais il leur est possible de le défalquer. Il existe des mécanismes à cet effet. Connaissez-vous les mécanismes compensatoires en vigueur en Colombie-Britannique? Vous causent-ils un problème par rapport aux pays étrangers?

M. McFall: J'avoue que je ne connais pas bien ce domaine. Pouvez-vous me donner des précisions.

[Texte]

Mr. Soetens: For example, banks pay a 2% tax rate on assets over \$500 million. They may be offset against corporate income taxes. I just wonder how that ultimately reflects in those foreign jurisdictions when you are relating to the offsets you are describing.

Mr. McFall: It sounds like a provincial version of a capital tax in this type of circumstance.

Mr. Soetens: It is a provincial tax.

Mr. McFall: I would assume that it would have a similar though very narrow and specialized effect.

Mr. Soetens: So it has not come to your attention that it is causing a problem.

Mr. McFall: No, I suspect the Canadian Bankers' Association would be dealing with that.

Mr. Soetens: In the letter that Mr. Burk sent on October 31, it says that you had in fact a response from the Department of Finance. It says that:

... such a change in design would "exacerbate excess foreign tax credits," thereby encouraging taxpayers to devise a means of utilizing such excess credits through tax planning schemes.

Would you care to comment on what you think was referenced by that response?

• 1235

Mr. McFall: That was a statement made by one of the members of the Department of Finance at our conference in Hull in June and since repeated in a response to the submission to the minister. What he appears to be saying there essentially is that if you are already in an excess foreign tax credit position, then adding to that excess foreign tax credit position would only encourage you to try to deal with the excess.

The response is not logical, to my mind. It does not deal with the plain and simple circumstance of the many taxpayers who are not in an excess foreign tax credit position and are being hurt by the design of this credit mechanism.

Mr. Soetens: I think you mentioned there are some 4,000 members in your association. How many of them are Canadian?

Mr. McCormally: Just about 10%, or about 400.

Mr. Soetens: How many of those 400 would you think would be affected by this capital tax?

Mr. McFall: Of the 400 individual members, if we assume perhaps 200 corporate members—and I am only guessing, because members do not reveal proprietary tax information—I think it would be safe to say perhaps 50 would be affected by this.

[Traduction]

M. Soetens: Les banques, par exemple, payent un taux d'impôt de 2 p. 100 sur l'actif excédant 500 millions de dollars. Or, cela peut être défalqué de leur impôt sur le revenu des corporations. Je voulais tout simplement savoir comment, vis-à-vis des pays étrangers, cela se compare aux autres mécanismes compensatoires dont vous avez parlé.

M. McFall: En l'occurrence, cela me semble être une version provinciale d'un impôt sur le capital.

M. Soetens: C'est bel et bien un impôt provincial.

M. McFall: Je suppose qu'il aurait des effets analogues, mais dans un champ très étroit et spécialisé.

M. Soetens: Donc vous n'avez pas entendu dire que cela causait un problème.

M. McFall: Non. Je pense que c'est un sujet qui est du ressort de l'Association des banquiers canadiens.

M. Soetens: Dans la lettre de M. Burk, en date du 31 octobre, on mentionne que vous avez reçu une réponse du ministère des Finances. On y disait, et je cite:

... un changement conceptuel de cette nature «exacerberait l'excédent des crédits pour impôt étranger» car cela inciterait les contribuables à recourir à ces crédits excédentaires dans le cadre de leur planification fiscale.

Pouvez-vous nous dire à quoi on faisait allusion dans cette réponse?

M. McFall: Il s'agit d'une déclaration qu'a faite un représentant du ministère des Finances à une conférence tenue à Hull en juin dernier et qui a été reprise en réponse à notre mémoire au ministre. Essentiellement, on semble faire valoir que toute personne possédant un excédent de crédit pour impôt étranger pourrait vouloir tirer parti de cet excédent, si les autorités permettaient qu'il grossisse encore davantage.

A mon avis, c'est une réponse absurde. On ne tient pas compte du cas très simple des nombreux contribuables qui ne disposent pas d'un excédent de crédit pour impôt étranger et qui subissent un préjudice en raison de la structure du mécanisme de crédit.

M. Soetens: Vous avez dit que votre association compte quelque 4,000 membres. Combien d'entre eux sont canadiens?

M. McCormally: Environ 10 p. 100, soit près de 400.

M. Soetens: Sur ces 400 membres, combien seraient touchés par cet impôt sur le capital?

M. McFall: Sur ces 400 membres, je suppose qu'il y a environ 200 sociétés. Je dis bien je suppose parce que les membres ne divulguent pas de renseignements fiscaux de propriétaire. Je pense pouvoir affirmer qu'une cinquantaine d'entre eux seraient visés par cet impôt.

[Text]

Mr. Soetens: About 50 would fall under the concept of being large enough to be affected by the capital tax.

Mr. McFall: All of our members are affected by the capital tax. I am quantifying it as 50 in the context of multinationals with operations in Canada.

Mr. Soetens: You are saying those 200 corporate members all have a capital base large enough to be caught by this tax.

Mr. McFall: Virtually every member of our organization that is operating in Canada is caught by this tax.

Mr. Soetens: Could be caught by it because of the size of the corporation—

Mr. McFall: Absolutely.

Mr. Soetens: —recognizing that many of those 200 may pay enough tax that they are not caught by it anyway. Or do you know that?

Mr. McFall: I would point out, as I mentioned in my remarks, that the design of this tax is such that it is not a minimum tax; and I think there is a misconception that it is a minimum tax. In a minimum-tax circumstance you would have the ability to apply the amount of the large corporations tax paid against a sufficient amount of the income tax paid that if you were an ordinary taxpayer the LCT would not have an effect on you. In order to achieve that situation, given that you are only allowed a credit against the surtax, you would have to achieve an unattainable return on equity in order for this not to have an effect on you, unless you were in unusual circumstances.

Le président: Merci, monsieur McFall et monsieur McCormally.

Nous ajournons jusqu'à 15h30 alors que nous entendrons d'autres témoins.

AFTERNOON SITTING

• 1533

Le président: À l'ordre!

Il nous reste deux associations à entendre, et nous procédons toujours selon les règles que nous nous étions fixées mardi dernier.

• 1535

Nous recevons maintenant l'association qui s'appelle La voix ou *One Voice*. M^{me} Jean Woodsworth et M. Bernard Richard vont nous faire leur exposé. Bienvenue au Comité.

Ms Jean Woodsworth (President, One Voice-Seniors Network (Canada) Inc.): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. We are very pleased to have this opportunity to be with you today. You have

[Translation]

M. Soetens: Il y a donc environ une cinquantaine de sociétés suffisamment importantes pour être assujetties à cet impôt sur le capital.

M. McFall: Tous nos membres sont assujettis par l'impôt sur le capital. Quand je parle de 50 sociétés, je parle de multinationales implantées au Canada.

M. Soetens: Vous dites que les 200 sociétés en question ont une base de capitaux suffisante pour être assujetties à cet impôt.

M. McFall: Pratiquement tous les membres de notre organisation qui sont implantés au Canada sont frappés par cet impôt.

M. Soetens: Ils y sont assujettis parce que ce sont de grandes corporations. . .

M. McFall: Absolument.

M. Soetens: Il se peut qu'un grand nombre de ces 200 corporations paient suffisamment d'impôt pour ne pas y être assujetties de toute façon. Etes-vous au courant de cela?

M. McFall: Comme je l'ai déjà mentionné, cet impôt n'est pas conçu comme un impôt minimal. D'ailleurs, quiconque croit qu'il s'agit d'un impôt minimal se méprend. S'il s'agissait d'un impôt minimal, vous pourriez déduire le montant de l'impôt sur les grandes corporations qui a été payé d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu payé. Si vous étiez un contribuable ordinaire, l'impôt sur les grandes corporations ne vous toucherait pas. Pour que ce soit le cas, étant donné que vous avez seulement droit à un crédit sur la surtaxe, il vous faudrait réaliser un rendement tout à fait extraordinaire sur votre avoir pour vous soustraire à cet impôt.

The chairman: Thank you Mr. McFall and Mr. McCormally.

We . . . ajourn until 3h30. At that time we will hear other witnesses.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

The Chairman: Order, please!

We still have two more associations to hear, and we follow the rules that we established last Tuesday.

We now have the representatives from the association called *One Voice*, or *La Voix*. Mrs. Jean Woodsworth and Mr. Bernard Richard are going to make the presentation.

Mme Jean Woodsworth (présidente, La Voix—Le Réseau canadien des aînés (Canada) Inc.): Merci, monsieur le président et membres du Comité. Nous sommes très heureux de pouvoir vous rencontrer

[Texte]

introduced Mr. Richard from New Brunswick but there would have been many more people with us today from each of the provinces and the territories if there had been time for them to come. The opposition to this claw-back amongst senior groups is absolutely firm and steady and it is universal. Since we are going to be using that word, I use it in this respect too.

We have with us today a nice fat file of telegrams and messages of support in relation to the claw-back. Mr. Richard has them here from groups right across the country. We wish it were possible for this committee to extend itself further and to have meetings across Canada so that you could hear of the concerns of older people.

We know we are not alone in this concern. If you pick up any paper from Toronto, such as *The Financial Times* or *The Globe and Mail*, there is never a day that you do not see economists, commentators and people representing all groups in society who are concerned that this claw-back is indeed an erosion of universal social programs.

Most of you will not remember what it was like before there was old age security, before there was unemployment insurance, before there were family allowances, or before there was a health care system. We do. Most of us lived in that time before these programs came into place. I remember in the country community where I lived that the old dreaded any kind of institutionalization. It was going to the poor house. I remember hearing the phrase "going to the poor house". This was the ultimate indignity at the end of life for people who had worked hard and who, through no fault of their own, ended up their lives with very meagre savings and nothing else.

• 1540

I remember too how people put off and put off going to the doctor when illness struck because there was no universal health system in place. I remember how it was for the doctor in our community too. He must have liked bags of potatoes, bushels of apples, chickens, and eggs, because quite often that was the pay he received. So for both the profession and the people it was a difficult time.

Then I remember in my student days the unemployed young men in this country. Maybe some of you. . . no, I guess you would not remember that, any of you. They had nothing. I remember going home one weekend and telling my father, who was a farmer, about the situation; that unemployed young men in Toronto had no place to live and nothing to eat. One little group had managed to get a house, but now they had no food. So the farmers of that little community, with the help of my father's truck and some organization from him, went about and gathered up

[Traduction]

aujourd'hui. Vous avez présenté M. Richard, du Nouveau-Brunswick, mais bien d'autres personnes de chacune des provinces et de chacun des territoires nous aurai-ent accompagnés si elles en avaient eu le temps. L'opposition à cette mesure de récupération chez les personnes âgées est absolument ferme et universelle. Compte tenu du fait que nous allons nous servir de ce mot, je l'applique aussi à notre opposition.

Nous avons apporté avec nous aujourd'hui un dossier qui renferme une multitude de télégrammes et de messages d'appui à l'égard des mesures à prendre contre la disposition de récupération que l'on veut imposer. M. Richard les a ici avec lui. Nous souhaiterions que le Comité puisse prolonger ses travaux et tenir des audiences dans tout le Canada de manière à pouvoir entendre les doléances des personnes âgées.

Nous savons que nous ne sommes pas les seuls à entretenir ces inquiétudes. Pas un jour ne passe sans que l'on puisse lire dans les journaux, que ce soit le *Financial Times* ou le *Globe and Mail*, des commentaires de la part d'économistes ou de représentants de tous les groupes de la société au sujet de l'érosion de nos programmes sociaux universels que représente cette mesure de récupération.

La plupart d'entre vous ne se rappellent pas comment c'était avant l'avènement de la sécurité de la vieillesse, de l'assurance-chômage, des allocations familiales, ou avant la création du régime d'assurance-maladie. Nous nous en souvenons. Nous étions là avant l'établissement de ces programmes. Je me souviens que dans le petit village où j'habitais, les gens âgés abhorraient toute espèce d'institutionnalisation. Cela revenait à être placé à la maison des pauvres. Je me souviens de l'avoir entendu dire. C'était l'ultime indignité à la fin de la vie pour des gens qui avaient travaillé dur et qui, sans qu'on puisse leur en attribuer la faute, se retrouvaient à la fin de leur vie avec des économies bien maigres et rien d'autre.

Je me souviens aussi que l'on remettait le plus loin possible le moment d'aller voir son médecin quand on était malade parce qu'il n'y avait pas de régime universel de santé. Je me souviens de la situation pour les médecins aussi. Ils devaient bien aimer les sacs de pommes de terre, les boisseaux de pommes, les poulets et les oeufs qui leur étaient donnés, parce que c'est souvent ce qu'ils recevaient en paiement pour leurs services. C'était donc une époque difficile, tant pour les médecins que pour les gens en général.

Puis je me souviens des jeunes gens qui étaient chômeurs à l'époque où j'étudiais encore. Peut-être que certains d'entre vous. . . non, je pense que vous ne pouvez pas vous rappeler cela, aucun d'entre vous. Ils étaient dépourvus de tout. Je me souviens d'avoir parlé de cette situation à mon père, qui était agriculteur; je lui ai raconté que de jeunes chômeurs à Toronto n'avaient pas de toit sur la tête et rien à manger. Un petit groupe avait bien réussi à acheter une maison, mais ils n'avaient alors plus rien à manger. Avec l'aide de mon père et son

[Text]

sides of beef, bushels of apples, and bags of potatoes and carrots, and took them to some of the unemployed men in the city of Toronto. But those personal efforts, which I am sure occurred all over this country, did not begin to meet, and could not meet, the needs of unemployment, as they could not today. So we have put in place what we refer to as a "safety net", a safety net to help all of us in some of the vicissitudes of life that may hit us.

You are all going to get older. You may get sick. You may have a large family. You may be unemployed. Today you probably look to your future, your old age, with some expectation of security. I wish you luck. Life can sometimes pull tricks on all of us. We all need the safety nets this country has put in place.

As a matter of fact, at present over 50%—54%, to be exact—of older people have almost nothing except their old age security benefit. That, with their small savings, is how they face the future. They could not in fact exist if there were not this added benefit which was put in as a temporary measure—years ago, but put in as temporary—the GIS, or the special care that certain provinces also give. So the old age security is needed. It is important to, it is vital to, the lives of older people in this country.

You will have heard that Mr. Wilson in the House quoted us as follows:

... social benefits are given to every Canadian citizen as a right: 'They can be taxed back from the rich because the rich should pay more taxes than the poor'.

He quoted that from a brief we had presented to him. But he did not complete the quote. The rest of the paragraph is this:

But to extend the social safety net to some and not to others makes it a charity, not a right. Any deviation from the fundamental principle invites further erosion of the benefit itself.

We have written Mr. Wilson to point out that he has selected only half of the paragraph and he needs the complete paragraph. However, we think there is no doubt that Mr. Wilson must understand our point of view, because he called the three national seniors' organizations together on February 28. We were pretty unanimous about everything we said. We were discussing with him the budget that was coming forward, and each one of us emphasized particularly that universal social programs must be maintained, and we pointed out some of the reasons. Then we finally asked him if he was going to

[Translation]

camion, des agriculteurs de mon village ont ramassé des quartiers de boeuf, des boisseaux de pommes et des sacs de pommes de terre et de carottes et les ont apportés à un certain nombre de jeunes chômeurs à Toronto. Mais ces efforts personnels, qui ne sont sûrement pas un fait unique dans ce pays, j'en suis convaincue, ont à peine contribué à régler le problème du chômage, à cette époque, comme ce serait le cas aujourd'hui aussi. Nous nous sommes donc dotés d'un filet de sécurité pour nous aider, tous, à passer au travers des difficultés que nous pouvons rencontrer au cours de notre vie.

Vous allez tous vieillir. Vous pouvez tomber malade. Vous aurez peut-être une grosse famille. Vous perdrez peut-être votre emploi. Aujourd'hui, vous envisagez peut-être votre avenir, votre vieillesse, avec un certain sentiment de sécurité. Bonne chance. La vie nous joue parfois des tours. Nous avons tous besoin des filets de sécurité, des programmes que nous avons institués.

Soit dit en passant, à l'heure actuelle, plus de 50 p. 100—54 p. 100, pour être exact—des personnes âgées n'ont presque rien d'autre que leurs prestations de sécurité de la vieillesse pour vivre. Avec leurs petites économies, c'est ainsi qu'elles doivent envisager l'avenir. Ces gens ne pourraient pas vivre, en réalité, si ce n'était de ces prestations, de ce programme que l'on avait institué d'une manière temporaire, il y a de nombreuses années, ou si ce n'était du SRG ou des avantages spéciaux qu'offrent aussi certaines provinces. Les prestations de sécurité de la vieillesse sont donc une nécessité. Elles sont importantes, voire vitales, pour les personnes âgées de notre pays.

Vous savez que M. Wilson nous a cités en ces mots à la Chambre des communes:

... les prestations des programmes sociaux sont un droit de tous les citoyens canadiens: on peut les récupérer en partie chez les riches parce que ceux-ci devraient payer davantage d'impôt que les pauvres.

Il a extrait cela d'un mémoire que nous lui avons présenté. Mais il n'a pas complété la citation. Le reste du paragraphe dit ceci:

Mais accorder le droit aux programmes sociaux à certains et pas à d'autres en fait un geste de charité, et non un droit. Toute dérogation au principe fondamental permet de penser que les avantages qu'offrent les programmes n'ont pas fini d'être érodés.

Nous avons écrit à M. Wilson pour lui faire remarquer qu'il n'a cité que la moitié du paragraphe et qu'il a besoin de tout le paragraphe pour comprendre. Nous ne doutons toutefois pas un seul instant que M. Wilson nous a compris, parce qu'il a invité les trois associations nationales de personnes âgées à venir discuter avec lui le 28 février. L'unanimité était presque parfaite dans tout ce que nous lui avons dit. En discutant avec lui du budget qui devait être déposé, nous avons tout particulièrement insisté sur le fait que les programmes sociaux universels devaient être maintenus, et nous avons indiqué un certain

[Texte]

maintain these social programs, and he said "I have no intention of touching universal social programs".

• 1545

The feeling in this country is of sadness. Sadness is better perhaps than cynicism, but both are amongst older people because they feel that this man whom they trusted has misinterpreted them and has broken his promise.

Mr. Bernard Richard (Executive Director, New Brunswick Senior Citizens' Federation; One Voice-Seniors Network (Canada) Inc.): I think it would be important for you people who are representing a national government to listen to a short list of the national associations that have sent us telegrams or messages of support. I am sure you can relate to some of these, although you may not know about all of them. This is in addition to the provincial associations. These are the Canadian Council on Retirees, the Canadian Pensioners Concerned Incorporated, the Federal Superannuates National Association, the National Pensioners and Senior Citizens Federation, One Voice-Seniors Network (Canada) Inc., and the Royal Canadian Legion. There are also two provincial coalitions: the Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations, numbering 12 member associations; and the Coalition québécoise des aînés, with nine associations.

The point we are making is that we have heard people say in various areas that there has not been a public outcry. Well, there has been a terrific public outcry. The message we are passing on to you people, who will have to think very seriously on this, is that it is better to light one candle than to curse the darkness, and that is what Canadian seniors are doing at this time. They are lighting one candle rather than cursing this darkness that is going to fall upon us.

Ms Woodsworth: We are hoping Mr. Wilson and the government will remember their promise.

Mr. Manley (Ottawa South): Mrs. Woodsworth, I raised in the House today your press release and your concerns about what Mr. Wilson had said on Tuesday. There followed a reading by Minister McDermid from something that appeared like a transcript. I do not know what it was, and he did not identify it. He said that you said, Mrs. Woodsworth, at the meeting with the Minister of Finance before the budget, that you thought a claw-back idea was okay.

I think it is very important, because it relates to the credibility of the Minister of Finance, that you explain to us in as much detail as you can recall what happened at that meeting and what you said and what he said.

[Traduction]

nombre de raisons pour cela. Nous lui avons enfin demandé s'il allait maintenir les programmes sociaux, ce sur quoi il a répondu qu'il n'avait nullement l'intention de toucher aux programmes sociaux universels.

Nous sommes tristes. Il vaut peut-être mieux être tristes que cyniques, mais ce sont les deux sentiments que ressentent les personnes âgées du Canada, parce qu'elles sentent que cet homme en qui elles avaient confiance les a mal comprises et n'a pas tenu parole.

M. Bernard Richard (directeur administratif, Fédération des personnes âgées du Nouveau-Brunswick; La Voix—Le réseau canadien des aînés (Canada) Inc.): En tant que représentants d'un gouvernement national, je pense qu'il serait important que vous entendiez les noms des associations nationales qui nous ont fait parvenir des télégrammes ou des messages d'appui. Je suis persuadé que vous ne les connaissez pas toutes, mais vous en connaissez sûrement quelques-unes. Ces associations s'ajoutent aux associations provinciales. Il s'agit du *Canadian Council on Retirees*, de la Corporation canadienne des retraités intéressés, de l'Association nationale des retraités fédéraux, de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, de La Voix, le Réseau canadien des aînés (Canada) Inc., et de la Légion royale canadienne. Il y a aussi deux coalitions provinciales: la *Coalition of Senior Citizens' organizations*, de l'Ontario, qui regroupe 12 associations, et la Coalition québécoise des aînés, dont font partie neuf associations.

On dit en certains endroits que la question n'a pas soulevé tellement de débats dans la population. Nous sommes plutôt de l'avis contraire. Le message que nous voulons vous laisser, à vous qui devrez vous pencher très sérieusement sur cette question, c'est qu'il vaut mieux allumer une chandelle que de maudire la noirceur, et c'est ce que les personnes âgées du Canada font à l'heure actuelle. Elles préfèrent allumer une chandelle plutôt que de s'attaquer à cette noirceur qui va nous envelopper.

Mme Woodsworth: Nous espérons que M. Wilson et le gouvernement se souviendront de leurs promesses.

M. Manley (Ottawa-Sud): Madame Woodsworth, j'ai mentionné à la Chambre aujourd'hui votre communiqué de presse et vos inquiétudes au sujet de ce qu'a dit M. Wilson mardi. Le ministre McDermid a alors lu quelque chose qu'il semblait tirer de la transcription d'un document quelconque. Je ne sais pas de quoi il s'agissait, et il ne l'a pas dit. Il semblerait que vous ayez dit, madame Woodsworth, à la réunion avec le ministre des Finances avant le budget, que vous n'aviez rien contre l'idée d'une mesure de récupération.

Compte tenu du fait que c'est la crédibilité du ministre des Finances qui est en jeu, je pense qu'il est très important que vous nous expliquiez, avec autant de détails que possible, ce qui est arrivé, ce que vous avez dit et ce qu'il a dit lors de cette réunion.

[Text]

Ms Woodsworth: I would be glad to, Mr. Manley. My comment was that seniors wanted to pay their fair share, that seniors had no intention of walking away from their responsibility as taxpayers, and that, if necessary, citizens over 50 could have their income taxed back. But the point I did not make in my presentation minutes ago is that seniors feel it is grossly unfair that they, of all citizens with incomes over \$50,000, should have their income taxed back. Although only about 4% of senior people have an income of \$50,000, it is very unfair that this should be taxed. When we look to the future, we see that the tax will increasingly erode into the income of those people in our society who are seniors.

• 1550

Mr. Manley: When you said taxed back, what did you mean by that?

Ms Woodsworth: I meant across the board. If there is to be a tax on income of \$50,000, it has to be across the board—all Canadians. That is fair.

Mr. Manley: In that meeting did Mr. Wilson ever suggest to the groups there what he might consider doing? In other words, what would you think of a special tax to recover the old age pensions?

Ms Woodsworth: No, he did not.

Mr. Richard: The word "claw-back" had not been invented at that time.

Ms Woodsworth: Although each of the three of us stressed the importance of universal social programs, he made no comment, as a matter of fact, in his summation of the discussion. Then we asked him a direct question: are you going to maintain universal social programs? He said he had no intention of touching them.

Mr. Manley: Was this meeting being recorded? Was there a transcript being taken of it, to your knowledge? Was there anyone present. . . ?

Ms Woodsworth: Taking notes? Yes. Some of Mr. Wilson's staff were taking notes, and many of us were also taking notes.

Mr. Manley: In terms of a stenographer's record of the meeting, was it being taken down word for word?

Ms Woodsworth: I think so.

Mr. Manley: Were there microphones? Was there recording equipment, as there is here?

Ms Woodsworth: That point I cannot remember.

Mr. Manley: Was he wearing a tie? Maybe I should ask that.

Ms Woodsworth: I am sorry. That is the other kind of detail I do not remember, but I assume he was. If you

[Translation]

Mme Woodsworth: Volontiers, monsieur Manley. J'ai dit que les personnes âgées voulaient contribuer leur juste part, qu'elles n'avaient nullement l'intention de faire fi de leurs responsabilités en tant que contribuables, et que les revenus des citoyens de plus de 50 ans pourraient être frappés d'une surtaxe, si la chose était nécessaire. Mais j'ai oublié de dire tout à l'heure, dans mon exposé, que les personnes âgées pensent qu'il est extrêmement injuste que, parmi tous les citoyens dont les revenus dépassent les 50,000\$, ce soit eux qui soient frappés de la surtaxe. Malgré qu'il n'y ait qu'environ 4 p. 100 des personnes âgées dont les revenus dépassent les 50,000\$, il est très injuste qu'ils fassent l'objet d'une surtaxe. En projetant dans l'avenir, nous constatons que la surtaxe grugera de plus en plus les revenus des personnes âgées.

M. Manley: Que voulez-vous dire, au juste?

Mme Woodsworth: Que la surtaxe devrait s'appliquer à tous. S'il doit y avoir une surtaxe sur tous les revenus qui dépassent 50,000\$, elle doit s'appliquer à tous les Canadiens. Ce ne serait que juste.

M. Manley: Au cours de cette réunion, M. Wilson a-t-il laissé entendre quoi que ce soit au sujet de ce qu'il pourrait envisager de faire? Autrement dit, que penseriez-vous d'un impôt spécial pour récupérer les pensions de vieillesse?

Mme Woodsworth: Non, il n'a rien dit.

M. Richard: Il n'était pas question de récupération à ce moment-là.

Mme Woodsworth: Malgré que nous ayons tous trois insisté sur l'importance des programmes sociaux universels, il n'en a rien dit, soit dit en passant, dans le résumé de la discussion qui a eu lieu. Nous lui avons ensuite posé une question directe: allez-vous maintenir les programmes sociaux universels? Il a répondu qu'il n'avait nullement l'intention d'y toucher.

M. Manley: A-t-on enregistré la discussion? Y a-t-il eu une transcription, à votre connaissance? Quelqu'un a-t-il. . . ?

Mme Woodsworth: Pris des notes? Oui. Certains membres du personnel de M. Wilson prenaient des notes, comme plusieurs d'entre nous.

M. Manley: Quelqu'un a-t-il reproduit la discussion mot à mot?

Mme Woodsworth: Je pense que oui.

M. Manley: Y avait-il des microphones? Y avait-il du matériel d'enregistrement dans la pièce, comme ici?

Mme Woodsworth: Je ne m'en souviens pas.

M. Manley: Portait-il une cravate? J'aurais peut-être plus de succès en demandant cela.

Mme Woodsworth: Je m'excuse. Je ne me souviens pas de détails de ce genre, mais je suppose que oui. Si vous

[Texte]

really want other recollections, Mr. Hale, who is our executive director, was present at that meeting, and I think Mr. Richard was too.

Mr. Manley: If either of them want to add any recollections to the events of that meeting, I think it has become very important.

Mr. Hale (Executive Director, One Voice Seniors Network (Canada) Inc.): My recollection is that there was simultaneous interpretation. I believe that was necessary for the meeting, in which case there would have had to be microphones. Whether there was a written record, I could not say.

Mr. Manley: But your recollection of what was said and the exchanges that occurred are the same as Ms Woodsworth.

Mr. Hale: Exactly.

Mr. Richard: The next day or two days later, the Minister of State for Seniors, Madam Monique Vézina, made a similar statement, and seniors across the country came down very hard. I think her quote was that 9 out of 10 associations seemed to favour whatever, question mark. We came down very hard on her at that time.

Ms Woodsworth: That was later. That was after the budget had been presented.

Mr. Richard: But on the same point, though, on the same topic.

Mr. Manley: Going to the essence of the issue, you have made a couple of points. One is that the threshold is not indexed, and as you point out, that means it is going to decline over time. What is the fundamental objection, as the minister has said, to not subsidizing seniors in upper-income brackets?

Ms Woodsworth: I tried to make that point when talking about what it was like in the old days, which seems to me to make the point better than any other way I know. If you are old, you have worked all your life; you have saved as you can. If at the end of your life you have to beg for support, what is that going to do to you or me? I saw what it did to some people.

I will give you an example. An educated Englishman came to this country. He was a musician who played the organ in the church, but he also farmed, and he never had any money. His little farm did not produce money, and certainly playing the organ on Sunday did not. At the end of his days he had nothing. What does that do to the human spirit? That is not the kind of country we want. We do not want old people and families with several children to have broken spirits because they are made

[Traduction]

voulez vraiment le savoir vous pourriez peut-être le demander à M. Hale, notre directeur administratif, qui était présent, et je pense que M. Richard y était aussi.

M. Manley: S'il y a des détails qui vous reviennent au sujet de cette réunion, je pense qu'il serait maintenant très important que vous nous en fassiez part.

M. Hale (directeur administratif, La Voix—Le Réseau canadien des aînés (Canada) Inc.): Je me souviens qu'il y avait l'interprétation simultanée. Je pense que c'était nécessaire pour que tout le monde se comprenne. Il y avait donc des microphones dans la pièce. Je ne pourrais pas dire s'il y a eu une transcription de la discussion.

M. Manley: Mais vous vous souvenez de la même chose que M^{me} Woodsworth.

M. Hale: Exactement.

M. Richard: Le lendemain, ou le surlendemain, la ministre d'État responsable des personnes âgées, M^{me} Monique Vézina, a fait une déclaration analogue, et les personnes âgées de tout le pays ne l'ont pas ménagée. Je pense qu'elle a dit que neuf associations sur dix semblaient en faveur d'une surtaxe, ou quelque chose du genre. Nous ne l'avons pas ménagée, vous pouvez m'en croire.

Mme Woodsworth: C'était quelque temps plus tard, après le dépôt du budget.

M. Richard: Mais sur le même sujet, toutefois.

M. Manley: Pour en revenir au point central de la question, vous avez soulevé une ou deux choses. Vous avez dit tout d'abord que le seuil n'est pas indexé, ce qui signifie qu'il diminuera avec le temps. Qu'est-ce qui s'oppose fondamentalement, comme l'a dit le ministre, à ce que l'on ne subventionne pas les personnes âgées qui ont des revenus élevés?

Mme Woodsworth: C'est ce que j'essayais de démontrer tout à l'heure quand je racontais comment c'était à l'époque. Je ne vois pas tellement comment je pourrais mieux l'exprimer. Quand on est vieux, que l'on a travaillé toute sa vie et que l'on a économisé ce que l'on pouvait—si l'on est réduit à demander de l'aide à la fin de sa vie, quelles sont les conséquences d'une telle situation? J'ai vu ce que cela faisait à certaines personnes.

• 1555

Je vais vous donner un exemple. Un Anglais qui avait immigré au Canada était musicien et jouait de l'orgue à l'église, mais il était aussi agriculteur, et il n'avait jamais eu d'argent. Sa petite ferme ne lui avait jamais permis d'en accumuler, pas plus que ses services d'organiste le dimanche, évidemment. À la fin de ses jours, il n'avait rien. Quelles conséquences cela a-t-il sur l'esprit humain? Ce n'est pas le genre de pays que nous voulons. Nous ne voulons pas que les personnes âgées et les familles

[Text]

beggars. I do not know whether that answers your question.

Mr. Butland (Sault Ste. Marie): Thank you very much for your presentation. It is very difficult for us to get into the concept of universality because I do not think we agree on the definition. I suspect the members opposite do agree with us, but it is very difficult for them to accept this. I do appreciate that this is difficult. This is proposed as a deficit reducer, and I think we all understand it is not serving that purpose to a great extent.

The concept is perpetrated that we are taking from the rich to give to the poor. Do you believe it is part of a bigger agenda, that it is an attack on social programs? It is only a foot-in-the-door kind of concept and, as time progresses, things will only get worse.

Mr. Richard: That is the impression we have and I think the process started back in 1984. The danger we see is that once this door is open, Lord knows where it can lead to.

Only the very poor are going to receive benefits if we accept claw-back in principle. I guess our attitude is, tax all the people who are wealthy but do not pick on seniors and families. We are not privy to the government's agenda of course. There are an awful lot of people out there who are of my generation and Jean's generation, and they will be doubling within 20 years or so. Over the years we have heard that these things are a sacred trust, but slowly they are eroding. We are certainly against this.

Mr. Butland: What can we do? What can the seniors do? What should the government do? What should Mr. Wilson do? They say that we have to wrap this up before Christmas. That is the reality. Lets make it a Christmas-type package. Do you have any concrete suggestions? What can we do between now and the end of December?

• 1600

Ms Woodsworth: I made a suggestion a minute ago. I said I hoped Mr. Wilson would remember and keep his promise not to touch universal programs.

We think the erosion of this program is unfair. With respect to family allowances that is also an erosion and unfair—there really is not much money to be had there. If you really want money do not look at families and old folks. That is not where the money is. We are asking for a fair, progressive tax.

Mr. Johnson (Calgary North): I have been approached by a constituent who indicated that he is receiving a pension from a defined benefit plan. That plan says he will receive a certain sum of money—let us suppose it is \$70,000 a year—but that amount is reduced by the

[Translation]

nombreuses perdent l'espoir parce qu'elles sont condamnées à la pauvreté. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Butland (Sault Ste. Marie): Merci beaucoup de votre exposé. Il est très difficile de discuter de la notion d'universalité, parce que je pense que nous n'en avons pas tous la même définition. Je pense que les députés de l'autre côté de la table sont d'accord avec nous, mais il leur est très difficile de l'accepter. Je comprends bien cela. Cette surtaxe est une mesure que l'on propose pour réduire le déficit, mais nous savons qu'elle n'aide pas tellement à cet égard.

La notion sous-jacente à tout cela est que l'on enlève de l'argent aux riches pour le donner aux pauvres. Chercherait-on à cacher une action plus vaste, une diminution des programmes sociaux, par exemple? Se pourrait-il que ce ne soit qu'une première étape, et que les choses empirent avec le temps?

M. Richard: C'est l'impression que nous avons, et je pense que le processus a débuté en 1984. Le danger est qu'une fois qu'on a osé toucher aux programmes sociaux, Dieu seul sait où l'on s'arrêtera.

Seuls les gens très pauvres recevront des prestations si nous acceptons le principe de la récupération. Nous souhaiterions que tous les gens riches soient taxés, mais qu'on épargne les personnes âgées et les familles. Mais nous ne connaissons pas les intentions du gouvernement, évidemment. Il y a énormément de gens qui sont de ma génération et de la génération de Jean, et leur nombre doublera dans les 20 prochaines années. On a toujours entendu dire que ces programmes étaient sacrés, mais petit à petit, ils sont grugés. Nous nous y opposons, évidemment.

M. Butland: Quel recours avons-nous? Que peuvent faire les personnes âgées? Que devrait faire le gouvernement? Que devrait faire M. Wilson? Il semble que nous devons en avoir terminé avant Noël. C'est là la réalité. Offrons-nous un cadeau de Noël. Avez-vous des propositions concrètes à formuler? Que pouvons-nous faire d'ici à la fin de décembre?

Mme Woodsworth: J'ai proposé quelque chose il y a une minute. J'ai dit espérer que M. Wilson se rappelle la promesse qu'il nous a faite de ne pas toucher aux programmes universels.

L'érosion de ce programme est injuste. Le gouvernement ne tirera pas grand-chose des allocations familiales. C'est injuste. Si vous voulez vraiment trouver de l'argent, ne regardez pas du côté des familles et des personnes âgées. Ce n'est pas là qu'il se trouve. Nous voulons d'un impôt qui soit juste et progressif.

M. Johnson (Calgary-Nord): L'un de mes électeurs me disait qu'il touchait une pension grâce au régime de retraite fourni par son ancien employeur. Il est prévu qu'il recevra une certaine somme d'argent—70,000\$ par an, dirons-nous—mais qu'elle sera réduite des prestations

[Texte]

amount of old age pension he receives. He feels he is being double taxed because it is being subtracted on the receipt end. His company pension is reduced because he is receiving the old age pension, and then the government will tax back the old age pension, so he will lose it twice.

Is that a common complaint or an unusual circumstance? Is it something the committee should be concerned about? Do you have any comments or information on that particular problem?

Ms Woodsworth: You asked if it is a common problem. It certainly is not a common problem because only 4% of the seniors of this country have incomes over \$50,000.

Mr. Johnson: But among that 4% I am just trying to understand the relationship to defined benefit plans that have a kicker. I have worked for two companies that had these types of plans and your pension was a percentage of your last 3 years' salary, reduced by the amount of old age pension. It seems to me that this is a significant item but it is not even mentioned in your presentation.

Mr. Richard: It is an exception, all right.

Mr. Johnson: You say it is an exception, but if you take 100% of the 4%. . . Are there a large number of people with this type of problem or not?

Ms Woodsworth: I am not sure. We believe in fairness, and if you are going to tax one person, as you are suggesting this man is being taxed, it should be applied across the board to all citizens.

Mr. Johnson: No, I understand that point. I am trying to determine, if the legislation goes ahead. . .

Ms Woodsworth: I think so.

Mr. Soetens (Ontario): I appreciate your presentation today. Unlike the member opposite who is concerned about whether we ask questions or not, we understand your presentation very well and it does not need further clarification.

Let me ask a question with regard to your comment that seniors are concerned about the tax-back. I have had the opportunity, in my constituency, to talk to many groups of seniors. There are two groups—the 96% not affected by the tax-back because their incomes are not at \$50,000, and the 4% who will be affected.

I have asked seniors if they personally are going to be affected by that. I am prying, because I am asking people if they make more than \$50,000, but the individuals I have talked to seemed willing to talk. I have not found anybody in my constituency to whom I have spoken and who makes more than \$50,000 who is concerned about this tax-back.

[Traduction]

de sécurité de la vieillesse qu'il touche. Il a l'impression d'être taxé deux fois parce que les prestations sont soustraites. La pension qu'il touche de sa compagnie est réduite parce qu'il reçoit des prestations de sécurité de la vieillesse sur lesquelles le gouvernement prélève ensuite de l'impôt. Il est donc deux fois perdant.

Est-ce une plainte que vous entendez assez souvent, ou s'agit-il plutôt d'une exception? Le Comité devrait-il s'intéresser à la question? Avez-vous des observations à formuler ou des renseignements à nous donner sur ce problème particulier?

Mme Woodsworth: Vous avez demandé si c'est un problème répandu. Sûrement pas, puisqu'il n'y a que 4 p. 100 des personnes âgées qui ont des revenus de plus de 50,000\$ dans notre pays.

M. Johnson: Mais pour ces personnes, je cherche tout simplement à comprendre le rapport avec les régimes de pensions qui comportent une disposition de ce genre. J'ai travaillé pour deux sociétés qui offraient ce genre de régime, et la pension équivalait à un certain pourcentage de la rémunération des trois dernières années, moins les prestations de sécurité de la vieillesse. Cela m'apparaît comme un élément important, mais vous n'en faites aucunement mention dans votre exposé.

M. Richard: C'est une exception, tout à fait.

M. Johnson: Très bien, mais toutes les personnes âgées qui font partie de ce groupe de 4 p. 100 sont-elles affectées ou non par ce problème?

Mme Woodsworth: Je ne sais pas trop. Nous sommes pour l'équité, et si une personne doit payer de l'impôt, comme vous dites que cet homme en paie, il faudra que la mesure s'applique à tous les citoyens sans exception.

M. Johnson: Non, je comprends cela. J'essaie de déterminer, si la loi est adoptée. . .

Mme Woodsworth: C'est ce que je pense.

M. Soetens (Ontario): Je vous remercie de votre témoignage. Contrairement aux députés de l'autre côté de la table, qui se demandent si nous devons poser des questions ou non, nous comprenons très bien votre exposé, et nous n'avons pas besoin d'explications particulières.

Vous dites que les personnes âgées entretiennent un certain nombre d'inquiétudes à l'égard de la surtaxe. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec de nombreux groupes de personnes âgées dans ma circonscription. Il y a deux principaux groupes—96 p. 100 des gens qui ne sont pas touchés par la surtaxe parce que leurs revenus sont inférieurs à 50,000\$ par an, et 4 p. 100 des gens qui seront touchés.

J'ai demandé à des personnes âgées si cette mesure allait les toucher. Je suis indiscret, parce que je demande aux gens s'ils font plus de 50,000\$, mais ceux-là à qui j'ai posé la question m'ont paru tout disposés à en parler. Dans ma circonscription, personne à qui j'ai parlé et qui fait plus de 50,000\$ par an ne semble inquiet au sujet de cette surtaxe.

[Text]

[Translation]

• 1605

Mr. Richard: Where would you be from, sir?

M. Richard: Quelle est votre circonscription, monsieur?

Mr. Soetens: I am from the riding of Ontario—Pickering, Ajax and Whitby.

M. Soetens: Je suis de la circonscription d'Ontario—Pickering, Ajax et Whitby.

I have had constituents who are in that 96%, who are concerned, and I understand their perspective. But I have not found anybody who is directly affected by this legislation in my constituency who is concerned about it. I have met with three seniors groups in my constituency, and I have talked to many seniors individually, just through my normal flow of activities. I cannot find that person who is concerned. I appreciate that now you are going to send the message and I will hear from them, so maybe that will be advantageous.

Il y a un certain nombre de personnes qui font partie de ceux qui ne sont pas touchés par la surtaxe, et qui sont inquiètes malgré tout. Je comprends leur point de vue. Mais je n'ai pas trouvé qui que ce soit dans ma circonscription qui est touché par la surtaxe et qui s'en inquiète. J'ai rencontré trois groupes de personnes âgées et j'ai discuté personnellement avec un grand nombre d'entre elles au cours de mes activités régulières. Personne ne m'a dit être inquiet au sujet de la surtaxe. Je suppose que vous allez maintenant répandre la chose et que je vais en entendre parler. Ce sera peut-être utile.

Mr. Richard: No, I did not. . .

M. Richard: Non, je n'ai pas voulu. . .

Mr. Soetens: I appreciate the point you are making and I understand the point you are making, but I have heard from seniors who are affected by this legislation that they understand the problem that Canada has and, as much as they do not like giving back their old age security, because anyone would just as soon keep the money as not keep the money, they are not objecting to it.

M. Soetens: Je comprends très bien ce que vous soutenez, mais plusieurs personnes âgées qui sont touchées par cette loi m'ont dit qu'elles comprennent le problème auquel doit faire face le Canada, et que, malgré qu'elles préféreraient pouvoir conserver au complet leurs prestations de sécurité de la vieillesse, elles comprennent, et ne s'opposent pas à la mesure.

Ms Woodsworth: That is interesting. In the circles that I happen to know, which are partly in the city of Toronto and partly where I spend the summers, which is my home county of Prince Edward, that has not been my experience. The people I have talked to with incomes over \$50,000 may see it as a personal thing. It takes them a while, quite often, to see the implications down the road. But I have found opposition to it on the basis of fairness, that people feel it is a very unfair tax.

Mme Woodsworth: C'est intéressant. Ce n'est pas ce que j'ai entendu dans les milieux où je vis, soit en partie à Toronto et en partie dans le comté de Prince Edward, où je passe mes étés. Les gens à qui j'en ai parlé, et dont les revenus dépassent 50,000\$, y voient peut-être quelque chose de personnel. Il leur faut assez souvent un certain temps pour voir les conséquences à long terme. Mais plusieurs m'ont manifesté leur opposition à cette surtaxe au nom de l'équité. Ils la considèrent très injuste.

Mr. Richard: Sir, I did not mean to pry—

M. Richard: Monsieur, je ne voulais pas être indiscret. . .

Mr. Soetens: No, no. It is a fair question. That is not prying at all.

M. Soetens: Non, non. Votre question était justifiée. Vous n'avez pas été indiscret le moins du monde.

Mr. Richard: The reason I asked the question, what part of the country are you from, is that in New Brunswick 73% of our seniors receive GIS, the guaranteed income supplement. In Newfoundland it is just a little over 82%, which is already a national shame.

M. Richard: Je vous ai demandé de quelle région du pays vous étiez parce qu'au Nouveau-Brunswick, 73 p. 100 de nos personnes âgées reçoivent le supplément de revenu garanti. À Terre-Neuve, cette proportion dépasse un peu les 82 p. 100. Ce qui est une véritable honte nationale.

Depending on who you are talking to, who your circle of friends are, you could get different reactions. But in my area we are certainly getting reactions different from what you are saying, because our widows are the wives of fishermen, lumbermen, who have not been able to put anything aside.

Les réactions diffèrent selon la situation des gens auxquels on s'adresse. Dans ma région, elles sont sûrement bien différentes de celles des gens de votre circonscription, parce que nos veuves sont les épouses de pêcheurs et de bûcherons qui n'ont pas pu mettre quoi que ce soit de côté pour leurs vieux jours.

Mr. Soetens: But the point you are just making, the 73% in New Brunswick or in Newfoundland, that many of whom were getting guaranteed income supplement, I mean they are so far removed from this tax-back that it is not an issue to them.

M. Soetens: Mais ces gens que vous mentionnez, les 73 p. 100 de personnes âgées au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve qui reçoivent le supplément de revenu garanti, sont tellement loin de la limite d'application de cette surtaxe que le problème ne se pose pas pour eux.

[Texte]

Mr. Richard: Oh, it may not be an issue, but if you give me a lemon and you take the lemon back, I cannot say you gave me a lemon.

Mr. Soetens: Agreed, but if I gave you a lemon and let you keep it, you have no complaint, and of the people who are the 73% you reference, who are on guaranteed income supplements, not any one of them is a third of the way to making \$50,000 a year.

Mr. Richard: But it is still the principle of it, is it not?

Ms Woodsworth: It is the anxiety amongst people. This is the very basis of their livelihood. As we have pointed out, the national figure is 54%, but Mr. Richard says 80% in the Atlantic provinces. The anxiety about losing this universal program, having it eroded, is part of the anxiety of seniors in relation to this proposed claw-back, and it is part of their feeling of betrayal.

Le président: Je vous remercie de vos commentaires. Espérons que le Comité tiendra compte de vos revendications.

M. Richard: Merci, monsieur le président.

Le président: Le témoin suivant est M. Bob Baldwin du Congrès du travail du Canada.

• 1610

Welcome, Mr. Baldwin.

Je vous cède la parole pour votre exposé.

Mr. Bob Baldwin (Director, Technical Services, Canadian Labour Congress): Chair, and members of the committee, I have a prepared statement which I believe is being distributed. I should acknowledge that the statement was prepared prior to it becoming certain that the committee would in fact be able to hear from the Canadian Labour Congress.

I should indicate at the outset that while I am grateful on the one hand that the committee did decide to hear from the Canadian Labour Congress, I also have to acknowledge that the Congress is quite dismayed, to understate the point, that the committee has not made a greater effort to hear from various groups such as our own, and to give us more advanced warning of the hearing schedule than we received.

Under other circumstances there may be a number of parts of Bill C-28 on which we would want to comment, but under the prevailing circumstances I am going to restrict my comments to the proposed 15% surtax on income above \$50,000 for people who receive OAS and family allowance benefits. In short, I will focus my comments specifically on the proposed claw-back.

[Traduction]

M. Richard: Peut-être bien, oui, mais si vous me donnez un citron et que vous le reprenez, je ne peux pas dire que vous m'avez donné un citron.

M. Soetens: D'accord, mais si je vous donne un citron et que je vous le laisse, vous n'avez rien à redire, et aucune personne parmi les 73 p. 100 qui touchent le supplément de revenu garanti auxquelles vous faites allusion ne touche plus que le tiers des 50,000\$ de revenu par an dont il est question.

M. Richard: Mais c'est une question de principe, n'est-ce pas?

Mme Woodsworth: C'est l'inquiétude que cela provoque chez les gens. Leur existence dépend de ces prestations. Comme nous l'avons indiqué, le pourcentage est de 54 p. 100 à l'échelle nationale, mais M. Richard dit qu'il est de 80 p. 100 dans les provinces Atlantiques. La crainte de perdre ce programme universel, qu'il soit érodé, contribue à l'inquiétude des personnes âgées au sujet de cette surtaxe, et ajoute aussi à leur sentiment d'avoir été trahies.

The Chairman: I thank you for your comments. Let us hope that the committee will take your concerns into account.

M. Richard: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Our next witness is Mr. Bob Baldwin from the Canadian Labour Congress.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Baldwin.

The floor is yours.

M. Bob Baldwin (directeur, Services techniques, Congrès du travail du Canada): Monsieur le président, membres du Comité, j'ai préparé une déclaration que l'on vous remet présentement. Je tiens à vous préciser que cette déclaration a été préparée avant que l'on ne confirme la comparution du Congrès du travail du Canada devant le Comité.

Je tiens d'abord à vous dire que si d'une part je vous suis reconnaissant de nous donner la possibilité de présenter le point de vue du Congrès du travail du Canada, d'autre part, je dois vous dire que le Congrès est outré, c'est le moins qu'on puisse dire, que le Comité n'ait pas véritablement essayé d'obtenir le point de vue de différents groupes comme le nôtre et qu'il ne nous ait pas avertis suffisamment à l'avance de la tenue de ces audiences.

Si nous avons été avisés suffisamment à l'avance, nous aurions présenté des commentaires sur de nombreux éléments du projet de loi C-28. Dans les circonstances, je vais limiter mes commentaires au projet de surtaxe de 15 p. 100 qui doit frapper les personnes dont le revenu dépasse 50,000\$ et qui touchent des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. En bref, mes commentaires porteront précisément sur le mécanisme proposé de récupération.

[Text]

I should say for the record, in light of what happened with the previous witnesses, that in our pre-budget meeting with Mr. Wilson last March one of the things that we specifically advised him of was that we did not want to see any surtaxes on the OAS and family allowance benefits received by people with high incomes.

With regard to the claw-back itself, the attitude of the Congress is that this proposed surtax is bad tax policy. It is bad social policy, and it is in total conflict with commitments that the government has given to the Canadian people in the recent past.

The surtax on the incomes of people who receive OAS and family allowance benefits is in fundamental conflict with the idea that a buck is a buck is a buck.

Universal social benefits are being singled out for a special higher rate of taxation. If one high-income taxpayer receives all of his or her income from interest payments, and another with the same income receives some portion of it from OAS or family allowance benefits, the latter will be taxed at a higher rate thanks to C-28. This is a big step backwards in terms of the fairness in the tax system.

If the government believes that people with income above \$50,000 a year do not really need the small amounts of income that they are provided by old age security and family allowance, then the government should increase taxes on all income above this amount regardless of its source. This would be far fairer.

The Congress totally rejects the idea that it is reasonable to impose a special surtax on old age security and family allowance on the grounds that the government is the source of these payments. This line of reasoning would justify special surtaxes on the recipients of Canada Savings Bonds interest, the profits of government contractors, MPs and public employees. The obvious absurdity of this justification for the surtax is inescapable.

As a feature of social policy the proposed surtax is equally repulsive. As the Prime Minister has acknowledged, the surtax is a deliberate and conscious attack on the principles of universality of social programs, a principle that the Prime Minister also admits the government will review on a program-by-program basis. This attack is being launched in spite of the fact that universal social programs build solidarity in an otherwise divided society, in spite of the fact that universal social programs are the most effective way to deliver benefits to the poor, and in spite of the fact that Canada is a modest spender on social programs.

[Translation]

Suite aux observations faites par les témoins précédents, je tiens à dire officiellement que lors de notre rencontre préparatoire au budget avec M. Wilson, en mars dernier, nous lui avons entre autres recommandé de n'imposer aucune surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales des gens qui touchent un revenu élevé.

Le mécanisme de récupération, soit la surtaxe proposée, constitue une piètre politique fiscale et une politique sociale tout aussi lamentable. En outre, cette surtaxe va à l'encontre de tous les engagements que le gouvernement a pris récemment envers les Canadiens.

La surtaxe sur le revenu des personnes qui touchent des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales contrevient au principe qu'un dollar en vaut un autre, quelle que soit son origine.

On établit une distinction pour les avantages sociaux universels afin de les frapper d'un taux d'imposition particulier plus élevé. Si un contribuable à revenu élevé tire tout son revenu de paiements d'intérêt et qu'un autre, ayant le même revenu, le tire en partie de ses prestations de sécurité de la vieillesse ou d'allocations familiales, ce dernier sera imposé à un taux plus élevé à cause du projet de loi C-28. Il s'agit d'une mesure rétrograde sur le plan de l'équité du système fiscal.

Si le gouvernement est convaincu que les gens qui ont un revenu supérieur à 50,000\$ n'ont pas vraiment besoin des modestes montants que leur procurent les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, il devrait augmenter l'impôt sur tout revenu supérieur à ce montant, indépendamment de son origine. Ce serait bien plus équitable.

Le Congrès rejette d'emblée l'idée que l'imposition d'une surtaxe particulière sur les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales est raisonnable, sous prétexte que le gouvernement est à l'origine de ces versements. Selon ce raisonnement, on pourrait justifier l'imposition de taxes particulières sur les intérêts d'obligations d'épargne du Canada, les bénéfices des entrepreneurs du gouvernement, les revenus des députés et des fonctionnaires. On ne peut nier l'absurdité flagrante de cette justification.

La surtaxe proposée est aussi vile en tant qu'élément de politique sociale. Le premier ministre n'a pas hésité à reconnaître que la surtaxe est une attaque délibérée et concertée contre le principe de l'universalité des programmes sociaux, et, selon les aveux mêmes du premier ministre, le gouvernement révisera ce principe pour chaque programme. Les premiers coups ont été assésés, bien que les programmes sociaux universels fassent naître une certaine solidarité dans notre société, qui est divisée à bien d'autres égards, que les programmes sociaux universels soient la façon la plus efficace de verser des prestations aux pauvres et que le Canada lésine sur les dépenses à l'égard des programmes sociaux.

[Texte]

[Traduction]

• 1615

With specific respect to the old age security program, it is noteworthy that all pension planning in this country for nearly 40 years has been done on the basis that full old age security benefits would be available to all Canadians. This bedrock of Canadian pension planning is now being destroyed, even for the current elderly who have no chance of rearranging their affairs to take account of the new reality.

The family allowance program is now more important than ever. With responsibility for child raising now being divided more unequally than ever before, it is more important than ever that family allowance equalize to a degree the real standard of living of families that have the same income and different numbers of children. This horizontal equalizing role of family allowance is undermined not only by Bill C-28, but also by the partial de-indexing of the program and the slashing of the tax support for raising children. It also has to be noted that while the surtax will apply only to a minority of high-income earners in the immediate future, this will not be true in the more distant future. The reason for this is that the income level at which the surtax begins to apply is not fully indexed. In another 25 years the tax will begin to apply at very modest levels of income.

Under any circumstance the congress would have felt resentful about the surtax on OAS and family allowance benefits. Given that the proposal totally contradicts previous commitments given to the people of Canada, our resentment easily spills into the realm of extreme anger. Throughout the last federal election campaign the government and its business supporters continually claimed that our universal social programs were safe under the Free Trade Agreement. The Prime Minister went out of his way to insist that he would never do anything to jeopardize his mother's old age pension. Yet less than a year after the signing of the FTA, the government is taking direct aim at the universal OAS and family allowance programs.

In January 1985 the government issued a consultation paper on child and elderly benefits. This document not only defended the principle of universality, it took specific exception to the idea of imposing surtaxes on old age security and, less clearly, family allowance benefits received by high-income taxpayers. Those of us like the CLC who responded to the consultation paper should have felt free to take the government at its word. Unfortunately, by May 1985 we learned that this was naive. As we said above, the proposed surtax is bad tax policy, it is bad social policy, and it is in fundamental conflict with commitments that the government has given to the Canadian people. Thank you.

Il est bon de faire observer, plus particulièrement à l'égard du programme de prestations de sécurité de la vieillesse, que depuis près de 40 ans, toute la planification des pensions au pays est fondée sur la prémisse que les prestations de sécurité de la vieillesse sont versées à tous les Canadiens et Canadiennes. Cette assise de la planification des pensions au Canada est sapée, même pour les personnes qui ont atteint cet âge et qui n'ont plus l'occasion de remanier leurs affaires afin de tenir compte de cette nouvelle réalité.

Le programme d'allocations familiales est plus important que jamais. La responsabilité pour l'éducation des enfants n'a jamais été répartie de façon plus inégale, et il est plus important que jamais que les allocations familiales nivellent, dans une certaine mesure, le vrai niveau de vie de familles qui ont le même revenu, mais pas le même nombre d'enfants. Le nivellement horizontal que les allocations familiales permettaient de réaliser est remis en cause par le projet de loi C-28, d'une part, et par la désindexation partielle du programme et les coupures de l'aide fiscale pour l'éducation des enfants, d'autre part. Il faut également noter que si, dans un proche avenir, la surtaxe ne frappera qu'une minorité de personnes à revenu élevé, il n'en sera rien à long terme. Car le niveau de revenu auquel la surtaxe commence à s'appliquer n'est pas entièrement indexé. Dans 25 ans, la taxe commencera à s'appliquer à des niveaux de revenu bien plus modestes.

Le Congrès aurait, quelles que fussent les circonstances, été ulcéré par la surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Comme la proposition est le contre-pied de tous les engagements antérieurs pris envers les Canadiens et Canadiennes, notre ressentiment s'est transformé en une colère extrême. Tout au long de la dernière campagne électorale fédérale, le gouvernement et les hommes d'affaires qui l'appuient n'ont cessé de clamer que nos programmes sociaux universels ne couraient aucun danger à cause de l'Accord de libre-échange. Le premier ministre est même allé jusqu'à dire qu'il ne mettrait jamais en péril la pension de vieillesse de sa mère. Et pourtant, même pas un an après la signature de l'Accord de libre-échange, le gouvernement prend dans sa mire les programmes universels de prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales.

En janvier 1985, le gouvernement a publié un document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées. Ce document ne se contentait pas de défendre le principe de l'universalité: il proposait des objections contre l'imposition d'une surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales touchées par des contribuables à revenu élevé. Tous ceux et celles qui, comme le CTC, ont répondu au document d'étude, auraient dû pouvoir prendre le gouvernement au mot sans arrière-pensée. Malheureusement, en mai 1985, nous avons dû déchanter et nous rendre compte de notre naïveté. Comme nous l'avons dit plus haut, la surtaxe proposée est une piètre

[Text]

Mr. Dingwall (Cape-Breton—East Richmond): I want to thank the witnesses for their presentation, although made under somewhat adverse circumstances, I think, in many ways.

You mentioned in your statement that you consulted with the Minister of Finance and you raised at that opportunity your opposition, if you will, to the erosion of universal social programs. What was the minister's response?

Mr. Baldwin: I should be clear about what happened. In our pre-budget submission to the minister we covered an awful lot of ground in terms of the issues that were addressed in writing. In our direct exchange with the minister we did not discuss it specifically because we were largely preoccupied in our actual verbal exchange with the issues of interest rates and the future of federal sales taxes. We therefore raised the issue in our written submission to the minister and did not discuss it in our verbal exchange.

Mr. Dingwall: You were here and you heard previous witnesses in relation to the whole principle that we are dealing with. To many senior citizens, I guess it could be argued and argued quite well that even though there is a surtax on \$50,000 and over, by conditions such as inflation over a period of time, change of government, change of the threshold, etc., could be reduced quite radically from \$50,000 maybe down to \$30,000 or what have you. The whole issue and the principle of fairness comes into play.

• 1620

You also mentioned something in your presentation in terms of tax planning and how this particular item will make it very difficult for individuals to make plans for the future. Has the CLC done any research? Do you have any statistics in terms of how this will erode the purchasing power of our present senior citizens or indeed any of your members? I would think some of your members would be senior citizens. I would think most of your members would not be affected by this particular measure, but if you assume, as others have assumed, an inflation rate over a period of time, they will in fact be affected and affected very negatively.

Mr. Baldwin: We have done some calculations to determine at what point in time workers with average wages and salaries are likely to feel the effect of the claw-back under OAS and family allowance separately. I do not have the exact numbers at my fingertips, but I can tell you that it is early on in the next century. In other words, we are looking only 20 to 25 years away before the claw-back would begin to apply to people with only average

[Translation]

politique fiscale et une politique sociale tout aussi lamentable. En outre, elle va à l'encontre de tous les engagements que le gouvernement a pris récemment envers tous les Canadiens. Je vous remercie de votre attention.

M. Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Je tiens à remercier les témoins de l'exposé qu'ils viennent de nous présenter. Je sais qu'ils ont dû travailler, à maints égards, dans des circonstances difficiles.

Dans votre exposé, vous dites avoir consulté le ministre des Finances et, à cette occasion, avoir manifesté votre opposition à l'érosion des programmes sociaux universels. Quelle a été la réaction du ministre?

M. Baldwin: Dans le document pré-budgétaire que nous avons remis au ministre, nous avons abordé un très grand nombre de questions. Lors de notre réunion avec le ministre, nous n'en avons pas parlé expressément, car nous nous intéressions essentiellement à la question des taux d'intérêt et des taxes de vente fédérales à venir. Nous avons donc soulevé cette question dans le document que nous avons remis au ministre, mais nous n'en avons pas discuté lors de notre rencontre.

M. Dingwall: Vous avez entendu les témoins précédents, qui ont parlé de ce principe que nous étudions présentement. Dans le cas de nombreuses personnes âgées, on peut très bien avancer que même si la surtaxe porte sur des revenus supérieurs à 50 000\$, ce plafond peut être abaissé de façon assez radicale jusqu'à 30 000\$, ou même un montant inférieur; qu'il suffise de penser à l'incidence de l'inflation au cours des ans ou à des changements de gouvernement. C'est là qu'entre en jeu le principe de l'équité.

Dans votre exposé, vous mentionnez qu'il sera très difficile à l'avenir de faire de la planification fiscale individuelle. Est-ce que le CTC a effectué des recherches à ce sujet? Disposez-vous de statistiques décrivant l'érosion du pouvoir d'achat des personnes âgées, ou encore de vos membres? J'imagine que vous comptez des personnes âgées au sein de votre organisme. J'imagine que la plupart de vos membres ne seront pas touchés par cette mesure, mais si nous envisageons, comme d'autres l'ont fait, un taux d'inflation sur une période donnée, vos membres seront en fait touchés durement.

M. Baldwin: Nous avons effectué certains calculs afin de déterminer à quel moment le travailleur touchant un revenu moyen ressentira les effets de ce mécanisme de récupération, d'une part pour les prestations de sécurité de la vieillesse, et d'autre part pour les allocations familiales. Je n'ai pas les données exactes sous la main, mais je puis tout de même vous dire que ce travailleur sera touché au début du siècle prochain. En d'autres

[Texte]

wages and salaries, as opposed to a small, high-income minority.

I might say with regard to this point that I was interested in the exchange about whether seniors are really being hurt by the claw-back. In many ways, the claw-back on old age security benefits is an attack on the old age security benefits of my generation to a much greater degree than it is an attack on the old age security benefits of the current elderly. We are now talking only 3% of the elderly being affected, but by the time I reach retirement age it will be in much larger portion of the elderly population. If you want to see the results of those calculations I referred to earlier, I would be happy to send them on.

Mr. Dingwall: Would you be so kind as to do that.

Mr. Baldwin: Yes.

Mr. Manley: In the few minutes that remain, I would like to take you to the January 1985 consultative paper. I gather from what you say in your brief on page 5 that you did not respond to the consultative paper.

Mr. Baldwin: The CLC was one of 90 or 100 groups that responded to the consultation paper on child and elderly benefits. As far as I know, none of those groups recommended the partial de-indexing that was attempted in May 1985 or the kind of claw-back we now see. Nor did the Standing Committee on National Health and Welfare, which received the submissions from various groups and reported to the House shortly before the May 1985 budget. Nonetheless, we know what was proposed in May 1985 and we now what is being proposed.

Mr. Manley: Are you aware of any further process, in terms of the proposal to impose a surtax on OAS or family allowance benefits, being followed in the sense of any consultation? In particular at your pre-budget meeting, was there any suggestion by the minister that a surtax on OAS benefits was being considered?

Mr. Baldwin: None whatever. You will recall that it is only two years and a few months ago that we went through the process of "comprehensive tax reform" in this country. I do not remember any hint of it in that context either.

Mr. Butland: Very specifically then, there was a consultative period at one time and we are used to the change in policy in midstream. What did the government say at that time? We know what they are saying now. Did they have something specific in mind at that time?

[Traduction]

termes, dans 20 ou 25 ans, ce mécanisme de récupération touchera le travailleur moyen, par opposition à une petite minorité à revenu élevé.

À cet égard, j'ai suivi avec intérêt les discussions visant à déterminer si les personnes âgées sont véritablement touchées par cette récupération. Sous maints aspects, la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse constitue une attaque qui vise davantage les prestations qui seront perçues par ma génération plutôt que les prestations présentement perçues par les personnes âgées. Aujourd'hui, seulement 3 p. 100 des personnes âgées sont touchées, mais au moment où j'atteindrai l'âge de la retraite, cette proportion de personnes âgées sera beaucoup plus élevée. Si vous désirez prendre connaissance des calculs dont je parlais plus tôt, c'est avec plaisir que je vous les ferai parvenir.

M. Dingwall: Je l'apprécierais grandement.

M. Baldwin: D'accord.

M. Manley: Dans les quelques minutes qui restent, j'aimerais parler du document d'étude paru en janvier 1985. Selon ce que vous avez dit à la page 5 de votre exposé, je crois comprendre que vous n'avez pas répondu à ce document d'étude.

M. Baldwin: Le CTC faisait partie des 90 ou 100 groupes qui ont répondu au document d'étude sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées. Que je sache, aucun de ces groupes n'a recommandé la désindexation partielle proposée en mai 1985 ou le genre de mécanisme de récupération qu'on nous propose maintenant. Tout comme d'ailleurs le Comité permanent de la santé et du bien-être social, qui a reçu les mémoires de différents groupes et qui a fait rapport à la Chambre peu après le dépôt du budget de mai 1985. Néanmoins, nous savons ce qui a été proposé en mai 1985 et nous savons également ce qu'on nous propose maintenant.

M. Manley: Savez-vous s'il y a eu d'autres consultations au sujet de la surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales? Plus précisément, lors de la réunion tenue avant le dépôt du budget, le ministre a-t-il laissé entendre qu'il étudiait la possibilité d'imposer une surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse?

M. Baldwin: Non, absolument pas. Il y a environ deux ans, nous avons connu une réforme fiscale exhaustive au pays. Je ne me rappelle pas qu'on ait parlé de telles mesures alors.

M. Butland: Plus expressément, il y a eu une période de consultation à un certain moment. Nous sommes d'ailleurs habitués à des changements d'orientation en cours de route. Que préconisait le gouvernement à l'époque? On sait ce qu'il dit présentement. Le gouvernement songeait-il à des mesures bien précises à cette époque?

[Text]

[Translation]

• 1625

Mr. Baldwin: I would like to quote directly from the consultation paper that the government issued in January 1985, on the basis of which all the discussions at that time took place. The government said in part:

The concept of a universal base payment which is taxable, and thus varies its after-tax benefits progressively, i.e. the higher the income, the lower the net benefit, is a sound one and should not be disturbed.

A special surtax on Old Age Security payments to recover more of the benefit paid to upper income pensioners would seriously disrupt our retirement income system, both for current pensioners and those now planning for retirement, and would unduly penalize those most affected by reason of retirement income resulting from private savings in earlier years.

A special surtax on Family Allowances paid to upper income families would not entail so great an adjustment, or involve so much of a disruption to those now raising children or planning to do so, and thus should not be arbitrarily excluded from consideration in the review process as part of a reform package.

Despite that apparent ambivalence with respect to family allowance, it is worth noting that the parliamentary committee, as I recall, did not touch this suggestion that maybe we should impose a surtax even with respect to family allowance, and certainly followed the government's lead in rejecting a surtax on old age security benefits.

Mr. Butland: I think there is some indication that we are only concerned about the senior citizens who do not have any funds. I have had a situation—and have used it on many occasions—where a lady who was wealthy came into my office and said: I am wealthy and I admit it. I am a single person. I worked 40 years, saved all my money. I am now in a situation where I live in government housing not geared to income. My rent has gone up 125% in three years or less. I have set up a bursary fund for a needy person in a high school, that is in perpetuity. My brother who—this gets very personal—is a priest. There is some suspicion that there are going to be some problems, and I am going to look after him.

She was saying "I am wealthy", but what you have just done with this is thrown out a 40-year budget out the door. She said: My budget for life has been shot to hell. I really resent it; it is not fair.

M. Baldwin: J'aimerais reprendre certains extraits du document d'étude publié par le gouvernement en janvier 1985 et qui a servi de point de départ aux discussions à ce moment-là.

Le concept d'un paiement de base universel imposable qui, par conséquent, varie progressivement après impôt, c'est-à-dire que plus le revenu est élevé, moins la prestation nette sera élevée, est un principe valable qu'on ne devrait pas modifier.

Une surtaxe spéciale sur les prestations de sécurité de la vieillesse visant à récupérer une plus grande part des prestations versées aux retraités touchant un revenu élevé perturberait sérieusement notre système de revenu de retraite, tant pour les retraités actuels que pour ceux qui planifient leur retraite. Une telle mesure pénaliserait de façon excessive les personnes les plus durement touchées, dont le revenu de retraite provient d'épargnes privées constituées au cours des années précédentes.

Une surtaxe spéciale sur les allocations familiales versées aux familles à revenu élevé ne nécessiterait pas une adaptation aussi importante, ou ne causerait pas une perturbation aussi importante à ceux qui élèvent des enfants, ou qui pensent le faire, et ne devrait donc pas être exclue arbitrairement des options disponibles dans le processus d'examen qui fait partie de cette réforme.

Malgré cette ambivalence apparente au sujet des allocations familiales, il faut se rappeler que le comité parlementaire, selon mes souvenirs, n'a pas abordé cette suggestion voulant qu'on impose une surtaxe même sur les allocations familiales. Et le comité a sans aucun doute respecté l'intention du gouvernement en rejetant la surtaxe sur les prestations de sécurité de la vieillesse.

M. Butland: Essentiellement, nous nous préoccupons des personnes âgées qui n'ont pas d'argent. J'ai raconté à de nombreuses reprises la rencontre suivante que j'ai eue. Une dame riche s'est présentée à mon bureau et m'a déclaré: je suis riche et je le reconnais. Je suis célibataire, j'ai travaillé 40 ans et j'ai épargné tout mon argent. Présentement, j'habite dans une résidence du gouvernement dont la location n'est pas déterminée en fonction du revenu. En moins de trois ans, mon loyer a augmenté de 125 p. 100. J'ai mis sur pied une bourse d'études à perpétuité pour une personne dans le besoin dans une école secondaire. Nous entrons maintenant dans des détails très personnels. Mon frère est prêtre. J'ai des raisons de croire qu'il aura des problèmes et que je devrai m'occuper de lui.

Elle disait bien: «Je suis riche», mais, avec une telle mesure, vous venez tout simplement de ruiner un budget établi sur une période de 40 ans. Elle poursuit en disant: le budget que j'avais établi pour toute ma vie vient de s'effondrer. J'en suis vraiment indignée; cela n'est pas juste.

[Texte]

I think this is a slightly different slant. We should be primarily concerned with those who cannot afford it, but I guess it is an unfair shift in direction for those who have planned ahead. I realize that is not a question, but I think you are alluding to that and I just ask you to comment on it.

Mr. Baldwin: Certainly, as I mentioned in my opening remarks, for as long as the old age security program has been in place, virtually all pension and retirement income planning for people across all income ranges has been done on the basis that old age security payments are going to be there in full for everyone if they meet residence requirements and attain age 65. I suspect—I do more than suspect—I know that when the little booklets are sent out to pension plan members each year, or when they join a pension plan, explaining what they get, there is a little sample calculation in the front end showing what you get not only from the pension plan of your immediate employer but also what you are going to get from Canada Pension Plan and what you are going to get from old age security.

Old age security is the bedrock of the system. I suspect, for example, that one of the ways the government is involved in the pension business is through the tax preferences we give to retirement savings, a system of tax preferences which, I might add, deprives the federal and provincial governments of \$10 billion a year. It is a big-ticket item.

• 1630

The reason we limit tax-sheltered pensions to 70% of pre-retirement earnings, rather than some larger amount which is probably what is required to fully replace one's pre-retirement earnings, is because of old age security. It makes up the difference. So we plan not only on the positive sense of planning pension programs, but also in the tax planning area. We take it for granted that OAS is there, period.

Now we are pulling out the rug, pulling it out not only for new entrants to the labour force who might have an opportunity to resort to different practices in terms of their pre-retirement savings, but also for those already retired who can make no adjustment whatever in terms of their retirement planning.

Mr. Johnson: I would like to ask a question about the family allowance. In another context, not a parliamentary committee, I was in a group that received a presentation from an organization called Kids First. They showed us some calculations and I have no idea whether they were correct or not, but let us just assume they were. The government now spends \$5.4 billion on family allowance,

[Traduction]

Il s'agit là d'un point de vue différent. Nous devrions essentiellement nous préoccuper de ceux qui ne peuvent faire les frais d'une telle mesure, mais je pense qu'il s'agit d'un changement injuste d'orientation pour ceux qui ont déjà planifié. Je comprends bien qu'il ne s'agit pas d'une question, mais je pense que vous avez fait allusion à une telle situation, et j'aimerais obtenir vos commentaires à ce sujet.

M. Baldwin: Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, depuis que le programme de prestations de sécurité de la vieillesse existe, pratiquement toute la planification des pensions et des revenus de retraite, quel que soit l'ordre des revenus, se fonde sur la prémisse que les prestations de sécurité de la vieillesse seront versées intégralement à toute personne de 65 ans qui répond aux exigences touchant la résidence. Je pense... en fait, je sais très bien que chaque année, on envoie de petits livrets aux membres des régimes de pensions ou on les remet au moment de leur adhésion à de tels régimes. Ces livrets, à l'aide d'un exemple présenté au début, expliquent les revenus provenant non seulement du régime de pension de votre employeur immédiat, mais également ceux provenant du Régime de pensions du Canada, ainsi que les prestations de sécurité de la vieillesse qui seront versées.

Les prestations de sécurité de la vieillesse constituent l'assise de ce régime. Par exemple, le gouvernement contribue également aux pensions en accordant des avantages fiscaux pour l'épargne-retraite; je me permets ici d'ajouter que ces avantages fiscaux privent les gouvernements fédéral et provinciaux de revenus de l'ordre de 10 milliards de dollars par an. Il s'agit là d'une mesure très importante.

Nous plafonnons l'abri fiscal des pensions à des pensions à 70 p. 100 des revenus avant retraite car nous savons que les prestations de la sécurité de la vieillesse seront versées et combleront la différence. Autrement, il faudra un plafond beaucoup plus élevé afin de pleinement remplacer les revenus avant retraite. Donc, dans la planification, nous voulons profiter non seulement des programmes de planification de pension, mais également de la planification fiscale. Nous tenons pour acquis que les prestations de sécurité de la vieillesse seront versées.

On nous coupe maintenant l'herbe sous les pieds, non seulement pour les nouveaux travailleurs sur le marché de l'emploi qui pourraient utiliser des méthodes différentes d'épargne retraite, mais également pour les personnes déjà à la retraite qui ne peuvent apporter aucune modification à leur planification de retraite.

M. Johnson: J'aimerais vous poser une question au sujet des allocations familiales, dans un contexte tout à fait distinct, il ne s'agissait pas d'un comité parlementaire, j'ai assisté à un exposé présenté par un organisme qui s'appelle Kids First. On nous a présenté un scénario, je n'ai aucune idée si les calculs effectués étaient exacts, mais supposons qu'ils l'étaient. Le gouvernement verse

[Text]

child tax credits, deductions for child care and so on. If they paid parents \$200 a month for each child under seven years of age and, say, \$1000 or \$1500 a year for the ones from 7 to 14 years, the total would only be \$5.0 billion.

We would save \$400 million, but we would have a one-stop system where the parents were given the discretion as to whether they bought child care, stayed home or did what ever they wanted to do. So the present family allowance system would be used as the base for distributing the money, but the system itself would disappear.

As a way of saving \$400 million, do you think that system is better than the one in this bill? In other words, that money would not be taxable in the standard progressive way it now is. Is that, in your view, a better way to handle this whole system—to turn all the money the government spends on child care support over to parents?

Mr. Baldwin: First of all, let me be clear about one thing. To my mind that would not obviate the need for a universally accessible not-for-profit child care system in this country.

In terms of the direct expenditure programs, of which we have two big ones—family allowance and child tax credit—we are creating a lot of confusion about what it is we are trying to accomplish in terms of providing income support for raising kids.

The targeted CTC program basically has an anti-poverty objective. The family allowance, from my point of view, basically has a horizontal equity objective. To some extent we are trying to equalize the standard of living of families that may have the same income but have different numbers of kids. As I said in my opening presentation, I think we cut back much too far in the horizontal equity area.

I estimate the federal government is now saving \$700 million a year because of changes introduced since 1984 to the tax support for raising kids. On top of that is the \$300 million a year it is saving through the deindexing of family allowance. We stack on top of that the proposals in C-28. I think the objective of horizontal equity is really taking a beating.

I am also struck by the fact that we have created a paradoxical situation with the way we are going to tax back family allowance. There are people in this country eligible to receive the targeted refundable child tax credit who are actually going to be facing this surtax because their incomes are so high. That seems bizarre, but that is what is going to happen. There will be a small slice of income for families with large numbers of kids. On the

[Translation]

présentement 5,4 milliards de dollars en allocations familiales, un crédit d'impôt pour enfants, en déductions pour frais de garde et ainsi de suite. Si le gouvernement versait mensuellement une somme de 200\$ pour chaque enfant âgé de moins de sept ans et, disons, 1,000\$ ou 1,500\$ par année pour les enfants de sept à quatorze ans, le montant total ne serait que de 5,000,000\$.

Le gouvernement épargnerait 400,000,000\$, mais il disposerait d'un régime à prestations unique selon lequel les parents peuvent à leur guise avec cet argent défrayer des frais de garde, demeurer à la maison ou faire ce qu'ils veulent. Le régime actuel d'allocation familiale servirait de point de départ pour distribuer cet argent, mais le régime comme tel sera appelé à disparaître.

Si on veut épargner 400,000,000\$, pensez-vous qu'un tel régime serait préférable aux mesures recommandées par ce projet de loi? En d'autres termes, ces sommes ne seraient pas imposées de façon progressive comme elles le sont présentement. Selon vous, s'agit-il d'une meilleure façon d'administrer un tel régime, c'est-à-dire de donner aux parents toute l'argent que le gouvernement consacre présentement aux frais de garde?

M. Baldwin: D'abord, permettez-moi de clarifier une chose. Selon moi, cela ne viendra éliminer la nécessité de mettre en place un système universel de garde d'enfants à but non-lucratif au pays.

Nous ne disons pas clairement quels sont les objectifs des programmes de dépenses directes—dont les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants constitue deux volets importants—, c'est-à-dire d'offrir un soutien de revenu pour élever les enfants.

Le programme proposé par le CTC visait essentiellement à éliminer la pauvreté. Selon moi, des allocations familiales ont essentiellement un objectif d'équité horizontale. Dans une certaine mesure, nous essayons de niveler le niveau de vie des familles qui peuvent avoir le même revenu mais qui n'ont pas le même nombre d'enfants. Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, je pense que nous réduisons beaucoup trop le nivellement horizontal.

Le gouvernement fédéral épargne maintenant 700,000,000\$ par année suite aux changements adoptés depuis 1984 au mécanisme d'aide fiscal pour élever des enfants. En outre, le gouvernement épargne également une somme annuelle de 300,000,000\$ avec la désindexation des allocations familiales. On ajoute à tout cela des mesures prévues dans le projet de loi C-28. Je pense vraiment que l'objectif d'un nivellement horizontal en prend pour son rhume.

Le paradoxe que nous venons de créer me frappe: nous voulons récupérer par des mesures fiscales les allocations familiales. Les Canadiens admissibles au crédit d'impôt pour enfants remboursable seront touchés par cette surtaxe car leurs revenus sont trop élevés. Cela me semble bizarre, mais c'est bien ce qui va se produire. Les familles nombreuses seront en mesure de garder une faible partie de ces revenus. D'une part, une famille peu être

[Texte]

one hand you can qualify for refundable child tax credit, but on the other hand you are going to have this surtax imposed on you. I think we have created a lot of confusion for ourselves in this area, because we have been moving in a very ad hoc way without trying to figure out what are the objectives we are trying to achieve and what is the cleanest way to achieve them.

• 1635

I will mention one other funny wrinkle, without elaborating. Because of the interaction between the refundable child tax credit, the proposed refundable sales tax credit and positive rights of taxation under the personal income tax, we are going to have people in the middle income tax bracket who are going to face higher marginal rates of taxation than people in the top income tax bracket, because we have not figured out very clearly how the refundable CTC is going to interact with the refundable sales tax credit, which is going to interact with the underlying positive rights of taxation. We do have some funny things going on here.

Mrs. Feltham (Wild Rose): Like my colleague, I have not had anyone from my riding object to what is considered a claw-back. I have talked to many, many seniors, and I think the general feeling of the people in my riding, with the national debt we have, and considering that most of these people cannot choose anywhere from \$50,000 to \$100,000 a year as an individual, is that they would generally look to either giving it at the present time to future generations, to their offspring, or at a later time. They feel it is wiser at this stage to get our national debt under control, and they are prepared to contribute to that national debt. Are you finding that sentiment with the people you talk to?

Mr. Baldwin: Let me say two things about that. As I suggested before, it is not terribly surprising that you are not running into much reaction. First of all, nobody in the whole world yet has faced it on their income tax form. Secondly, as far as the elderly are concerned, it is going to bite much more heavily on my generation than it will on the current elderly.

As far as the deficit is concerned, the total savings from both the family allowance claw-back and the old age security claw-back will amount to, my guess is, less than 20% of what you would save if you reduced interest rates by 1%. In the next couple of weeks the House will be confronted with a bill to change the tax rules governing pensions and RRSPs, which is, by a 1985 estimate, going to be depriving the federal treasury somewhere down the line of at least \$235 million a year, and that raises an interesting question of priorities for me. Here we are telling today's elderly it is reasonable to impose a claw-back on them. It is going to cost the elderly \$300 million a year in extra tax payments. Yet within the next couple

[Traduction]

admissible au crédit d'impôt pour enfants remboursable, mais d'autre part elle sera victime de cette surtaxe. Je pense que nous avons surtout réussi à mêler les cartes dans ce domaine. Nous avons adopté une démarche très spéciale sans véritablement essayer de déterminer quels sont nos objectifs et quelle est la meilleure façon de les atteindre.

Je vais vous faire part d'une situation bien cocasse, sans entrer dans les détails. Étant donné les interactions entre le crédit d'impôt pour enfants, le crédit de taxe proposé sur les ventes et les mesures fiscales de compensation prévues dans l'impôt sur le revenu des particuliers, certains contribuables se situant dans une fourchette moyenne d'imposition auront un taux marginal d'imposition supérieur à d'autres contribuables se situant dans une fourchette supérieure d'imposition, parce que nous n'avons déterminé précisément quelles seront les interactions entre le crédit d'impôt pour enfant et le crédit de taxe sur les ventes, qui auront une incidence sur les mesures de compensation de l'impôt. Nous sommes en présence d'une situation très cocasse.

Mme Feltham (Wild Rose): Tout comme mon collègue, personne de ma circonscription ne s'est objecté à ce que l'on appelle la récupération. Les nombreuses personnes âgées de ma circonscription à qui j'ai parlé pensent de façon générale qu'étant donné notre dette nationale et que la plupart d'entre elles ne touchent pas un revenu annuel de l'ordre de 50,000\$ à 100,000\$, elles préfèrent donner cet argent présentement pour les générations à venir pour le faire plus tard. Cette personne pense qu'il est préférable de prendre notre dette nationale en main présentement et elles ont prêtes à contribuer à cet effort. Les gens que vous avez rencontré vous ont-ils fait part de tels commentaires?

M. Baldwin: Permettez-moi de vous faire deux commentaires à ce sujet. Comme je l'ai indiqué auparavant, il n'est pas surprenant de voir qu'il n'y a pas beaucoup de réactions face à cette proposition. D'abord, personne n'a encore dû faire face à cette réalité au moment de produire sa déclaration d'impôt. Deuxièmement, les personnes âgées sont présentement beaucoup moins touchées que ne le seront ceux de ma génération.

Revenons à la question du déficit. Les économies totales découlant de la récupération des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse s'élèveront selon mes évaluations, à moins de 20 p. 100 de ce que l'on pourrait obtenir en réduisant les taux d'intérêt de un p. 100. Au cours des prochaines semaines, la chambre devra se pencher sur un projet de loi modifiant les règles de l'impôt touchant les pensions et les REER, qui, selon les évaluations faites en 85, privera le gouvernement fédéral d'une somme d'au moins 235,000,000\$ par année. Par ailleurs, cela soulève une question très intéressante touchant les priorités. Nous disons présentement aux personnes âgées qu'il est

[Text]

of weeks you are going to be confronted with a bill to amend the Income Tax Act as it pertains to pensions and RRSPs. You are going to give up most of that money that you think you are going to save through the claw-back.

Mrs. Feltham: I think the one thing that surprises me today is your topic. There are so many things in Bill C-28. I would assume from your discussion that this is the one you find the most onerous in Bill C-28.

Mr. Baldwin: Without going back and checking the index, I am almost loathe to say. Obviously, this is what has impressed our consciousness most heavily.

Le président: Merci de votre présentation.

M. Baldwin: Merci.

Le président: Le Comité ajourne ses travaux jusqu'à mardi prochain, 11 heures, alors qu'il entreprendra l'étude article par article du projet de loi C-28.

[Translation]

raisonnable de leur imposer une récupération. Ces personnes âgées devront déboursier une somme de 300,000,000\$ par année en impôt supplémentaire. Cependant, au cours des prochaines semaines, vous allez devoir vous pencher sur un projet de loi modifiant les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu touchant les pensions et les REER. Vous allez devoir déboursier la presque totalité des sommes que vous pensiez avoir épargnées grâce à ce mécanisme de récupération.

Mme Feltham: L'angle avec lequel vous abordez ce projet de loi me surprend. Cette mesure législative contient un si grand nombre de dispositions. Je suppose qu'il s'agit là de l'aspect que vous trouvez le plus onéreux de ce projet de loi.

M. Baldwin: Sans vérifier l'indexe, je crains que ce ne soit le cas. De toute évidence, il s'agit là de l'aspect qui nous a le plus fortement marqué.

The Chairman: Thank you for your presentation.

Mr. Baldwin: Thank you.

The Chairman: The meeting stands adjourned until Tuesday next week, 11:00. We will then undertake a clause by clause consideration of Bill C-28.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the National Council on Welfare:

Ken Battle, Director.

From the Canadian Truck Renting and Leasing Association:

J.R. Grainger, President;

Cliff Stanton, Member.

John Tilley.

From the Tax Executives Institute:

James A. McFall, Chairman;

Timothy J. McCormally, Tax Counsel.

From One Voice:

Jean Woodsworth, President;

Bernard Richard, Executive Director, New Brunswick Senior Citizens Federation;

Ivan Hale, National Secretary.

From the Canadian Labour Congress:

Bob Baldwin, Director of Technical Services.

TÉMOINS

Du Conseil national du bien-être social:

Ken Battle, directeur.

De Canadian Truck Renting and Leasing Association:

J.R. Grainger, président;

Cliff Stanton, membre;

John Tilley.

De Tax Executives Institute:

James A. McFall, président;

Timothy J. McCormally, conseiller fiscal.

De One Voice:

Jean Woodsworth, président;

Bernard Richard, directeur exécutif, Fédération des citoyens âgés du Nouveau-Brunswick;

Ivan Hale, secrétaire national.

Du Congrès du travail du Canada:

Bob Baldwin, directeur des Services techniques.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, December 12, 1989

Chairman: Louis Plamondon

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le mardi 12 décembre 1989

Président : Louis Plamondon

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-28

**An Act to amend the Income Tax Act, the
Federal-Provincial Fiscal Arrangements
and Federal Post-Secondary Education
and Health Contributions Act, the
Old Age Security Act, the Public
Utilities Income Tax Transfer Act, the
War Veterans Allowance Act and a
related Act**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-28

**Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu,
la Loi sur les arrangements fiscaux entre le
gouvernement fédéral et les provinces et sur
les contributions fédérales en matière
d'enseignement postsecondaire et de santé,
la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la
Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu
des entreprises d'utilité publique, la Loi sur
les allocations aux anciens combattants et
une loi connexe**

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

Report to the House

CONCERNANT :

Ordre de renvoi

Y COMPRIS :

Rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-28

Chairman: Louis Plamondon

Members

Steve Butland
John Cole
David Dingwall
Murray Dorin
Louise Feltham
Bob Hicks
John Manley
René Soetens—(8)

(Quorum 5)

G. A. Sandy Birch
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Tuesday, December 12, 1989:

Bob Hicks replaced François Gérin.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-28

Président : Louis Plamondon

Membres

Steve Butland
John Cole
David Dingwall
Murray Dorin
Louise Feltham
Bob Hicks
John Manley
René Soetens—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité
G. A. Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement :

Le mardi 12 décembre 1989 :

Bob Hicks remplace François Gérin.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

RAPPORT À LA CHAMBRE

Wednesday, December 13, 1989

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Monday, November 20, 1989, your Committee has considered Bill C-28 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2, 3 and 4 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

LOUIS PLAMONDON,

Chairman.

Le mercredi 13 décembre 1989

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 20 novembre 1989, votre Comité a étudié le projet de loi C-28 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 1, 2, 3 et 4 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 12, 1989

(6)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, met at 11:18 o'clock a.m. this day, in room 308 West Block, the Chairman, Louis Plamondon, presiding.

Members of the Committee present: Steve Butland, John Cole, Murray Dorin, Louise Feltham, François Gérin, John Manley and René Soetens.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Tony Jackson, Research Officer. *From the Office of the Law Clerk:* R.A. Archambault, General Counsel.

Witnesses: From the Department of Finance: M.L. Jewett, Senior General Counsel, General Director, Tax Counsel Division; Don MacDonald, Director, Personal Tax Analysis Division; G. Lalonde, Chief, Business and Property; C. Muirhead, Chief, Personal, Pensions, Trusts, Insurance and Resources; B. Ernewein, Senior Tax Policy Officer; Robert Dubrulle, Head, Personal, Pensions, Trusts, Insurance and Resources; Harold White, Tax Counsel; Dan MacIntosh, Chief, Corporation Tax.

The Committee resumed consideration of Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, November 23, 1989.*)

Clause 1, 2, 3, 4, 5 and 6 were severally carried.

At 11:42 o'clock a.m., the sitting recessed.

At 12:21 o'clock p.m. the sitting resumed.

On clause 7

The question being put on Clause 7, it was agreed to (Yeas: 3; Nays: 2).

Clause 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20 were severally carried.

At 1:01 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m. this day.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 12 DÉCEMBRE 1989

(6)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, se réunit aujourd'hui, à 11 h 18, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Louis Plamondon (*président*).

Membres du Comité présents: Steve Butland, John Cole, Murray Dorin, Louise Feltham, François Gérin, John Manley, René Soetens.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson, attaché de recherche. Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: R.A. Archambault, avocat général.

Témoins: Du ministère des Finances: M.L. Jewett, avocat général principal, directeur général, Division du droit fiscal; Don MacDonald, directeur, Division de l'analyse de l'impôt des particuliers; G. Lalonde, chef, Entreprises et biens; C. Muirhead, chef, Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources; B. Ernewein, agent principal, Politique de l'impôt, Corporations et conventions fiscales; Robert Dubrulle, chef de Sous-section, Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources; Harold White, conseiller juridique; Dan MacIntosh, chef, Impôt des corporations.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 23 novembre 1989, fascicule n° 1*).

Les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés séparément.

À 11 h 42, la séance est suspendue.

À 12 h 21, la séance reprend.

Article 7

L'article 7, mis aux voix, est adopté par 3 voix contre 2.

Les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont adoptés séparément.

À 13 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à 15 h 30 cet après-midi.

AFTERNOON SITTING

(7)

The Legislative Committee on Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, met at 4:05 o'clock p.m. this day, in room 308 West Block, the Chairman, Louis Plamondon, presiding.

Members of the Committee present: Steve Butland, John Cole, Murray Dorin, Louise Feltham, Bob Hicks, John Manley, and René Soetens.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Tony Jackson, Research Officer. *From the Office of the Law Clerk:* R.A. Archambault, General Counsel.

Witnesses: From the Department of Finance: M.L. Jewett, Senior General Counsel, General Director, Tax Counsel Division; Don MacDonald, Director, Personal Tax Analysis Division; G. Lalonde, Chief, Business and Property; C. Muirhead, Chief, Personal, Pensions, Trusts, Insurance and Resources; B. Ernewein, Senior Tax Policy Officer; Robert Dubrulle, Head, Personal, Pensions, Trusts, Insurance and Resources; Harold White, Tax Counsel; Dan MacIntosh, Chief, Corporation Tax.

The Committee resumed consideration of Bill C-28, an Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Issue No. 1, November 23, 1989.*)

The witnesses answered questions.

Clauses 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 and 29 were severally carried.

Clauses 30 to 35 inclusive carried.

Clauses 36, 37, 38, 39 and 40 were severally carried.

Clause 41 carried, on division.

Clauses 42 and 43 carried.

Clauses 44 to 46 inclusive carried.

Clause 47 carried, on division.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(7)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, se réunit aujourd'hui, à 16 h 05, dans la pièce 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Louis Plamondon (*président*).

Membres du Comité présents: Steve Butland, John Cole, Murray Dorin, Louise Feltham, Bob Hicks, John Manley, René Soetens.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tony Jackson, attaché de recherche. Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: R.A. Archambault, avocat général.

Témoins: Du ministère des Finances: M.L. Jewett, avocat général principal, directeur général, Division du droit fiscal; Don MacDonald, directeur, Division de l'analyse de l'impôt des particuliers; G. Lalonde, chef, Entreprises et biens; C. Muirhead, chef, Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources; B. Ernewein, agent principal, Politique de l'impôt, Corporations et conventions fiscales; Robert Dubrulle, chef de Sous-section, Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources; Harold White, conseiller juridique; Dan MacIntosh, chef, Impôt des corporations.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 23 novembre 1989, fascicule no 1*).

Les témoins répondent aux questions.

Les articles 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 sont adoptés séparément.

Les articles 30 à 35 sont adoptés.

Les articles 36, 37, 38, 39 et 40 sont adoptés séparément.

L'article 41 est adopté avec dissidence.

Les articles 42 et 43 sont adoptés.

Les articles 44 à 46 sont adoptés.

L'article 47 est adopté avec dissidence.

Clause 48 carried, on division.

Clause 49, 50, 51, 52 and 53 were severally carried.

Clause 54 carried, on division.

Clauses 55, 56, 57, 58, 59 and 60 were severally carried.

The Title carried.

Bil C-28 carried, on division.

The Chairman was instructed to report the Bill C-28 to the House.

At 5:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G. A. (Sandy) Birch
Clerk of the Committee

L'article 48 est adopté avec dissidence.

Les articles 49, 50, 51, 52 et 53 sont adoptés séparément.

L'article 54 est adopté avec dissidence.

Les articles 55, 56, 57, 58, 59 et 60 sont adoptés séparément.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté avec dissidence.

Le président est prié de faire rapport à la Chambre du projet de loi C-28.

À 17 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
G. A. (Sandy) Birch

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, December 12, 1989

• 1117

Le président: À l'ordre!

Je vous rappelle que nous sommes à l'étude article par article du projet de loi C-28. Pendant le débat, un membre du Comité peut demander la parole après chaque motion pour donner son avis, pour poser des questions aux représentants du ministre ou pour proposer des modifications à la motion. Dans un article, les amendements viennent dans l'ordre où le texte doit être premièrement modifié.

L'article 1 est adopté

An hon. member: Are we dealing with page 1?

Le président: Page 2.

An hon. member: Of Bill C-28?

• 1120

Mr. Manley (Ottawa South): Might I ask, Mr. Chairman, that the department representatives indicate to us as we go along whether they have received any technical commentary with respect to the clauses? There may be things we have not picked up that they have been alerted to or have been made aware of. This could be helpful to us as we consider these things.

Mr. M.L. Jewett (Senior General Counsel, General Director, Tax Counsel Division, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Yes, if we have received anything of particular note. I do not think it would be possible to itemize every single comment we have received. Certainly if there is anything of significance we have noted or received, we will happy to note it as we go through.

Article 2—*Frais judiciaires d'un employé*

Mr. Manley: Is the intention of the amendment to proposed paragraph 8.(1)(b) that, regardless of when the expenses were incurred. . . ?

Le président: Quel amendement?

Mr. Manley: We are talking about legal expenses incurred that result in a retiring allowance being received after 1989. The key thing is when the retiring allowance is received, not when the legal expenses were incurred nor the period of time in respect of which they were being claimed. Is this right?

Ms Carol Muirhead (Chief, Personal, Pensions, Trusts, Insurance and Resources, Tax Policy Legislation Branch,

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 12 décembre 1989

The Chairman: Order, please!

I would like to remind members that we are proceeding this morning to clause by clause consideration of Bill C-28. In the course of our discussion, a member of our Committee may ask for the floor after each motion either to give his views on the amendment, put questions to the minister's representatives or propose changes. In any given clause, the amendments will be dealt with in the order in which they appear in the bill.

Clause 1 is carried.

Une voix: En sommes-nous à la page 1?

The Chairman: Page 2.

Une voix: Du projet de loi C-28?

M. Manley (Ottawa-Sud): Me permettez-vous de demander, monsieur le président, que les représentants du ministère nous fassent part de tout détail d'ordre technique qui pourrait nous intéresser, au fur et à mesure que nous examinons le projet de loi? Il y a peut-être des choses qui nous ont échappé et qu'il nous serait utile de savoir dans le cadre de notre examen.

M. M.L. Jewett (avocat-conseil principal, directeur général, Division de droit fiscal, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Oui, bien sûr, si nous avons quelque chose de particulier à vous mentionner. Mais je ne crois pas qu'il soit possible de vous faire part de chaque commentaire que nous aurions pu recevoir à ce sujet. Si nous avons quelque chose d'important à vous souligner, nous n'hésiterons pas à le faire au fur et à mesure.

Clause 2—*Legal expenses of employee*

M. Manley: J'aimerais savoir si, en voulant modifier l'alinéa 8.(1)(b) de la loi, l'intention est de ne pas tenir compte du moment auquel les dépenses ont été engagées, ou alors. . . ?

The Chairman: What amendment are you talking about?

M. Manley: Je parle des frais judiciaires engagés par l'employé pour recouvrer une allocation de retraite qui aurait été reçue après 1989. L'élément clé, c'est le moment auquel l'allocation de retraite a été reçue, et non pas la période pendant laquelle les frais judiciaires ont été engagés ni la période pour laquelle on demande le remboursement de ces frais, n'est-ce pas?

Mme Carol Muirhead (chef, biens particuliers, pensions, fiducie, assurances et ressources, Direction de la

[Text]

Department of Finance): No. Clause 2 contains an amendment to paragraph 8.(1)(b), which deals with legal expenses incurred to collect salary or wage. The clause to which you are referring, the expenses related to retiring allowance, is clause 12.

Mr. Manley: Yes, 60. okay. The question, though, remains the same. In other words, it is not wages that ought to have been received after 1989. I am following the explanatory notes here.

Ms Muirhead: The explanatory notes refer to amounts paid after 1989; that is, amounts of legal expenses paid after 1989.

Mr. Manley: In other words, it does not relate necessarily to the period with respect to which the claim is made.

Ms Muirhead: I believe that is correct.

Le président: Cette réponse vous satisfait-elle?

M. Manley: Oui, merci.

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés

• 1125

On clause 7

Mr. Butland (Sault Ste. Marie): I move that clause 7 of Bill C-28 be amended by striking out line 26 on page 12 and substituting the following therefor:

April 26, 1990

Mr. Manley: Before we even get to clause 7, there were some departmental amendments to earlier clauses. What is the procedure here? Are they considered to have been...?

Le président: Tous les amendements présentés par le ministère ont été retirés.

Mr. Manley: Okay.

Le président: Nous sommes à l'article 7, et M. Butland a proposé un amendement.

Mr. Butland: I am sorry. On what Mr. Manley has just asked, please explain that to me.

Le président: Je vais demander aux fonctionnaires du ministère d'expliquer la situation quant aux amendements que le ministère avait proposés et qu'il a retirés par la suite.

Mr. Jewett: Mr. Chairman, we had proposed a number of amendments. Some procedural difficulties were pointed out to us. On consideration we decided not to proceed with them at this time.

Le président: Les amendements venant du ministère étaient irrecevables. Donc, le ministère a décidé de les retirer.

[Translation]

politique et de la législation fiscale, ministère des Finances): Non. L'article 2 comporte un amendement à l'alinéa 8.(1)(b) de la loi, qui concerne les frais judiciaires engagés pour recouvrer un traitement ou salaire. Vous parlez plutôt de l'article 12, sur les frais judiciaires reliés à une allocation de retraite.

M. Manley: Oui, c'est l'article 60. Mais la même question se pose pour les deux. Autrement dit, il ne s'agit pas de traitements ou de salaires qui auraient dû être reçus après 1989. Là j'essaie de suivre les notes explicatives.

Mme Muirhead: Dans les notes explicatives, on parle de sommes payées après 1989, c'est-à-dire du total des frais judiciaires payés après 1989.

M. Manley: Donc, il n'y a pas vraiment de rapport avec la période pour laquelle on demande un remboursement.

Mme Muirhead: Oui, c'est cela.

The Chairman: Is that answer satisfactory?

Mr. Manley: Yes, thank you.

Clauses 2 to 6 inclusively are carried

Article 7

M. Butland (Sault Ste. Marie): Je propose que l'article 7 du projet de loi C-28 soit modifié par substitution à la ligne 18, page 12, de ce qui suit:

«Heure avancée de l'Est, le 26 avril 1990, à»

M. Manley: Avant même qu'on commence à discuter de l'article 7, il conviendrait, il me semble, qu'on parle des amendements du ministère aux articles précédents. Quelle est la procédure à suivre? Est-ce qu'on considère qu'ils ont été...?

The Chairman: All departmental amendments have been withdrawn.

M. Manley: Très bien.

The Chairman: We are now on Clause 7, and Mr. Butland has moved an amendment.

M. Butland: Excusez-moi, mais sur le point que vient de soulever M. Manley, j'aimerais qu'on m'explique exactement ce qui a été fait.

The Chairman: I am going to ask the departmental officials to explain why the Department prepared amendments and then withdrew them.

M. Jewett: Monsieur le président, nous avons, en effet, proposé un certain nombre d'amendements. Cependant, on nous a fait comprendre qu'ils posaient certains problèmes de procédure. Par conséquent, nous avons décidé de ne pas les présenter cette fois-ci.

The Chairman: The departmental amendments were out of order. That is why the Department decided to withdraw them.

[Texte]

Mr. Butland: On a point of order, if the department proposes amendments that are out of order, surely there must be some concern with that. Would the department not have a very good indication of what is in order and what is out of order? I am having difficulty, but I do not imagine they should have difficulty.

Mr. Jewett: Mr. Chairman, in advance we sent these proposed amendments to the clerk of the committee and subsequently through him to you. After discussion we decided that in view of the difficulties that were apparently encountered we would not proceed with the amendments at this time.

Mr. Butland: May we continue on this, Mr. Chairman, or not?

Le président: Nous sommes ici pour l'étude article par article, n'est-ce pas? Si des amendements sont proposés, nous les étudierons s'ils sont recevables. Les amendements qui avaient été proposés par le ministère étaient irrecevables pour des raisons d'ordre procédural, et le ministère en a été averti. Il a donc décidé de les retirer, ce qui ne nous empêche pas du tout de continuer l'étude article par article.

Mr. Manley: There are a lot of amendments here. If you cannot introduce them, because of procedural problems, would it not have made more sense to have withdrawn the bill and to have done it over? This is a significant amount and presumably... I have not studied all these amendments, and I suppose most of us have not, but it seems to me that there must be a good reason for proposing these amendments, good technical reasons, among other things. Why are we enacting a bill that has these many flaws in it?

Mr. Jewett: These are amendments we would have preferred to have in, but have decided are not essential. In the interests of getting the bill ahead, we have decided to proceed without these amendments. They are not necessary.

Le président: Monsieur Manley, le ministère avait le choix de présenter un nouveau projet de loi, de le retirer ou de retirer ses amendements, et il a choisi de retirer tout simplement ses amendements. Le projet de loi est toujours là, et nous devons continuer à l'étudier article par article. Personne n'est obligé de proposer des amendements lorsqu'on étudie un projet de loi, ni le ministère ni les partis.

Mr. Manley: I agree with that, Mr. Chairman. But the officials are here, and they know very well that year after year they hear from the tax professions that they need certainty of law, and that the continuing flow of amendments and changes is disruptive. It is expensive and it is complicated. Surely to goodness, we should be able to

[Traduction]

M. Butland: J'invoque le règlement, monsieur le président. Si le ministère propose des amendements qui sont irrecevables, il me semble que cela devrait nous inquiéter un peu. Est-ce que le ministère n'est pas censé savoir ce qui est recevable et ce qui est irrecevable? Il est normal que moi, par exemple, j'aie du mal à faire la distinction, mais je ne pense pas que le ministère devrait avoir ce problème.

M. Jewett: Permettez-moi de préciser, monsieur le président, que nous avons fait parvenir nos projets d'amendement à l'avance au greffier du Comité, qui s'est ensuite chargé de vous en fournir une copie. Après en avoir discuté longuement, nous avons décidé de ne pas présenter ces amendements, étant donné les difficultés d'ordre procédural qu'ils semblaient poser.

M. Butland: Est-ce qu'on peut poursuivre la discussion, monsieur le président?

The Chairman: Well, we are here for clause by clause consideration, are we not? If amendments are moved, we will consider them if they are in order. The Department's amendments were out of order for procedural reasons, and the Department was so informed. It therefore decided to withdraw them, which in no way prevents us from continuing our clause by clause consideration.

M. Manley: Mais il y en a beaucoup. Si on ne peut pas les présenter en raison de problèmes d'ordre procédural, est-ce qu'il n'aurait pas été plus logique de retirer le projet de loi et de partir de zéro? Le nombre d'amendements retirés est considérable, et je présume... Je ne les ai évidemment pas étudiés—ni la majorité des autres membres du Comité non plus, je suppose—mais il me semble que le ministère doit avoir de bonnes raisons—d'ordre technique, sans doute—de proposer ces amendements. Pourquoi donc est-ce qu'on procède à l'adoption d'un projet de loi qui a autant de défauts?

M. Jewett: C'est sûr que nous aurions préféré que ces amendements soient incorporés au projet de loi, mais nous avons décidé qu'ils ne sont pas essentiels. Afin de ne pas retarder le projet de loi, nous avons décidé de laisser tomber ces amendements. Ils ne sont pas nécessaires.

The Chairman: Mr. Manley, the Department could either table a new bill, withdraw it or withdraw its amendment and chose to simply withdraw its amendments. We still have the bill, and we must proceed with clause by clause consideration. No one is forced to put amendments, neither the department nor the parties.

M. Manley: Je suis bien d'accord, monsieur le président. Mais les fonctionnaires sont ici et ils savent très bien que chaque année les fiscalistes déclarent qu'il faudrait que l'on sache à quoi s'en tenir et que ces amendements et changements continus sont très gênants. Cela coûte cher et cela complique les choses. On

[Text]

do it with one bill a year. To put in a bill, add a lot of amendments, and then withdraw them, making it necessary to bring in another bill early in the new year—this is no way to run a railroad. I do not think this is the way we should be enacting tax law.

Mr. Jewett: In this case, the department is planning to come forward with a technical bill, in any event, early in the new year. That is an obvious opportunity to put in amendments such as these.

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): It is a technical bill.

Mr. Butland: If the amendments are not essential, why were they proposed? That is the question. If they are not necessary, why are we coming with a technical paper? What amendments are they? Are they in this package, or are they the ones that have already been disbanded? Walk me through this, because I do not understand the process.

Mr. Jewett: These amendments are related to the items in this bill, but for technical reasons they do not conform to the procedures of the House. Therefore, on deliberation, we decided not to proceed with them at this time. They are all amendments of clarification or minor details that are not essential to the operation of the bill. We will have an opportunity to go forward with them when we put in the technical bill.

Mrs. Feltham (Wild Rose): On proposed subsection 16.1(4)—

Le président: Monsieur Butland, on vous a donné les explications nécessaires sur le retrait des amendements. Ils n'étaient pas conformes au Règlement de la Chambre. Le ministère procédera d'une autre manière s'il décide de les présenter à nouveau par un dépôt technique en janvier ou un peu plus tard, comme l'a dit le fonctionnaire. Pour le moment, le projet de loi reste tel quel, et vous pouvez proposer les amendements que vous souhaitez. Pour ce qui est des amendements du ministère, ils reviendront sous une autre forme un peu plus tard si le ministère le désire; ils seront alors présentés de façon plus conforme au Règlement de la Chambre.

On revient donc à l'étude article par article. Vous aviez proposé un amendement à l'article 7, monsieur Butland. Voulez-vous donner des explications avant que j'intervienne?

Mr. Manley: We received very strong submissions on clause 7 from a representative from the leasing industry. We have all, I think, since received a letter from the equipment lessors. I wonder if it would be useful for our researcher to take us through the problem as it has been presented to us. We had a discussion the other day. I would find that helpful, and I would like to hear how the department responds to the problem as it was presented. Then maybe we could consider the amendments that are proposed.

[Translation]

devrait tout de même arriver à faire cela avec un projet de loi par an. Parce que présenter un projet de loi, ajouter toute une série d'amendements puis les retirer, ce qui obligera à présenter un autre projet de loi au début de l'année, ce n'est pas une façon de faire. Ce n'est certainement pas la façon de légiférer en matière fiscale.

M. Jewett: Dans ce cas, le ministère se propose de présenter un projet de loi technique au début de l'année. Ce sera l'occasion rêvée d'insérer ce genre d'amendements.

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): C'est un projet de loi technique.

M. Butland: Si ces amendements ne sont pas essentiels, pourquoi ont-ils été proposés? C'est cela la question. S'ils ne sont pas nécessaires, pourquoi va-t-on avoir un document technique? De quels amendements s'agit-il? Sont-ils dans cette liasse ou s'agit-il de ceux qui ont déjà été supprimés? Expliquez-moi car je ne sais plus où nous en sommes.

M. Jewett: Ces amendements portent sur des points traités dans ce projet de loi mais, pour des raisons techniques, ils ne sont pas conformes au règlement de la Chambre. Aussi avons-nous décidé de ne pas les présenter pour le moment. Il s'agit dans tous les cas d'éclaircissements ou de détails mineurs qui ne sont pas essentiels à la mise en application de la loi. Nous pourrions donc les insérer dans le projet de loi technique.

Mme Feltham (Wild Rose): À propos de l'alinéa 16.1(4)... .

The Chairman: Mr. Butland, you now know why these amendments were withdrawn. They did not conform to the procedures of the House. The Department will introduce them in a different way, through a technical bill which should be introduced in January or somewhat later as was explained by an official. For the time being, the bill remains as is and you can move all the amendments that you wish to move. As for the amendments from the Department, we will have them in another form later on if the Department so decides; they will be introduced in a more appropriate manner, according to the procedures of the House.

We are therefore resuming clause by clause consideration of the bill. Mr. Butland, you moved an amendment to clause 7. Would you like to give some explanation before I rule?

M. Manley: Nous avons entendu des arguments très solides à propos de l'article 7 de la part d'un représentant du secteur location-bail. Je crois que nous avons tous reçu une lettre du secteur de la location d'équipements. Je me demande s'il ne serait pas utile que notre attaché de recherche nous réexplique le problème tel qu'il nous a été présenté. Nous en avons discuté l'autre jour. J'estime que ce pourrait être utile et j'aimerais savoir ce que le ministère en pense. Peut-être que nous pourrions ensuite examiner les amendements proposés.

[Texte]

[Traduction]

• 1135

An hon. member: Agreed.

Le président: Si vous avez des questions à poser, ce sont les fonctionnaires ici présents qui y répondront, et non pas le chercheur, puisque le projet de loi vient du ministère. L'esprit dans lequel il a été déposé sera expliqué par les fonctionnaires plutôt que par le chercheur.

Mr. Manley: I do not think they were present to hear the truck lessors explain the problem. What I am suggesting is that the problem as it was expressed to us be explained so the department's representatives can respond to the problem. Unless they were in the room and heard the issues that were raised or—

Le président: De toute façon, les fonctionnaires ont reçu tous les documents des témoins et sont en mesure de répondre à la plupart des questions qui ont été soulevées par ces témoins. Pour le moment, nous sommes ici pour l'étude article par article, y compris pour les modifications que vous voudrez bien suggérer. Il ne s'agit pas de refaire le débat sur la présentation des témoins.

Mr. Soetens (Ontario): Maybe the way it could be handled is this. As Mr. Manley is aware, the truck lessors did indicate they were going to meet with representatives of the department that afternoon after they appeared before us, so maybe the staff could respond about what they concluded with the group in that afternoon meeting while they are dealing with Mr. Butland's amendment, so we can hear it, if that would satisfy the chairman.

Mr. Manley: I just want the issue discussed. I found the presentation we got from the truck lessors, since they did not even refer to the clause, not to be terribly helpful in my understanding of the technical problem, which is why I raised it with the researcher afterwards. Rather than getting into the detail of Mr. Butland's amendment, I think it would be helpful to all of us to understand the problem we are trying to deal with. Then we can look at the amendment and see whether it addresses the problem. I would like to hear from the department whether they recognize there is a problem and whether they have any recommendations for how we could deal with it. I am just trying to understand what we are doing.

Mr. Gerard Lalonde (Chief, Business and Property, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Mr. Chairman, representatives of the trucking industry did meet with us last Thursday. It is not surprising they did not refer to a clause in the bill. The reason for that is their representations were limited to corollary amendments that will be made to the income tax regulations dealing with the amount of capital cost

Une voix: D'accord.

The Chairman: If you want to ask any questions, it is the officials and not our researcher who are going to answer because it is a bill which was introduced by the Department. The officials will explain the intent of the bill rather than the researcher.

M. Manley: Je ne pense pas qu'ils étaient là lorsque les représentants de la location-exploitation de camion ont expliqué le problème. Ce que je suggère c'est que le problème qui nous a été présenté par ces gens-là nous soit reexpliqué afin que les représentants du ministère puissent donner leur avis. A moins qu'ils aient été présents dans la salle et qu'ils sachent ce dont il est question. . .

The Chairman: In any case, the officials have received all the briefs from the witnesses and should be able to answer most of the questions that were then raised. For the time being, we are here to consider the bill, clause by clause, with the amendments that you want to move. We are not going to start over the debate on the testimonies we have received.

M. Soetens (Ontario): Peut-être pourrions-nous procéder ainsi? Comme le sait monsieur Manley, les représentants du secteur location-exploitation de camions nous avaient en effet indiqué qu'ils allaient avoir une rencontre avec les représentants du ministère après leur comparution devant nous. Peut-être qu'ainsi les fonctionnaires pourront nous dire ce qui a été conclu à l'issue de cette rencontre, au moment où ils donneront leur avis sur l'amendement de M. Butland. Cela satisferait-il le président?

M. Manley: Je veux simplement que l'on discute de la question. Je ne peux pas dire ce que nous ont dit les représentants de la location-exploitation de camions m'ait beaucoup aidé étant donné qu'ils n'ont même pas fait allusion à l'article en question et c'est la raison pour laquelle j'en rediscuté ensuite avec notre chercheur. Plutôt que d'entrer dans les détails de l'amendement de M. Butland, je crois qu'il serait utile pour tout le monde de comprendre le problème que l'on essaie de régler. Nous pourrions ensuite examiner l'amendement et voir s'il va dans ce sens. J'aimerais que les représentants du ministère nous disent s'ils reconnaissent qu'il y a en effet un problème et s'ils ont des recommandations à faire sur la façon de le résoudre. Je voudrais simplement comprendre exactement ce que nous sommes en train de faire.

M. Gerard Lalonde (chef, entreprises et biens, direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Monsieur le président, les représentants de l'industrie du camionnage sont en effet venus nous voir jeudi dernier. Il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas fait allusion à un article du projet de loi en particulier. En effet leurs arguments se limitaient à des amendements corollaires qui seront apportés au règlement de l'impôt

[Text]

allowance lessors can claim. The clause in the bill does not deal with the amount of capital cost allowance lessors can claim but rather implements a new rule that allows a lessee to elect to be treated as the owner of the leased property and claim any accelerated CCA he may be entitled to.

Accordingly, the representations of the trucking industry really have no bearing on the amendment contained in this bill but rather relate to the proposals contained in the budget to restrict the amount of capital cost allowance claimed by lessors. We received the representations from the trucking industry only last Thursday and the department and the tax analysis division are currently consulting with the representatives to obtain more information from them, more details of their leasing operation, to determine whether further changes to the income tax regulations, as opposed to the Income Tax Act, may be appropriate. We intend to table further draft regulations dealing with the leasing proposals applicable to capital cost allowance available to lessors early in the new year.

• 1140

Mr. Manley: Do those comments also apply to the submissions from equipment lessors?

Mr. Lalonde: That is correct.

Mr. Manley: Have you received those?

Mr. Lalonde: Yes, we have. They also relate to the capital cost allowance restrictions proposed as of the budget. Those proposals are contained in the income tax regulations.

Mr. Manley: Will they all be implemented by regulation?

Mr. Lalonde: That is right.

Mrs. Feltham: Where changes are being made, those are easy to deal with, but when we are inserting new clauses, such as the new clause 7, nothing in the way of explanation is given. There are three pages and I would like more explanation on why this clause was inserted and on the overall implication of new clause 7.

Mr. Lalonde: The department has published a document entitled "Explanatory Notes to Legislation Relating to Income Tax" and it provides technical descriptions of all of the clauses in the bill. This document has been tabled in the House with the bill and we have extra copies available.

Le président: Nous devons décider

whether to come back right after the vote or to come back at 3.30 p.m. What do the members prefer?

The vote is being held at 11.50 a.m., which is in 10 minutes.

Mrs. Feltham: So the vote would be over by 12.30 p.m.

[Translation]

sur le revenu quant au montant d'amortissement que peuvent déduire les loueurs d'équipements. L'article du projet de loi ne porte pas là-dessus mais ajoute une nouvelle règle qui permettra à un loueur de véhicules de demander à être traité comme le propriétaire de l'équipement loué afin de pouvoir bénéficier d'une déduction pour amortissement accéléré.

De ce fait, les arguments des camionneurs ne portent absolument pas sur l'amendement contenu dans ce projet de loi mais bien sur les propositions contenues dans le budget visant à limiter la déduction pour amortissement accordée aux loueurs d'équipements. Ce n'est que jeudi dernier qu'ils sont venus nous voir et, depuis, le ministère et plus précisément la division de l'analyse de la législation fiscale est en train de demander aux représentants davantage de renseignements et de précisions sur leurs opérations afin de voir s'il ne serait pas préférable de modifier à nouveau le règlement plutôt que la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avons l'intention de déposer au début de l'année d'autres projets de règlements au sujet des propositions touchant les déductions pour amortissement consentis au secteur location-bail.

M. Manley: Ces commentaires s'appliquent-ils également aux témoignages des loueurs d'équipements?

M. Lalonde: Oui.

M. Manley: Les avez-vous également reçus?

M. Lalonde: Oui. Cela s'applique aussi aux restrictions proposées dans le budget sur les déductions pour amortissement. Elles sont dans les règlements de l'impôt sur le revenu.

M. Manley: Tout cela sera-t-il mis en oeuvre par voie de réglementation?

M. Lalonde: Oui.

Mme Feltham: Lorsque l'on change certaines choses, c'est facile, mais lorsque l'on ajoute de nouveaux articles, comme ce nouvel article 7, on ne nous explique rien. Il y a trois pages et j'aimerais que l'on nous explique pourquoi l'on insère cet article et ce qu'en seront les effets.

M. Lalonde: Le ministère a publié un document intitulé «Notes explicatives sur la Loi de l'impôt sur le revenu» qui présente une description technique de tous les articles du projet de loi. Ce document a été déposé à la Chambre avec le projet de loi et nous en avons ici plusieurs exemplaires.

The Chairman: We will have to decide

si nous voulons revenir immédiatement après le vote ou simplement à 15h30. Que préférez-vous?

Le vote aura lieu à 11h50, c'est-à-dire dans 10 minutes.

Mme Feltham: Ce devrait donc être terminé d'ici 12h30.

[Texte]

The Chairman: We will come back after the vote.

• 1142

• 1221

Le président: Nous poursuivons l'étude article par article. Nous sommes toujours à l'article 7. M. Manley a des renseignements à demander aux hauts fonctionnaires sur cet article-là.

Mr. Manley: I am still trying to understand this. The provisions in proposed section 16.1 are entirely elective. Is that right?

Mr. Lalonde: Yes, that is correct.

Mr. Manley: In other words, these provisions will not affect the existing treatment of leasing arrangements unless both parties elect to have the provisions of proposed section 16.1 apply.

Mr. Lalonde: The provisions of proposed section 16.1 are relevant only to the lessee of property, and if the lessee so elects, jointly with the lessor, then the lessee can be treated as having acquired the property for income tax purposes. The requirement for a joint election has no bearing on the lessor. It is imposed in order to assist Revenue Canada in administering these provisions to ensure that the lessee and the lessors are using the same basis for calculations. But if a lessee chooses not to elect, then he need not ever read the rules.

Mr. Manley: Right, in which case he continues to deduct the rental payments in the normal course.

Mr. Lalonde: To the extent they are rental payments made in the course of carrying on a business.

Mr. Manley: The proposal to change the regulations has also been tabled. Draft regulations have been released.

Mr. Lalonde: Draft regulations were released concurrent with the April budget, and a revised package was also released, incorporating some new provisions relating to exemption for leases with an aggregate fair market value of less than \$25,000, an exemption from the half-year convention in the calculation of the amount of capital cost allowance that you can claim for principle business leasing companies, and a provision to allow PBC leasing companies to claim a terminal loss on the disposition of property that is subject to the new rules.

Mr. Manley: The lessors have complained about the inconsistency they allege between the treatment of their industry under the new proposed regulations and under the GST. Do you agree that they are being treated in an inconsistent way? Whether that is problematic or not is another question.

Mr. Lalonde: As I understand the arguments of the industry, they are viewing these new rules as treating a lease as a loan and questioning why we do not treat the

[Traduction]

Le président: Nous reviendrons donc après le vote.

The Chairman: We are resuming clause by clause consideration. We are still considering clause 7. Mr. Manley would like to have some information from the officials.

M. Manley: J'essaie toujours de comprendre ceci. Les dispositions contenues dans l'article 16.1 sont entièrement facultatives. N'est-ce pas?

M. Lalonde: Oui, c'est exact.

M. Manley: Autrement dit, ces dispositions ne changeront rien aux dispositions actuelles touchant la location-exploitation si les deux parties ne choisissent pas d'être assujetties aux dispositions proposées à l'article 16.1

M. Lalonde: Les dispositions proposées dans l'article 16.1 ne s'appliqueraient qu'au locataire et si celui-ci le souhaite, d'un commun accord avec le locateur, aux fins de l'impôt sur le revenu, et il peut être considéré comme ayant acheté l'équipement en question. Quel que soit le choix des deux parties, cela ne change rien pour le locateur. Afin de faciliter l'administration de ces dispositions à Revenu Canada, on impose au locataire et au locateur de se mettre d'accord sur la base de calcul utilisée. Si toutefois un locataire n'est pas intéressé, il n'a même pas besoin de lire ce règlement.

M. Manley: Et dans ce cas il continue à déduire normalement ses frais de location.

M. Lalonde: Dans la mesure où ce sont des frais de location encourus dans le contexte d'une entreprise.

M. Manley: Les changements proposés au règlement ont également été déposés. Les projets de règlement ont été publiés.

M. Lalonde: Oui, en même temps que le budget d'avril et on a également publié un document révisé qui comprend certaines des nouvelles dispositions touchant l'exemption pour location dont la juste valeur marchande totale est inférieure à 25,000\$, une exemption du calcul semestriel de la déduction pour amortissement que peuvent déclarer les compagnies de location dont c'est l'entreprise principale et une disposition permettant à ces dernières de déclarer une perte finale sur la disposition de biens assujettis au nouveau règlement.

M. Manley: Les locateurs se sont plaints que leur secteur ne soit pas traité de la même façon dans ce nouveau règlement et dans les dispositions relatives à la TPS. Est-ce vrai? Je ne vous demande pas si cela cause un problème ou non.

M. Lalonde: D'après ce que j'ai compris de ce que disaient les représentants de ce secteur, ils demandent pourquoi, si ce règlement traite une location-exploitation

[Text]

lease as a loan for other purposes. In fact, the new rules do not treat a lease as a loan. They restrain or constrain the amount of capital cost allowance that is available on the basis of a formula. The formula takes a loan approach, but there are a number of assumed variables; for example, the interest rate that is used is the prescribed rate of interest based upon a long-term borrowing rate and need not reflect the internal rate that is inherent in the lease.

What we are trying to do in the leasing rules is, by way of a calculation, to reconstruct the amount of depreciation that the lessor is building into his assumptions and constrain the amount of CCA that can be claimed to that amount. That calculation happens to use a loan analogy, but it does not mean that we are treating the lease as a loan. In fact, we do not treat the lease as a loan for other purposes of the Income Tax Act that may apply.

• 1225

Mr. Manley: Mr. Chairman, before Mr. Butland moves his amendments, the observation I would like to make on this—and I confess readily that I have not had time to study regulation 1100 to see what the draft changes are—but I think, as I understand the explanation we have received, it is a very fundamental treatment of how an important commercial transaction occurs.

My view on that is that such changes should be dealt with in legislation in the act rather than in the regulations. I think they are fundamental and very important, and they have far-reaching consequences.

I propose to vote against clause 7 to indicate that I believe very strongly that these kinds of measures should be included in the Income Tax Act.

Mr. Butland: Mr. Chairman, I will be removing my amendments in total. I do not know if I can do that at this time. I shall do that now. I feel somewhat sheepish, but my pile is somewhat pale in comparison to the government's so that I am not that sheepish about it at this time.

On a point of order, what is the chronology of events as planned by the chairman and as this bill will go forward? Will the report stage be half a day and then closure followed by third reading? What is the government's plan for the next while?

When the "Son of Claw-back" returns in January, when will it come back and in what form—in another bill? Just give me a low-down, please. Again, you have to walk me through these things, and I apologize.

Le président: Ce n'est pas la décision du Comité, mais celle du Président de la Chambre. Je ne peux vraiment pas répondre à sa place.

[Translation]

comme un prêt, on ne le fait pas également dans d'autres contextes. En fait, il n'est pas vrai que le nouveau règlement traite une location-exploitation comme un prêt. On limite la déduction pour amortissement en fonction d'une formule. Cette formule suit une formule utilisée pour les prêts, mais il y a un certain nombre de variables dont il faut tenir compte; par exemple, le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt prescrit calculé en fonction d'un taux d'emprunt à long terme si bien qu'il ne reflète pas nécessairement le taux interne appliqué à la location-exploitation.

Ce que nous essayons de faire dans ce règlement sur la location-exploitation, c'est de calculer le montant d'amortissement que le locateur calcule dans ses chiffres et de limiter à ce montant la déduction autorisée pour amortissement. La méthode de calcul est la même que s'il s'agissait d'un prêt, ce qui ne signifie pas que nous traitons le bail comme un prêt. En fait, nous ne le faisons nulle part dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Manley: Monsieur le président, avant que M. Butland ne propose ses amendements, j'aimerais faire remarquer que, d'après les explications qui nous ont été fournies, il semblerait qu'ils modifieront grandement la façon dont est menée une importante transaction commerciale. Je dois cependant admettre que je n'ai pas eu le temps de lire le règlement 1100 pour évaluer la nature des changements qui sont proposés.

À mon avis, des changements de ce genre devraient être adoptés par voie législative et non par règlement. Ces changements sont très importants, et sont lourds de conséquences.

Je propose que nous votions contre l'article 7 pour montrer que nous sommes catégoriquement d'avis que ce genre de mesure devrait figurer dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Butland: Monsieur le président, je voudrais retirer tous mes amendements s'il m'est toujours possible de le faire. Je suis un peu mal à l'aise, mais quand je songe à ce que le gouvernement cherche à faire, je pense que je n'ai pas vraiment à m'en faire.

Permettez-moi d'invoquer le règlement. D'après le président, comment va-t-on procéder pour l'adoption de ce projet de loi? Le gouvernement compte-t-il consacrer une demi-journée à l'étape du rapport, imposer la clôture, et procéder ensuite à la troisième lecture? Qu'entend faire le gouvernement?

Au mois de janvier, va-t-on chercher à faire passer le principe de la récupération sous une autre forme ou dans un autre projet de loi? Dites-moi ce qu'il en est. Je m'excuse de ne pas être mieux renseigné moi-même.

The Chairman: It is a decision for the Speaker of the House to take and not for this Committee. I cannot answer for him.

[Texte]

Mr. Soetens: I would only comment that I really cannot see any reason for closure because I am sure the opposition will not be as obstructionist as they have been, so we will not need to put that in place.

Mr. Manley: Are the amendments—

Le président: Il n'y a pas d'amendements.

Les articles 7 et 8 sont adoptés

On clause 9

Mrs. Feltham: Could you explain to us where you see the changes and how they will affect business?

Mr. Lalonde: I am sorry. Are you referring to subclause 9.(2)?

Mrs. Feltham: Yes.

• 1230

Mr. Lalonde: Are these the amendments on terminal losses deductible under proposed subsection 20.(16.1)?

Mrs. Feltham: Yes.

Mr. Lalonde: This amendment ensures that a terminal loss cannot be claimed in respect of a motor vehicle owned by an individual in circumstances where the new rules apply for cars that cost in excess of \$20,000 or such other amount as may be prescribed.

This new rule is a corollary to the provisions of section 13, "Recapture of Depreciation", which was carried in clause 6.

In respect of such automobiles, excess capital cost allowance is not recaptured, nor are terminal losses taken into account.

Mrs. Feltham: Losses are not taken into account?

Mr. Lalonde: Terminal losses, where somebody has one of these automobiles that cost in excess of \$20,000. Because of the pooling basis of claiming capital cost allowance, it becomes very unwieldy to deal with a system where only part of the capital cost of a vehicle is taken into account.

For example, if you were to buy a Rolls Royce for \$300,000, only \$20,000 would be deductible. It operates on a pooling basis, and therefore we do not take into account excess depreciation deductions when the automobile is eventually disposed of. Nor do we take into account terminal losses which can arise where insufficient capital cost allowance has been claimed to recognize the actual depreciation.

Mrs. Feltham: That \$20,000—do you usually put figures in there that can...? The cost of automobiles fluctuates so rapidly.

Mr. Lalonde: The legislation actually refers to \$20,000 or such other amount as may be prescribed. The Minister of Finance has recently announced that the other amount will be \$24,000.

[Traduction]

M. Soetens: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'invoquer la clôture, car l'opposition se montrera sûrement plus coopérative que dans le passé.

M. Manley: Est-ce que les amendements...

The Chairman: There are no amendments.

Clauses 7 and 8 are carried.

Passons à l'étude de l'article 9.

Mme Feltham: Pourriez-vous nous expliquer ces changements, et leurs incidences sur les transactions commerciales?

M. Lalonde: Je m'excuse. Parlez-vous du paragraphe 9.(2)?

Mme Feltham: Oui.

M. Lalonde: S'agit-il des amendements touchant les pertes finales qui sont déductibles en vertu du nouveau paragraphe 20.(16.1)?

Mme Feltham: Oui.

M. Lalonde: L'amendement empêche les contribuables de réclamer une perte totale à l'égard de véhicules auxquels s'appliquent les nouvelles règles et dont le coût dépasse 20,000\$ ou tout autre montant qui peut être fixé par règlement.

Cette nouvelle règle découle des dispositions prévues à l'article 13 sur la récupération de la dépréciation, dispositions adoptées à l'article 6.

Pour ce qui est des voitures, on ne récupère donc pas l'excédent de la déduction pour amortissement, et on ne tient pas compte des pertes finales.

Mme Feltham: On ne tient pas compte des pertes?

M. Lalonde: On ne tient pas compte des pertes finales lorsque le coût de la voiture dépasse 20,000\$. Lorsqu'on regroupe les déductions pour amortissement, il est très difficile de ne tenir compte que d'une partie du coût d'une voiture.

Par exemple, on ne peut déduire que 20,000\$ sur une Rolls Royce de 300,000\$. On procède au regroupement des déductions, et on ne tient donc pas compte de l'excédent des déductions pour amortissement lorsque le contribuable se défait de sa voiture. Nous ne tenons pas non plus compte des pertes finales qui peuvent survenir lorsqu'on a réclamé une déduction pour amortissement insuffisante pour tenir compte de la dépréciation réelle.

Mme Feltham: Au sujet de ces 20,000\$, pouvez-vous donner des chiffres qui reflètent...? Le coût des voitures fluctue tellement.

M. Lalonde: Il est question dans la loi de 20,000\$ ou de toute autre somme qui peut être fixée par règlement. Le ministre des Finances a récemment annoncé que cette somme s'élèverait à 24,000\$.

[Text]

Mrs. Feltham: Thank you.

Clauses 9 and 10 agreed to

On clause 11

Mrs. Feltham: Mr. Chairman, I would like to have clause 11 explained. Proposed paragraphs 56.(1)(d) and 56.(1)(d.1) require certain amounts received in respect of annuity payments to be included in the income of taxpayers.

I would like you to explain clause 11.

Ms Muirhead: The first proposed paragraph to which you refer is merely consequential on the changes from triennial accrual rules to annual accrual rules that are contained in clauses 4 and 5. The provisions of proposed paragraphs 56.(1)(d) and 56.(1)(d.1) are currently in the act and all we are doing is modifying them to remove references to the triennial system.

The explanatory notes on these consequential amendments are quite helpful.

• 1235

L'article 11 est adopté

On Clause 12

Mr. Manley: Why does the time in the deduction in proposed item 60.(o)(1) differ from that in proposed paragraph 8.(1)(b)?

Ms Muirhead: Primarily because this is a brand-new provision introduced to permit the deduction of these legal expenses incurred in obtaining damage awards. We consciously decided to permit expenses incurred in 1986 and subsequent years to be deductible. Those would be the years that would be open for Revenue Canada to reassess within the three year statute-barred period, since this change was a relieving one and we knew there were taxpayers out there with expenses that could be deducted here.

The provisions of section 8 that we dealt with earlier are already in the law and we were just amending them to conform.

Mr. Manley: Now subclause 12.(2) is just in order to balance off the claw-back, is that right, so that you do not pay regular Part I tax on the claw-back as well as the claw-back itself?

Mr. Jewett: That is correct.

L'article 12 est adopté

On Clause 13

Mr. Manley: On clause 13, I would like to ask, as I did Minister Loiselle when he was here, why there has been no response to the decision of the court that permitted full deductibility of child-care expenses in the case of a woman who was deducting them from business income.

[Translation]

Mme Feltham: Merci.

Les articles 9 et 10 sont adoptés

Article 11

Mme Feltham: Monsieur le président, je souhaite des précisions au sujet de l'article 11. Les alinéas 56.(1)(d) et 56.(1)(d.1) énoncent que le contribuable doit inclure dans son revenu tout versement de rentes touché pendant l'année.

J'aimerais que vous nous expliquiez le sens de l'article 11.

Mme Muirhead: Le premier alinéa que vous avez cité découle du fait que les intérêts courus seront inclus aux revenus tous les ans au lieu de tous les trois ans en vertu des articles 4 et 5. Tout ce que nous faisons c'est supprimer dans la Loi la possibilité d'inclure ces intérêts à son revenu tous les trois ans.

Les notes explicatives sur ces alinéas sont très utiles.

Clause 11 is carried

Article 12.

M. Manley: Pourquoi la période prévue pour la déduction dont il est question à l'alinéa 60.(o)(1) diffère-t-elle de celle qui figure à l'alinéa 8.(1)(b)?

Mme Muirhead: Parce qu'il s'agit essentiellement d'une nouvelle disposition permettant de déduire les frais juridiques engagés pour toucher un dédommagement. Nous avons consciemment permis de déduire les frais engagés à partir de 1986. C'est la période de trois ans pendant laquelle Revenu Canada peut réévaluer la cotisation, et nous savons que cette disposition pourrait venir en aide à des contribuables ayant engagé des frais semblables.

Les dispositions de l'article 8 dont nous avons déjà traité figurent déjà dans la loi, et l'amendement proposé découle de celui-ci.

M. Manley: Le paragraphe 12.(2) vient faire contrepoids à la disposition de récupération pour qu'il ne soit pas nécessaire de verser l'impôt normalement dû en vertu de la Partie I sur la somme récupérée, en plus de payer cette somme même, n'est-ce pas?

M. Jewett: C'est juste.

Clause 12 is carried

Article 13.

M. Manley: Au sujet de l'article 13, j'aimerais vous poser la question suivante que j'ai déjà posée au ministre Loiselle lorsqu'il est venu devant le Comité: pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de la décision judiciaire permettant à une femme de déduire de son revenu d'entreprise le montant intégral de ses frais de garde.

[Texte]

There seems to be a lack of equality of treatment between those who are earning business income and those earning employment income if that decision of the court continues in effect.

Mr. Jewett: My response to that, Mr. Chairman, is that the Symes case that Mr. Manley is referring to is under appeal to the Federal Court of Appeal, and we do not see any need for legislative response until we have had the decision of the courts on the matter.

Mr. Manley: I hear what you are saying. I guess it seems to me that it could be fixed now rather than waiting until the courts resolve it. At least it could be clarified. Clearly there is a point of ambiguity or it would not have gone as far as it has.

Mr. Butland: A deduction is allowed unless both individuals agree to treat the income of one as exceeding the income of the other, and a sort of womanly agreement arises in that situation. Is this what it is: just an agreement between the two parties that your income will be deemed \$1 more than mine?

• 1240

M. Robert Dubrulle (chef de sous-section; Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources; ministère des Finances): Monsieur le président, cette disposition est là depuis quelque temps. Elle sert strictement à couvrir la situation où les deux conjoints ont un revenu identique. Ce cas se produit, par exemple, quand les deux conjoints exploitent une entreprise à parts égales et se partagent également les profits. Puisque la disposition parle du conjoint dont le revenu est le plus élevé, pour que cette disposition s'applique, il faut déterminer lequel des deux conjoints a le revenu le plus élevé. On laisse à la discrétion des conjoints de décider qui pourra se prévaloir de cette disposition.

L'article 13 est adopté

On clause 14

Mr. Manley: The question I have on this one concerns the minimum threshold and how it affects a person whose income is received mainly from passive income as a result of the investment of a damage award. Are they treated fairly here where the "least of" could well be two-thirds of the individual's earned income for the year? If their income for the year is largely investment income as a result of a damage award, are they prejudiced by this?

M. Dubrulle: J'aimerais préciser la portée de ce nouvel allègement fiscal qui est proposé. Les personnes qui souffrent déjà d'une déficience grave et prolongée ont droit au crédit pour invalidité. Cette mesure est prévue strictement pour les personnes handicapées qui occupent un emploi et qui doivent encourir des dépenses supplémentaires qui sont strictement attribuables à

[Traduction]

On semble faire une distinction entre ceux qui gagnent un revenu d'entreprise et ceux qui gagnent un revenu d'emploi.

M. Jewett: Monsieur le président, comme l'affaire Symes à laquelle M. Manley fait allusion fait l'objet d'un appel devant la Cour fédérale d'appel, nous ne pensons pas qu'il convienne de changer quoi que ce soit à la loi avant que la cour n'ait tranché la question.

M. Manley: Je comprends votre point de vue. Je pense qu'il n'y a cependant pas lieu d'attendre pour régler le problème que les tribunaux se prononcent. On pourrait au moins donner des précisions. Il est évident que tout n'est pas très clair ou nous n'en serions pas où nous en sommes maintenant.

M. Butland: Une déduction est permise pourvu que l'un des contribuables accepte que son revenu soit considéré comme étant supérieur à celui de l'autre. Il faut que les deux personnes en viennent à une entente. Est-ce que vous nous dites que les deux parties n'ont qu'à convenir que le revenu de l'un est supérieur de 1\$ à celui de l'autre?

Mr. Robert Dubrulle (Subsection head, Personnel, Pensions, Trust, Insurance and Ressources, Finance Department): Mr. Chairman, this provision has been around for some time now. It applies only when the two spouses earn exactly the same amount. It happens, for example, when they operate a business and share equally the profits from it. For this provision to apply, it is necessary to determine which spouse has the higher income. It is left to the spouses to decide which of them will benefit from this provision.

Clause 13 is carried

Passons à l'article 14.

M. Manley: La question que je me pose au sujet de cet article concerne le seuil minimal, et comment cela touche une personne dont le revenu principal provient d'intérêt versé à l'égard d'une somme obtenue à titre de compensation. Traite-t-on ces gens équitablement puisque l'expression «le moins élevé des montants» pourrait correspondre aux deux tiers du revenu annuel du particulier? Ces gens sont-ils lésés s'ils tirent leur revenu principal d'intérêt versé à l'égard d'une somme accordée comme dédommagement?

Mr. Dubrulle: I would like to explain the extent of this proposed tax relief measure. Those who are afflicted with a severe and prolonged impediment can already claim the disability tax credit. The new measure concerns only the handicapped persons who are employed and who must incur additional expenses related to that employment or to operating a business. That is why this tax relief

[Text]

l'occupation de cet emploi-là ou à l'exploitation d'une entreprise. C'est pour cela que cet allègement fiscal n'est pas disponible pour les gens qui ont simplement un revenu passif, par exemple un revenu d'intérêt.

Clauses 14 and 15 agreed to

On clause 16

Mrs. Feltham: Mr. Chairman, I would just like you to explain the changes as you see them. Why the changes?

• 1245

Mr. Harold White (Legal Counsel, Tax Counsel Division, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Mr. Chairman, in the April budget, it was proposed that the formula for determining the prescribed rate of interest on tax refunds and late payments of tax would be amended so that the result of the formula would be two percentage points higher than the rate that would be obtained under what was then the current formula. That change has been implemented by way of regulation since the budget.

There are a number of provisions in the Income Tax Act that need to be amended as a consequence of that change. Those provisions are places where there are references to prescribed rates of interest which are not consistent with the way most provisions of the act refer to the prescribed rate of interest. So in order to ensure that the higher prescribed rate of interest would apply only with regard to amounts payable to the minister and amounts payable by the minister, and not in those other places in the act where the prescribed rate is merely used as a benchmark for a commercial rate of interest, it was necessary to amend those provisions. Those amendments are contained in this bill, and one of those is in clause 16.

Clause 16 agreed to

On clause 17

Mrs. Feltham: Mr. Chairman, on the farming section, no changes have taken place from what was in place already. What then is the reason for clause 17?

Mr. Lalonde: Clause 17 implements the announcement by the Minister of Finance that special provisions would be introduced to provide for a tax deferral in respect of drought-induced sales of livestock. These amendments respond to the drought conditions that were prevalent in areas of western Canada and in some areas of Ontario the year before last.

Mrs. Feltham: That was the only change.

Mr. Lalonde: That is what clause 17 refers to.

Clause 17 agreed to

On clause 18

Mrs. Feltham: Again, Mr. Chairman, I would ask that the changes be explained and how they are different from the previous. . .

[Translation]

measure is not available to those which income is mainly passive, like interest income for example.

Les articles 14 et 15 sont adoptés.

Article 16.

Mme Feltham: Monsieur le président, quelle est la raison d'être de ces changements?

M. Harold White (conseiller juridique, division des conseillers fiscaux, direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Monsieur le président, dans le budget d'avril, il avait été proposé que la formule servant à déterminer le taux prescrit d'intérêt sur les remboursements d'impôt et sur les paiements d'impôt tardifs soit modifiée de manière à ce que le taux en vigueur augmente de deux points de pourcentage. Cette modification a été mise en œuvre par voie de règlement depuis l'annonce faite dans le budget.

Plusieurs des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu doivent être modifiées en conséquence de ce changement. Il s'agit de dispositions où le sens donné au taux d'intérêt prescrit n'est pas le même que dans la plupart des dispositions de la loi. Il fallait donc modifier ces dispositions pour faire en sorte que le taux d'intérêt prescrit plus élevé s'appliquerait uniquement aux montants payables au ministre ou par celui-ci, et que l'augmentation ne touche pas les autres dispositions de la loi où le taux d'intérêt prescrit sert uniquement de point de repère pour désigner un taux d'intérêt commercial. Les modifications nécessaires sont prévues dans ce projet de loi, notamment à l'article 16.

L'article 16 est adoptée.

Article 17.

Mme Feltham: Monsieur le président, en ce qui concerne la disposition relative aux activités agricoles, aucun changement n'a été apporté aux modalités en vigueur. Pourquoi alors veut-on faire adopter l'article 17?

M. Lalonde: L'article 17 vise à mettre en vigueur l'annonce faite par le ministre des Finances selon laquelle des dispositions spéciales seraient présentées afin de permettre le report de l'impôt relatif aux ventes de bétail rendues nécessaires par la sécheresse. Cette disposition fait suite à la sécheresse qui a frappé certaines régions de l'Ouest du Canada et de l'Ontario il y a deux ans.

Mme Feltham: C'est là le seul changement.

M. Lalonde: C'est là-dessus que l'article 17 porte.

L'article 17 est adopté.

Article 18.

Mme Feltham: Encore une fois, monsieur le président, j'aimerais qu'on explique les changements qui ont été apportés et la différence avec ce qui était prévu auparavant. . .

[Texte]

Mr. Brian Ernewein (Senior Tax Policy Officer, Department of Finance): Mr. Chairman, clause 18 relates to section 82 of the act, which is the inclusion of taxable dividends in an individual's income. This amendment ties in with clauses 54 and 55, amendments relating to securities lending arrangements, whereby one person loans shares to another person, and to dividend rental arrangements, which are described generally as tax motivated transactions, whereby stocks are loaned from one person to another for the purpose of entitling that other person to receive the dividends thereon.

This amendment in clause 18 accomplishes two things, one of which is to include in an individual's income only the net amount of dividends that he received—that is, net of expenses he paid to the other person who received the dividends on the particular shares. The other amendment is to exclude from the dividend gross-up individuals are entitled to on share dividends and which entitles them to a dividend tax credit. It excludes from that gross-up dividends received as part of a dividend rental arrangement.

Mrs. Feltham: Thank you.

Clause 18 agreed to

• 1250

On clause 19

Mrs. Feltham: Again, Mr. Chairman, I would like to have that explained.

Mr. Ernewein: Clause 19 relates to the amalgamation provisions of the act; that is, where one corporation amalgamates with another. Generally speaking, on an amalgamation with two corporations the two companies continue as one and all the tax attributes of both corporations flow together.

There are two amendments to section 87 in clause 19, one of which provides that the new large corporation tax credit... you are entitled to take a credit in respect of your large corporation tax paid to reduce your Part I corporate surtax. That carry-over or tax payable may be carried over to certain other taxation years also. This amendment extends that carry-over of an old corporation or an amalgamated corporation with the new corporation following an amalgamation. Subclause 19.(2) provides similar treatment with the amendment to section 80.3.

Mrs. Feltham: I will move that, Mr. Chairman.

Mr. Manley: I may as well raise it here rather than later. Why have you designed the tax this way, or where are the submissions we received from the Tax Executives Institute on the loss of foreign tax credits in other jurisdictions as a result of charging the LCT against the surtax instead of vice versa? I realize this only relates to

[Traduction]

M. Brian Ernewein (Agent principal de la politique fiscale, ministère des Finances): Monsieur le président, l'article 18 du projet de loi vise l'article 82 de la loi, qui prévoit l'inclusion de dividendes imposables. Cette modification est liée aux articles 54 et 55, lesquels concernent les mécanismes de prêt de valeurs mobilières, en vertu desquels une personne peut prêter des actions à une autre, et les mécanismes de transfert de dividendes, qui sont généralement considérés comme des opérations effectuées pour des raisons fiscales puisque les actions peuvent être prêtées par une personne à une autre en vue de permettre à cette dernière de toucher les dividendes y afférentes.

L'article 18 permet d'atteindre deux objectifs. Premièrement, il permet de n'inclure dans le revenu d'un particulier que le montant net des dividendes qu'il a reçus—exclusion faite des montants qu'il aura payés à l'autre personne ayant reçu les dividendes sur les actions visées. Deuxièmement, il permet d'exclure du montant des dividendes la majoration à laquelle les contribuables ont droit et qui les rend admissibles à un crédit d'impôt pour dividendes. Les dividendes que le particulier a reçus en vertu d'un mécanisme de transfert de dividendes sont exclus de la majoration.

Mme Feltham: Merci.

L'article 18 est adopté.

Article 19

Mme Feltham: Encore une fois, monsieur le président, j'aimerais obtenir des explications.

M. Ernewein: L'article 19 modifie certaines dispositions de la loi relatives aux fusions. En règle générale, lorsqu'il y a fusion, les deux entreprises deviennent une seule et même corporation ayant tous les attributs fiscaux des deux.

L'article 19 prévoit deux modifications à l'article 87, dont une en vertu de laquelle on peut demander un crédit pour l'impôt des grandes sociétés afin de réduire le montant de la surtaxe des corporations payable à la Partie 1. Les impôts à payer peuvent également être reportés sur d'autres années d'imposition. Par suite de cette modification, la nouvelle corporation formée de la fusion de deux sociétés bénéficie de ce droit de report, comme si les deux sociétés continuaient toujours d'exister. Le paragraphe 19(2) prévoit une modification similaire à l'article 80.3.

Mme Feltham: Je propose l'adoption de cet article, monsieur le président.

M. Manley: Mieux vaut poser ma question maintenant que plus tard. Pourquoi avez-vous conçu la taxe de cette façon, autrement dit, qu'avez-vous fait des opinions exprimées par les représentants du Tax Executives Institute sur les crédits d'impôt qui seraient perdus à l'étranger du fait que l'impôt des grandes sociétés serait

[Text]

the carry-forward, carry-back of it. I realize you are also constrained here, and I think we are constrained in moving an amendment, by the provisions of the ways and means motion. But it seems a particularly significant design flaw, to the advantage of foreign taxing jurisdictions.

Mr. Ernewein: That depends on the situation at hand for the particular foreign corporation. To elaborate on the problem before we discuss our approach, Canadian income taxes can sometimes be used in a foreign jurisdiction as a credit against that foreign jurisdiction's own tax payable or the taxpayer's tax payable to that foreign jurisdiction. Where your Canadian taxes are less than the foreign taxes paid, then it is true you will have room to use all your Canadian taxes. It is a dollar-for-dollar exchange, and I guess patriotic considerations aside, the taxpayer will be indifferent about whether he pays taxes to Canada or the foreign government.

Where, however, Canadian taxes exceed the foreign tax rate, which we understand to be the case since U.S. tax reform in particular, there is a strong incentive to try to reduce your Canadian tax payable, because you do not want to waste any of those Canadian taxes, or pay any taxes for which you are not entitled to a credit. It was for that reason that the large corporation tax credit was designed to reduce the surtax, thereby designed to reduce your Canadian income tax payable and reduce, hopefully, the incentive to try to shift income out of Canada to reduce your Canadian taxes.

Mr. Manley: But if instead of reducing the surtax by the amount of LCT payable you were to reduce the LCT by the amount of surtax, if that had occurred—in other words, if the attempt to move taxable income elsewhere occurred—there would be less surtax to apply. So you would end up with the same net. . . you are still dealing with the same amount of LCT.

Mr. Ernewein: You are dealing with the same amount of LCT, but you are placing your Part I income tax base at risk. To take your example, if your surtax remains high, or in fact if your surtax remains as an income tax credit that is available to reduce your foreign taxes, then you have a higher Canadian tax rate as a result of the preserved higher surtax rate. As a result of that, you may have some Canadian taxes that constitute a foreign tax to that foreign jurisdiction, and there may be an incentive to try to reduce that Canadian income tax because you are not able to use all of it in the foreign jurisdiction. In other words, the LCT is a non-creditable tax and the surtax is a creditable tax.

[Translation]

imputé à la surtaxe, et non pas l'inverse? Je sais bien qu'il n'est question ici que d'un report prospectif ou rétrospectif. Je sais bien aussi que vous devez vous conformer, comme nous le devons également si nous voulons proposer un amendement, aux dispositions de la motion de voies et moyens. Mais il me semble que vous ayez commis ici une erreur de conception importante qui favorise le paiement d'impôt à l'étranger.

M. Ernewein: Tout dépend de la situation de la corporation étrangère en cause. Pour mieux vous situer avant de vous expliquer l'approche que nous avons choisie, permettez-moi de dire que les impôts canadiens sur le revenu peuvent parfois permettre d'obtenir un crédit d'impôt à l'étranger à l'égard des impôts exigés par le pays en question ou des impôts payables par le contribuable au pays en question. Lorsque le montant des impôts payables au Canada est inférieur à celui des impôts payés à l'étranger, il est vrai qu'on peut obtenir un crédit pour tous les impôts payés au Canada. Le contribuable n'a rien à gagner ou à perdre d'un côté comme de l'autre et, abstraction faite de toute considération patriotique, il lui importe peu de payer des impôts au Canada ou à un autre État.

Par contre, lorsque le montant des impôts payables au Canada dépasse le montant que le contribuable aurait à payer à l'étranger, et c'est ce qui semble être le cas surtout depuis la réforme fiscale aux États-Unis, il devient important pour celui-ci de réduire le montant de ses impôts payables au Canada, puisqu'il ne veut perdre aucun avantage lié à ces impôts et qu'il ne veut pas non plus payer d'impôt qui ne lui donne pas droit à un crédit. C'est pour cette raison que le crédit pour l'impôt des grandes sociétés a été conçu de manière à réduire la surtaxe et, partant, de réduire le montant des impôts sur le revenu payables au Canada et aussi la tentation de transférer une partie de son revenu à l'étranger afin de réduire les impôts payables au Canada.

M. Manley: Mais, si au lieu de déduire de la surtaxe le montant payable au titre de l'impôt des grandes sociétés, on pouvait déduire ce dernier montant du montant de la surtaxe et que le contribuable essayait effectivement de transférer son revenu imposable à l'étranger, le montant de la surtaxe applicable serait moindre. Ainsi, le montant net serait le même. . . et le montant payable au titre de l'impôt des grandes sociétés serait le même.

M. Ernewein: Le montant payable au titre de l'impôt des grandes sociétés serait moindre, mais l'assiette de l'impôt sur le revenu payable en application de la Partie I s'en trouverait compromise. Prenons votre exemple. Si la surtaxe demeure élevée ou que la surtaxe continue à donner droit à un crédit d'impôt sur le revenu qui permet de réduire le montant des impôts payables à l'étranger, le taux d'imposition canadien se trouve alors plus élevé en raison du maintien de la surtaxe à un taux plus élevé. Par conséquent, une partie des impôts payés au Canada pourrait être considérée comme des impôts payés à l'étranger, de sorte qu'on pourrait être tenté de réduire le montant des impôts payables au Canada parce qu'il ne

[Texte]

[Non visible]

[Traduction]

donne pas droit à un crédit intégral dans l'autre État. Autrement dit, l'impôt des grandes sociétés ne donne pas droit à un crédit d'impôt, tandis que la surtaxe y donne droit.

• 1255

If we reduce the the large corporation tax by the amount of the surtax, the corporation still has a high Canadian income tax paid, which is available as a credit to the foreign jurisdiction. If it is higher than it feels it ought to be, it will try to reduce its Canadian income in order to get its average Canadian tax rate down to that applying in the foreign jurisdiction.

Si nous déduisons de l'impôt des grandes sociétés le montant de la surtaxe, le montant des impôts payables au Canada et qui donne droit à un crédit dans l'autre État demeure élevé. Si la corporation estime que le montant de ses impôts est trop élevé, elle tentera de réduire son revenu canadien afin de le ramener à un montant qui lui donnera droit à un crédit intégral dans l'autre État.

If, however, you apply the large corporation tax as a credit against the surtax, you have a lower Canadian income tax rate and a reduced incentive to try to reduce your Canadian tax payable.

Si, par contre, nous déduisons l'impôt des grandes sociétés de la surtaxe, le taux d'impôt sur le revenu au Canada s'en trouve réduit et il devient moins intéressant de chercher à réduire les impôts payables au Canada.

Mr. Manley: You have created a situation in which they will have to pay the LCT and they will not get a credit.

M. Manley: Ainsi, les corporations devront payer l'impôt des grandes sociétés, mais elles n'auront pas droit à un crédit à cet égard.

Mr. Ernewein: I agree. That is true in any event.

M. Ernewein: Vous avez raison. Mais il en serait ainsi de toute façon.

Mr. Manley: They end up paying Canada the same amount of money. If they are going to shift income, they will shift it anyway.

M. Manley: Elles finiront par payer le même montant d'impôt au Canada et, si elles veulent transférer une partie de leurs revenus, elles le feront de toute façon.

Mr. Ernewein: I do not necessarily think that is true. For example, if you have a 40% Canadian tax rate and a 30% U.S. tax rate, you have excess Canadian tax that you cannot use to offset your U.S. taxes. However, if you apply a large corporation tax or some other sort of non-income tax which is used as a credit against your Canadian income tax and drives that rate down to 30%, then there is no incentive to shift any income because you either pay 30% to Canada or 30% to the U.S.

M. Ernewein: Pas nécessairement. Si, par exemple, le taux d'imposition au Canada est de 40 p. 100 et qu'il est de 30 p. 100 aux États-Unis, une certaine partie des impôts payables au Canada ne donne pas droit à un crédit à l'égard des impôts payables aux États-Unis. Cependant, si l'on applique un impôt aux grandes sociétés ou quelque autre forme d'impôt non basé sur le revenu qui donne droit à un crédit à l'égard des impôts payables au Canada, de manière à ramener le taux d'imposition à 30 p. 100, les corporations ne sont pas tentées pas de transférer leurs revenus à l'étranger puisque leur taux d'imposition est de 30 p. 100, au Canada comme aux États-Unis.

However, if you make that credit go the other way so that you preserve your Canadian income tax rate at 40% but allow a certain portion of it to be credited against another sales tax or large corporation tax, you still have a 40% Canadian rate which is too high, which is causing some wastage in the U.S., and which will provide an incentive to try to get your income tax down so that 40% of x dollars of Canadian income translates into 30% of the amount of income subject to U.S. tax.

Si, par contre, on procède par cheminement inverse, de manière que le taux d'imposition sur le revenu au Canada demeure à 40 p. 100, mais qu'une partie des impôts payables donne droit à un crédit à l'égard d'une autre taxe, qu'il s'agisse d'une taxe de vente ou de l'impôt des grandes sociétés, le taux d'imposition au Canada demeure trop élevé, si bien qu'il ne permet pas d'obtenir un crédit intégral à l'égard des impôts payables aux États-unis. Par conséquent, les corporations chercheront à réduire leur impôt sur le revenu, de manière que 40 p. 100 de x montants de dollars canadiens équivalent à 30 p. 100 du montant de revenus imposables aux États-Unis.

Mr. Manley: I will leave the point. It seems to me you are paying the difference in the LCT anyway, but I think we have pushed it to the point of explanation.

M. Manley: Je n'irai pas plus loin. Il me semble que vous payez la différence en ce qui concerne l'impôt des grandes sociétés de toute façon, mais je crois que nous sommes allés assez loin dans nos explications.

L'article 19 est adopté

Clause 19 is carried

On clause 20

Article 20

[Text]

Mrs. Feltham: Mr. Chairman, rather than asking for an explanation on each one of those—I do have the explanations and I do have the document, but I still think it would be nice just to put in two or three sentences on each one of those. It only takes a minute. I think it would really help us. Rather than ask for each one, if we could just have a couple of sentences on each, I would feel better.

Mr. Lalonde: Clause 20 is a consequential amendment to the amendments in clause 17 related to income deferral for drought-induced sales of livestock, and ensures that the income inclusion part of the deferral will continue to apply through a winding-up. It is comparable to the amendment in subclause 19.(2) ensuring that the income inclusion at the end of the deferral carries through on amalgamations.

L'article 20 est adopté

• 1300

Le président: Il est maintenant 13 heures. Nous avons prévu de travailler de 11 heures à 12h30. Nous avons perdu 15 minutes au départ et nous avons pris 25 minutes pour aller voter. Si nous voulons avoir autant de temps, nous devons terminer à 13h10, mais si j'ai le consentement unanime, nous allons terminer tout de suite et revenir à 15h30.

• 1305

Mrs. Feltham: I have a meeting.

Le président: La séance est ajournée jusqu'à 15h30.

AFTERNOON SITTING

• 1603

The Chairman: We will start. We have our members.

Article 21

Le président: Messieurs les fonctionnaires, pouvez-vous nous décrire cet article en deux minutes comme le voulait madame?

Mr. Dan MacIntosh (Chief, Corporate Tax Division, Department of Finance): Under Part VI.1 of the Income Tax Act there is a special tax on dividends paid on preferred shares by large corporations. This is intended to ensure that such corporations are liable to an amount of tax under the Income Tax Act; therefore where such corporations are also subject to regular income tax under Part I of the Income Tax Act, there should be an offset so that the corporation will not be liable for both taxes.

This offset takes the form of a deduction under paragraph 110.(1)(k). The amount of the offset in the

[Translation]

Mme Feltham: Monsieur le président, au lieu de demander chaque fois des explications—j'ai les explications et le document qu'on nous a remis, mais il me semble qu'on pourrait nous expliquer l'article en deux ou trois phrases. Cela ne prendrait qu'une minute. Je crois que cela nous aiderait beaucoup, au lieu que nous ayons toujours à le demander, ce serait bien qu'on puisse nous donner systématiquement quelques phrases d'explication sur chaque article.

M. Lalonde: L'article 20 est une modification qui découle des modifications énoncées à l'article 17 en ce qui concerne le report d'impôt à l'égard des ventes de bétail rendues nécessaires par la sécheresse, et il vise à faire en sorte que l'inclusion du montant reporté s'applique même à la liquidation d'une corporation. C'est le pendant en quelque sorte de la modification énoncée au paragraphe 19(2) qui vise l'inclusion dans le revenu du montant reporté lorsqu'il y a fusion de deux sociétés.

Clause 20 is carried

The Chairman: It is now 13:00. Our meeting was to last from 11:00 to 12:30. We lost 15 minutes at the beginning, and another 25 minutes for the vote. If we want to have the same amount of time as originally scheduled, we would have to go to 13:10, but if I have unanimous consent, we will adjourn now and return at 15:30.

Mme Feltham: J'ai une réunion.

The Chairman: The meeting is adjourned until 15:30.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Nous allons commencer. Les membres du Comité sont en nombre suffisant.

Section 21

The Chairman: Could the officials describe this section in two minutes, as this lady asked for?

M. Dan MacIntosh (chef de la division de l'impôt sur les sociétés, ministère des Finances): Dans la partie VI.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, il existe un impôt spécial sur les dividendes versés par les grandes sociétés sur les actions privilégiées. Cet impôt vise à obliger ces sociétés à verser un certain montant en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, lorsqu'elles sont assujetties à un impôt normal sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu, il doit y avoir compensation, de façon qu'elles n'aient qu'un seul impôt à payer.

Cette compensation se présente sous la forme d'une déduction prévue à l'alinéa 110.(1)(k). Dans la Loi de

[Texte]

Income Tax Act now is five halves of the tax payable under—it is stated in subsection 191.1(1). That is the Part VI.1 of the act. The amount that would be deducted, following enactment of this amendment, would be nine quarters, rather than five halves of the amount of the Part VI.1 tax. The reason for this is to take into account prevailing corporate income tax rates. The five halves deduction presently in the act assumes a corporate income tax rate of 40%. Thus, for example, if a corporation were liable to \$40 of Part VI.1 tax, they would receive an offsetting deduction of 5/2 of the \$40; that is, they would get a \$100 deduction under paragraph 110(1)(k).

- 1605

At a 40% tax rate, this deduction would be worth \$40 to the corporation, and there would therefore be a matching tax under Part VI.1 and a reduction of tax under Part I. However, prevailing corporate tax rates are higher than 40%; therefore the fraction has been changed to reflect this. The nine quarters reflects a tax rate of 44% which, taking into account the federal and provincial tax rates, is a more accurate number.

Clause 21 agreed to

Article 22

Mr. MacIntosh: Clause 22 denies the intercorporate dividend deduction for dividends received as part of what is referred to as a "dividend rental arrangement". The general rule under the Income Tax Act is that Canadian corporations receive dividends free of ordinary income tax by virtue of section 112. However, this deduction is not intended to apply where the dividend is received as part of a dividend rental arrangement. A dividend rental arrangement is basically a tax avoidance scheme the object of which is to put into the hands of a corporation a dividend when in fact another person is the person who really owns the share.

Clause 22 agreed to

On clause 23

Mr. MacIntosh: Clause 23 concerns section 116 of the Income Tax Act. Where a non-resident intends to dispose of what is referred to as "taxable Canadian property", a certain amount of the proceeds of the sale must be paid to the Minister of National Revenue before the sale by the non-resident or, alternatively, the purchaser is liable to withhold a portion of the purchase price.

Generally speaking, taxable Canadian property includes real estate in Canada, shares of private Canadian corporations, large shareholdings in Canadian public corporations, plus some other sorts of property. The intention of the rule is to ensure that a non-resident will not be able to sell such property for a profit and then leave the Minister of National Revenue in the position of not being able to collect because the person is not resident in the country.

[Traduction]

l'impôt sur le revenu, le montant de la compensation est actuellement de 5/2 de l'impôt exigible—c'est ce que prescrit le paragraphe 191.1(1). Il s'agit de la partie VI.1 de la loi. Le montant déductible après l'adoption de cette modification serait de 9/4 et non plus de 5/2 du montant de l'impôt prévu dans la partie VI.1. Cette mesure vise à prendre en compte les taux d'impôt sur le revenu applicables aux sociétés. L'actuelle déduction de 5/2 correspond à un taux d'impôt sur le revenu des sociétés de 40 p. 100. Ainsi, une société qui doit 40\$ d'impôt en vertu de la partie VI.1 reçoit une déduction compensatoire de 5/2 de 40\$ c'est-à-dire qu'elle reçoit une déduction de 100\$ en vertu de l'alinéa 110(1)(k).

À un taux de 40 p. 100, cette déduction rapporte 40\$ à la société, et il va donc y avoir équivalence entre l'impôt versé en vertu de la partie VI.1 et la réduction d'impôt en vertu de la partie I. Cependant, comme les taux d'imposition des sociétés sont supérieurs à 40 p. 100, on a modifié la proportion en conséquence. La proportion de 9/4 correspond à un taux d'imposition de 44 p. 100 qui est plus conforme à la réalité, compte tenu des taux d'imposition fédéral et provinciaux.

L'article 21 est adopté.

Clause 22

M. MacIntosh: L'article 22 interdit toute déduction, d'une société à une autre, de dividendes perçus au titre d'un mécanisme de transfert de dividendes. Selon la règle générale de la Loi de l'impôt sur le revenu, exprimée à l'article 112, les sociétés canadiennes sont exonérées de l'impôt sur le revenu ordinaire sur les dividendes qu'elles perçoivent. Cependant, cette déduction n'est pas censée s'appliquer aux dividendes perçus au titre d'un mécanisme de transfert de dividendes, qui constitue essentiellement une solution d'évitement fiscal visant à attribuer un dividende à une société alors qu'en réalité, l'action appartient à quelqu'un d'autre.

L'article 22 est adopté

Article 23

M. MacIntosh: L'article 23 concerne l'article 116 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Lorsqu'un non-résident a l'intention de se défaire de ce qu'on appelle «un bien canadien imposable», il doit verser au ministre du Revenu national une partie du produit de la vente avant qu'elle n'intervienne, à défaut de quoi l'acheteur est tenu de retenir une partie du prix d'achat.

De façon générale, les biens canadiens imposables comprennent des biens fonciers situés au Canada, des actions de sociétés canadiennes privées, de participations importantes dans des sociétés canadiennes publiques et divers autres biens. Cette règle vise à empêcher un non-résident de vendre ce genre de biens à profit sans que le ministre du Revenu national soit en mesure de percevoir l'impôt exigible parce que le vendeur ne réside pas au Canada.

[Text]

At the moment, the amount of this withholding or prepayment of tax is confined to 15% of the cost of the property. This really is too low a figure. The proper tax rate should be set at 33.3%, which reflects the highest marginal rate on capital gains. That is why this number has been changed in this amendment.

L'article 23 est adopté

Article 24

M. Robert Dubrue (chef de sous-section; Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources; ministère des Finances): L'article 24 est strictement consécutif à l'article 48 qui, comme vous le savez, prévoit le remboursement des allocations familiales et des prestations de sécurité de vieillesse par un contribuable dont le revenu dépasse 50,000\$. L'article 24 prévoit une indexation de ce seuil de 50,000\$ de la même manière qu'est prévue l'indexation de tous les autres montants dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'article 24 est adopté

Article 25

• 1610

M. Dubrue: L'article 25, qui a trait à l'article 118.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu, allonge la liste des frais médicaux qui sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Il prévoit la déduction des dépenses engagées pour une transplantation de la moelle épinière ou d'un organe, ainsi que le coût de certaines modifications apportées à un logement pour permettre à une personne qui doit demeurer dans un fauteuil roulant ou à une personne dont le développement physique est limité, par exemple une personne naine, de bénéficier de la déductibilité de ses dépenses.

L'article 25 est adopté

Article 26

M. Dubrue: L'article 26 du projet de loi hausse de 47 p. 100 à 49.5 p. 100 pour 1989 et à 52 p. 100 pour les années subséquentes, le taux de surtaxe que doivent payer certaines personnes non résidentes et certaines personnes qui sont réputées résidentes du Canada, comme les membres des Forces armées et les ambassadeurs canadiens, pour veiller à ce que ces personnes aient un fardeau fiscal comparable à celui des Canadiens qui doivent payer un impôt provincial.

L'article 26 est adopté

Article 27

M. Dubrue: L'article 27 du projet de loi augmente graduellement le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe fédérale de vente, le faisant passer, pour les adultes, de 70\$ à 100\$ pour 1989 et à 140\$ pour les années subséquentes et, pour les enfants, de 35\$ à 50\$ pour 1989 et à 70\$ pour les années subséquentes.

L'article 27 est adopté

[Translation]

Actuellement, le montant de cette retenue ou de ce versement anticipé de l'impôt se limite à 15 p. 100 du prix du bien vendu, ce qui est insuffisant. Le taux d'impôt devrait être fixé à 33,3 p. 100, ce qui correspond au taux marginal le plus élevé sur les gains en capital. C'est pourquoi on a modifié ce taux dans la présente modification.

Clause 23 is carried

Clause 24

Mr. Robert Dubrue (Head, Personnel, Pensions, Trusts, Insurance and Resources, Department of Finance): Clause 24 is consequential to clause 48 which provides, as you know, for the repayment of family allowance and old-age security benefits when the tax payer's income is over \$50,000. Clause 24 provides for the indexation of this \$50,000 threshold in the same conditions as the indexation of every other amount prescribed by the income tax Act.

Clause 24 is carried

Clause 25

Mr. Dubrue: Clause 25 deals with section 118.2 of the Income Tax Act; it adds to the list of medical costs that can be deducted for income tax purposes. It provides for the deduction of expenses incurred for a bone marrow or organ transplant, and of expenses relating to modifications to the dwelling of a person confined to a wheelchair, or who lacks normal physical development, as a midget, for instance.

Clause 25 carried

Clause 26

Mr. Dubrue: Clause 26 of the bill increases from 47% to 49.5% for 1989 and to 52% for subsequent years the surtax rate payable by some non-residents and by some people who are deemed to be Canadian residents, as the members of the Armed Forces and Canadian ambassadors, to insure that their fiscal burden matches the fiscal burden of Canadians who must pay provincial tax.

Clause 26 is carried

Clause 27

Mr. Dubrue: Clause 27 will gradually increase the tax credit under the federal sales tax from \$70 to \$100 for an adult in 1989 and to \$140 in subsequent years and, for the children, from \$35 to \$50 in 1989 and to \$70 in subsequent years.

clause 27 is carried

[Texte]

On clause 28

Mr. MacIntosh: Clause 28 provides for calculation of the corporate surtax on corporations. Right now it is calculated as 3% of corporate tax after taking into account a number of deductions in computing corporate tax, principally the small business deduction. This amendment provides that the amount of corporate surtax is to be calculated on the corporation's tax liability before deduction of the small business deduction.

L'article 28 est adopté

On clause 29

Mr. MacIntosh: Clause 29 provides for a new tax under new Part 1.3 of the Income Tax Act, referred to as the large corporations tax. The large corporations tax is levied at 0.0175% of a corporation's taxable capital employed in Canada, and it is to ensure that large corporations bear their fair share of tax.

Mr. Soetens (Ontario): This relates to a representation that another Member of Parliament received who passed it to me just during the voting in the House. It is a letter that Mrs. Bobbie Sparrow, the member for Calgary Southwest, has received from the Independent Petroleum Association of Canada. I will just read you one paragraph and I would like your comment on it, although it is a lengthy report.

It says that IPAC believes that the large corporation tax disproportionately affects the independent sector of the oil and gas industry and is thus discriminatory and unfair. The industry, by virtue of its operating fundamentals, is capital intensive, has a large deferred income tax liability and requires long lead times to achieve profitability. For these reasons the LCT will become a relatively larger burden to the oil and gas industry than to other industries in Canada.

Do you concur that the oil and gas industry is being given a different burden and in fact a larger burden than other large corporations in Canada?

Mr. MacIntosh: I do not know how it breaks down on a sectoral basis, but it certainly is true that more of the large corporations tax will be paid by corporations that are not currently paying income tax. That is because the large corporations tax is creditable against corporate surtax, so if a corporation is paying no surtax it is appropriate that it should pay the large corporations tax, and that way all large corporations are contributing to the government's revenue.

If the resource sector companies are in the position whereby they are not paying income tax, I guess that would be the case.

[Traduction]

Article 28

M. MacIntosh: L'article 28 concerne le calcul de la surtaxe imposée aux sociétés. Actuellement, celle-ci représente 3 p. 100 de l'impôt sur les sociétés après un certain nombre de déductions, essentiellement celles destinées aux petites entreprises. Cette modification indique que le montant de la surtaxe des corporations doit être calculée sur l'impôt exigible de la société avant l'application de la déduction accordée aux petites entreprises.

Section 28 is carried

Article 29

M. MacIntosh: L'article 29 ajoute à la nouvelle partie 1.3 de la Loi de l'impôt sur le revenu un nouvel impôt appelé «impôt sur les grandes sociétés» qui est fixé à 0,0175 p. 100 du capital imposable de la société utilisé au Canada; cette mesure vise à assujettir les grandes sociétés à une juste part du fardeau fiscal.

M. Soetens (Ontario): J'ai ici un document reçu par un collègue député, qui vient de me le remettre pendant le vote à la Chambre. Il s'agit d'une lettre adressée par l'*Independent Petroleum Association of Canada* à M^{me} Bobbie Sparrow, députée de Calgary-Sud-Ouest. Il s'agit d'un document relativement volumineux, mais j'aimerais vous en lire un paragraphe, et vous me direz ce que vous en pensez.

L'IPAC estime que l'impôt sur les grandes sociétés pénalise les sociétés indépendantes du secteur pétrolier et gazier, et qu'il est donc discriminatoire et injuste. Les exigences de fonctionnement de l'industrie pétrolière en font un secteur à forte intensité de capitaux, dont une bonne partie de l'impôt sur le revenu exigible est reporté et où les entreprises ne parviennent à la rentabilité qu'au bout d'une longue période. Pour toutes ces raisons, l'impôt sur les grosses sociétés va pénaliser davantage le secteur pétrolier et gazier que les autres secteurs industriels canadiens.

Reconnaissez-vous que les sociétés pétrolières et gazières supportent un fardeau pétrolier différent de celui des autres grandes sociétés canadiennes, et qu'en fait, ce fardeau est plus lourd?

M. MacIntosh: Je ne connais pas la répartition sectorielle de cet impôt, mais il est vrai que l'impôt sur les grandes sociétés va être acquitté par des sociétés qui, actuellement, ne payent pas d'impôt sur le revenu. En effet, l'impôt sur les grandes sociétés peut faire l'objet d'un crédit sur la surtaxe des sociétés, de sorte que si une société ne paye pas de surtaxe, il convient de lui faire payer l'impôt sur les grandes sociétés, ce qui permet d'obliger toutes les grandes sociétés à contribuer aux recettes de l'État.

Si les sociétés du secteur des ressources ne paient pas actuellement d'impôt sur le revenu, cette mesure les frappera en effet plus durement.

[Text]

[Translation]

• 1615

Mr. Soetens: In the case of large corporations and in the case of the oil sector, I presume there are many years of activity before there is a dollar of revenue, and therefore in that period of time, although their asset base may be large, there is no revenue. The fact that they declare all their reserves in the ground as part of their asset base, are they going to be taxed on that?

Mr. MacIntosh: The corporations will be taxed according to the amount of their assets, that is correct. In this case we are basically using a different measure for determining a corporation's tax liability. Generally under the act it is income, computed in accordance with the act.

One could argue equally that wealth or assets is another valid measure of ability to pay. Therefore those corporations that are not liable to tax under the regular income tax will have to pay some of this large corporations tax.

Mr. Soetens: I have here another comment and I would just like your comments. It says:

the large corporation tax penalizes companies that employ full-cost accounting. Successful efforts accounting provides an accelerated write-off of unsuccessful exploration spending. As a result the company's cost pool is smaller and its asset base for the LCT is lower. A full-cost company includes unsuccessful exploration expenses in the whole-cost pool and depreciates those costs over the life of the whole reserve base.

Are we saying that because they choose to not take the accelerated write-offs because they are waiting until their oil revenues are coming in they are going to be penalized under this system?

Mr. MacIntosh: The capital tax base is determined not in accordance with tax base numbers but rather in accordance with the generally accepted accounting principles. If a corporation reports its assets as a certain amount in its financial statements and that method of reporting reflects a higher amount of assets, then they will be subject to a higher amount of tax.

Mr. Soetens: Since there is no point in taking accelerated write-offs since they do not have any profits or are paying no tax at the present time, they will be penalized through the LCT for that process.

Mr. MacIntosh: Like all companies, they are expected to report their income in accordance with generally accepted accounting principles, which will reflect the amount of income or loss and assets and liabilities they have. Whatever that amount is, will be the amount upon which their liability for large corporations tax is based.

M. Soetens: Dans le cas des grosses sociétés pétrolières, je suppose qu'il peut y avoir plusieurs années d'exploitation avant que les premiers revenus n'apparaissent et par conséquent, pendant cette période, malgré l'importance de l'actif, la société n'a aucun revenu. Or, elles doivent déclarer toutes leurs réserves comme élément d'actif; est-ce qu'elles seront imposées en fonction de cela?

M. MacIntosh: Les sociétés seront imposées en fonction de leur actif, c'est exact. Dans ce cas, nous utiliserons des éléments différents pour déterminer l'impôt payable par la société. En général, on se sert du revenu, calculé conformément aux dispositions de la loi.

On pourrait également considérer que la prospérité ou l'actif constitue des critères valides de la solvabilité. C'est pourquoi les sociétés qui n'ont pas d'impôt sur le revenu à payer vont devoir acquitter l'impôt sur les grosses sociétés.

M. Soetens: J'aimerais également avoir votre avis sur le passage suivant:

l'impôt sur les grosses sociétés pénalise les sociétés qui appliquent la méthode de capitalisation du coût entier. La comptabilisation des activités rentables permet un amortissement accéléré des dépenses de prospection improductives. Dans ce cas, l'ensemble des coûts de la société est inférieur, ce qui diminue son actif assujéti à l'impôt sur les grosses sociétés. En revanche, une société qui applique la méthode de capitalisation du coût entier intègre ses dépenses de prospection improductives à l'ensemble de ses coûts, qui sont amortis sur toute la durée de l'exploitation des réserves.

Faut-il en conclure que ceux qui n'optent pas pour l'amortissement accéléré parce qu'ils attendent leur revenu pétrolier vont être pénalisés par le nouveau régime?

M. MacIntosh: Le capital assujéti à l'impôt est déterminé non pas en fonction du montant de l'assiette fiscale, mais en fonction des principes comptables généralement reconnus. Si une société déclare dans ses états financiers un montant d'actif supérieur à la réalité à cause de cette méthode comptable, elle sera assujéti à un impôt plus lourd.

M. Soetens: Comme il ne sert à rien d'opter pour l'amortissement accéléré lorsque la société ne réalise pas de bénéfices ou qu'elle ne paye pas d'impôt actuellement, cette méthode comptable va la pénaliser aux fins de l'impôt sur les grosses sociétés.

M. MacIntosh: Comme toutes les sociétés, les compagnies pétrolières doivent déclarer leur revenu conformément aux principes comptables généralement reconnus, qui va faire apparaître le montant des profits ou des pertes, de l'actif ainsi que l'impôt à payer. Quel que soit ce montant, c'est lui qui sert de base au calcul de l'impôt sur les grosses sociétés.

[Texte]

Mr. Soetens: Have you seen this report from IPAC?

Mr. MacIntosh: I do not believe I have seen that report yet.

Mr. Soetens: I will undertake to get Mrs. Sparrow's approval to send you a copy.

Mrs. Feltham (Wild Rose): I could give it to her.

Mr. Soetens: You have a copy too? We will make sure you get a copy, because I think they make some valid points. When your technical paper comes forward maybe you will want to consider it.

Mr. MacIntosh: Thank you.

Mrs. Feltham: I would think of all of the clauses this is the one that concerns me more than any other, because of the petroleum companies and their concerns. They were not asked to come. I think that somehow there was a mix-up and they thought that our caucus would have let them know if they could have come.

What is being done now as far as taxing these large petroleum companies?

Mr. MacIntosh: At the present time they are subject to income tax on the same basis as other companies.

Mrs. Feltham: On their assets?

Mr. MacIntosh: No, on their taxable profits.

Mrs. Feltham: That is where their concern is. Sometimes for a year or two, or maybe a number of years when things are very slow, they have assets but they are not bringing in any money. Things are just in a state of freeze, and yet they are expected to pay tax because they do have the assets. To me this is a new way of taxing when you tax on assets and not on the amount of money is being made.

Mr. MacIntosh: It is true it is new for the federal government, but several of the provinces have levied capital taxes for a number of years. I would say that the capital tax reflects the wealth of a corporation rather than its income, and therefore is probably also a reasonable measure of its ability to pay tax.

• 1620

In addition, some of these companies do benefit from accelerated deductions under the Income Tax Act, and even though they may not be in a tax-paying position, they may be in a profitable position. Therefore, it is appropriate for them to pay an amount of tax.

Mrs. Feltham: At this stage they are anticipating coming before the finance committee to discuss this. Would that make a difference? How does one overlap the other?

Mr. MacIntosh: I am sorry, overlap which?

[Traduction]

M. Soetens: Avez-vous vu ce document de l'IPAC?

M. MacIntosh: Je ne pense pas.

M. Soetens: Je vais demander à M^{me} Sparrow si elle m'autorise à vous en faire parvenir une copie.

Mme Feltham (Wild Rose): Je pourrais lui en donner une.

M. Soetens: Vous en avez également une copie? Nous allons veiller à vous en faire parvenir une, car on y trouve des arguments très pertinents. Vous pourrez en prendre connaissance à l'occasion de la rédaction de votre document technique.

M. MacIntosh: Merci.

Mme Feltham: Cette disposition me préoccupe plus que toute autre, à cause du sort des compagnies pétrolières. Elles n'ont pas été invitées à comparaître ici. Je pense qu'il y a eu une certaine confusion; elles croyaient que notre caucus allait leur faire savoir si elles pouvaient se présenter.

Comment ces grosses compagnies pétrolières sont-elles imposées actuellement?

M. MacIntosh: Elles sont assujetties à l'impôt sur le revenu au même titre que les autres sociétés.

Mme Feltham: En fonction de leur actif?

M. MacIntosh: Non, en fonction de leurs bénéfices imposables.

Mme Feltham: C'est bien ce qui les préoccupe. Il peut arriver que pendant un an ou deux ou pendant plusieurs années lorsque les affaires tournent au ralenti, elles ne gagnent pas d'argent malgré leur actif. Elles tournent au ralenti, mais elles doivent tout de même payer de l'impôt à cause de leur actif. Pour moi, c'est une conception fiscale tout à fait nouvelle que de taxer l'actif et non pas les bénéfices.

M. MacIntosh: C'est effectivement nouveau pour le gouvernement fédéral, mais plusieurs provinces appliquent un impôt sur le capital depuis des années. On peut dire que l'impôt sur le capital tient compte de la prospérité d'une société plutôt que de ses revenus, et qu'il constitue donc sans doute un bon critère de sa solvabilité aux fins de l'impôt.

En outre, certaines de ces sociétés bénéficient des déductions accélérées prévues dans la loi de l'impôt sur le revenu, et même lorsqu'elles n'ont pas d'impôt à payer, elles peuvent réaliser des bénéfices. Par conséquent, il est normal de les assujettir à un certain impôt.

Mme Feltham: Actuellement, les compagnies pétrolières envisagent de comparaître devant le comité des finances pour aborder cette question. Est-ce que cela va changer quelque chose? Est-ce qu'il y a recoupement entre les travaux des deux comités?

M. MacIntosh: Excusez-moi, quel recoupement?

[Text]

Mrs. Feltham: They said they will be coming to the finance committee to discuss their large corporation tax. Once this is in place, will they still have to pay this tax? Is the amount already set by the Department of Finance.

Mr. MacIntosh: I am not really sure how to respond to that. Their representations will be taken into account in the same way as everyone else's, I suppose. Once the tax is enacted, they are going to be liable to it on the same basis as any other company.

Mr. Manley (Ottawa South): Their representation is taken the same as One Voice and the other senior groups that—

Mrs. Feltham: Is it possible just to leave this one and go on to the rest? I would like more clarification with the department before tomorrow.

Le président: Vous me demandez s'il est possible de réserver l'article 29 pour demain. C'est possible si le Comité y consent. Sinon, on continue comme on l'a fait pour les autres articles. Si je n'ai pas le consentement unanime, il va falloir une motion. Est-ce que vous la proposez?

Mrs. Feltham: I would move that we leave that one until tomorrow.

Mr. Manley: This is not the key clause to implement the large corporations' tax. This is a corollary clause. We were discussing it before the break. Did it not arise on another clause. . . ?

Mrs. Feltham: I agree with you.

Mr. Manley: What we should be talking about is the clause that implements Part I.3, which is clause 48. If we are going to reserve on one clause that deals with the large corporations tax, it probably should be clause 48, and just dispose of all the others. If we are going to come back for a fuller discussion of the large corporations tax, we should come back to the one that actually imposes the tax.

Le président: Si on veut faire réserver un article, c'est selon sa motivation. Par exemple, si un membre du Comité préfère qu'on se préoccupe de l'impôt des grandes sociétés, c'est son droit. Si un autre membre du Comité préfère qu'on s'occupe des pensions des personnes du troisième âge, c'est aussi son droit. C'est le Comité qui décide. C'est à la majorité des voix qu'on va décider quels articles on gardera pour la fin ou pour demain. Je vous demande votre avis sur la motion de M^{me} Feltham qui veut qu'on réserve l'article 29.

• 1625

Mr. Manley: I have a point of order, Mr. Chairman. If we are going to reach clause 48 today—unless members on the other side are proposing to also defer discussion of that one—I do not see how we can defer discussion of the large corporations tax credit. If we are going to vote later to impose the tax under clause 48, then why on earth

[Translation]

Mme Feltham: Elles doivent comparaître devant le comité des finances pour parler de l'impôt sur les grosses sociétés. Une fois que cette mesure sera en vigueur, est-ce qu'elles devront acquitter cet impôt? Est-ce que son montant a déjà été fixé par le ministre des Finances?

M. MacIntosh: Je ne pense pas pouvoir vous répondre de façon précise. Leur point de vue sera pris en considération au même titre que les autres. Une fois l'impôt en vigueur, elles y seront assujetties au même titre que les autres sociétés.

M. Manley (Ottawa-Sud): Leurs arguments seront considérés au même titre que ceux de *One Voice* et des groupes de personnes âgées qui. . .

Mme Feltham: Est-ce qu'on peut réserver cette disposition et passer à la suite? J'aimerais obtenir des précisions du ministère d'ici demain.

The Chairman: You are asking if clause 29 can stand until tomorrow. It is possible, if the Committee agrees. If not, we will go on as we did for the other clauses. If I do not have the unanimous consent, a motion will be required. Are you moving it?

Mme Feltham: Je propose que cette disposition soit reportée à demain.

M. Manley: Ce n'est pas la disposition essentielle concernant l'impôt sur les grosses sociétés. Il s'agit d'une disposition corollaire. Nous en avons parlé avant l'interruption. La question n'a-t-elle pas été soulevée à propos d'une autre disposition. . . ?

Mme Feltham: Je suis d'accord avec vous.

M. Manley: Nous devrions parler de l'article qui met en oeuvre la Partie I.3, à savoir l'article 48. S'il faut réserver un article concernant l'impôt sur les grosses sociétés, ça devrait être l'article 48; et nous pourrions disposer de toutes les autres dispositions. Si nous devons débattre de façon plus approfondie de l'impôt sur les grosses sociétés, il faudrait revenir sur les dispositions qui concernent directement cet impôt.

The Chairman: A clause can be stood for different reasons: a Committee member might rather deal with the large corporation tax and he or she has the right to do so. Another member may prefer us to deal with the pensions and the old-age security. It is up to the Committee. The majority will decide which clauses will stand until tomorrow or later. I put the question on Mrs. Feltham's motion that clause 29 stand.

M. Manley: J'invoque le règlement, monsieur le président. Si nous nous rendons jusqu'à l'article 48 aujourd'hui—à moins que les députés d'en face n'envisagent de remettre également le débat sur cette disposition—je ne vois pas pourquoi nous reportons le débat concernant le crédit d'impôt sur les grosses sociétés.

[Texte]

would we defer discussing the credit under clause 29? If we are going to defer clause 29, then we should agree at the same time to defer clause 48 which, as you noted, has other implications.

Mrs. Feltham: Okay, I will withdraw my motion. I am sure we will not get to clause 48 today, and that is the main one. You are right.

Mr. Butland (Sault Ste. Marie): On a point of order, let us defer it until we get to clause 48. If we defer it until that time, then it is time specific.

Mrs. Feltham: It is going to be lost anyway.

Le président: Est-ce que cela fait l'affaire de tout le monde? Avez-vous retiré votre motion, madame Feltham?

Mrs. Feltham: I have.

L'article 29 est adopté

Article 30

Mr. Harold White (Tax Counsel, Department of Finance): Mr. Chairman, clauses 30, 31, 32, 33, 34 and 35 are all consequential on the amendments made in clause 38. Clause 38 deals with the April budget measure which announced that the period allowed to Revenue Canada for reassessing corporations, other than Canadian-controlled private corporations, would be extended by one year from three years to four years. As a result of that change there were a number of consequential changes required throughout the act wherever that three-year period was referred to. There will be others later, but we are coming up to the first ones in clauses 30 through 35.

Les articles 30 à 35 inclusivement sont adoptés

Article 36

Ms Carol Muirhead (Chief, Personnel, Pensions, Trusts, Insurance and Resources, Department of Finance): Clause 36 amends an existing provision of the Income Tax Act which deals with the conditions for registration of Registered Retirement Savings Plans. It responds to concerns raised by Revenue Canada about existing rules that apply to certain benefits offered by the issuers of such plans to encourage people to acquire plans from that particular institution.

Under the existing rules it was clear that such benefits or advantages should not be offered, and that the penalty for failing that rule would be to revoke the plan itself and have the full amount of the RRSP come into the taxpayer's income. The change here replaces that existing rule with a penalty on the issuer of an RRSP that offers benefits to encourage people to put their money with the institution.

The policy reason for prohibiting such benefits being offered is that they would be offered on a tax-free basis, whereas the individual would be getting a deduction in

[Traduction]

Si nous votons plus tard l'impôt prévu à l'article 48, pourquoi faudrait-il reporter le débat sur le crédit prévu à l'article 29? Si nous reportons l'article 29, il faut également accepter de reporter l'article 48 qui, comme vous l'avez fait remarquer, a d'autres conséquences.

Mme Feltham: Entendu, je retire ma motion. Je suis certaine que nous ne nous rendrons pas à l'article 48 aujourd'hui, et c'est effectivement la disposition principale. Vous avez raison.

M. Butland (Sault Ste. Marie): J'invoque le règlement pour demander que cette disposition soit reportée jusqu'à l'étude de l'article 48, ce qui nous donne un moment précis dans le temps.

Mme Feltham: De toute façon, ma motion n'avait pas été acceptée.

The Chairman: Does everybody agree? Is your motion withdrawn, Mrs. Feltham?

Mme Feltham: Oui.

Clause 29 carried

Clause 30

M. Harold White (conseiller fiscal du ministère des Finances): Monsieur le président, les articles 30, 31, 32, 33, 34 et 35 sont des corrélatifs aux modifications apportées à l'article 38, qui concerne une disposition annoncée dans le budget d'avril dernier: Le délai dont Revenu Canada dispose pour réévaluer les sociétés autres que les sociétés privées appartenant à des intérêts canadiens est prolongé d'un an, et passe de trois à quatre ans. Du fait de ce changement, il faut apporter des modifications connexes à toutes les dispositions de la loi qui font référence à un délai de trois ans. Nous en trouverons d'autres par la suite, mais les premières se trouvent aux articles 30 à 35.

Clauses 30 to 35 inclusively carried

Clause 36

Mme Carol Muirhead (chef de la section des particuliers, des pensions, des fiducies, des assurances et des ressources, ministère des Finances): L'article 36 modifie une disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu qui définit les conditions d'enregistrement des régimes enregistrés d'épargne retraite. Il répond aux préoccupations formulées par Revenu Canada au sujet des règles actuelles applicables à certains avantages incitatifs proposés aux clients éventuels de ce genre de régime.

Les règles actuelles interdisent manifestement ce genre d'avantage incitatif, et toute infraction à la règle entraîne l'annulation du régime et le versement du montant intégral du REER dans le revenu imposable du contribuable. La présente modification remplace la règle en vigueur actuellement par une pénalité imposée à l'institution qui a émis le REER lorsque celle-ci propose des avantages incitatifs aux clients éventuels.

On a voulu interdire ce genre d'avantage, parce qu'il est exonéré d'impôt alors que le particulier obtient une déduction dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt

[Text]

computing his income for tax purposes in respect of the full amount of the contribution being made into the plan. So the new rule will penalize the issuer of a plan that offers one of these benefits or advantages.

The explanatory note is quite helpful on this. In addition, it clarifies that certain bonus interest and other amounts that accrue within a plan are acceptable.

L'article 36 est adopté

Article 37

Ms Muirhead: Clause 37 is a consequential amendment to the rules that apply to determine the adjusted cost basis of a life insurance policy. This calculation is necessary when you determine whether there is any income arising on a disposition of a life insurance policy. The consequential amendment removes the references to three-year accrual. It is consequential on our change to the accrual rules in clauses 4 and 5.

• 1630

L'article 37 est adopté

Article 38

Mr. White: Clause 38 relates to two major points. The first three subclauses are the principal amendments relating to the one-year extension of the time allowed for reassessing corporations other than Canadian-controlled private corporations.

Subclause 38.(4) is a consequential change relating to the new large corporations tax allowing or requiring the Minister of National Revenue to reassess preceding taxation years to give the carry back of credits relating to the large corporation's tax.

Clauses 38 and 39 agreed to

Article 40

Mr. MacIntosh: Clause 40 is an amendment to subsection 157(1). This concerns the obligation of corporations to pay their tax by monthly instalments. The amount of the monthly instalment is to be calculated by reference to the corporation's tax after deduction of the credit in respect of Part VI tax. Part VI tax levies a tax on large financial institutions. That tax can offset Part I tax. Therefore, instalments are to be calculated under Part I after taking that tax as a credit against the Part I tax.

L'article 40 est adopté

Article 41

Mr. White: Mr. Chairman, clause 41 is another change which is consequential on the 2% increase in the

[Translation]

sur le revenu en fonction du plein montant de sa contribution au régime. Par conséquent, la nouvelle règle va pénaliser l'émetteur d'un REER qui propose ce genre d'avantage incitatif.

La note explicative est très utile à ce sujet. En outre, elle indique que certains intérêts ou certains montants qui s'accumulent dans le régime ne sont pas visés par l'interdiction.

Clause 36 carried

Clause 37

Mme Muirhead: L'article 37 apporte une modification corrélative aux règles applicables pour déterminer le coût révisé d'une police d'assurance-vie. Ce calcul est nécessaire pour déterminer tout revenu éventuel résultant de la disposition d'une police d'assurance-vie. L'amendement corrélatif supprime toute mention d'intérêts courus pendant une période de trois ans. L'amendement découle de notre modification aux règles sur les intérêts courus dans les articles 4 et 5.

Clause 37 is carried

Clause 38

M. White: L'article 38 porte sur deux points principaux. Les trois premiers paragraphes sont les amendements principaux relatifs au prolongement du délai prévu pour la nouvelle cotisation des corporations autres que des corporations privées dont le contrôle est canadien.

Le paragraphe 38.(4) est une modification consécutive au nouvel impôt sur les grandes sociétés qui permet ou oblige le ministre du revenu national de procéder à une nouvelle cotisation des années d'imposition précédentes afin d'accorder aux grosses sociétés des déductions fiscales au titre d'impôts inutilisés.

Les articles 38 et 39 sont adoptés

Clause 40

M. MacIntosh: L'article 40 modifie le paragraphe 157(1). Il porte sur l'obligation des corporations de payer leur impôt par acomptes provisionnels. Le montant de l'acompte est calculé à partir de l'impôt sur la société après déduction des crédits accordés en vertu de la Partie VI. La Partie VI prévoit le prélèvement d'un impôt sur les grandes institutions financières. Cet impôt peut compenser l'impôt payable en vertu de la Partie I. Les acomptes provisionnels, donc, doivent être calculés conformément à la Partie I en considérant que l'impôt payable en vertu de la Partie VI représente un crédit d'impôt par rapport à l'impôt payable en vertu de la Partie I.

Clause 40 is carried

Clause 41

M. White: Monsieur le président, l'article 41 représente encore une modification consécutive à la hausse de 2 p.

[Texte]

prescribed rate of interest. It merely conforms the wording of other sections of the Income Tax Act with regard to the prescribed rate of interest.

Mr. Manley: These are on amounts that have been overpaid to taxpayers. Is the rate the prescribed rate or the prescribed rate plus 2%?

Mr. White: The way the regulation was amended, the prescribed rate will be the rate that would have been determined under the previous formula for all provisions of the act except for those provisions that require an amount to be paid to the minister or by the minister, in which case the prescribed rate is what would have been the rate plus 2%. So there is only one definition of prescribed rate, but it depends upon the wording of the provision it relates to.

Mr. Manley: In the case of excess refunds is the rate going to be the prescribed rate or...?

Mr. White: It will be the higher rate.

Mr. Manley: I would want to register a concern about this, Mr. Chairman, because there are cases where excess refunds are generated by the mistake of Revenue Canada. It has always struck me as being a little unfair that when a taxpayer unexpectedly receives a refund not only do they have to pay back but they also have to pay back with interest. We are now adding another 2% to the rate of interest they will have to pay on it. So I want this clause to be on division, if indeed the government members are in favour of such a charge on innocent, unwary taxpayers.

Mr. Soetens: You appreciate we would have to do it on division, because although we might agree with you or voted your way, it would not carry and then we would have a real box that pedals.

Mr. Manley: There are situations in which a refund is inadvertently received by mistake, not through any misrepresentation or wrongful filing. I think it is always burdensome to the individual to have to repay that, plus what can be a significant amount of interest.

- 1635

Le président: Malheureusement, je ne peux pas voter, mais je serais tenté de voter avec vous, monsieur Manley.

M. Manley: Merci, monsieur.

L'article 41 est adopté sur division

Article 42

Mr. MacIntosh: Clause 42 provides an amendment which is actually consequential on the amendment described in clause 40. Again, this provides that a corporation, in calculating its monthly payments of tax instalments, can take into account the amount of the tax credit it is allowed for taxes that it has paid under Part VI of the act.

[Traduction]

100 du taux d'intérêt prescrit. Il ne fait que rendre conforme le libellé d'autres articles de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne le taux d'intérêt prescrit.

M. Manley: Ce taux s'applique aux paiements excessifs versés aux contribuables. Le taux est-il le taux prescrit ou le taux prescrit plus 2 p. 100?

M. White: On a modifié le règlement de telle façon que le taux prescrit sera le taux qu'on aurait établi en vertu de la formule précédente qui valait pour toutes les dispositions de la loi, à l'exception de celles qui exigent qu'un certain montant soit versé au ministre ou par le ministre. Dans ce dernier cas le taux prescrit est le taux qu'on aurait établi plus 2 p. 100. Donc, il n'existe qu'une seule définition du taux prescrit, mais cela dépend du libellé de la disposition dont il relève.

M. Manley: Dans le cas des remboursements excessifs, le taux va-t-il être le taux prescrit ou...?

M. White: Ce sera le taux le plus élevé.

M. Manley: Monsieur le président, cela m'inquiète parce qu'il y a des cas où des remboursements excessifs ont été versés par la suite d'une erreur commise par Revenu Canada. J'ai toujours trouvé injuste que lorsqu'un contribuable touche un remboursement inattendu, il doit non seulement le rendre au gouvernement mais de plus, il est obligé de verser des intérêts. Nous sommes en train de majorer de 2 p. 100 le taux des intérêts qu'il aura à payer. S'il est vrai que les membres conservateurs de ce Comité sont en faveur d'imposer un tel fardeau aux pauvres contribuables, je veux que cet article soit adopté avec dissidence.

M. Soetens: Vous comprenez que nous serons obligés de l'adopter avec dissidence parce que, même si nous étions d'accord avec vous, si nous votions comme vous l'article ne serait pas adopté et cela nous compliquerait énormément la tâche.

M. Manley: Il arrive qu'on envoie un remboursement par mégarde, et non parce que le bénéficiaire a menti ou a produit une déclaration frauduleuse. Il est toujours pénible de se voir obligé, en plus de rendre le remboursement, de payer des intérêts parfois considérables.

The Chairman: Unfortunetaly, I cannot vote. But I would be sorely tempted to vote with you Mr. Manley.

Mr. Manley: Thank you sir.

Clause 41 is carried on division

Clause 42

M. MacIntosh: L'article 42 prévoit un amendement corrélatif à l'amendement énoncé dans l'article 40. Cet amendement prévoit qu'en calculant les acomptes provisionnels d'une société, on peut tenir compte du montant du crédit d'impôt accordé par rapport à l'impôt payable en vertu de la Partie VI de la loi.

[Text]

L'article 42 est adopté

On clause 43

Mr. White: Mr. Chairman, there are two measures to which this clause relates. The first one in subclause 43.(1) is consequential on the one-year increase in the reassessment period for large corporations; that is, corporations other than Canadian-controlled private corporations. Subclauses 43.(2) and (3) are consequential changes relating to the large corporations tax.

L'article 43 est adopté

Article 44

Mr. White: Mr. Chairman, clauses 44, 45 and 46 are all consequential on the one year extension in the reassessment period for corporations other than Canadian controlled private corporations.

Les articles 44 à 46 inclusivement sont adoptés

Article 47

M. Dubrule: Monsieur le président, l'article 47 traite de la surtaxe des particuliers et propose de hausser le taux de cette surtaxe de 3 p. 100 à 4 p. 100 pour 1989 et à 5 p. 100 pour les années 1990 et suivantes.

De plus, cet article prévoit l'introduction d'une nouvelle surtaxe de 3 p. 100 pour les personnes à revenu élevé. Pour 1989, ce taux sera de 1.5 p. 100. Cette surtaxe pour les personnes à revenu élevé est pour ceux dont l'impôt payable est de 15,000\$ et plus, ce qui correspond à un revenu annuel d'environ 70,000\$.

Clause 47 agreed to on division

On clause 48

M. Dubrule: La première partie de l'article 48 traite du remboursement des allocations familiales et des pensions de sécurité de vieillesse par les contribuables dont le revenu dépasse 50,000\$. Ce remboursement se fait au taux de 15 p. 100 de l'excédent du revenu sur le seuil de 50,000\$ jusqu'à concurrence des allocations familiales et des prestations de sécurité de vieillesse incluses dans le revenu.

Il est à noter que cette mesure est établie graduellement. C'est-à-dire que pour 1989, un particulier aura à payer un tiers du montant qu'il aurait normalement à rembourser; pour 1990, cette proportion sera haussée aux deux tiers, alors que pour 1991 et les années suivantes, le particulier devra rembourser tout le montant exigible.

Mr. Manley: On a technical point, why is the definition of income from Part I not adjusted to take into account the dividend gross-up?

M. Dubrule: J'aimerais préciser que, dans certaines circonstances, on a tenu compte de la majoration des dividendes, par exemple dans les mesures concernant l'impôt minimum. Comme cette mesure vise les personnes à revenu élevé, une personne qui aurait un revenu

[Translation]

Clause 42 is carried

L'article 43

M. White: Monsieur le président, il y a deux mesures auxquelles cet article se rattache. La première, dans le paragraphe 43.(1), est consécutive au prolongement d'un an de la période de nouvelle cotisation des grandes corporations, c'est-à-dire des corporations autres que les corporations privées dont le contrôle est canadien. Les paragraphes 43.(2) et 43.(3) sont corrélatifs aux amendements portant sur l'impôt sur les grandes sociétés.

Clause 43 is carried

Clause 44

M. White: Monsieur le président, les articles 44, 45 et 46 sont tous consécutifs au prolongement d'un an de la période de nouvelle cotisation des corporations autres que des corporations privées dont le contrôle est canadien.

Clauses 44 through 46 are carried

Clause 47

Mr. Dubrule: Mr. Chairman, clause 47 deals with the tax that individuals must pay and proposes that the rate of this tax be increased by 3% to 4% in 1989 and by 5% in 1990 and thereafter.

Further, this clause provides for the introduction of a new 3% high-income tax. In 1989 the rate would be 1.5%. This tax on high incomes is to be paid by those individuals whose tax payable exceeds \$15,000—this corresponds to an annual income of approximately \$70,000.

L'article 47 est adopté avec dissidence

Article 48

Mr. Dubrule: The first part of clause 48 deals with the tax on family allowance and old-age security benefits received by individuals whose income exceeds \$50,000. This tax is levied at a rate of 15% of income exceeding \$50,000 up to the total amount of family allowances and old-age security benefits included in the income.

It should be pointed out that this measure is being introduced gradually. In 1989, for example, an individual will have to pay a third of the amount that he would normally have to refund. In 1990, he will have to pay two thirds of the amount while in 1991 and thereafter, an individual will have to refund the entire amount.

M. Manley: J'ai une question d'ordre technique. Pourquoi ne modifie-t-on pas la définition du revenu de la partie I pour tenir compte de la majoration des dividendes?

Mr. Dubrule: I would like to make clear that in certain circumstances we have taken dividend gross-ups into account—for example, in measures concerning minimum tax. Since this measure concerns individuals with high income, someone who had an income of approximately

[Texte]

d'environ 40,000\$, avec la majoration du dividende, serait automatiquement assujettie à ce niveau de remboursement des allocations familiales ou des pensions de vieillesse. Cependant, on se rend compte qu'un contribuable qui reçoit des dividendes totalisant environ 40,000\$ a nécessairement un capital de près d'un million de dollars. Donc, il n'est pas jugé nécessaire d'ajouter de la complexité ou un raffinement pour ce type de contribuable.

• 1640

Mr. Manley: Why did you not include that in the minimum tax? Is this a wealth tax or is it a tax on income?

M. Dubrue: En ce qui concerne les contribuables, bien que l'on soustraie le montant de la majoration du revenu, on n'accorde pas, au niveau du calcul de l'impôt minimum, le crédit pour dividendes. On fait la répartition au niveau du calcul de l'impôt payable même si la personne doit rembourser les prestations qu'elle a reçues.

Mr. Manley: Let me see if I understand this. You are saying \$1 million. You are assuming a very low rate of dividend if you were to go and invest it in preferred shares. Let us use a more realistic figure and assume we could generate a preferred share dividend of 9% or 10%. You are saying if I am wealthy and I put that money out to earn interest, I should be entitled to get \$50,000 worth of interest on it before I have my old age pension taxed back. So at that rate of, say, 10%, I would need \$500,000. But because I happen to put it into stock and earn preferred share dividends I should experience a threshold of only \$40,000, because your definition includes the gross-up. Is that really what you are telling me?

This dividend tax credit thing is ridiculous. You know that. That is meant to create the integration of the taxation on the corporate income. It has nothing to do with the family allowance.

M. Dubrue: Il est vrai que cela n'a rien à voir avec le remboursement des allocations familiales. Cependant, on peut affirmer que, règle générale, une personne qui reçoit un revenu de dividendes de 40,000\$ reçoit un revenu moindre que ce qu'elle recevrait si elle investissait son capital sous forme d'intérêt, justement à cause des allègements fiscaux reliés aux dividendes. Dans le contexte de ce remboursement des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse, il est important de conserver un certain degré de simplicité dans les dispositions et les ajustements qu'on doit effectuer au niveau du revenu net, qui est un montant facilement identifiable dans la déclaration.

Mr. Butland: Can you tell us, if you know exactly, whether it is \$300 million or \$500 million, as I think the

[Traduction]

\$40,000 would, after the dividend gross-up, would automatically be liable to this rate of tax on family allowance and old-age security benefits. We know, however, that a taxpayer who receives dividends totaling approximately \$40,000 must have capital assets of close to \$1 million. Therefore, it is not considered necessary to make things more subtle or complex for this category of taxpayer.

M. Manley: Pourquoi n'avez-vous pas inclus cette mesure dans celles portant sur l'impôt minimum? S'agit-il d'un impôt sur la fortune ou d'un impôt sur le revenu?

Mr. Dubrue: As far as the taxpayers are concerned, even though we are deducting the amount of an increase in revenue, we are not allowing the dividend credit to be used in calculating minimum tax. The tax is calculated at various points even if the individual has to refund all benefits received.

M. Manley: Dites-moi si je vous comprends bien. Vous dites un million de dollars. Si ce montant était investi dans des actions privilégiées, vous supposez un taux très bas de dividendes. Prenons un chiffre plus réaliste et supposons que ces actions privilégiées génèrent des dividendes de 9 ou 10 p. 100. Vous dites que si je suis riche et si j'investis mon argent pour qu'il génère des intérêts, je devrais avoir droit à jusqu'à 50,000\$ en intérêts avant que mes prestations de sécurité de la vieillesse ne soient récupérées. Pour avoir droit à un taux de 10 p. 100, par exemple, il me faudrait 500,000\$. Mais parce que je l'ai investi dans des actions privilégiées qui génèrent des dividendes, mon seuil serait fixé à 40,000\$ parce que votre définition inclut la majoration de dividendes. C'est bien cela?

Ce crédit d'impôt pour dividendes est ridicule. Vous le savez. Cette mesure est censée harmoniser le régime fiscal suivant le modèle de l'impôt sur les sociétés. Cela n'a rien à faire avec les allocations familiales.

Mr. Dubrue: It is true that this has nothing to do with the repayment of family allowances. Nevertheless, you cannot say that, as a general rule, someone who has dividend income of \$40,000 has an income lower than he would have if he had put his money out to earn interest—and this, precisely because of dividend-related tax breaks. Where the repayment of family allowances and old age security benefits are concerned, it is important that the provisions and the adjustments concerning net income—which is an amount that is easy to identify in a tax return—be kept simple.

M. Butland: Savez-vous combien d'argent cette disposition de récupération va générer pour le

[Text]

minister had suggested to us earlier, that the claw-back provision will realize for the Government of Canada?

Mr. Don MacDonald (Director, Personal Tax Analysis Division, Department of Finance): The answer is that each of the measures generates about \$300 million gross, but because both family allowances and old age security are already taxable, the net amount total this measure is going to generate will be in the neighbourhood of \$500 million.

Mr. Butland: Seemingly unrelated, but nevertheless for comparison figures, yesterday's announcement by the minister of changes in RRSPs and so on, how much revenue will the government forgo because of those announcements yesterday?

• 1645

Mr. MacDonald: The announcements yesterday will have no net impact on government revenues.

Mr. Manley: You are going to have to explain that one to me. I am just a simple lawyer.

Mr. Dorin (Edmonton Northwest): If you cut back from 20 to 18 in terms of the maximum income, and then boosted the other stuff so it is a switching around of... But in the scheme of things it does not really change anything for all of us.

Mr. MacDonald: Mr. Chairman, I was trying to avoid the phrase "revenue neutral". That may have been the cause of the confusion. But as the member of the committee points out, both tightening and relieving measures are in the legislation announced yesterday, so the net effect is to leave the cost of the pension system unchanged in terms of the tax assistance.

Mr. Manley: Did we complete the large corporations tax and the questions that Mrs. Feltham wanted to ask? That is also in that clause.

Mrs. Feltham: I wanted to go back to have you explain ITA 181 to 181.(9). In your explanations you say this tax will be payable for taxation years ending after June 1989, and will be required to be paid in monthly instalments commencing in 1990. The new tax will be creditable against a 3% corporate surtax imposed under subsection 123.(2) of the act to the extent that it is levied on income earned in Canada. How does one relate to the other? One is earning money, and in the other case we are talking about capital.

Mr. MacIntosh: That is right. Would you like me to explain the provisions first, or answer your question first?

[Translation]

gouvernement du Canada? Est-ce 300 millions de dollars ou 500 millions de dollars comme le ministre l'a laissé entendre tantôt?

M. Don MacDonald (directeur, Division de l'analyse de l'impôt des particuliers, ministère des Finances): Chacune des mesures va générer un montant brut de 300 millions de dollars. Cependant, puisque les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse sont déjà imposables, le montant net d'argent généré par cette mesure va être environ 500 millions de dollars.

M. Butland: Cela pourrait sembler ne pas avoir de rapport mais je voudrais que vous nous disiez, à titre de comparaison, à combien d'argent le gouvernement va-t-il renoncer suite aux modifications au régime enregistré d'épargne-retraite, parmi d'autres modifications que le ministre a annoncées hier?

M. MacDonald: Les mesures annoncées hier n'auront pas de répercussion nette sur les recettes gouvernementales.

M. Manley: J'ai besoin que vous m'expliquiez cela. Je suis simplement un avocat.

M. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Si vous ramenez le revenu maximum de 20 à 18 et augmentez ensuite l'autre... de sorte que vous remplacez l'un par l'autre... En fait, cela ne change pas grand-chose pour aucun d'entre nous.

M. MacDonald: Monsieur le président, j'ai essayé d'éviter l'expression «sans incidence sur les recettes», qui est peut-être à l'origine de la confusion. Mais comme l'a fait remarquer un des membres du Comité, le projet de loi annoncé hier contient à la fois des mesures de durcissement et des mesures de relâchement, de sorte que l'effet net sur le régime des pensions est nul sur le plan de l'impôt.

M. Manley: Avons-nous réglé la question de l'impôt sur les grosses sociétés et M^{me} Feltham a-t-elle eu la chance de poser toutes ses questions? C'est également mentionné dans cet article.

Mme Feltham: J'aimerais que vous nous expliquiez l'article 181 de la Loi de l'impôt sur le revenu, jusqu'à l'alinéa 9. En guise d'explication, vous avez dit que cette taxe serait payable pour les années d'imposition se terminant après juin 1989, et qu'elle devrait être payée sous forme de paiements mensuels à partir de 1990. Cette nouvelle taxe pourra être déduite d'une surtaxe de 3 p. 100 sur les sociétés, imposée aux termes du paragraphe 2 de l'article 123 de la loi, dans la mesure où il s'agit de revenus gagnés au Canada. Quelle est la relation entre les deux? Il s'agit d'un côté d'un revenu et de l'autre d'un capital.

M. MacIntosh: C'est juste. Voulez-vous que je vous explique les dispositions de la loi en premier ou que je réponde d'abord à votre question?

[Texte]

Mrs. Feltham: I would like you to try to explain to me how we are going, and why we are taxing the capital items rather than the income in some of these larger companies. If there is a way we are already taxing the income, how do they interrelate?

Mr. MacIntosh: Yes, there is a way we are taxing them on income under Part I of the Income Tax Act, and those corporations paying sufficient corporate income tax—or, more specifically, corporate surtax—on income earned in Canada will be able to offset that amount with the amount of any of the new large corporations tax. That is how they interrelate.

Going through the provisions, all of which are contained in the new Part I.3, you may see from the explanatory notes that the new tax is levied at a rate of 0.175% on a corporation's capital employed in Canada in excess of \$10 million so, generally speaking, the new tax will apply only to the largest corporations.

In proposed subsection 181.(1) of the Income Tax Act, the first provision of the new part, several of the terms used are defined principally on... Just to highlight the items of greatest importance, the term "long term debt", used in defining the capital of a financial institution, basically means bank debentures or those debt obligations of other financial institutions that would be bank debentures—that is, five year subordinated debt. Under proposed subsection 181.(2), various terms used in the new part are to be defined by regulation.

Proposed subsection 181.(3) is a kind of interpretative rule which states that in determining the amount of the new tax generally accepted accounting principles are to be used; that is, the figures on a corporation's financial statements are to be used rather than tax figures. It is hoped this will make the tax a bit easier to comply with.

Proposed subsection 181.1 (1) is the charging provision for the new part. This is the part of the legislation that actually levies the tax and, as I stated earlier, this is where the rate is set—it is 0.175% of taxable capital employed in Canada. Under proposed subsection 181.1 (2), because this is an annual tax therefore there should be proration where there is a short year-end in order that a corporation not be penalized because it has a short taxation year rather than the regular annual taxation year.

Proposed subsection 181.3 exempts certain companies from the tax, such as non-resident-owned investment corporations, bankrupt corporations, other sorts of tax-exempt corporations, and corporations that do not carry on business nor are resident in Canada are not liable to the tax.

[Traduction]

Mme Feltham: J'aimerais que vous m'expliquiez ce que nous faisons et que vous me disiez pour quelles raisons nous imposons non pas le revenu de certaines de ces grosses sociétés, mais leur capital. Si leur revenu est déjà imposé, quelle est l'interrelation entre ces deux mesures?

M. MacIntosh: En vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, ces sociétés paient un impôt sur le revenu et celles qui en paient suffisamment—ou plus précisément, celles qui paient suffisamment de surtaxe sur le revenu gagné au Canada pourront voir annuler toute nouvelle taxe sur les grosses sociétés. Voilà la relation entre les deux mesures.

Quant aux dispositions de la loi qui se trouvent toutes dans la nouvelle partie I.3, en lisant les notes explicatives, vous pouvez constater que la nouvelle taxe de 0,175 p. 100 s'applique dans le cas d'une société dont le capital, utilisé au Canada, dépasse les 10 millions de dollars, de sorte que cette nouvelle taxe représente simplement un impôt sur les grandes corporations.

L'article 181.(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui est la première disposition de la nouvelle partie, la définition de plusieurs des termes utilisés repose essentiellement sur... Pour prendre les points les plus importants, l'expression «passif à long terme», utilisée pour définir le capital d'une institution financière, représente essentiellement des débetures ou des dettes subordonnées dues à d'autres institutions financières pour une durée d'au moins cinq ans. Le paragraphe 2 de l'article 181 précise que certains des termes utilisés dans la nouvelle partie seront définis par règlement.

Le paragraphe 3 de l'article 181 donne en quelque sorte la règle d'interprétation en précisant que pour déterminer le montant de la nouvelle taxe, on se conformera aux principes comptables généralement reconnus; c'est-à-dire qu'on utilisera les chiffres contenus dans les états financiers de la corporation, plutôt que ceux des taxes. On espère faciliter ainsi l'application de la taxe.

• 1650

L'alinéa 1 du paragraphe 1 de l'article 181 contient la disposition fiscale de la nouvelle partie. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la taxe est de fait imposée aux termes de cette partie de la Loi, puisque c'est là que l'on établit le montant, soit 0,175 p. 100 de l'excédent éventuel du capital imposable utilisé au Canada. Parce qu'il s'agit d'une taxe annuelle, aux termes de l'alinéa 2 du paragraphe 1 de l'article 181, le calcul doit se faire proportionnellement au nombre de mois lorsque l'année d'imposition est plus courte que l'année d'imposition normale.

Le paragraphe 3 de l'article 181 exempte certaines compagnies de cette taxe, par exemple les corporations de placement appartenant à des non-résidents, les corporations qui ont fait faillite, d'autres corporations qui ne paient pas d'impôts, et les corporations qui n'exploitent pas d'entreprise au Canada et qui ne résident pas au Canada.

[Text]

Taxable capital employed in Canada for corporations that are not a financial institution will be determined under the income tax regulations, and basically there the same formula will be used as for determining what portion of a corporation's taxable income is earned in any particular province. In other words, for most companies the proportion of the company's capital that is considered to be used in Canada will be based upon the revenues and salaries, where the revenues of the company are derived, its gross sales, and its salaries and wages, because we only wish to apply the tax on the capital that is used in this country. The capital that takes advantage of the resources of this country is going to be subject to tax.

Moving onwards, proposed subsection 181.2 (3) is the next most important provision. This defines the capital of a corporation. This is its capital stock, in other words, the paid-up capital of its shares, what the company received on the issuance of its shares, its retained earnings, any other sorts of surplus, any reserves that it has set up; in other words, that have been allocated out of the surplus that are not deductible for income tax purposes. Its debt capital, loans or advances to the company, debt obligations issued by the corporations—all these amounts are included in the capitalization of the company and therefore form the base to which the tax is to be applied.

In order to avoid double taxation that would occur, for example, where there is an investment in a corporation, that corporation takes those funds and invests it in another corporation which takes the funds and invests it into further corporations, so you have this corporate chain—all corporations capitalized with essentially the same amounts. It would be rather unfair to apply the same capital tax to all those companies. Therefore, in order to avoid that, corporations are permitted to deduct in determining their taxable capital and investment allowance—and this investment allowance really is in respect of their investments in other corporations such as shares of other corporations, loans or advances to other corporations and similar investments.

As I stated earlier, proposed subsection 181.3 (1) contains rules for determining the capital—taxable capital—employed in Canada, and the investment allowance of financial institutions which are subject, because of their nature, to different calculations for their capital. This is provided in subsection 181.3.

Moving on now to proposed subsection 181.4, this is the tax that determines the capital for non-resident corporations. A special rule is applied for determining the taxable capital of a company which is not resident in Canada but carries on business here as a branch operation. And here, basically the amount of its capital will be the amount of its assets that are used in Canada.

[Translation]

Pour les corporations autres que les institutions financières, le capital imposable utilisé au Canada sera défini par les règlements afférents à la Loi de l'impôt sur le revenu, et l'on utilisera essentiellement la même formule pour déterminer quel pourcentage du revenu imposable de la corporation a été gagné dans une province donnée. En d'autres termes, dans la plupart des cas, le pourcentage du capital de la compagnie qui est censé être utilisé au Canada sera calculé en fonction des revenus et des salaires, de l'origine des revenus de la compagnie, du montant des ventes brutes, des salaires payés, car nous voulons que la taxe ne s'applique qu'à la partie du capital utilisée dans notre pays. Tout capital qui profite des ressources de ce pays sera également assujettie à cette taxe.

Plus loin, nous avons une disposition très importante, soit l'alinéa 3 du paragraphe 2 de l'article 181. Cet alinéa définit le capital d'une corporation. Il s'agit de son capital-actions, en d'autres termes, le capital nominal que la compagnie reçoit en mettant ses actions sur le marché, ses bénéfices non distribués, toutes sortes de surplus, et toutes réserves établies; en d'autres termes, la partie du surplus qui a été distribuée n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Son capital d'emprunt, les prêts ou avances consentis à la compagnie, les titres de créances émises par des corporations—tous ces montants sont inclus dans la capitalisation de la compagnie et constituent la base d'imposition de cette taxe.

Pour éviter la double imposition, par exemple dans le cas d'un investissement dans une corporation, la corporation investit ses fonds dans une autre corporation qui réinvestit à son tour dans d'autres corporations, bref, des corporations capitalisées avec les mêmes fonds. Ce serait injuste d'appliquer la taxe sur le capital dans le cas de chacune de ces compagnies. Pour l'éviter, donc, on permet aux corporations de déduire l'allocation de placements en calculant le capital imposable et cette allocation de placements s'applique aux investissements faits dans d'autres corporations, par exemple l'achat d'actions dans d'autres corporations, des prêts ou des avances consentis à d'autres corporations et tout autre investissement similaire.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'alinéa 1 du paragraphe 3 de l'article 181 contient certaines règles pour déterminer le capital imposable déterminé au Canada, ainsi que les allocations de placements qui, de par leur nature même, font l'objet de calculs différents à cette fin. Tout cela est couvert dans le paragraphe 3 de l'article 181.

Passons maintenant au paragraphe 4 de l'article 181, qui détermine le capital imposable pour les corporations appartenant à des non-résidents. Lorsque la corporation ne réside pas au Canada mais exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable au Canada, une règle spéciale s'applique pour la détermination du capital imposable. Dans ce cas, le montant du capital imposable est le montant de l'actif utilisé au Canada.

[Texte]

[Traduction]

• 1655

Proposed subsection 181.5 provides for the capital deduction of a corporation. That is, in determining the tax base, each corporation or each group of related corporations is permitted to deduct \$10 million, and this assures that small corporations will not be subject to this new tax.

Le paragraphe 5 de l'article 181 prévoit l'abattement de capital pour une corporation. Autrement dit, en déterminant la base d'imposition, chaque corporation ou chaque groupe de corporations connexes peut déduire un montant de 10 millions de dollars, ce qui laisse supposer que les petites corporations ne seront pas touchées par cette nouvelle taxe.

Proposed subsections 181.6 and 181.7 contain administrative and procedural type rules requiring these corporations to file tax returns and to pay their tax liability in monthly installments. Proposed subsection 181.8, similar to the income tax, provides that where the tax is not paid on a timely basis, the corporation will be subjected to interest charges. Proposed subsection 181.9 provides that various of the rules provided in Part I of the act relating to assessments, interest penalties, appeals, objections and all of that sort of thing, apply with equal force to the new tax under Part I.3.

Les paragraphes 6 et 7 de l'article 181 précisent les règles administratives et procédurales à suivre aux termes desquelles ces corporations doivent remplir des déclarations de revenu et payer leurs impôts en versements mensuels. Le paragraphe 8 de l'article 181, tout comme dans le cas de l'impôt sur le revenu, prévoit que lorsque la taxe n'a pas été payée ponctuellement, la corporation devra payer des frais d'intérêts. Le paragraphe 9 de l'article 181 contient les dispositions applicables prévues dans la partie I de la loi relativement aux cotisations, intérêts à verser, appels, objections, etc. qui s'appliqueront également à la nouvelle taxe précisée à la partie I.3.

Mrs. Feltham: Is it true then that a large corporation that is in a holding pattern would still have to pay tax? Again, I am looking at petroleum companies. If they are in a holding pattern, they would still have to pay a tax even if they did not do business for that year.

Mme Feltham: Dans ce cas, est-ce qu'une grande corporation qui subit une moins-value devra tout de même payer cette taxe? Je pense aux sociétés pétrolières qui devront payer une taxe, même pour une année où elles n'ont pas exploité.

Mr. MacIntosh: Yes, that is correct. However, the amount of the tax is, as we saw earlier, creditable against the corporation's Canadian income surtax payable under Part I, and if it cannot be used in that year, it can be carried back three years and forward seven years to offset their income surtax liability in those other years.

M. MacIntosh: C'est juste, en effet. Néanmoins, comme nous l'avons vu tout à l'heure, le montant de cette taxe peut être déduit de la surtaxe payable par la corporation en vertu de la partie I sur ses revenus canadiens, et si la déduction ne peut être faite dans l'année, elle peut être reportée sur trois ans en arrière et sept ans en avant pour diminuer la surtaxe sur le revenu payable ces années-là.

Mr. Butland: What is the demarcation point between a large and a small corporation?

M. Butland: Quel est le seuil à partir duquel une petite corporation devient une grosse corporation?

Mr. MacIntosh: It is \$10 million of capital.

M. MacIntosh: À partir de 10 millions de capital.

Mr. Butland: How would that be decided? I know it is historical; I appreciate that.

M. Butland: Comment l'a-t-on décidé? Je sais que ça remonte à quelque temps déjà.

Mr. MacIntosh: No. It is determined at the end of the year. If a corporation's capital is, at the end of a particular taxation year, in question—

M. MacIntosh: Non. La décision est prise à la fin de l'année. Si le capital de la corporation, à la fin d'une année d'imposition donnée,...

Mr. Butland: No. My question is: why \$10 million as opposed to \$5 million or \$15 million?

M. Butland: Ce que je vous ai demandé, c'est de savoir pourquoi 10 millions plutôt que cinq millions ou 15 millions?

Mr. Dorin: That is traditionally what is thought of as a large corporation in Canada under the Corporations and Labour Unions Returns Act, I believe.

M. Dorin: Traditionnellement, en vertu de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, si je ne m'abuse, c'est ainsi qu'on définit une grande corporation au Canada.

Mr. Butland: That is what I figured the answer would be. No one thought of changing that, then.

M. Butland: Je m'attendais à ce genre de réponse. Personne n'a donc songé à changer cela.

Mr. Soetens: It is indexed to inflation minus three points.

M. Soetens: Le montant est indexé en fonction du niveau d'inflation moins 3 p. 100.

Clause 48 agreed to on division.

L'article 48 est adopté à la pluralité des voix.

[Text]

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I realize we would normally sit until about 5 p.m. today, and I have had some discussion with some members present about whether we can possibly complete a review of this bill today, clauses 49 through 60. I think we hit the contentious one with clause 48. I am not sure if members have concerns about other clauses, but I would be happy at this point to move adoption of clauses 49 through 60.

• 1700

Clauses 49 to 53 inclusive agreed to

Article 54

Mr. White: Proposed subclause 54.(3) is an amendment to the rule that provides that most things sent by first-class mail are considered to be received on the day they are mailed. An exception to that rule was provided two years ago. It said that source deductions are only considered to be received on the day they are actually received. We are extending that exception to apply to taxes payable by corporations. It will not be adequate for the corporation to have mailed its tax payments by the due date; they will have to have actually been received by the day they are due.

Mr. Manley: I want to register an objection in principle to that. It seems to me that if the minister is going to take advantage of the delay in the mails, he ought to give the same advantage to the taxpayers as well. On amounts payable by the minister, unless interest runs until they are actually paid, it seems to me the minister should be willing to wait for the mail just like the taxpayers.

Mr. White: In most cases, the corporations would make their tax payments by depositing them at a bank, and they would be considered to be paid at that time.

Mr. Manley: So you do not need this provision.

Mr. White: For those taxpayers who choose to use the mail, we do need this kind of a rule.

Mr. Manley: So? My point remains.

Clause 54 agreed to on division

L'article 55 est adopté

Article 56

Mr. MacIntosh: This clause relates to taxes on preferred share dividends. Those taxes are collected by the federal government, principally under Part VI.1 of the Income Tax Act, but they will offset a corporation's regular Part I income tax by virtue of the deduction discussed earlier under paragraph 110.(1)(k).

• 1705

As a result, the corporation's taxable income will be reduced, and the provincial governments will have a

[Translation]

M. Soetens: Monsieur le président, je sais que normalement nous siégerions jusqu'à 17 heures ce soir et j'ai discuté avec certains des membres présents pour voir s'il serait possible de terminer l'étude du projet de loi aujourd'hui, des articles 49 à 60. Je pense que l'article 48 présente un obstacle. Je ne sais pas s'il y a d'autres articles qui inquiètent les députés, mais je serais prêt à proposer l'adoption des articles 49 à 60 dès maintenant.

Les articles 49 à 53 inclus sont adoptés

Clause 54

M. White: Le paragraphe 3 de l'article 54 amende la règle aux termes de laquelle la plupart des envois de la première classe sont réputés reçus par le destinataire le jour de leur mise à la poste. On avait fait exception à cette règle il y a deux ans en décidant que les déductions à la source ne sont réputées reçues que le jour où elles sont effectivement reçues. Cette exception s'applique désormais à toutes les taxes dues par les corporations. Il ne suffit donc pas qu'une corporation envoie ses paiements à la date à laquelle ils sont dûs; les montants doivent en fait être reçus à la date due.

M. Manley: Je voudrais manifester mon opposition à ce principe. Il me semble que si le ministre a l'intention de profiter du retard du courrier, les contribuables aussi devraient jouir de ce même avantage. À moins que l'intérêt ne coure jusqu'au moment où les sommes sont actuellement versées, dans le cas de sommes qui lui sont dues, le ministre devrait pouvoir attendre son courrier tout comme les contribuables.

M. White: Dans la plupart des cas, les corporations paient leurs taxes à la banque-même et dans ce cas, on considère que le montant a été payé au moment du versement.

M. Manley: Dans ce cas, nous n'avons pas besoin de cette disposition.

M. White: Pour les contribuables qui choisissent d'utiliser le courrier, ce genre de règles est utile.

M. Manley: Et alors? Mon argument tient toujours.

L'article 54 est adopté à la plupartité des voix

Clause 55 is carried

Clause 56

M. MacIntosh: Cet article s'applique aux taxes relatives aux dividendes sur les actions privilégiées. Le gouvernement fédéral, essentiellement en vertu de la partie VI.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, perçoit ces taxes, mais elles peuvent être déduites de l'impôt normal que la corporation paie sur le revenu conformément à la disposition prévue à l'alinéa (k) du paragraphe (1) de l'article 110 dont nous avons discuté.

Cette disposition diminue donc le revenu imposable de la corporation et les gouvernements provinciaux ne

[Texte]

smaller base on which they can levy their own corporate tax. To bring them up to par, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act provides that the Minister of Finance pay a portion of the subclause 6.(1) tax to the provinces as their rightful share of the tax on the corporations.

This provision is amended to contain the reference to the fraction that I discussed earlier in the commentary on paragraph 1.(10)(1)(k), which was changed from five halves to nine quarters.

Les articles 56 à 60 inclusivement sont adoptés

Le titre est adopté

Le président: Puis-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Agreed to on division

Le président: Merci de votre collaboration. Le Comité termine ses travaux. Je remettrai le rapport à la Chambre. J'espère que vous avez aimé cet exercice que j'ai dû faire en français. Pour ma part, j'ai encore plus apprécié votre belle langue. Merci.

La séance est levée.

[Traduction]

peuvent imposer leur propre impôt sur les sociétés que sur cette base restreinte. Pour compenser, la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces prévoit que le ministre des Finances verse aux provinces la partie de l'impôt prévu à l'alinéa (1) du paragraphe 6 comme un pourcentage de taxe sur les corporations qui leur revient de droit.

On amende cette disposition pour préciser que le pourcentage, dont j'ai discuté tout à l'heure en faisant mes observations sur le sous-alinéa (k) de l'alinéa (1) du paragraphe (10) de l'article 1 était passé de 5/2 à 9/4.

Clauses 56 to 60 inclusively are carried

The title is carried

The Chairman: Can I report the bill to the House?

Adopté à la pluralité des voix

The Chairman: Thank you for your cooperation. The study of the Committee is now over. I shall make a report to the House. I hope you appreciated this exercise I had to carry in French. Personally, I appreciated all the more your beautiful language. Thank you.

The meeting is adjourned.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Finance:

- M.L. Jewett, Senior General Counsel, General Director, Tax Counsel Division;
- Don MacDonald, Director, Personal Tax Analysis Division;
- G. Lalonde, Chief, Business and Property;
- C. Muirhead, Chief, Personal, Pensions, Trusts, Insurance and Resources;
- B. Ernewein, Senior Tax Policy Officer;

- Robert Dubrulle, Head, Personal, Pensions, Trusts, Insurance and Resources;
- Harold White, Tax Counsel;
- Dan MacIntosh, Chief, Corporation Tax.

TÉMOINS

Du Ministère des Finances :

- M.L. Jewett, Avocat général principal, Directeur général, Division de droit fiscal;
- Don MacDonald, Directeur Division de l'analyse de l'impôt des particuliers;
- G. Lalonde, Chef, Entreprises et biens;
- C. Muirhead, Chef, Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources;
- B. Ernewein, Agent senior de la politique de l'impôt, Corporation et conventions fiscales;

- Robert Dubrulle, Chef de sous section, Particuliers, pensions, fiducies, assurances et ressources;
- Harold White, Conseiller juridique;
- Dan MacIntosh, Chef, Impôt des Corporations.



CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

BILL C-28 Income Tax Act (amdt.)

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-4



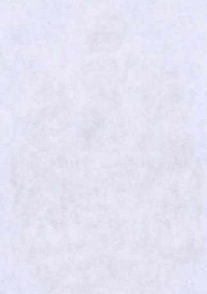
1989



2nd Session



34th Parliament



Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is subject-based and cross-referenced. A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading "**Dates and Issues**" on the following page. Issue numbers are indicated by bold face.

The index provides general subject analysis as well as corresponding subject entries under the names of individual Members of Parliament. All subject entries in the index are arranged alphabetically.

(Main subject) (sub-heading)	Banks and banking Service charges, senior citizens, 15:9
(Member) (subject entry)	Riis, Nelson A. (NDP—Kamloops) Banks and banking, 15:9

The index is extensively cross-referenced. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash "—", for example:

Senior citizens *see* Banks and banking—Service charges

Cross-references to several sub-headings under one main subject are indicated by the term *passim*.

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under **Organizations appearing** shows all appearances by organizations before the Committee; the headings **Orders of Reference** and **Committee studies and inquiries** list all matters studied by the Committee; the section **Procedure and Committee business** records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The most common abbreviations found in the Index are as follows:

A = Appendices Amdt. = Amendment M. = Motion S.O. = Standing Order

Political affiliations: Ind = Independent L = Liberal NDP = New Democratic Party
PC = Progressive Conservative Ref = Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Branch—(613) 992-8976
FAX (613) 992-9417

Annuity payments

Accrual accounting rules, 4:16

Automobiles

Capital cost allowances, terminal loss deduction, 4:15-6

Baldwin, Bob (Canadian Labour Congress)

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:39-48

Barnes, Leslie (Federal Superannuates National Association)

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:52, 56

Battle, Ken (National Council of Welfare)

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:5-14

Bertrand, Gabrielle (PC—Brome—Missisquoi)

Family allowances, 1:55

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:55-6, 63

Old Age Security, 1:55-6

Procedure and Committee business, witnesses, 1:63

Birch, G.A. Sandy (Clerk of the Committee)

Procedure and Committee business

Minutes and evidence, 1:10

Organization meeting, 1:8-10

Printing, minutes and evidence, 1:10

Black, Conrad *see* Old Age Security—High-income recipients, Dominion Stores Ltd.**Blenkarn, Don** (PC—Mississauga South)

References *see* Old Age Security—High-income recipients

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:10-3; 3:10, 19-20

Old Age Security, 2:11-2

Social programs, 3:10

Trucking industry, 3:19-20

British Columbia *see* Corporate income tax—Capital tax**Business expenses**

Income tax deduction, 1:27

Butland, Steve (NDP—Sault Ste. Marie)

Child care, 4:17

Committee, witnesses, 1:39-40, 58; 2:13, 32-3, 35-6

Corporate income tax, 1:32; 4:37

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:30-2, 37, 39-41, 46-8, 54-5, 58-63; 2:13-5, 19, 26-8, 32-3, 35-6; 3:36, 43-5; 4:8-10, 14, 17, 29, 33-4, 37

Old Age Security, 1:30-1, 37, 46-8, 54-5; 2:13-5; 3:43-5

Procedure and Committee business

Bills, 4:9-10

Questioning of witnesses, 2:19

Witnesses, 1:40-1, 59-62; 2:32-3, 35-6

Registered Retirement Savings Plans, 4:34

Social programs, 2:26-7; 3:36; 4:33-4

Canada Pension Plan *see* Old Age Security**Canada-United States Free Trade Agreement** *see* Social programs—Benefits; Trucking industry**Canadian Charter of Rights and Freedoms** *see* Old Age Security—High-income recipients

Canadian Council on Social Development *see* Family allowances—High-income recipients; Health care—Costs; Old Age Security—High-income recipients; Organizations appearing; Social programs—Benefits

Canadian Labour Congress *see* Child care; Child tax credit; Committee—Witnesses; Family allowances; Old Age Security—High-income recipients; Organizations appearing; Social programs—Benefits

Canadian Truck Renting and Leasing Association *see* Organizations appearing

Capital cost allowances *see* Automobiles; Trucking industry—Equipment leases

Capital gains tax

Foreign-owned property exemption, 1:26-7

Cattle

Farmers, drought relief tax deferral, 1:24; 4:18, 21-2

Chapman, Ross (National Pensioners and Senior Citizens Federation)

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:6-9, 11, 15, 17

Child care

Canadian Labour Congress position, 3:46

Expenses, income tax deduction, 4:16-7

Child tax credit

Canadian Labour Congress position, 3:46-7

Claw-back *see* Family allowances; Old Age Security—High-income recipients; Social programs—Benefits

Closure *see* Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28)—References

Coalition des aînés du Québec *see* National Pensioners and Senior Citizens Federation

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)

Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:41, 61, 63

Procedure and Committee business

Organization meeting, 1:11

Questioning of witnesses, 1:11

Witnesses, 1:63

Committee

Witnesses, inviting, 2:31-7

Canadian Labour Congress, 2:35

Federal Superannuates National Association, 1:19-21

National Council of Welfare, 2:10

One Voice Seniors Network, 2:32-3

Proposed list, reduction, 2:13

Wilson, M., 1:11-8, 20-1, 39-40, 42, 58

See also Procedure and Committee business

Corporate income tax

Capital tax, 4:34-7

British Columbia, 3:28-9

Large Corporations Tax, 1:23, 32, 34-5; 4:19-21

Definitions, 4:37

Finance Department position, 3:25, 29

Independent Petroleum Association of Canada position, 4:25-9

Tax Executives Institute position, 3:24-30

Loopholes, 3:28

Corporate income tax—Cont.

- Payments, 4:30-1, 37
- Sent by mail, 4:38
- Reassessment period, 4:29-30, 32
- Surtax, 4:25
- See also Dividend income

Couture, Clément (PC—Saint-Jean)

- Committee, witnesses, 1:12-3, 16
- Procedure and Committee business
 - Documents, 1:10
 - Meetings, 1:18-9
 - Ministers, 1:12-3, 16
 - Organization meeting, 1:10, 12-3, 16, 18-9
 - Questioning of witnesses, 1:10
 - Quorum, 1:10

CPP see Canada Pension Plan**Deficit**

- Reduction, Government position, 1:22
- See also Old Age Security—High-income recipients; Social programs—Benefits

Department of Finance see Finance Department**Dingwall, David (L—Cape Breton—East Richmond)**

- Committee, witnesses, 1:13, 20-1
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:42-3
- Old Age Security, 3:42-3
- Procedure and Committee business
 - Ministers, 1:13
 - Organization meeting, 1:10-1, 13, 17-21
 - Questioning of witnesses, 1:11
 - Witnesses, 1:18-20
- Social programs, 3:42

Disabled and handicapped

- Part-time attendant care expenses, income tax deduction, 1:24; 4:17-8

Dividend income

- Taxation, 4:18-9, 22-3, 38-9
- See also Family allowances—High-income recipients; Old Age Security—High-income recipients; Securities dealers

Dominion Stores Ltd. see Old Age Security—High-income recipients**Dorin, Murray W. (PC—Edmonton Northwest)**

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:41; 4:10, 34, 37
- Procedure and Committee business, witnesses, 1:41
- Registered Retirement Savings Plans, 4:34

Drought see Cattle**Dubrue, Robert (Finance Department)**

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:17-8, 24, 32-3

Edwards, Claude (Federal Superannuates National Association)

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:43-57

Employment see Trucking industry**Epp, Hon. Arthur Jacob (PC—Provencher; Minister of Energy, Mines and Resources)**

- References see Old Age Security—High-income recipients

Ernewein, Brian (Finance Department)

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:19-21

Family allowances

- High-income recipients, claw-back, effect on universality principle
 - Canadian Council on Social Development position, 2:23, 25, 29
 - Canadian Labour Congress position, 3:41
 - Dividend income, including, 4:32-3
 - Government position, 3:44
 - Kids First position, 3:45-6
 - National Pensioners and Senior Citizens Federation position, 2:5-6
 - One Voice Seniors Network position, 3:36
 - Trudeau example, 1:55; 2:26

Farber, Len (Finance Department)

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:27

Farmers see Cattle**Federal Superannuates National Association see Committee—Witnesses; Organizations appearing****Feltham, Louise (PC—Wild Rose)**

- Annuity payments, 4:16
- Automobiles, 4:15
- Cattle, 4:18
- Corporate income tax, 4:19, 27-9, 34-5, 37
- Dividend income, 4:18
- Income tax, 4:18
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:47-8; 4:10, 12, 15-6, 18-9, 22, 27-9, 34-5, 37
- Old Age Security, 3:47-8
- Procedure and Committee business, bills, 4:28-9

Finance Department see Corporate income tax—Large Corporations Tax; Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28)—References; Organizations appearing; Trucking industry**Garnishment see Income tax—Source deductions****Gérin, François (PC—Mégantic—Compton—Stanstead; Acting Chairman)**

- Committee, witnesses, 1:11-7, 20-1, 39-40; 2:32, 36-7
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:21, 38-42, 48-51, 57-60, 62-3; 2:18-9, 23-4, 27-9, 32, 36-7; 3:5
- Old Age Security, 1:38-9, 48-51; 2:18
- Procedure and Committee business
 - Meetings, 1:18-9
 - Ministers, 1:11-7
 - Organization meeting, 1:11-21
 - Questioning of witnesses, 1:11; 2:18-9
 - Witnesses, 1:18, 20-1, 57-60, 62-3; 2:32, 36-7
- References, Acting Chairman, taking Chair, 3:5
- Social programs, 2:27-9

Goods and Services Tax see Old Age Security—High-income recipients, Process; Social programs**Government departments appearing see Organizations appearing****Government revenues see Old Age Security—High-income recipients, Revenues; Registered Retirement Savings Plans; Social programs—Benefits, Revenues**

- Grainger, John R.** (Canadian Truck Renting and Leasing Association)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:14-7, 19-23
- GST** *see* Goods and Services Tax
- Hale, Ivan** (One Voice Seniors Network)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:35
- Hanmer, Herbert** (National Pensioners and Senior Citizens Federation)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:5-15, 17-8
- Harvey, Ross** (NDP—Edmonton East)
Committee, witnesses, 1:12-7, 20
Procedure and Committee business
Ministers, 1:12-7
Minutes and evidence, 1:10
Organization meeting, 1:9-20
Printing, minutes and evidence, 1:9
Questioning of witnesses, 1:11
Witnesses, 1:18
- Health care**
Costs, Canadian Council on Social Development position, 2:24
Universality, 3:11
See also Old Age Security—High-income recipients
- Hunsley, Terrence** (Canadian Council on Social Development)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:19-27, 29-31
- Income tax**
Non-residents/deemed Canadian residents, 4:24
Rate, 4:32
Refunds/overdue payments, interest rate, 1:24; 4:18, 30-1
Source deductions, remittance
Collection, 1:25-6
Enhanced garnishment rules, 1:24-5
Sur tax, personal, 1:22
See also Business expenses; Capital gains tax; Cattle; Disabled and handicapped; Dividend income; Investment income; Legal expenses; Medical expenses; Old Age Security—High-income recipients; Pensions; Property; Property leasing; Retirement; Securities dealers; Social programs—Benefits
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28) Legislative Committee** *see* Committee
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28)—Minister of Finance**
Consideration, 1:21-63; 2:5-37; 3:5-48; 4:7-39; 4:39, carried on division, 6; report to House, 4:39, agreed to, 6
Clause 1, 4:7, carried, 4
Clauses 2 to 6, 4:7-8, carried severally, 4
Clause 7, 4:8-15, carried on division, 4
Clause 8, 4:15, carried, 4
Clause 9, 4:15-6, carried, 4
Clause 10, 4:16, carried, 4
Clause 11, 4:16, carried, 4
Clause 12, 4:16, carried, 4
Clause 13, 4:16-7, carried, 4
Clause 14, 4:17-8, carried, 4
Clause 15, 4:18, carried, 4
Clause 16, 4:18, carried, 4
Clause 17, 4:18, carried, 4
- Income Tax Act (amdt.)(Bill...—Cont.**
Clause 18, 4:18-9, carried, 4
Clause 19, 4:19-21, carried, 4
Clause 20, 4:21-2, carried, 4
Clause 21, 4:22-3, carried, 5
Clause 22, 4:23, carried, 5
Clause 23, 4:23-4, carried, 5
Clause 24, 4:24, carried, 5
Clause 25, 4:24, carried, 5
Clause 26, 4:24, carried, 5
Clause 27, 4:24, carried, 5
Clause 28, 4:25, carried, 5
Clause 29, 4:25-9, carried, 5
Clauses 30 to 35, 4:29, carried severally, 5
Clause 36, 4:29-30, carried, 5
Clause 37, 4:30, carried, 5
Clauses 38 and 39, 4:39, carried, 5
Clause 40, 4:30, carried, 5
Clause 41, 4:30-1, carried on division, 5
Clause 42, 4:31-2, carried, 5
Clause 43, 4:32, carried, 5
Clauses 44 to 46, 4:32, carried, 5
Clause 47, 4:32, carried on division, 5
Clause 48, 4:32-7, carried on division, 6
Clauses 49 to 53, 4:38, carried severally, 6
Clause 54, 4:38, carried on division, 6
Clause 55, 4:38, carried, 6
Clauses 56 to 60, 4:38-9, carried severally, 6
Title, 4:39, carried, 6
References
Closure, 4:14-5
Finance Department amendments, withdrawn, 4:8-10
Technical commentary, 4:7
See also Order of Reference; Report to House
- Income-tests** *see* Social programs—Benefits, Alternatives
- Independent Petroleum Association of Canada** *see* Corporate income tax—Large Corporation Tax
- Indexation** *see* Old Age Security—High-income recipients, Threshold; Social programs—Benefits, Threshold
- Interest rates** *see* Income tax—Refunds/overdue payments
- Investment income**
Accrued, taxation on annual basis, 1:22
- IPAC** *see* Independent Petroleum Association of Canada
- Jewett, M.L.** (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:7-10, 16-7
- Johnson, Al** (PC—Calgary North)
Family allowances, 3:45-6
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:36-7, 45-6
Old Age Security, 3:36-7
- Karpoff, Jim** (NDP—Surrey North)
Corporate income tax, 3:26-8
Health care, 3:11
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:10-3, 20-2, 26-8
Social programs, 3:10-3
Trucking industry, 3:20-2
- Kids First** *see* Family allowances

- Lalonde, Gerard** (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:11-5, 18, 22
- Langlois, Charles A.** (PC—Manicouagan)
Corporate income tax, 1:34
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:33-4
Retirement, 1:33
- Large Corporations Tax** *see* Corporate income tax
- Legal expenses**
Income tax deduction, 4:7-8, 16
See also Pensions
- Life insurance**
Adjusted cost basis, determining, 4:30
- Livestock sales** *see* Cattle
- Loiselle, Hon. Gilles** (PC—Langelier; Minister of State (Finance))
Business expenses, 1:27
Capital gains tax, 1:26-7
Cattle, 1:24
Corporate income tax, 1:23, 32, 34-5
Deficit, 1:22
Disabled and handicapped, 1:24
Income tax
Refunds/overdue payments, 1:24
Source deductions, 1:24-6
Sur tax, 1:22
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:22-39
Investment income, 1:22
Medical expenses, 1:24
Old Age Security, 1:27-32, 35-9
Pensions, 1:24
Property leasing, 1:23
Retirement, 1:33
Securities dealers, 1:23
Social programs, 1:23
- Lopez, Ricardo** (PC—Chateauguay)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:15-8
Old Age Security, 2:15-7
- MacDonald, Don** (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:34
- MacIntosh, Dan** (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:22-8, 30-1, 34-9
- Manley, John** (L—Ottawa South)
Business expenses, 1:27
Capital gains tax, 1:26-7
Child care, 4:16-7
Committee, witnesses, 1:12-3, 15-7, 20, 42, 58; 2:10, 32-6
Corporate income tax, 3:25-6; 4:19-21, 28-9, 38
Disabled and handicapped, 4:17
Family allowances, 2:26; 4:32-3
Income tax, 4:31
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:26-9, 35-6, 38-42, 51-3, 56, 58-63; 2:10-1, 16, 18-9, 24-6, 28, 32-6; 3:8-10, 25-6, 33-5, 43; 4:7-17, 19-21, 28-9, 31-4, 38
Legal expenses, 4:7-8, 16
Old Age Security, 1:27-9, 35-6, 51-3; 2:10-1, 24-5; 3:8-10, 33-5, 43; 4:32-3
- Manley, John—Cont.**
Procedure and Committee business
Bills, 4:9-10, 28-9
Ministers, 1:12-3, 15-7
Organization meeting, 1:12-3, 15-8, 20
Questioning of witnesses, 2:18-9
Witnesses, 1:18, 20, 40-1, 58-60, 62-3; 2:32-6
Social programs, 2:25-6; 3:9, 34-5
Trucking industry, 4:10-4
- McCormally, Timothy J.** (Tax Executives Institute)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:23-4, 27-9
- McFall, James A.** (Tax Executives Institute)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:23-30
- McQuatt, Evelyn** (National Pensioners and Senior Citizens Federation)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:5-6, 9, 12, 14, 17
- Means-tests** *see* Income-tests
- Medical expenses**
Income tax deduction, 1:24; 4:24
- Muirhead, Carol** (Finance Department)
Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:7-8, 16, 29-30
- National Council of Welfare** *see* Committee—Witnesses; Old Age Security—High-income recipients; Organizations appearing; Social programs—Benefits
- National Pensioners and Senior Citizens Federation**
Coalition des aînés du Québec, relationship, 2:5
See also Family allowances; Old Age Security—High-income recipients; Organizations appearing
- Old Age Security**
Canada Pension Plan, integration/stacking, effect on Public Service, 1:44-6, 51-2
High-income recipients, claw-back
Alternatives, income tax increase, 1:29-30, 48-9, 53; 2:7, 15-8
Blenkarn remarks, 2:6-7
Canadian Charter of Rights and Freedoms, litigation, 2:12, 16
Canadian Council on Social Development position, 2:21-2, 24-5
Canadian Labour Congress position, 3:41-5, 47-8
Consultations, 3:43-4
Deficit reduction, relationship, 1:29-30
Defined benefit plans, comparison, 3:36-7
Dividend income, including, 2:9, 11; 3:8, 10, 13-4; 4:32-3
Dominion Stores Ltd., pension fund, Conrad Black involvement, comparison, 1:54-6
Epp position, 2:6; 3:8-9
Family/individual income, differential treatment, 2:8-9, 11-2, 14, 16-8
Government position, 3:44
Health care costs, relationship, 2:12
Income tax system, horizontal equity, affecting, 2:10-1, 25; 3:9-10
National Council of Welfare position, 2:6-7
National Pensioners and Senior Citizens Federation position, 2:6-12
One Voice Seniors Network position, 3:32-4, 35-6

Old Age Security—Cont.

- High-income recipients, claw-back—*Cont.*
- Opposition, 2:13-4; 3:31, 33, 37-9
- Process, Goods and Services Tax, comparison, 3:9
- Public opinion, 1:46-9
- Registered Retirement Savings Plans, comparison, 2:21-2, 29-30; 3:47-8, 29-31
- Revenues, anticipated, 1:30, 46-7
- Statistics, 2:15
- Threshold, \$50,000, indexation, 1:31-2, 37-8, 43-4, 49-51, 54-6; 2:7-9, 14-5; 3:34-5, 42-3
- Universality principle, affecting, 1:27-31, 35-9, 52-3; 2:16, 24-5; 3:8-9

One Voice Seniors Network *see* Committee—Witnesses; Family allowances; Organizations appearing; Old Age Security—High-income recipients

Order of Reference, 1:3

Organization meeting *see* Procedure and Committee business

Organizations appearing

- Canadian Council on Social Development, 2:19-27, 29-31
 - Canadian Labour Congress, 3:39-48
 - Canadian Truck Renting and Leasing Association, 3:14-23
 - Federal Superannuates National Association, 1:43-57
 - Finance Department, 1:27; 4:7-39
 - National Council of Welfare, 3:5-14
 - National Pensioners and Senior Citizens Federation, 2:5-15, 17-8
 - One Voice Seniors Network, 3:30-9
 - Tax Executives Institute, 3:23-30
- See also individual witnesses by surname*

Pensions

- Legal expenses, income tax deduction, 1:24
- See also* Old Age Security

Plamondon, Louis (PC—Richelieu; Chairman)

- Committee, witnesses, 1:16, 19; 2:34-7
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:15, 18-9, 31-7; 4:8-11, 14, 31, 39
- Old Age Security, 2:15
- Procedure and Committee business
 - Bills, 4:8-10, 28
 - Chairman, 1:8
 - Documents, 1:10
 - Ministers, 1:16
 - Motions, 1:16-7
 - Organization meeting, 1:8-11, 13-9, 21
 - Questioning of witnesses, 1:11; 2:18-9
 - Votes in House, 4:12-3
 - Witnesses, 1:19; 2:34-7
- References, appointment as Chairman, 1:8

Postal service *see* Corporate income tax—Payments

Procedure and Committee business

- Acting Chairman, taking Chair, 1:21, 42; 3:5
- Bills
 - Amendments, procedural difficulties, withdrawn by Department, 4:8-10
 - Clauses, standing, 4:28-9
- Chairman, appointment by Deputy Speaker, 1:8

Procedure and Committee business—Cont.

- Documents, distribution in language received, M. (Couture), 1:10, agreed to, 4
- Meetings, scheduling, two in same day, 1:18-9
- Ministers, inviting, 1:11-4
 - M. (Harvey), 1:14-5, 18
 - M. (Gérin), 1:15-7, agreed to, 4
- Minutes and evidence, distribution, mailing list, 1:10
- Motions, dilatory motions, 1:15-7
- Organization meeting, 1:8-21
- Printing, minutes and evidence, M. (Soetens), 1:9-10, agreed to, 3
- Questioning of witnesses
 - Replies, length, 2:18-9
 - Rotation by party, 1:10-1
 - Time limit, M. (Couture), 1:10-1, agreed to, 4
- Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Couture), 1:10, agreed to, 3
- Votes in House, meeting, adjourning, 4:12-3
- Witnesses
 - Appearances, requesting, 1:40-2
 - Inviting, 1:18-21, 57-9
 - M. (Manley), 1:40, negated on recorded division, 5
 - M. (Gérin), 1:59-63, agreed to on recorded division, 6-7
 - Amdt. (Manley), 1:62-3, negated on recorded division, 6-7
 - M. (Soetens), 2:31-7, agreed to, 3-4
 - Opening statements, presented in one language only, 2:5
 - Scheduling, 2:35-7

Property

- Sale by non-resident, taxation, 4:23-4

Property leasing

- Profits, taxation on current basis, 1:23

Public opinion *see* Old Age Security—High-income recipients

Public Service *see* Old Age Security—Canada Pension Plan

Registered Retirement Savings Plans

- Registration, benefits offered by issuer, 4:29-30
 - Revenue, foregone, 4:34
- See also* Old Age Security—High-income recipients; Retirement

Report to House, 4:3**Retirement**

- Early retirement, RRSP transfers under Worker Assistance Program, taxation, 1:33

Richard, Bernard (One Voice Seniors Network)

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:33-9

Richardson, Lee (PC—Calgary Southeast)

- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 2:26

RRSPs *see* Registered Retirement Savings Plans

Sales tax credit

- Level, increasing, 4:24

Securities dealers

- Dividend compensation payments deduction, disallowance, phasing-in, 1:23

Social programs

- Benefits, high-income recipients, claw-back, effect on universality principle, 1:23; 3:5-6
 - Alternatives
 - Income tax increases, 3:6-8, 12-3, 40
 - Income-tests, 3:7, 11-2
 - Canada-United States Free Trade Agreement, relationship, 2:26-7; 3:41
 - Canadian Council on Social Development position, 2:19-29
 - Canadian Labour Congress position, 3:39-41
 - Deficit reduction, relationship, 2:26-9, 31; 3:12, 47
 - Family/individual income, differential treatment, 3:7-8, 10, 13
 - Government position, 3:40
 - National Council of Welfare position, 3:5-8
 - Revenues, anticipated, 4:33-4
 - Threshold, indexation, 2:23; 3:5, 7-8, 12; 4:24
 - Wilson, M., position, 3:32-4, 36, 42
 - Goods and Services Tax, effect, 3:9
 - "Safety net", history, 3:31-2
 - See Family allowances; Old Age Security
- Soetens, René** (PC—Ontario; Acting Chairman)
- Committee, witnesses, 1:16-7; 2:31-6
 - Corporate income tax, 3:28-9; 4:25-7
 - Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 1:21-2, 38-42, 46, 57, 59-63; 2:29-36; 3:13-4, 22-3, 28-30, 37-9; 4:11, 15, 25-7, 31, 37-8
 - Old Age Security, 1:38, 46; 2:29-30; 3:13-4, 37-9
 - Procedure and Committee business
 - Ministers, 1:16-7
 - Organization meeting, 1:9, 16-7, 19-20
 - Printing, minutes and evidence, 1:9
 - Witnesses, 1:19-20, 40-2, 57, 59-63; 2:31-6
 - References, Acting Chairman, taking Chair, 1:21, 42
 - Social programs, 3:13
 - Tax Executives Institute, 3:29-30

Soetens, René—Cont.

- Trucking industry, 3:22-3; 4:11
- Stanton, Cliff** (Canadian Truck Renting and Leasing Association)
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:18-20
- Tax Executives Institute**
- Membership, percentage of Canadians, 3:23-4, 29-30
 - See also Corporate income tax—Large Corporations Tax; Organizations appearing
- Tilley, John** (Canadian Truck Renting and Leasing Association)
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:17-8
- Trucking industry**
- Canada-United States Free Trade Agreement, importance, 3:22
 - Equipment leases, capital cost allowances, United States competition, 3:15-9, 21-3; 4:10-4
 - Employment, affecting, 3:19-20
 - Finance Department, consultations, 3:22
 - Profit margins, 3:20-1
- Trudeau, Right Hon. Pierre** see Family allowances
- United States** see Trucking industry
- Universality** see Family allowances; Health care; Old Age Security—High-income recipients; Social programs
- White, Harold** (Finance Department)
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 4:18, 29-32, 38
- Wilson, Hon. Michael Holcombe** (PC—Etobicoke Centre; Minister of Finance)
- References see Committee—Witnesses; Social programs—Benefits
- Witnesses** see Organizations appearing and *individual witnesses by surname*
- Woodsworth, Jean** (One Voice Seniors Network)
- Income Tax Act (amdt.)(Bill C-28), 3:30-9
- Worker Assistance Program** see Retirement



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF DU

Projet de loi C-28

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules n° 1-4

• 1989

• 2^e Session

• 34^e Législature



Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index se compose de titres-sujets (descripteurs généraux et spécifiques), de titre-auteurs (députés et témoins) et de renvois. Les numéros des fascicules sont indiqués en caractères gras.

titre-sujet: **Impôt des grandes corporations**
 Taxes, acquittement, date, **4:38**

titre-auteur: **Manley, John (L—Ottawa-Sud)**
 Impôt des grandes corporations, **4:38**

renvoi: **Location. Voir plutôt** Biens de location

Certains descripteurs servent à compiler des informations susceptibles d'intéresser l'utilisateur. Ainsi, **Témoins** regroupe les divers organismes qui ont comparu. D'autres descripteurs remplissent une fonction semblable: **Ordre de renvoi, Rapport à la Chambre, Vote par appel nominal**, etc.

Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «**DATES ET FASCICULES**».

Les abréviations et symboles qui peuvent être employés sont les suivants.

A=appendices; am.=amendement; Art.=article; M.=motion

Les affiliations politiques sont représentées de la façon suivante:

Ind.	Indépendant
L	Parti libéral du Canada
NPD	Nouveau parti démocratique du Canada
PC	Parti progressiste conservateur du Canada
Réf.	Parti réformiste du Canada

**Pour toute demande de renseignement, veuillez vous adresser
à la Division de l'index et des références (613) 992-7645
télécopieur (613) 992-9417**

- Acomptes provisionnels.** Voir Impôt sur le revenu—Sociétés
- Actions privilégiées.** Voir Impôt sur le revenu—Sociétés
- Alliance de la Fonction publique du Canada.** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.
- Allocations familiales**
 Enfants, frais de garde, relation, 3:45-7
 Imposition, discrimination, aspect, 2:23
 Récupération fiscale
 Inacceptabilité, 2:6-7
 Revenus, production, relation, 4:33-4
 Seuil
 Dividendes, revenu, prise en compte, 4:32-3
 Indexation, 4:24
 Remboursement, conditions, 4:32
 Revenu familial, nivellement, aspect, 3:41
 Universalité, principe, abandon, 2:7
- Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes.** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.
- Association des familles uniparentales du Canada.** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.
- Association nationale des retraités fédéraux**
 Composition, 1:43
 Membres, revenu, 1:55
 Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation etc.; Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28; Témoins
- Association of Canadian Pension Management.** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.
- Assurance-vie, police**
 Coût révisé, détermination, 4:30
- Baldwin, Bob** (Congrès du travail du Canada)
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:39-48
- Barnes, Leslie** (Association nationale des retraités fédéraux)
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:52, 56
- Battle, Ken** (Conseil canadien du bien-être social)
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:5-14
- Bertrand, Gabrielle** (PC—Brome—Missisquoi)
 Association nationale des retraités fédéraux, 1:55
 Comité, 1:63
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:55-6, 63
 Sécurité de la vieillesse, prestations, 1:56
- Bétail, éleveurs**
 Impôt, report, 1:24; 4:18, 22
- Bien canadien imposable**
 Acheteur, assujettissement, aspect, 4:23-4
- Biens de location**
 Bailleurs
 Bénéfices, déclaration, 1:23
 Projet de loi C-28, dispositions, incidence, 3:15-20
- Biens de location—Suite**
 Déduction pour amortissement, règles
 États-Unis, avantages, relation, 3:20
 Modification, incidence, 3:16-7, 20; 4:10-1
 Situation, explications, demande, 4:10-1
 Impôt sur le revenu, calcul, méthodes, harmonisation, 4:13
- Biens étrangers**
 Gains en capital, exemption, autorisation, 1:26-7
- Boudria, Don** (L—Glengarry—Prescott—Russell)
 Biens de location, 3:19-20
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 2:11-2; 3:10, 19-20
 Récupération fiscale, 3:10
 Sécurité de la vieillesse, prestations, 2:11
- Budget, 29 avril 1989**
 Déficit, réduction, mesures, 1:22
- Butland, Steve** (NPD—Sault Ste-Marie)
 Allocations familiales, 4:33-4
 Comité, 1:39-41, 54, 58-63; 2:27, 32-3, 35-6
 Déficit, 1:48
 Épargne-retraite, régime enregistré, 4:34
 Impôt des grandes corporations, 4:37
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:30-2, 37, 39-41, 46-8, 54-5, 58-63; 2:13-4, 19, 26-8, 32-3, 35-6; 3:36, 43-5; 4:8-10, 14, 17, 28, 33-4, 37
 Programmes sociaux, 1:30-1; 2:26-7; 3:36, 45
 Récupération fiscale, 4:14
 Sécurité de la vieillesse, prestations, 1:30-1, 37, 47-8, 54; 2:14-5; 4:33-4
- Camions**
 Équipement, fabrication, secteur, importance, statistiques, 3:18-9
 Location-exploitation, entreprises
 États-Unis, concurrence, relation, 3:15, 17, 22-3
 Finances, ministère, représentants, rencontre, relation, 3:22; 4:11-2
 Libre-échange canado-américain, Accord, répercussions, 3:22
 Projet de loi C-28, dispositions, incidence, 3:15-7, 20-2
- Canadian Truck Renting and Leasing Association**
 Composition, 3:15
 Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Témoins
- Chapman, Ross** (Fédération nationale des retraités et citoyens âgés)
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 2:6-9, 11, 15, 17
- Chômage**
 Coût, 2:24
- Cole, John E.** (PC—York—Simcoe)
 Comité, 1:41, 61, 63
 Séance d'organisation, 1:11
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:41, 61, 63

Comité

Députés, temps de parole et ordre d'intervention, 2:15, 18, 23-4, 26, 36-7
 M. (Couture), 1:10, adoptée, 11
 Directeur. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Sous-comité du programme et de la procédure
 Documents
 Demande, 3:43
 Distribution, m. (Couture) adoptée, 1:10
 Mémoire, présentation dans une seule langue officielle, 2:5
 Ministres, comparution, 1:11-7, 21
 Finances, 1:12-7, 39, 42
 M. (Gérin), 1:15-6, adoptée, 17
 M. (Harvey), 1:14-6, rejetée, 17
 M. (Manley) rejetée, 1:40
 Finances, ministre d'État, 1:11-7, 21, 39-40
 Président. *Voir plutôt* Président du Comité
 Président suppléant. *Voir plutôt* Président du Comité—Président
 Renseignements, demande, 1:38-9
 Séance d'organisation, 1:7-21
 Séances
 Ajournement, 1:21, 42, 63; 2:37; 3:30, 48; 4:22, 39
 Calendrier, 1:18-9, 59; 2:33-5
 Interruption, 1:43, 60; 4:12-3
 Reprise après la période des questions orales, 1:41-2
 Tenue et impression de témoignages en l'absence de quorum, m. (Couture) adoptée, 1:10
 Sous-comité du programme et de la procédure, constitution, demande, 1:58-60
 Témoins, comparution, convocation, etc., 1:18-21, 40-1, 57-63; 2:19, 31-6; 3:39
 Alliance de la Fonction publique du Canada, 1:62
 Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, 1:62
 Association des familles uniparentales du Canada, 1:62
 Association nationale des retraités fédéraux, 1:21
 Association of Canadian Pension Management, 1:59
 Canadian Truck Renting and Leasing Association, 2:31-2
 Congrès du travail du Canada, 1:62; 2:33, 35-6
 Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 1:62; 2:31-3
 Conseil canadien du développement social, 1:59
 Conseil national du bien-être social, 1:62; 2:31-2
 Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, 1:59
 Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, 1:62
 La Voix - Le Réseau des aînés (Canada), 1:62
 Légion royale canadienne, 1:62
 Liste
 M. (Gérin), 1:57-62, adoptée, 63
 Am. (Manley), 1:62, rejeté, 63
 M. (Soetens), 1:31-5, adoptée, 36
 Am. (Butland), 2:35, adopté, 36
 Nécessité, aspect, 1:54
 One Voice, 2:32-3
 Organisation nationale anti-pauvreté, 1:62
 Services à la famille-Canada, 1:62
 Tax Executives Institute, 2:31-2
 Congrès du travail du Canada. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Témoins

Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Conseil canadien du développement social. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Récupération fiscale; Témoins

Conseil national du bien-être social. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Témoins; Universalité—Principe—Maintien

Couture, Clément (PC—Saint-Jean)
 Comité, séance d'organisation, 1:10, 12-3, 16, 18-9
 Procédure et Règlement, 1:16

Déduction pour amortissement. *Voir* Biens de location—Bailleurs

Déficit, réduction
 Nécessité, fiscalité, modifications, relation, 1:48
Voir aussi Sécurité de la vieillesse, prestations—Récupération fiscale

Dettes nationales
 Gravité, 1:26

Dingwall, David (L—Cape Breton—Richmond-Est)
 Comité, 3:43
 Séance d'organisation, 1:10-1, 13, 17-21
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:42-3
 Procédure et Règlement, 1:17
 Programmes sociaux, 3:42

Dividendes
 Paiements compensatoires, déduction, suppression, 1:23
 Transfert, mécanismes, mesures correctives, 1:23
Voir aussi Allocations familiales—Récupération fiscale—Seuil; Impôt minimum; Impôt sur le revenu—Particuliers; Impôt sur le revenu—Sociétés—Actions privilégiées; Récupération fiscale; Sécurité de la vieillesse, prestations—Récupération fiscale—Seuil

Dorin, Murray W. (PC—Edmonton-Nord-Ouest)
 Comité, 1:41
 Corporation, 4:37
 Épargne-retraite, régime enregistré, 4:34
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:41; 4:10, 34, 37

Dubrule, Robert (ministère des Finances)
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:17-8, 24, 32-3

Échappatoires fiscales
 Élimination, 3:28

Edwards, Claude (Association nationale des retraités fédéraux)
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:43-57

Employeurs
 Employés, retenues à la source, non-versement, répercussions, 1:24

Enfants. *Voir* Allocations familiales; Impôt sur le revenu—Particuliers

Épargne-retraite, régime enregistré (RÉER)
 Contributions, hausse, incidence, 2:21-2, 29-31

Épargne-retraite, régime enregistré...—Suite

Déduction, transformation en crédit d'impôt, 2:7, 30
 Enregistrement, règles, modification, 4:29-30
 Modifications, répercussions, 4:34
Voir aussi Retraite anticipée

Équité fiscale. *Voir* Impôt sur le revenu—Sociétés—Impôt minimum**Ernewein, B.** (ministère des Finances)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:19-21

Évitement fiscal

Intérêt, taux, majoration, relation, 1:24

Famille

Définition, 3:13

Farber, Len (ministère des Finances)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:27

Fédération nationale des retraités et citoyens âgés

Présentation, 2:5

Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Témoins

Feltham, Louise (PC—Wild Rose)

Impôt des grandes corporations, 4:18, 34-5, 37
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:47-8; 4:10, 12, 15-6, 18-9, 22, 27-9, 34-5, 37
 Pétrole et gaz, sociétés, 4:27-8
 Sécurité de la vieillesse, prestations, 3:47-8

Finances, comité. *Voir* Pétrole et gaz, sociétés—Représentants**Finances, ministère**

Projet de loi technique, présentation, 4:10
Voir aussi Camions—Location-exploitation, entreprises;
 Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28; Témoins

Finances, ministre. *Voir* Personnes âgées—Associations; Programmes sociaux—Universalité—Érosion**Frais de garde.** *Voir* Allocations familiales—Enfants**Frais de préposé aux soins.** *Voir* Impôt sur le revenu—Particuliers**Frais judiciaires.** *Voir* Impôt sur le revenu—Particuliers; Pension—Prestations; Retraite, allocations—Obtention**Frais médicaux.** *Voir* Impôt sur le revenu—Particuliers**Frais professionnels.** *Voir* Impôt sur le revenu—Particuliers**Fret**

Trafic, É.-U., routes, emprunt, 3:19

Fusion. *Voir* Impôt des grandes corporations—Corporations**Gains en capital**

Exemption, élimination, 2:7
Voir aussi Biens étrangers

Gérin, François (PC—Mégantic—Compton—Stanstead; président suppléant)

Comité, 1:38-42, 57-60, 62-3; 2:18-9, 32, 36-7
 Séance d'organisation, 1:11-21

Gérin, François—Suite

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:38-42, 48-51, 57-60, 62-3; 2:18-9, 23-4, 27-9, 36-7
 Programmes sociaux, 2:27-9
 Sécurité de la vieillesse, prestations, 1:49-51
Voir aussi Président du Comité—Présidents

Gouvernement

Employés, pension, régimes, projet de loi C-28, dispositions, répercussions, 1:44-5

Grainger, J.R. (Canadian Truck Renting and Leasing Association)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:14-7, 19-23

Hale, Ivan (One Voice)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:35

Handicapés. *Voir plutôt* Travailleurs handicapés**Harvey, Ross** (NPD—Edmonton-Est)

Comité, séance d'organisation, 1:9-20
 Procédure et Règlement, 1:16-7
Procès-verbaux et témoignages, 1:9-10

Hunsley, Terrence (Conseil canadien du développement social)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 2:19-27, 29-31

Impôt des grandes corporations

Chiffre d'affaires, relation, 4:37
 Colombie-Britannique, banques, compensation, mécanismes, 3:28-9
 Corporations, fusion, relation, 4:19
 Création, 4:25
 Crédit pour impôt étranger, admissibilité, règles, 3:25, 27-8
 Dividendes
 Transfert, mécanisme, relation, 4:23
 Versement, relation, 4:22-3
 Imposition, règles, 4:33-7
 Impôts inutilisés, crédits, déductions fiscales, octroi, relation, 4:30, 32
 Independent Petroleum Association of Canada, document, 4:25, 27
 Méthode comptable, choix, incidence, 4:26
 Perception, 3:24
 Pétrole et gaz, sociétés
 Assujettissement, 4:28
 Répercussions, 4:25
 Surtaxe fédérale, crédit, mécanisme, relation, 3:25-6; 4:19-21
 Tax Executives Institute, membres, assujettissement, statistiques, 3:29-30
 Taxes, acquittement, date, 4:38

Impôt étranger. *Voir* Crédit pour impôt étranger**Impôt minimum.** *Voir* Impôt sur le revenu—Particuliers et Sociétés**Impôt sur la fortune.** *Voir* Impôt sur le revenu—Particuliers et Sociétés**Impôt sur le revenu**

Particuliers
 Crédit pour impôt étranger, excédent, relation, 3:29

Impôt sur le revenu—Suite**Particuliers—Suite****Dividendes**

Imposables, inclusion, 4:18-9

Revenus, incidence, 3:13-4

Enfants, frais d'entretien, déductibilité, 4:16-7

État, prestations, relation, 1:23

Frais de préposé aux soins, déductibilité, 4:17-8

Frais judiciaires, inclusion, 4:16

Frais médicaux, déductibilité, élargissement, 1:24; 4:24

Frais professionnels, déductibilité, 1:27

Imposition, taux marginal, relèvement, 2:7; 3:6, 12-3

Impôt minimum, calcul, 4:33

Impôt sur la fortune, imposition, 3:27

Intérêts courus, inclusion, 4:16

Récupération, disposition, incidence, 4:16

Surtaxe fédérale, hausse, 1:22; 4:24, 32

Véhicule, perte finale, relation, 4:15

Voir aussi Récupération fiscale**Sociétés**

Acomptes provisionnels, versement, 4:30-1

Actions privilégiées, taxe sur les dividendes, relation, 4:38-9

Évaluation, période, prolongation, 4:29-30, 32

Imposition

Modifications, statistiques, 1:23

Rentabilité, aspect, relation, 1:32, 34-5

Impôt minimum, acquittement, équité fiscale, relation, 3:26-7

Impôt sur la fortune, imposition, 3:27

Surtaxe fédérale, augmentation, 4:25

Voir aussi Biens de location

Impôt sur le revenu, Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, Sécurité de la vieillesse, Entreprises d'utilité publique, impôt sur le revenu, transfert, Anciens combattants, allocations et une loi connexe, Lois (modification), projet de loi C-28. *Voir plutôt* Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28

Impôt sur le revenu, Loi

Art. 227, réorganisation, répercussions, 1:25-6

Intérêt, taux prescrit, modification, 4:18, 30-1

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28.**Ministre des Finances**

Adoption, méthode, 4:14-5

Art. 1 adopté, 4:7

Art. 2 à 6 adoptés, 4:8

Art. 7, 4:8-14, adopté, 15

Art. 8 adopté, 4:15

Art. 9, 4:15, adopté, 16

Art. 10 adopté, 4:16

Art. 11 adopté, 4:16

Art. 12 adopté, 4:16

Art. 13, 4:16, adopté, 17

Art. 14, 4:17, adopté, 18

Art. 15 adopté, 4:18

Art. 16 adopté, 4:18

Art. 17 adopté, 4:18

Art. 18, 4:18, adopté, 19

Impôt sur le revenu, Loi (modification)—Suite

Art. 19, 4:19-20, adopté, 21

Art. 20, 4:21, adopté, 22

Art. 21, 4:22, adopté, 23

Art. 22 adopté, 4:23

Art. 23, 4:23, adopté, 24

Art. 24 adopté, 4:24

Art. 25 adopté, 4:24

Art. 26 adopté, 4:24

Art. 27 adopté, 4:24

Art. 28 adopté, 4:25

Art. 29, 4:25-8, adopté, 30

Art. 30 à 35 adoptés, 4:29

Art. 36, 4:29, adopté, 30

Art. 37 adopté, 4:30

Art. 38 adopté, 4:30

Art. 39 adopté, 4:30

Art. 40 adopté, 4:30

Art. 41, 4:30, adopté avec dissidence, 31

Art. 42, 4:31, adopté, 32

Art. 43 adopté, 4:32

Art. 44 à 46 adoptés, 4:32

Art. 47 adopté avec dissidence, 4:32

Art. 48, 4:32-6, adopté avec dissidence, 37

Art. 49 à 53 adoptés, 4:38

Art. 54 adopté avec dissidence, 4:38

Art. 55 adopté, 4:38

Art. 56, 4:38, adopté, 39

Art. 57 à 60 adoptés, 4:39

Article, réservation, possibilité, m. (Feltham), 4:28, retirée, 29

Articles, adoption, proposition, 4:38

Association nationale des retraités fédéraux, opinion, 1:47

Contestation, 2:12-4

Détails techniques, explications, demande, 4:7

Étude article par article, début, 1:59-60; 2:31-4; 4:6

Finances, ministère, amendements, irrecevabilité, retrait, etc., 4:8-10

Incidence, 2:7, 23

Modifications, art. 7, dispositions, rejet, relation, 4:14

Public, perception, 1:46-7

Retrait, 4:9

Technicité, 4:10

Titre, adoption, 4:39

Voir aussi Biens de location—Bailleurs; Camions—Location-exploitation, entreprises; Gouvernement—Employés; Programmes sociaux

Institut professionnel de la Fonction publique du Canada. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Intérêts courus. *Voir* Impôt sur le revenu—Particuliers

Jewett, M.L. (ministère des Finances)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28,

4:7-10, 16-7

Johnson, Al (PC—Calgary-Nord)

Allocations familiales, 3:45-6

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28,

3:36-7, 45-6

Sécurité de la vieillesse, prestations, 3:36-7

- Karpoff, Jim** (NPD—Surrey-Nord)
Camions, 3:20-1
Impôt des grandes corporations, 3:27-8
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:10-3, 20-2, 26-8
Universalité, 3:10-1
- La Voix - Le Réseau des aînés (Canada).** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.
- Lalonde, G.** (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:11-5, 18, 22
- Langlois, Charles A.** (PC—Manicouagan)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:33-5
Retraite anticipée, 1:33
- Légion royale canadienne.** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.
- Libre-échange canado-américain, Accord.** Voir Camions—Location-exploitation, entreprises; Programmes sociaux—Universalité
- Location.** Voir plutôt Biens de location
- Location-exploitation, entreprises.** Voir Camions
- Loiselle, l'hon. Gilles** (PC—Langelier; ministre d'État (Finances))
Bétail, éleveurs, impôt, report, 1:24
Biens de location, bailleurs, 1:23
Biens étrangers, gains en capital, exemption, autorisation, 1:26-7
Comité, renseignements, demande, 1:38-9
Dette nationale, gravité, 1:26
Dividendes
Paiements compensatoires, déduction, suppression, 1:23
Transfert, mécanismes, mesures correctives, 1:23
Employeurs, employés, retenues à la source, non-versement, répercussions, 1:24-6
Évitement fiscal, intérêt, taux, majoration, relation, 1:24
Impôt sur le revenu
Particuliers 1:22-4
Sociétés, 1:23, 32, 34-5
Impôt sur le revenu, Loi, art. 227, réorganisation, répercussions, 1:25-6
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:22-39
Pension, prestations, obtention, frais judiciaires, déductibilité, relation, 1:24
Programmes sociaux
Prestations, 1:30-1
Situation, évaluation, 1:31
Universalité, 1:27-9
Retenues à la source, non-versement, recouvrement, mesures, efficacité, amélioration, relation, 1:24-6
Retraite, allocations, obtention, frais judiciaires, déductibilité, relation, 1:24
Retraite anticipée, RÉER, dispositions, relation, 1:32
Revenu de placements couru, imposition, annualité, 1:22-3
Saisie-arrêt, dispositions, efficacité, amélioration, 1:24-5
Sécurité de la vieillesse, prestations
Évolution, surveillance, 1:37-8
- Loiselle, l'hon. Gilles—Suite**
Sécurité de la vieillesse, prestations—Suite
Récupération fiscale, 1:29-32, 36-7
Travailleurs handicapés, aide à temps partiel, frais, déductibilité, 1:24
Valeurs mobilières
Industrie, état, 1:23
Prêts, légitimité, aspect, 1:23
- Lopez, Ricardo** (PC—Châteauguay)
Comité, 2:18
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 2:15-8
- MacDonald, Don** (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:34
- MacIntosh, Dan** (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:22-8, 30-2, 34-9
- Manley, John** (L—Ottawa-Sud)
Allocations familiales, 4:32
Biens de location, 4:10-2
Biens étrangers, 1:26-7
Camions, 4:11
Comité, 1:39-42, 58-63; 2:18-9, 26, 32-6
Séance d'organisation, 1:12-3, 15-7
Épargne-retraite, régime enregistré, 4:34
Impôt des grandes corporations, 3:25-6; 4:19-21, 38
Impôt sur le revenu, 1:27; 4:16-7, 33
Impôt sur le revenu, Loi, 4:31
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:26-9, 35, 38-42, 51-3, 56, 58-63; 2:10-1, 16, 18-9, 24-6, 28, 32-6; 3:8-10, 25-6, 33-5, 43; 4:7-17, 19-21, 28, 31-4, 38
Pension, 1:51-2
Personnes âgées, 3:34-5
Programmes sociaux, 1:27-9, 52-3; 3:35, 43
Récupération fiscale, 3:10, 33
Retraite, allocations, 4:7-8
Revenu d'affaires, 1:27
Sécurité de la vieillesse, prestations, 1:29, 35-6, 53; 2:10-1, 25; 3:8, 34, 43; 4:32-3
Surtaxe fédérale, 3:34
Universalité, 2:24-6
- McCormally, Timothy J.** (Tax Executives Institute)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:23-4, 27-9
- McFall, James A.** (Tax Executives Institute)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:23-30
- McQuatt, Evelyn** (Fédération nationale des retraités et citoyens âgés)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 2:5-6, 9, 12, 14, 17
- Muirhead, Carol** (ministère des Finances)
Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:7-8, 16, 29-30
- One Voice.** Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Ordre de renvoi

Impôt sur le revenu, Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, Sécurité de la vieillesse, Entreprises d'utilité publique, impôt sur le revenu, transfert, Anciens combattants, allocations et une loi connexe, Lois (modification), projet de loi C-28, 1:8

Organisation nationale anti-pauvreté. Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Pension

Prestations, obtention, frais judiciaires, déductibilité, relation, 1:24

Régimes

Cumul, intégration, etc., répercussions, 1:51-2

Voir aussi Gouvernement—Employés

Personnes âgées

Associations, représentants, ministre des Finances, rencontre, 3:32, 34-5

Voir aussi Programmes sociaux—Orientation et Universalité; Récupération fiscale; Sécurité de la vieillesse, prestations; Surtaxe fédérale

Perte finale. Voir Impôt sur le revenu—Particuliers—Véhicule

Pétrole et gaz, sociétés**Imposition**

Critères, sélection, 4:26

Mode, 4:27

Représentants, comparution devant le comité des Finances, demande, 4:27-8

Plamondon, Louis (PC—Richelieu; président)

Comité, 1:38

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 1:38

Sécurité de la vieillesse, prestations, 1:38, 46; 2:15

Voir aussi Président du Comité—Nomination

Présidence, décision et déclaration

Motion dilatoire, priorité, 1:16-7

Président du Comité

Nomination de Plamondon, 1:8

Présidents suppléants, nomination

Gérin, 3:5

Soetens, 1:21

Procédure et Règlement

Motion dilatoire, priorité, 1:17

Procès-verbaux et témoignages

Impression, m. (Soetens), 1:9, adoptée, 10

Programmes sociaux

Dépenses, réduction, répercussions, 2:22-3

Diminution, 3:36

Droit, principe, respect, 3:32

Établissement, 3:31

Orientation, changement, personnes âgées, planification fiscale, relation, 3:44-5

Prestations

Document d'étude, parution, 3:43-4

Réduction, mesures, 1:30-1

Programmes sociaux—Suite**Prestations—Suite**

Surtaxe fédérale, imposition, répercussions, 3:40-3

Projet de loi C-28, incidence, 1:45-6; 2:19

Restructuration, 2:26-7

Situation, évaluation, 1:31

Transferts, remboursement, statistiques, 2:27-9

Universalité

Érosion, opposition, ministre des Finances, réaction, 3:42

Évaluation, critères, 1:35

Fiscalité, structure, relation, 2:20-1

Libre-échange canado-américain, Accord, relation, 3:41

Maintien, 1:52-3; 3:32-3

Mise en doute, 1:27-9

Personnes âgées

Associations, appui, 3:33

Droits, relation, 3:31-3, 35-6

Revenus, relation, 3:37-9

Protection, 1:53

Société, responsabilités, relation, 2:20

Suppression, compensation, méthodes, 3:7

Voir aussi Récupération fiscale—Mise en oeuvre

Projet de loi C-28. Voir plutôt Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28

Rapport à la Chambre

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:39

Récupération fiscale

Abandon, 3:6

Conseil national du bien-être social, position, 3:5-8

Dividendes, revenu, incidence, 3:8, 10

Impôt sur le revenu des particuliers, utilisation, incidence, 3:5

Mise en oeuvre, programmes sociaux, universalité, principe, élimination, relation, 3:5-6, 8-9

Personnes âgées, opinion, 3:33-4

Principe, mesure législative, adoption, relation, 4:14

Revenu familial, critère, prise en compte, 3:7-8, 10

Seuil, non-indexation, implications, 3:7

Voir aussi Allocations familiales; Sécurité de la vieillesse, prestations

RÉER. Voir Régime enregistré d'épargne-retraite

Régime enregistré d'épargne retraite (RÉER). Voir plutôt Épargne-retraite, régime enregistré

Retenues à la source. Voir Employeurs—Employés

Retraite, allocations

Obtention, frais judiciaires, déductibilité, relation, 1:24; 4:7-8

Retraite anticipée

RÉER, dispositions, relation, 1:33

Revenu d'affaires

Imposition, 1:27

Revenu de placements couru

Imposition, annualité, 1:22-3

Revenu familial. Voir Récupération fiscale

Richard, Bernard (One Voice)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:33-9

Saisie-arrêt

Dispositions, efficacité, amélioration, 1:24-5

Santé

Régime, absence, 3:31

Services, coût, augmentation, 2:24

Sécurité de la vieillesse, prestations

Diminution, 2:9

Évolution, surveillance, 1:37-8

Imposition, discrimination, aspect, 2:23

Pension

Fonds, relation, 3:36-7

Planification, relation, 3:41, 45

Personnes âgées

Situation, 3:32

Voir aussi sous le titre susmentionné Récupération fiscale

Récupération fiscale

Contrat social, signature, relation, 1:35-7

Déficit, réduction, efforts, relation, 1:49, 56

Équité, aspect, 1:50-1, 54; 2:25

Inéquité, aspect, 1:43-4, 49; 2:6, 10-1

Montant

Conjoints, statut, relation, 2:8-9, 11-2, 17-8

Évaluation, 1:30, 38, 46-7, 49

Imposition, tranches, modification, relation, 1:29, 49, 53; 2:17

Personnes âgées, contribution, 3:47-8

Politique, changement, justification, 3:8-9

Public, méconnaissance, 1:50-1

Répercussions, statistiques, 2:14-5

Revenus, génération, relation, 4:33-4

Seuil

Augmentation, 1:31-2

Diminution, 1:44, 56

Dividendes, revenu, incidence, 1:43; 2:9, 11; 4:32-3

Indexation 1:44, 56; 2:7-8, 23; 4:24

Modification, possibilité, 1:56; 2:8, 14

Taxe spéciale, imposition, relation, 1:53; 2:6; 3:34

Universalité, principe, relation, 2:6-7

Voir aussi sous le titre susmentionné Régime

Régime, pertinence, récupération fiscale, mesures, relation, 1:47-8

Remboursement, conditions, 4:32

Surtaxe fédérale, imposition, 3:43

Services à la famille-Canada. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Soetens, René (PC—Ontario; président suppléant)

Camions, 3:22-3; 4:11

Comité, 2:31-6

Séance d'organisation, 1:9, 16-7, 19-20

Corporation, 4:37

Crédit pour impôt étranger, 3:29

Échappatoires fiscales, 3:28

Épargne-retraite, régime enregistré, 2:29-30

Famille, 3:13

Impôt des grandes corporations, 3:28-30; 4:25, 27

Soetens, René—Suite

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 2:29-36; 3:13-4, 22-3, 28-30, 37-9; 4:11, 15, 25-7, 31, 37-8

Pétrole et gaz, sociétés, 4:26

Procédure et Règlement, 1:16-7

Procès-verbaux et témoignages, 1:9

Programmes sociaux, 3:37-9

Tax Executives Institute, 3:29

Voir aussi Président du Comité—Présidents

Stanton, Cliff (Canadian Truck Renting and Leasing Association)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:18-20

Surtaxe fédérale

Personnes âgées, contributions, injustice, aspect, 3:34

Voir aussi Impôt des grandes corporations; Impôt sur le revenu—Particuliers et Sociétés; Programmes sociaux—Prestations; Sécurité de la vieillesse, prestations

Tax Executives Institute

Composition, mandat, etc., 3:23-4, 29

Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Impôt des grandes corporations; Témoins

Taxe fédérale de vente

Crédit d'impôt remboursable, augmentation, 4:24

Témoins

Association nationale des retraités fédéraux, 1:43-57

Canadian Truck Renting and Leasing Association, 3:13-23

Congrès du travail du Canada, 3:39-48

Conseil canadien du développement social, 2:19-27, 29-31

Conseil national du bien-être social, 3:5-14

Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, 2:5-15, 17-8

Finances, ministère, 4:7-39

Finances, ministre d'État, 1:28-39

One Voice, 3:30-9

Tax Executives Institute, 3:23-30

Tilley, John (Canadian Truck Renting and Leasing Association)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:17-8

Travailleurs handicapés

Aide à temps partiel, frais, déductibilité, 1:24

Universalité**Principe****Abandon**

Justification, 2:26

Projet, 2:7

Répercussions, 3:10-2

Voir aussi Allocations familiales

Maintien, 2:24-6

Conseil national du bien-être social, position, 3:9-10

Voir aussi Sécurité de la vieillesse, prestations—Récupération fiscale

Voir aussi Programmes sociaux

Valeurs mobilières

Industrie, état, 1:23

Prêts, légitimité, aspect, 1:23

Vote par appel nominal

Comité, ministre, comparution, convocation, etc., ministre des Finances, rejeté, 1:5

White, Harold (ministère des Finances)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 4:18, 29-32, 38

Woodsworth, Jean (One Voice)

Impôt sur le revenu, Loi (modification), projet de loi C-28, 3:30-9

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00353 384 4

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00514 690 0